

PROGRAMME ET BUDGET 2020-2021 DU CONSEIL DE L'EUROPE

**Délégués des Ministres
Document CM**

1361 (Budget) Réunion,
19-21 novembre 2019

CM(2020)1

20 décembre 2019

COMMITTEE
OF MINISTERS
COMITÉ
DES MINISTRES



Tableau 1 - Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2020 - 2021 (en K €)⁽¹⁾

	2020					2021					2020-2021		
	Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (2)		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (2)		Total	Ressources budgétaires		
	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Activités normatives	Monitoring	Coopération
DROITS DE L'HOMME	114 798	1 464	14 224	6 376	136 862	114 619	1 484	10 945	1 126	128 174	15%	54%	31%
Cour européenne des droits de l'homme	73 062			1 107	74 169	73 062				73 062			
Commissaire aux droits de l'homme	3 778				3 778	3 778				3 778			
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 256		9 911	2 753	31 920	19 214		8 136	254	27 604	17%	56%	27%
Égalité et dignité humaine	4 854		829	953	6 636	4 897		562	162	5 621	30%	47%	23%
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 654	1 464	3 484	1 302	15 904	9 474	1 484	2 247	512	13 717	11%	41%	48%
Droits sociaux	4 194			261	4 455	4 194			198	4 392		86%	14%
ÉTAT DE DROIT	15 613	116 613	21 231	4 334	157 791	16 248	124 121	18 685	3 161	162 215	79%	12%	9%
Institutions fondées sur l'Etat de droit	4 776	4 224	10 104	1 377	20 481	5 121	4 313	11 588	372	21 394	29%	14%	57%
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 837	112 389	11 127	2 957	137 310	11 127	119 808	7 097	2 789	140 821	83%	11%	6%
DÉMOCRATIE	43 054	34 392	5 667	3 007	86 120	42 598	35 073	3 609	1 275	82 555	7%	1%	92%
Assemblée parlementaire	16 638		613	157	17 408	16 635		480		17 115			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 442			937	7 379	6 442			441	6 883			
Gouvernance démocratique	5 501		2 077	1 412	8 990	5 563		1 273	464	7 300	7%		93%
Participation démocratique	12 058	34 392	2 977	501	49 928	11 543	35 073	1 856	370	48 842	7%	2%	91%
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 415				2 415	2 415				2 415			100%
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES	81 380	33 822	376	123	115 701	86 772	36 686	377		123 835			
Comité des Ministres	3 155				3 155	3 155				3 155			
Secrétaire Générale, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	2 551				2 551	2 551				2 551			
Présence sur le terrain	7 161		376	40	7 577	7 160		377		7 537			
Services communs	14 806			83	14 889	14 806				14 806			
Administration générale	41 957				41 957	41 957				41 957			
Investissements, provisions communes et autres	11 750	33 822			45 572	17 143	36 686			53 829			
Piliers opérationnels	173 465	152 469	41 122	13 717	380 773	173 465	160 678	33 239	5 562	372 944			
Pilier d'appui	81 380	33 822	376	123	115 701	86 772	36 686	377		123 835			
TOTAL DÉPENSES	254 845	186 291	41 498	13 840	496 474	260 237	197 364	33 616	5 562	496 779			
Contributions des États membres (3)	247 326	78 896			326 222	252 520	82 647			335 167			
Autres recettes	7 519	107 395	41 498	13 840	170 252	7 717	114 717	33 616	5 562	161 612			
TOTAL RECETTES	254 845	186 291	41 498	13 840	496 474	260 237	197 364	33 616	5 562	496 779			

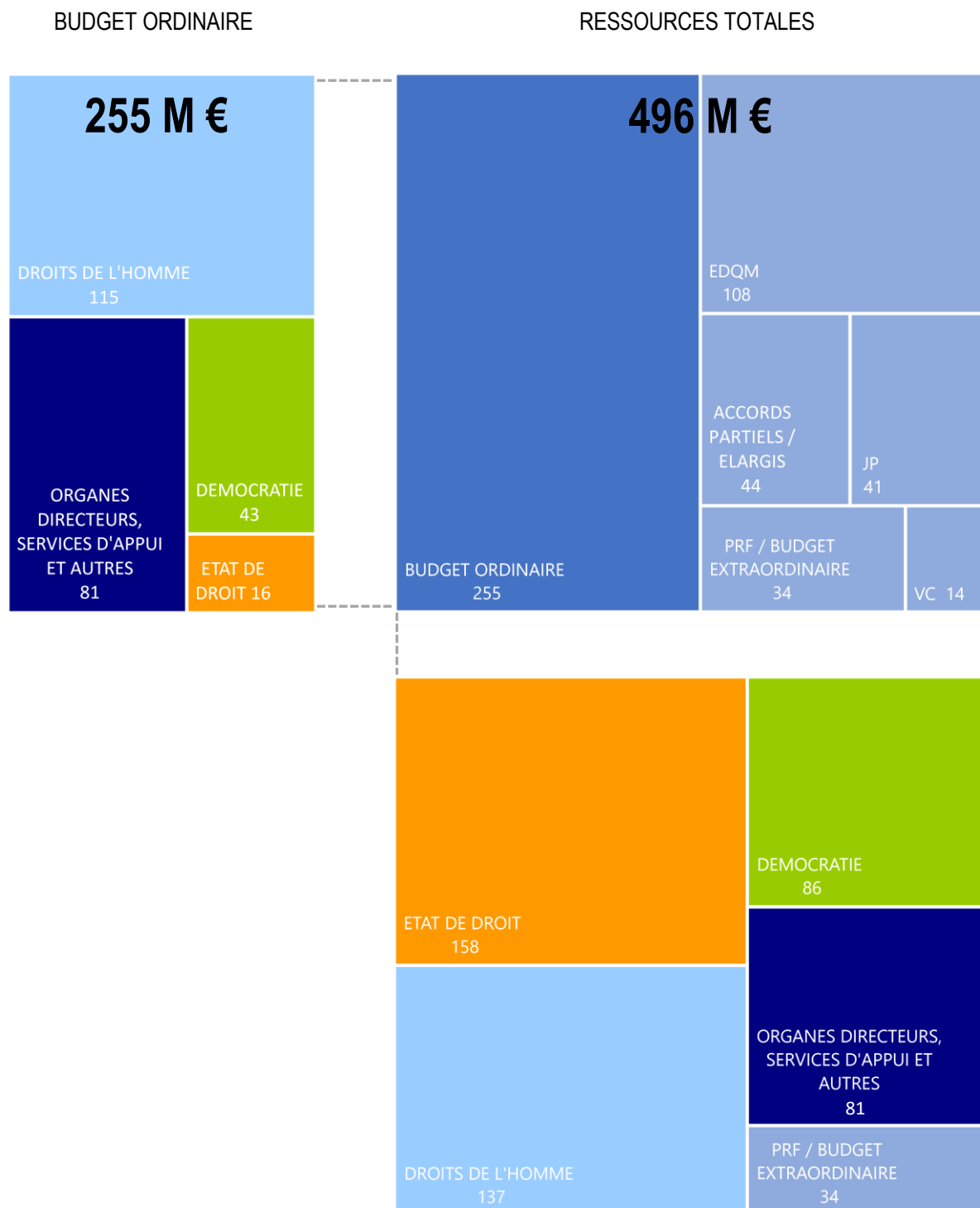
(1) La répartition des programmes en sous-programmes figure à l'Annexe VI.

(2) Les ressources extrabudgétaires, incluant les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints (PJ) et les contributions volontaires (VC), sont un élément significatif des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE et les VC pour lesquelles il existait un accord au 30 septembre 2019 sont inclus comme « ressource extrabudgétaire – montants assurés » au *pro rata temporis* de la durée de chaque projet. Ces chiffres sont susceptibles de changer avec le temps.

(3) Les contributions des États membres pour 2020 sont présentées au Tableau 2.

Ressources 2020

Les graphiques ci-dessous présentent les ressources budgétaires et extrabudgétaires assurées de l'Organisation par type et par pilier pour 2020 (cf. Tableau 1).



**PROGRAMME ET BUDGET
2020-2021
DU CONSEIL DE L'EUROPE**



Le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe a été l'occasion de réfléchir aux succès inégalés de cette Organisation. Au fil de son histoire, l'unité de notre continent n'a jamais été aussi étendue et aussi profonde qu'aujourd'hui. En dépit du climat politique actuel et des remises en question de nos valeurs, notre espace juridique commun demeure effectif et intact.

Quarante-sept États membres ont adopté ensemble des normes communes en matière de droits de l'homme, consacrées dans la Convention européenne des droits de l'homme et complétées par la Charte sociale européenne. Chacun accepte l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme. Fort de ce socle juridique, le Conseil de l'Europe a été en mesure d'élaborer des instruments spécifiques - dont plus de 220 conventions – qui défendent les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans des domaines posant des défis et problématiques spécifiques.

Cette entreprise est une extraordinaire réussite, qui n'a été rendue possible que par l'engagement politique et financier des autorités nationales au cours des sept dernières décennies.

Si nous regardons vers l'avenir, il y a davantage à faire.

Nous devons soutenir le système de la Convention et travailler avec les États membres pour assurer la mise en œuvre de la Convention européenne et l'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg. Nous devrions également concentrer notre action sur la correction de tendances à l'œuvre de longue date, récurrentes et négatives, qui sapent nos valeurs communes.

De même, il sera nécessaire de se pencher sur des défis émergents, tels que la montée en puissance de l'Intelligence artificielle et d'autres technologies nouvelles, par exemple. Les travaux ont déjà démarré sur ce thème. Comme cela avait été décidé à la 129^e Session ministérielle à Helsinki, le Conseil de l'Europe examine actuellement la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'Intelligence artificielle.

Tout ceci exige que le Conseil de l'Europe soit efficace et efficient. Au cours des dix dernières années, l'Organisation a entrepris des mesures significatives de réforme. Celles-ci se poursuivront, pour garantir que le Secrétariat soit harmonisé et adapté aux besoins du XXI^e siècle, notamment par la création de structures plus flexibles et orientées vers l'action, et en renforçant encore davantage l'efficacité des méthodes de travail.

Le processus de réforme, ainsi qu'un investissement et un soutien adéquats de la part des États membres, sont cruciaux pour garantir que le Conseil de l'Europe demeure la référence en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit sur notre continent.

Marija Pejčinović Burić
Secrétaire Générale du
Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos de la Secrétaire Générale	5
Priorités du biennium.....	10
Conseils pour l'utilisation de ce document	13
DROITS DE L'HOMME	21
Cour européenne des droits de l'homme	23
Commissaire aux droits de l'homme	25
Mise en œuvre effective de la CEDH	27
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	28
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	30
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)	34
Bioéthique	35
Liberté d'expression, Médias et Protection des données	37
Égalité et dignité humaine	41
Égalité de genre	42
Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	44
Droits des enfants	45
Anti-discrimination, diversité et inclusion	49
Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage – Minorités nationales, langues minoritaires et régionales – Migrants	50
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	55
Droits sociaux	57
Droits sociaux	58
ÉTAT DE DROIT	63
Institutions fondées sur l'État de droit	65
Démocratie par le droit (Commission de Venise).....	66
Indépendance et efficacité de la Justice	68
Coopération juridique.....	71
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	73
Action contre le crime et protection des citoyens	75
Lutte contre la corruption (GRECO)	80
Prisons et Police	82
Qualité du médicament et des soins de santé (EDQM, Pharmacopée)	85
Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	88
Conventions du Sport	90
Accord partiel Élargi sur le sport (APES)	92
DÉMOCRATIE	97
Assemblée parlementaire.....	99
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	101
Gouvernance démocratique	103
Gouvernance démocratique	104
Participation démocratique	109
Éducation pour la démocratie	111
Centre européen pour les langues vivantes (Graz)	114
Interdépendance et Solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)	116
Jeunesse pour la démocratie	118
Fonds européen pour la Jeunesse.....	121
Mobilité des jeunes par la Carte Jeunes	123
Culture, nature et patrimoine	124
Eurimages	126
Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	128
Itinéraires culturels.....	130
Observatoire européen de l'audiovisuel	132
Centres européens de la jeunesse – bâtiments.....	133
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES	137
Comité des Ministres	139
Secrétaire Générale, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	140
Présence sur le terrain	141
Services communs	142
Administration générale	145
Investissements, provisions communes et autres.....	147

ANNEXES

Annexe I – Organigramme du Secrétariat.....	157
Annexe II – Thématiques transversales et contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies.....	158
Annexe III – Mesures de réforme - impact potentiel en termes d'économies ou de gains d'efficacité.....	159
Annexe IV – Budgets Annexes.....	163
Annexe V – Plans des projets d'investissement 2020-2021	166
Annexe VI – Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2020-2021 – détail par sous-programmes.....	168
Annexe VII – Analyse des crédits par nature 2020 - Budget ordinaire	170
Annexe VIII – Personnel.....	172
Annexe IX – Ressources extrabudgétaires : besoins globaux pour 2020-2021	177
Annexe X – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne	179
Annexe XI – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2020 (en €).....	182

TABLEAUX (rabats de couverture)

Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2020 - 2021

Tableau 2 – Contributions nationales aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2020

RÉFORME AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe, comme d'autres administrations publiques nationales et internationales, a accordé ces dernières années une grande priorité à la révision et à la réforme de ses opérations, afin de répondre au rythme de l'évolution de l'environnement extérieur ainsi qu'aux exigences de plus en plus grandes en termes de paramètres budgétaires et de responsabilité publique.

L'Organisation doit produire des résultats ciblés et concrets, avec un maximum d'efficacité et dans une perspective claire d'optimisation des ressources.

Au cours de la dernière décennie, des changements importants ont été apportés à la manière dont le Conseil de l'Europe s'acquitte de son mandat afin de concentrer les ressources sur les priorités et de fournir une assistance ciblée aux États membres sur la base de ses normes et de son suivi. Des réformes¹ ont été apportées au fonctionnement interne et aux méthodes de travail, dans le but général de moderniser, de réduire les coûts, d'améliorer l'efficacité et de rationaliser en s'appuyant notamment sur les développements numériques.

2020-2021 : AMÉLIORER NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER ENSEMBLE

Toutes les mesures de réforme à mettre en œuvre au cours du prochain biennium sont englobées dans le concept « Améliorer notre façon de travailler ensemble ». Elles cherchent à promouvoir une organisation de plus en plus agile et confiante dans son savoir-faire et son expertise, qui favorise la créativité et la responsabilisation des équipes et des individus. La réforme s'articule autour de deux axes principaux : 1) les ressources humaines et 2) les processus et procédures.

RESSOURCES HUMAINES - La Stratégie des ressources humaines du Conseil de l'Europe 2019-2023²

La valeur ajoutée des activités du Conseil de l'Europe réside dans l'expertise et le partage de connaissances, et il est clair que les personnes - les experts des États membres et notre propre personnel - sont notre ressource la plus importante. Travailler dans le cadre de contraintes budgétaires strictes signifie que la contribution efficace et efficiente de chaque membre du personnel compte et que notre organisation du travail et nos structures hiérarchiques doivent être aussi rationalisées que possible, associées à un nouveau regard sur la façon dont le personnel travaille au sein des équipes et entre elles. L'agilité, la résilience et une culture de l'excellence et de la responsabilité sont plus que jamais nécessaires au sein du Secrétariat.

La Stratégie des ressources humaines couvre tous les domaines de la gestion des ressources humaines et a pour objectif global de :

- ✓ moderniser et optimiser notre gestion des ressources humaines, afin d'attirer, de retenir, de motiver et de développer les meilleurs collaborateurs, en garantissant la diversité et la représentation géographique de tous nos États membres ;
- ✓ contribuer, par des réformes de la gestion des ressources humaines, à identifier les gains d'efficacité, notamment en repensant la manière dont nous travaillons ensemble pour améliorer la productivité et les résultats organisationnels, et en réduisant la complexité administrative ;
- ✓ contribuer aux processus de réforme plus larges de l'Organisation en préparant notre direction et notre personnel au changement et à la flexibilité.

La Stratégie des ressources humaines s'appuie sur une planification stratégique des effectifs dont les grandes lignes sont présentées dans un document distinct (cf. DD(2019)498).

PROCESSUS ET PROCÉDURES - Rationalisation des méthodes de travail

Les mesures de réforme visent à améliorer en permanence les méthodes de travail, les processus et les procédures dans l'ensemble de l'Organisation, avec un sens accru de la responsabilité et des chaînes de contrôle rationalisées.

La mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2018-2022 sur les technologies de l'information appuiera la transformation numérique des processus en fournissant des systèmes novateurs et rentables qui amélioreront l'efficacité et la productivité.

Les possibilités offertes par les progrès technologiques seront confortées par les changements apportés aux politiques et aux procédures.

Une attention particulière sera accordée :

- ✓ aux procédures générales de gestion des documents et de flux d'informations entre toutes les entités ;
- ✓ à la politique de gestion des voyages visant à réduire la part du budget liée aux voyages, notamment en rationalisant les processus de contrôle et en diminuant ainsi les frais généraux administratifs. Cette nouvelle politique sera appuyée par un recours accru aux vidéoconférences et aux réunions en ligne ;
- ✓ aux processus de traduction en vue d'améliorer leur efficacité et leur efficacité tout en garantissant un niveau de service acceptable ;
- ✓ à l'introduction de solutions d'interprétation novatrices, telles que la télé-interprétation ;
- ✓ à la révision de la politique et des pratiques liées à la fonction de gestion financière afin de trouver un équilibre optimal entre décentralisation et centralisation. Dans certains cas, la fusion des structures de gestion financière des petites entités permettra d'accroître l'efficacité et l'efficacité ;
- ✓ à de nouvelles initiatives de simplification et d'"écologisation" dans la gestion des bâtiments et des infrastructures.

¹ Pour un aperçu détaillé de la réforme, cf. CM(2019)88 et CM(2019)88-add. L'Annexe III présente les principales mesures prévues sur le biennium.

² Cf. CM(2019)58-rev.

Le texte ci-dessous reprend les priorités de la Secrétaire Générale pour le Programme et Budget 2020-2021³.

PRIORITÉS DU BIENNIUM

1. Le Programme et Budget 2020-2021 continuera de se concentrer sur les trois domaines stratégiques de compétence du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, État de droit, démocratie. L'objectif ultime est de favoriser une plus grande unité fondée sur des valeurs communes, préservant ainsi la sécurité démocratique dans une Europe sans clivages. Cela implique la construction d'un espace juridique commun fondé sur l'État de droit qui protège et promeut les droits de l'homme des 830 millions de citoyens européens.
2. Le Conseil de l'Europe poursuit une **approche pluridisciplinaire** : en tant que plateforme paneuropéenne multipartite favorisant le dialogue, l'échange de connaissances entre pairs et le partage de bonnes pratiques, et par son modèle intégré d'élaboration de normes, de suivi et de coopération. L'accent restera en matière de coopération intergouvernementale sur la promotion et la mise en œuvre des normes existantes et l'élaboration ciblée de normes pour combler les lacunes et faire face aux nouveaux défis ainsi que sur le renforcement des capacités et les activités d'assistance sur mesure décentralisées dans les États membres.
3. Au cours du prochain biennium, le Conseil de l'Europe relèvera les défis mis en évidence dans les rapports du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit et dans son rapport pour la Session ministérielle d'Helsinki (mai 2019) *Prêt pour les défis futurs - renforcer le Conseil de l'Europe*, à la lumière des décisions qui ont été prises par le Comité des Ministres à cette occasion.
4. Le fonctionnement efficace du **système unique de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)**, fondé sur le principe de responsabilité partagée, et des autres **mécanismes clés** restera une priorité générale. Ils servent de base au dialogue avec les États membres et à l'établissement de priorités pour les activités de coopération - financées principalement par des ressources extrabudgétaires - visant à aider les États membres à identifier les bonnes pratiques et à mieux protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe.
5. Une attention particulière a été accordée dans la conception du Programme à la contribution du Conseil de l'Europe à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (UNODD) et, le cas échéant, aux recommandations et enseignements tirés des rapports d'évaluation.
6. La dimension de genre est intégrée dans tous les programmes⁴.
7. L'une des propositions du Secrétaire Général dans son rapport d'Helsinki est de fixer les priorités de l'Organisation sur la base d'un cadre stratégique quadriennal, qui refléterait mieux, entre autres, la mission à long terme du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général précédent a estimé qu'un tel cadre devrait être élaboré sous l'impulsion de la nouvelle Secrétaire Générale qui a pris ses fonctions le 18 septembre 2019. Le Comité des Ministres a invité la Secrétaire Générale, en consultation avec les États membres, à considérer et à préparer un cadre stratégique quadriennal reflétant les priorités de la mission à plus long terme du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur les priorités qui sous-tendent le Programme et Budget 2020-2021⁵.
8. Afin de préparer les bases pour cela, les programmes ont été regroupés et revus pour ce biennium. Cela augmentera la flexibilité, améliorera les synergies et permettra une plus grande réactivité face aux nouveaux défis.
9. L'Organisation travaillera dans le cadre de **9 programmes opérationnels** pour le biennium à venir.
10. Chacun des programmes contient un ensemble cohérent de domaines de travail (sous-programmes) pour lesquels, dans un souci de transparence, des informations détaillées sont fournies dans le Programme et Budget.
11. Certains domaines de travail contribuent à plusieurs axes prioritaires mais sont présentés dans le cadre du programme opérationnel le plus pertinent. Le but est d'apporter des avantages concrets aux parties prenantes de l'Organisation ; des objectifs clairs avec des indicateurs de qualité sont proposés pour chacun des programmes.
12. En résumé, le Programme et Budget pour 2020-2021 est structuré autour des **trois piliers thématiques** :
 - **droits de l'homme**, qui regroupe les activités du Conseil de l'Europe pour la protection des droits de l'homme des 830 millions de citoyens européens ;
 - **État de droit**, qui vise à renforcer le système fondé sur l'État de droit ;
 - **démocratie**, qui rassemble l'action du Conseil de l'Europe pour sauvegarder et réaliser une véritable démocratie.

³ CM(2019)72

⁴ Évaluation du soutien apporté dans la lutte contre la corruption - enseignements tirés : L'intégration de la dimension de genre peut améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux du Conseil de l'Europe, même dans des secteurs où l'on ne s'attendrait pas immédiatement à ce que la dimension de genre joue un rôle.

⁵ Cf. CM/Del/Dec(2019)1361/11.1-Part1.

13. Pour chaque pilier, l'accent porte sur les points suivants⁶ :

Droits de l'homme :

- ▶ consolider la position de la **Cour européenne des droits de l'homme** en tant qu'"institution clé qui assure la protection effective des droits de l'homme, grâce à des arrêts dûment motivés et de qualité ;
- ▶ **promouvoir la sensibilisation aux et le respect des droits de l'homme** dans les États membres par l'action de la **Commissaire aux droits de l'homme**, en accordant une attention particulière à des sujets récurrents tels que les migrations, les droits des femmes, les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, la protection des défenseurs des droits de l'homme ainsi que la sécurité des journalistes ;
- ▶ soutenir les États membres dans la **mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour**, y compris avec des actions visant à relever les défis en matière de droits de l'homme liés à la prévention de la torture, aux nouvelles technologies dans le secteur biomédical, à l'intelligence artificielle, à la liberté d'expression et des médias et à la protection des données ;
- ▶ promouvoir la **mise en œuvre effective des droits sociaux** au niveau national afin de protéger les groupes les plus vulnérables et de créer une plus grande cohésion dans nos sociétés ;
- ▶ assurer la **protection effective des droits des femmes et des enfants**, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention et la lutte contre la violence faites aux femmes et la violence domestique, en garantissant **l'égalité et la dignité humaine** ;
- ▶ promouvoir des politiques qui contribuent à des **sociétés plus inclusives** qui valorisent la diversité, **exemptes de discrimination et de haine**, en mettant l'accent sur les personnes appartenant à des minorités, les Roms et Gens du voyage⁷, les migrants et autres groupes exposés.

État de droit :

- ▶ assurer le **bon fonctionnement d'institutions juridiques et démocratiques fondées sur l'État de droit**, en insistant particulièrement sur les réformes constitutionnelles et législatives et sur la sauvegarde de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces et sur la consolidation de l'espace juridique commun en élaborant de nouvelles normes et politiques pour faire face aux nouveaux problèmes et défis majeurs tels que l'utilisation d'intelligence artificielle ;
- ▶ soutenir les États membres dans leur **lutte contre le terrorisme et son financement ; contre la corruption**, y compris dans le sport ; **contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent, et la traite des êtres humains**, avec une attention spécifique sur le travail forcé et les recours effectifs pour les victimes.

Démocratie :

- ▶ accompagner **les parlements nationaux et les autorités locales et régionales** pour relever les défis posés à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'État de droit, avec le soutien de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ;
- ▶ assurer une **gouvernance démocratique** à tous les niveaux de gouvernement, en promouvant la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui aident à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques, et créer une culture de participation, y compris la participation électronique ;
- ▶ favoriser et soutenir la créativité, le dynamisme, l'engagement social et les compétences des jeunes en les aidant à prendre une **part active à la vie démocratique** par des programmes éducatifs et des initiatives de jeunesse.

Amélioration continue : mesures de réforme administrative

14. Comme indiqué plus haut, les mesures de réforme administrative visent à promouvoir une Organisation de plus en plus agile et confiante dans son savoir-faire et son expertise, qui favorise la créativité et la responsabilisation des équipes et des individus. Elles contribueront à renforcer une culture axée sur les résultats, fondée sur une approche rationnelle et durable, répondant aux besoins des parties prenantes et assurant une réalisation et un suivi des résultats en temps voulu.

15. En 2020-2021, la réforme se concentrera sur deux aspects principaux : les processus et les procédures avec l'amélioration des méthodes de travail et la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2018-2022 pour les technologies de l'information et les ressources humaines avec la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines 2019-2023. Cela contribuera à moderniser l'Organisation et à identifier des gains d'efficacité permettant d'améliorer la productivité et les résultats. Les économies réalisées seront réinvesties pour accélérer la réforme et financer des activités nouvelles ou prioritaires.

16. Le tableau en **Annexe III** présente la liste de ces initiatives accompagnées des économies potentielles et des gains d'efficience.

17. Le Comité des Ministres a aussi invité la Secrétaire Générale, en consultation avec les États membres, à procéder à une revue plus large de l'Organisation⁸.

⁶ Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des activités du Conseil de l'Europe.

⁷ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

⁸ Cf. CM/Del/Dec(2019)1361/11.1-Part1.

Informations budgétaires

Contributions des États membres

18. Le Programme et Budget est basé sur la croissance réelle zéro (le taux d'inflation applicable pour 2020 s'élève à 2,1 %⁹ ; le même taux a été utilisé pour 2021) et une provision pour hausse des prix est inscrite pour chaque budget, le cas échéant.

19. Le total des contributions des États membres figure au **Tableau 2**.

Dépenses de personnel

20. Les ajustements budgétaires obligatoires pour les échelons sont estimés à 0,7 M € par an. En raison des différentes mesures de maîtrise des dépenses de personnel, ces coûts supplémentaires doivent être couverts par la rotation naturelle du personnel, en particulier par des départs à la retraite. L'ajustement salarial pour 2020 tel que recommandé par le CCR (2,6% pour le personnel basé en France) est couvert par l'enveloppe budgétaire.

21. Certains renforcements sont inclus pour : la mise en œuvre du Programme dans les domaines prioritaires (Mise en œuvre effective de la CEDH, intelligence artificielle), Égalité et dignité humaine (GREVIO), Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens (MONEYVAL, GRETA, Médicrime), Gouvernance démocratique ; donner suite aux recommandations formulées par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation et l'Audit externe (protection des données, contrôle interne et reporting) et aux mesures contenues dans la Stratégie des ressources humaines (provision pour indemnité des stagiaires) ; et renforcer la fonction d'évaluation¹⁰. Ces actions seront financées par le biais d'un redéploiement des ressources existantes après la mise en œuvre du plan de départs anticipés¹¹ pour 2019 et une fois déployées les mesures de réforme administrative durant le biennium.

22. Dans le cadre du Budget ajusté pour 2019, le Comité des Ministres a convenu¹², en application de l'article 6 – Faisabilité budgétaire du Règlement relatif à la méthode d'ajustement des rémunérations¹³, de ne pas appliquer l'ajustement annuel recommandé par le CCR en raison du défaut de paiement par un État membre de ses contributions obligatoires pour 2018. Le Comité des Ministres a également décidé que, si les contributions obligatoires venaient à être versées en 2019, il examinerait toute proposition du Secrétaire Général visant à procéder à l'ajustement salarial pour 2019 préconisé par le CCR. Suite au paiement des contributions obligatoires pendant l'été, la Secrétaire Générale a fait une proposition en ce sens au Comité des Ministres et le Comité des Ministres a décidé d'appliquer l'ajustement salarial pour 2019 recommandé par le CCR avec effet au 1^{er} janvier 2019. Le Programme et Budget 2020-2021 comprend une ligne négative pour un montant correspondant à l'impact sur le Budget ordinaire (3,9 M €) à partir de 2020. La Secrétaire Générale fera des propositions pour couvrir cette dépense supplémentaire début 2020.

Fonds de réserve pour les pensions

23. Le montant total des contributions annuelles des États membres au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) est fixé sur la base d'études actuarielles réalisées en général tous les quatre ans. Les contributions directes des États membres au PRF représentent la différence entre le montant total des contributions annuelles nécessaires à la soutenabilité à long terme du Fonds et les contributions de l'employeur prévues dans les différents budgets (Budget ordinaire, budgets annexes et de services, Accords partiels) ou imputées aux ressources extrabudgétaires.

24. Sur la base de l'étude actuarielle¹⁴ réalisée en 2017, le niveau requis des contributions des États membres au PRF, pour assurer sa viabilité à long terme, aurait dû augmenter de 8,8 M €¹⁵ pendant le biennium 2018- 2019. Le Comité des Ministres a décidé de lisser l'augmentation du niveau requis des contributions totales des États membres au PRF sur une période de quatre ans allant de 2018 à 2021, c'est-à-dire par tranches annuelles de 2,2 M €¹⁵. Les contributions au Fonds de réserve pour les pensions sont basées sur cette décision.

25. Au cours du biennium, tous les éléments permettant d'assurer la viabilité à long terme du Fonds de réserve pour les pensions seront examinés et des décisions seront prises à cet égard pour le prochain biennium¹⁶.

Accords partiels

26. Les budgets des Accords partiels sont ajustés pour refléter les augmentations ou diminutions résultant des adhésions ou retraits, et sont basés sur la croissance réelle zéro (CRZ).

⁹ Chiffre d'inflation d'Eurostat pour la France pour la période se terminant en février de l'année au cours de laquelle la/le Secrétaire Général/e fait ses propositions pour l'année suivante.

¹⁰ Cf. Annexe VIII et Annexe IX.

¹¹ Lorsqu'il a adopté le Programme et Budget révisé 2018-2019, le Comité des Ministres a convenu, dans le cadre du processus de réforme, d'autoriser des dépenses d'avance sur le compte spécial « cessation anticipée de service » pour un total de 4,9 M €, à rembourser sur une période de six ans par échéances identiques de 0,8 M €, dont la première devait être versée en 2018. Un processus est actuellement en cours pour mettre en œuvre ce plan de départs anticipés.

¹² Cf. CM/Del/Dec(2018)1330/11.1

¹³ Cf. CM/Del/Dec(2016)1268/11.5.

¹⁴ Cf. CM(2017)48, CM(2017)48-add et CM(2017)48-addcorr.

¹⁵ À ajuster chaque année pour tenir compte de l'ajustement salarial annuel.

¹⁶ Cf. CM/Del/Dec(2019)1361/11.1-Part1

CONSEILS POUR L'UTILISATION DE CE DOCUMENT

La gestion basée sur les résultats au Conseil de l'Europe¹⁷

L'Organisation s'efforce d'obtenir des résultats ciblés et tangibles, avec un maximum d'efficacité et dans une perspective claire d'optimisation des ressources.

Le Programme et Budget présente dans un même document les ressources et les activités de l'Organisation en répondant à trois questions fondamentales : quoi (que fait l'Organisation), pourquoi (objectifs et résultats attendus) et comment (structures et ressources).

LES RÉSULTATS AUXQUELS NOUS CONTRIBUONS, NOTRE THÉORIE DU CHANGEMENT

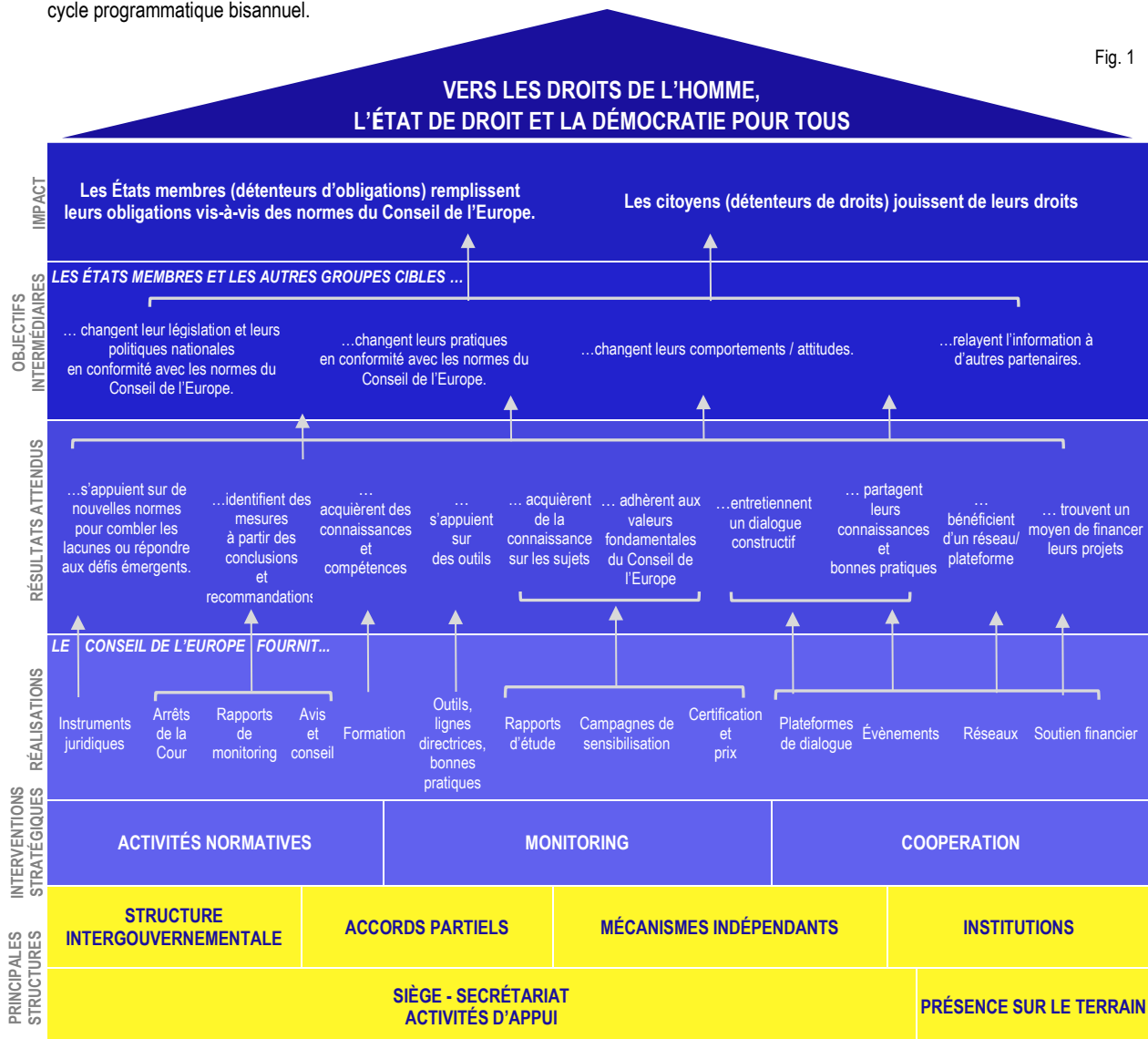
Une approche à trois niveaux de résultats a été utilisée pour décrire la manière dont l'Organisation s'efforce d'influencer le changement en tenant compte des spécificités des activités du Conseil de l'Europe (Fig. 1) :

Le premier niveau est celui des **résultats immédiats**. Il recouvre généralement les changements dans les connaissances, la sensibilisation et l'accès aux ressources de la part des bénéficiaires des interventions. Ce niveau figure dans les fiches des sous-programmes comme **résultats attendus**.

Le deuxième niveau est celui des **résultats intermédiaires**, figurant dans les fiches des sous-programmes comme **objectif**. Il couvre habituellement les changements spécifiques attendus de la part des groupes cibles. On peut le définir comme un changement mais aussi comme la prévention d'une évolution négative ; tel est le cas par exemple lorsque l'Organisation intervient pour prévenir la détérioration de la conformité aux normes des droits de l'homme. L'Organisation a un contrôle considérable sur les résultats immédiats et une influence raisonnable sur les résultats intermédiaires.

Le troisième niveau est celui de **l'impact**, décrit dans la fiche de programme. L'impact est défini comme la résultante d'une combinaison de facteurs et des travaux d'acteurs divers et variés. Il représente le changement prévu à plus long terme auquel l'Organisation contribue en gardant à l'esprit le principe de subsidiarité. L'Organisation peut avoir besoin de poursuivre son action dans des domaines où il est entendu que l'impact prévu pourrait être difficile à atteindre. L'appréciation de l'impact fait l'objet d'une évaluation qui ne relève pas du ressort du cycle programmatique bisannuel.

Fig. 1



¹⁷ Une révision complète de l'approche de la gestion basée sur les résultats a été menée en 2015 afin de mieux formuler la performance attendue et de mieux intégrer les informations relatives aux ressources extrabudgétaires.

Conformément à la méthodologie de gestion basée sur les résultats, des **indicateurs** quantitatifs et qualitatifs sont fixés au **niveau immédiat** (c.-à-d. pour chaque résultat attendu) autrement dit le niveau auquel le contrôle est effectif. Toutefois, afin de renforcer l'approche basée sur les résultats, des indicateurs non-exhaustifs tel que « preuve d'amélioration » ont été intégrés au niveau du sous-programme afin d'avoir une indication sur l'atteinte des objectifs (résultat intermédiaire) au niveau du programme.

COMMENT L'ORGANISATION FONCTIONNE-T-ELLE POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS ?

L'action de l'Organisation est structurée autour de trois dimensions qui constituent un « triangle dynamique » (activités normatives, de suivi et de coopération).

Ces trois dimensions font partie intégrante du fonctionnement de l'Organisation (Fig. 2), dont elles forment l'une des grandes forces et constituent l'un des avantages comparatifs. Aux fins de la préparation du présent document, des définitions spécifiques ont été retenues :

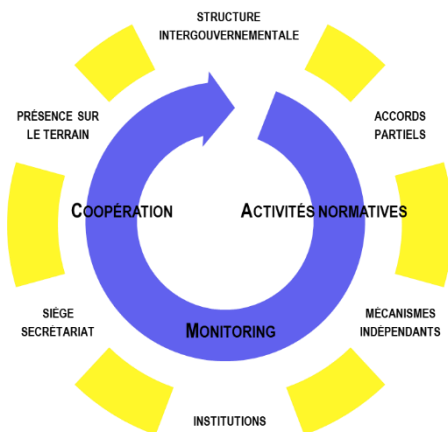


Fig. 2

Activités normatives : couvre les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, par exemple Conventions, Protocoles, Recommandations, Conclusions, Lignes directrices, Recommandations politiques.

Activités de suivi (monitoring) : couvre les activités visant à apprécier le respect par les États des normes ci-dessus, que ce soit dans le cadre d'obligations légales ou à titre volontaire, en suivant une procédure juridique ou non, par exemple pour apprécier le respect par un État des dispositions d'une Convention, d'une recommandation ou d'un engagement qu'il a pris.

Activités de coopération : couvre les activités menées essentiellement sur le terrain (dans les États membres et d'autres États) en vue de sensibiliser aux normes et aux politiques adoptées par l'Organisation, de soutenir les États pour passer en revue leurs lois et leurs pratiques à la lumière de ces normes et de renforcer leurs capacités, y compris lorsque les procédures de suivi révèlent des secteurs où il faut prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes de l'Organisation.

Ce « triangle dynamique » est soutenu par différents types de structures :

- Les **institutions** sont les organes statutaires prévus au Statut du Conseil de l'Europe¹⁸, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire Général, le Congrès¹⁹, le Commissaire aux droits de l'homme²⁰ et la Cour européenne des droits de l'homme. Toutes les institutions ont des prérogatives spécifiques consacrées par les textes juridiques respectifs les concernant.
- Les **activités intergouvernementales** sont des comités, réunissant des représentants d'États membres et éventuellement d'États non membres et observateurs ou d'organisations et qui fonctionnent selon des règles spécifiques²¹. Leur mandat est arrêté par le Comité des Ministres (cf. CM(2019)131-add-final) et tous les États membres de l'Organisation ont le droit d'y participer.
- Les **mécanismes indépendants** sont des comités ou organes composés d'experts désignés selon des procédures particulières et chargés de superviser le fonctionnement, l'application et la mise en œuvre d'instruments internationaux, ou de mener des activités spécifiques. Ils sont soit établis par une résolution ou une décision du Comité des Ministres, soit directement prévus dans les instruments internationaux. Il convient de noter que, dans certains cas, le mécanisme indépendant opère dans le cadre d'un Accord partiel, comme cela est le cas pour la Commission de Venise.
- Les **Accords partiels** sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres entre eux (Accord partiel) ou avec d'autres États (Accord partiel élargi²²) de mener une activité donnée. D'un point de vue statutaire, l'activité d'un Accord partiel demeure une activité de l'Organisation au même titre que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que le budget et les méthodes de travail sont déterminés uniquement par les membres de l'Accord partiel. Le cadre juridique est prévu dans un certain nombre de résolutions du Comité des Ministres²³. Ils sont officiellement créés par une Résolution du Comité des Ministres établissant l'Accord partiel, qui contient le statut de l'Accord et est adoptée uniquement par les États qui souhaitent y participer²⁴.
- Le **Secrétariat du siège** correspond à l'ensemble des services fournis par le siège, en particulier l'ensemble des services administratifs et d'appui.
- La **présence sur le terrain** aide les États membres, les pays partenaires et les entités à appliquer les normes européennes grâce à des programmes de coopération ciblés.

¹⁸ Voir Statut articles 10 et 36.

¹⁹ Voir CM/Res(2015)9.

²⁰ Voir Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

²¹ Voir Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail.

²² *Accord élargi* pour les accords réunissant tous les États membres et un ou plusieurs États non-membres.

²³ Voir résolution adoptée par le Comité des Ministres à sa 9^e Session, le 2 août 1951, Résolution statutaire (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution(96)36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

²⁴ La liste des accords partiels peut être consultée sur le <http://www.coe.int/en/web/conventions/partial-agreements/-/conventions/ap/list>.

LA STRUCTURE DU PROGRAMME ET BUDGET

Le Programme et Budget 2020-2021 est structuré en trois piliers thématiques : *Droits de l'homme*, *État de droit* et *Démocratie*, avec un pilier supplémentaire d'*appui* couvrant les organes directeurs, les services d'appui et autres lignes de dépenses communes. Ces trois piliers thématiques sont composés de 9 programmes opérationnels et de 4 institutions. Le pilier d'appui recouvre 2 organes directeurs et 4 services d'appui.

Chaque pilier est identifié par sa propre couleur (Fig. 3) et est composé de programmes qui comprennent des sous-programmes. La même présentation est préservée tout au long du document.



Fig.3

Le Tableau 1 donne une image synoptique de tout ce que fait l'Organisation.

L'introduction de chaque pilier donne le contexte de l'intervention, la valeur ajoutée et l'impact attendu à long terme. Les trois piliers opérationnels (Droits de l'homme, État de droit et Démocratie) décrivent les changements institutionnels, législatifs ou comportementaux sur lesquels l'Organisation entend influencer.

PILIER

PROGRAMME

CONTEXTE DE L'INTERVENTION effective and timely execution of the judgments of the European Court of Human Rights by the member States in the timely and efficient execution of the Court's judgments (Execution of Judgments of the European Court of Human Rights)

IMPACT A LONG TERME SOUHAITE implementation of the European Convention on Human Rights and the Court's judgments

Le Conseil de l'Europe contribue à l'atteinte de ce but en:

- ▶ supporting member States in the timely and efficient execution of the Court's judgments (Execution of Judgments of the European Court of Human Rights)
- ▶ monitoring the implementation of CPT standards (Prevention of Torture and Degrading Treatment (CPT))
- ▶ increasing the capacity of member States and relevant stakeholders to implement the ECHR, the Court's judgments and other relevant human rights standards and to address human rights challenges (Effectiveness of the ECHR System at national and European level) (Bioethics) (Freedom of Expression, Media and Data Protection)

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : RESULTATS INTERMEDIAIRES CLES ET INDICATEURS

Intermediate outcomes	Indicators
Sous-programme 1 Objective of the sub-programme	Preuve de changement ...
Sous-programme 2 Objective of the sub-programme	Preuve de changement ...
Sous-programme 3 Objective of the sub-programme	Preuve de changement ...

CONTRIBUTION AUX UNOD

Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agence 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne

- Objectif 5: Gender Equality;
- Objectif 3: Good health and well-being;

RESSOURCES DISPONIBLES

	2020 in € K					2021 in € K				
	Budget ordinaire	Autres budgets	UEPJ Montant assuré	CV Montant assuré	Total	Budget ordinaire	Autres budgets	UEPJ Montant assuré	CV Montant assuré	Total
PROGRAMME										
Sous-programme 1										
Sub-programme 2										
Sub-programme 3										

Fig. 4

L'introduction du programme explique pourquoi il est important d'intervenir dans ce domaine et fixe le but de l'action entreprise dans le cadre de ce programme.

Elle donne également des éléments sur la manière dont le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de cet objectif à travers différents sous-programmes.

Les changements que l'Organisation entend influencer dans le cadre du Programme sont ensuite énumérés avec des indicateurs non exhaustifs tels que les "preuves de changements". L'évaluation de ces indicateurs à la fin de l'exercice biennal donnera une indication de la réalisation de l'objectif (effets intermédiaires) au niveau du programme.

Pour chaque programme, des informations sont fournies sur la contribution à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en précisant les objectifs auxquels le programme contribue.

Enfin, les ressources disponibles pour le programme sont détaillées.

Chaque programme opérationnel contient un ensemble cohérent de sous-programmes. La programmation se fait à ce niveau en abordant trois questions principales : *pourquoi*, *quoi* et *comment*. L'objectif (résultat intermédiaire) et les résultats attendus (résultats immédiats) sont présentés au niveau des sous-programmes (Fig. 5).

Il est répondu aux questions **pourquoi** et **quoi (A)** par une courte description des défis et la légitimité de l'Organisation à s'y attaquer. Il est répondu à la question **pourquoi** par la définition de l'objectif de sous-programme à moyen terme et la description du changement prévu pour le bénéficiaire direct. L'objectif apparaît en gras dans le texte. Ceci est également traité en fixant un certain nombre de résultats attendus et d'indicateurs spécifiques à atteindre durant le biennium. Dans toute la mesure du possible, les résultats attendus ont été formulés selon les principes SMART, en d'autres termes ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et vérifiables à un coût acceptable, pertinents pour l'objectif concerné et vérifiables dans un laps de temps raisonnable. Les indicateurs sont accompagnés de cible et / ou de données de référence. Les cibles concernent, sauf indication contraire (p.a.), le biennium et les données de référence le niveau réel de l'indicateur en 2018 (lorsque celui n'était pas disponible un « - » a été rajouté).

Il est répondu à la question **comment (B)** par la présentation d'informations sur les structures et autres arrangements institutionnels qui contribuent à l'atteinte des objectifs du sous-programme, à savoir les comités intergouvernementaux (voir ci-dessus), les organes statutaires ou conventionnels ou autres organes établis dans le cadre des réglementations applicables. Outre les informations sur les structures, le lecteur trouvera également des détails sur les ressources de secrétariat affectées à l'activité. Le nombre de postes et leurs grades sont indiqués (HC, A, L, B ou C). Étant donné que dans certains cas des agents sont affectés à plusieurs activités, leur poste est réparti sur plusieurs sous-programmes. Les chiffres obtenus ont été arrondis à 0,5 près. Le total général des effectifs et le plafond des dépenses du personnel figurent à l'Annexe VIII.

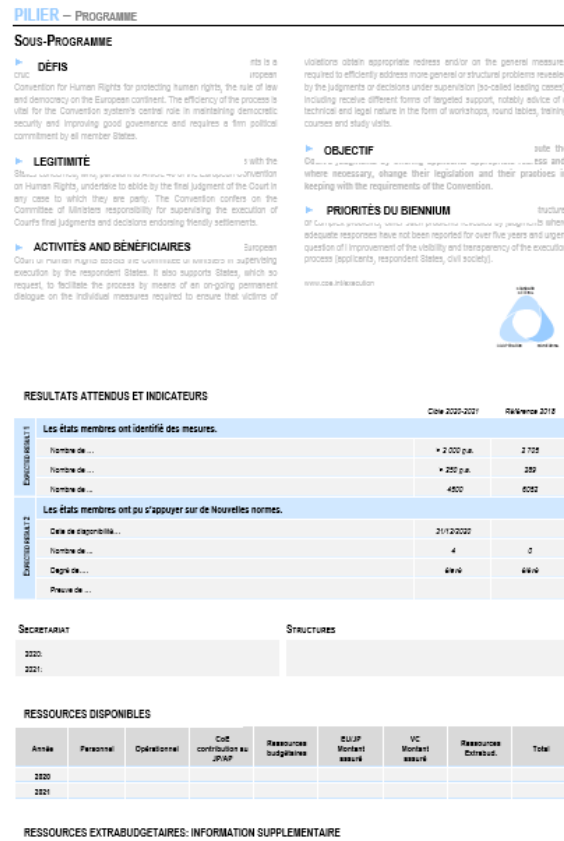


Fig. 5

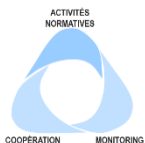


Fig. 6

Le programme donne aussi des informations sur les trois dimensions qui constituent le « triangle dynamique ». Ces informations sont synthétisées dans le tableau synoptique (Tableau 1) puis reprises dans un tableau (Fig. 6) au niveau de chaque programme. Elles sont données en pourcentage de la part de ressources consacrée à chacune des trois dimensions et ne concernent que les activités financées par les ressources budgétaires (Budget ordinaire et Accords partiels).

Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, à caractère subjectif. Néanmoins, elles sont importantes pour se faire une idée du volume des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension et qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps. Cette répartition n'est pas fournie pour les institutions (Cour européenne des droits de l'homme, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et Commissaire aux droits de l'homme). Ces dernières ont une partie introductive spécifique : description, mission, activités principales et lien avec les autres organes du Conseil de l'Europe et enfin priorités pour le biennium.

Des informations relatives aux ressources extrabudgétaires disponibles pour le biennium sont aussi fournies. Pour des raisons de transparence, la contribution du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints et aux plans d'action (pays et thématiques) est présentée dans une colonne à part.

PILIER D'APPUI

Une fiche de programme spécifique a été utilisée pour le pilier d'appui. La partie introductive de chaque programme présente les rôles et responsabilités de l'entité d'appui concernée. Les résultats attendus sont définis au niveau des réalisations (produits et services). Les indicateurs se concentrent sur les livrables et la satisfaction des parties prenantes. Une synthèse des mesures de renforcement de l'efficacité et l'efficacité pour l'ensemble du biennium 2020-2021 est présentée à l'Annexe III.

THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET CONTRIBUTION À L'AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la mesure du possible, une approche transversale est adoptée dans la mise en œuvre des activités de l'Organisation. L'Annexe II donne une vue d'ensemble par ligne de programme des thèmes transversaux abordés dans les activités sous les piliers opérationnels. Cette annexe présente également la contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable en détaillant pour chaque objectif les programmes contribuant à sa réalisation.

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Le document regroupe les deux principaux types de ressources de l'Organisation, à savoir les ressources budgétaires et les ressources extrabudgétaires (Fig. 7).



	2020 en K €				Total
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DROITS DE L'HOMME					
Cour européenne des droits de l'homme					
Commissaire aux droits de l'homme					
Mise en oeuvre effective de la CEDH					
Égalité et dignité humaine					
Anti-discrimination, diversité et inclusion					
Droits sociaux					

Fig. 7

Les **ressources budgétaires** comprennent le Budget ordinaire et les autres budgets, par exemple ceux des Accords partiels élargis. Conformément au Règlement financier applicable, le Budget général (c'est-à-dire le Budget ordinaire, le Budget extraordinaire, le Budget du Fonds européen pour la Jeunesse et les budgets annexes) est adopté par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des Accords partiels sont adoptés en vertu de leur réglementation respective par les membres de chaque Accord partiel.

Les dépenses générales d'encadrement²⁵ concernant les grandes entités administratives et le Bureau de la Direction Générale des Programmes (voir organigramme **Annexe I**) ont été inscrites au prorata au regard des programmes opérationnels respectifs.

Les coûts des pensions pour les agents ont été inclus au niveau de chaque programme dans le Budget ordinaire, et au niveau de chaque Accord partiel.

Toutes les informations budgétaires concernant 2021 sont indiquées aux prix de 2020. Conformément au Règlement financier, la Secrétaire Générale présentera un budget ajusté pour 2021 avant le 30 septembre 2020.

Le budget est pour l'essentiel financé par les contributions des États membres. Une synthèse des contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe figure au Tableau 2. Les autres recettes telles que les produits financiers sont détaillées dans la rubrique « Recettes ».

Outre les ressources budgétaires, le document et notamment le tableau synoptique (Tableau 1) présentent les **ressources extrabudgétaires** ventilées en deux catégories ; la colonne « UE/Programmes conjoints » présente les ressources sécurisées émanant de l'Union européenne (Programme conjoint et coopération avec l'UE) ; la colonne « CV » présente les contributions volontaires déjà assurées.

Les contributions de l'Union européenne aux PJ sont un élément significatif des ressources de l'Organisation. Elles sont présentées *pro rata temporis* en fonction de la durée du projet concerné sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2019. Seuls les programmes signés à cette date ont été inclus comme montant assuré. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la situation. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les sous-programmes correspondants du Budget ordinaire. Ces chiffres seront mis à jour pour le budget ajusté de 2021 qui sera préparé en 2020.

Les contributions volontaires assurées (pour lesquelles un contrat est signé et/ou les fonds ont été reçus) émanant d'États membres et non-membres ainsi que d'autres sources sont présentées sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2019.

Sous chaque sous-programme, les projets financés par des ressources extrabudgétaires sont présentés en trois rubriques :

- la catégorie « Plan d'action par pays » couvre des projets à mettre en œuvre dans le cadre de Plans d'action en cours adoptés par le Comité des Ministres, complétés au besoin par des actions régionales ;
- la catégorie « Plan d'action thématique » couvre des propositions de cadre de coopération multilatérale stratégique pour promouvoir des thématiques prioritaires identifiées par le Comité des Ministres ;
- la catégorie « Cadres de coopération / autres projets » couvre des projets supplémentaires d'assistance technique dans des pays spécifiques et la coopération multilatérale.

Les dépenses générales d'encadrement des plans d'action et autres cadres de coopération peuvent concerner un ou plusieurs projets et sont présentées séparément (sans code de projet) sous la rubrique « *coordination* ».

Un tableau de synthèse figure à l'**Annexe X**. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent changer au cours du biennium.

²⁵ Les dépenses générales d'encadrement sont les dépenses liées aux services centraux et de coordination dans une Grande entité administrative, dont les services de Directeur Général et/ou Directeurs et services centraux.

DROITS DE L'HOMME

PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME DES 830 MILLIONS DE CITOYENS EUROPÉENS

DROITS DE L'HOMME

L'objectif global de ce pilier est de promouvoir et protéger les droits de l'homme pour tous et de préserver l'universalité des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme sur notre continent. Sa pièce maîtresse est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé dans les ordres juridiques internes des 47 États membres. Les États Parties s'engagent à garantir à tous ceux qui relèvent de leur juridiction les droits et libertés énoncés dans la Convention. La mise en œuvre de cet instrument est contrôlée par la Cour européenne des droits de l'homme, vers laquelle toute personne vivant dans les États membres peut se tourner en dernier ressort.

Conformément au principe sous-jacent de subsidiarité et à la notion de responsabilité partagée, l'action du Conseil de l'Europe soutient le fonctionnement effectif du système sans équivalent de la Convention, notamment l'exécution diligente des arrêts de la Cour par les États membres, l'application de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et l'élaboration de nouvelles normes pour répondre aux défis en matière de droits de l'homme dans des domaines comme la liberté d'expression et la liberté des médias, la protection des données, la bioéthique et l'intelligence artificielle.

Le Conseil de l'Europe soutient également la promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine afin d'assurer l'égalité de jure et de facto pour tous et de bâtir des sociétés plus inclusives, créant ainsi les conditions propices à la pleine jouissance des droits de l'homme par tous les membres de la société. Les activités portent sur les droits des femmes et des enfants, mais aussi sur ceux des personnes appartenant à des minorités, des Roms, des migrants et d'autres groupes exposés à la discrimination. Elles visent aussi la mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne, qui prévoit les droits fondamentaux requis pour protéger la dignité humaine. La Charte, avec la Convention européenne des droits de l'homme, consacre le meilleur du modèle démocratique et social européen et constitue un moyen de garantir la justice sociale et de renforcer la sécurité démocratique dans les États membres.

L'action du Conseil de l'Europe dans ce pilier repose sur son arsenal de normes dans le domaine des droits de l'homme et sur ses organes de monitoring pertinents, comme le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux, le CPT, le GREVIO, le Comité de Lanzarote, l'ECRI, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, ou le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ce pilier attire une large part de ressources extrabudgétaires au travers d'activités de coopération.

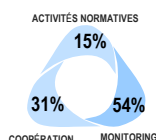
Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée autour de deux institutions :

- ▶ la Cour européenne des droits de l'homme ;
- ▶ la Commissaire aux droits de l'homme ;

et de quatre programmes :

- ▶ Mise en œuvre effective de la CEDH ;
- ▶ Égalité et dignité humaine ;
- ▶ Anti-discrimination, diversité et inclusion ;
- ▶ Droits sociaux.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DROITS DE L'HOMME	114 798	1 464	14 224	6 376	136 862	114 619	1 484	10 945	1 126	128 174
Cour européenne des droits de l'homme	73 062			1 107	74 169	73 062				73 062
Commissaire aux droits de l'homme	3 778				3 778	3 778				3 778
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 256		9 911	2 753	31 920	19 214		8 136	254	27 604
Égalité et dignité humaine	4 854		829	953	6 636	4 897		562	162	5 621
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 654	1 464	3 484	1 302	15 904	9 474	1 484	2 247	512	13 717
Droits sociaux	4 194			261	4 455	4 194			198	4 392



DROITS DE L'HOMME

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Institution

Créée en 1959

47 juges

► La Cour européenne des droits de l'homme, établie par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), est l'organe judiciaire international indépendant du Conseil de l'Europe.

► **Sa mission principale est d'assurer le respect des engagements pris par les États contractants. Pour ce faire, elle examine des requêtes alléguant une violation et, pour celles qui sont recevables et bien fondées, elle rend un arrêt établissant une violation.**

► Depuis plusieurs années, les tensions internationales et la situation politique et économique dans différents États membres du Conseil de l'Europe créent un climat d'instabilité qui soumet les valeurs du Conseil de l'Europe à rude épreuve. La Cour doit absorber par conséquent un grand nombre d'affaires nouvelles. Dans ce contexte, le rôle de la Cour en matière de protection et d'amélioration de l'État de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux est plus que jamais d'actualité. Pour faire face à cette situation, la Cour poursuit la modernisation de ses méthodes de travail. Par exemple, d'importants groupes d'affaires sont traités actuellement selon des procédures normalisées qui contribuent à l'accroissement du nombre d'affaires communiquées et terminées par un arrêt ou une décision.

► Consciente que les décisions rendues tardivement ne protègent pas les droits efficacement, la Cour déploie des efforts considérables pour accélérer l'examen d'affaires et améliorer ses outils et méthodes ainsi que l'organisation de son greffe. Des progrès ont été accomplis en particulier dans le traitement des affaires irrecevables et répétitives.

► Afin de faciliter l'application de la Convention, un dialogue plus structuré et plus efficace entre la Cour et les cours supérieures a été développé par le biais du Réseau des cours supérieures. Il rassemble une communauté unie par la volonté d'appliquer efficacement le principe de subsidiarité et partage l'objectif commun d'assurer la compatibilité des décisions prises au niveau national avec la jurisprudence européenne.

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur le renforcement de la position de la Cour en tant qu'institution efficace pour assurer la protection des droits de l'homme. La Cour doit rendre des arrêts motivés sur le fond des affaires qui garantissent un processus judiciaire complet. Les quatre domaines d'action qui sous-tendent les objectifs 2020-2021 sont les suivants : optimiser la gestion des requêtes afin d'assurer une réponse en temps utile aux questions juridiques soulevées ; assurer la qualité et la cohérence de la jurisprudence de la Cour pour garantir la qualité des décisions ; coopérer activement avec les parties prenantes pour faciliter le traitement des affaires ; utiliser des outils et méthodes modernes pour garantir un environnement de travail efficace et efficient. Cela inclut aussi de poursuivre le développement du greffe pour en faire une structure moderne et collaborative.

► Le Réseau des cours supérieures sera davantage développé comme moyen privilégié d'enrichir le dialogue avec les cours supérieures européennes, renforçant ainsi la mise en œuvre partagée de la Convention.

► La jurisprudence de la Cour contribue aux progrès qui permettront d'atteindre de nombreux objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

www.echr.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021²⁶

Référence 2018

Les requérants, en particulier dans le cadre d'affaires prioritaires ou d'affaires de juge unique (catégories ²⁷ I II III et VII), ont fait l'objet d'une décision de la Cour en temps utile.		
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de nouvelles requêtes attribuées.	43 050
	Nombre de requêtes ayant fait l'objet d'un arrêt.	≥ 2 738 p.a. 2 738
	Nombre de requêtes ayant fait l'objet d'une décision (irrecevabilité ou radiation).	≥ 40 023 p.a. 40 023
	Nombre de requêtes pendantes devant une formation judiciaire.	< 56 350 56 350
	Pourcentage d'affaires de juge unique (hors celles en attente d'une procédure pilote ou de principe) terminées dans l'année suivant leur attribution.	100 % 100 %
	Durée moyenne pour prononcer un jugement dans les affaires de juge unique (hormis pour les affaires requalifiées après un arrêt ou une décision pilote ou de principe).	< 9 mois 7 mois
	Date de disponibilité de la plateforme en ligne pour faciliter la communication avec les requérants.	31/12/2021
Les juridictions supérieures ont échangé de manière constructive et ont amélioré leur compréhension de la jurisprudence de la CEDH.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date de disponibilité des nouveaux outils de la plateforme en ligne du Réseau des cours supérieures.	31/12/2020
	Nombre d'États membres couverts par le Réseau.	40 36
	Nombre de cours supérieures membres du Réseau.	80 77
	Preuve de la qualité des séminaires/ échanges.	

SECRÉTARIAT

2020 : 601 postes (168A 405B 12C 16L)
2021 : 601 postes (168A 405B 12C 16L)

STRUCTURES

La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.

²⁶ Les cibles fixées sont soumises aux variations du nombre de requêtes reçues allouées à une formation judiciaire pour laquelle il n'est pas possible de fixer une cible.

²⁷ Pour plus d'informations sur la politique de priorisation de la Cour européenne des droits de l'homme, voir la page internet du site de la Cour : http://www.echr.coe.int/Documents/Priority_policy_FRA.pdf.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel/ Juges	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	69 790	3 260	12	73 062		1 107	1 107	74 169
2021	69 790	3 260	12	73 062				73 062

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires contribueront à réduire l'arriéré des affaires prioritaires de la Cour européenne des droits de l'homme, à rendre la jurisprudence de la Cour effectivement accessible aux professionnels du droit et à la diffuser tant dans les États membres ainsi que dans les pays partenaires du voisinage Sud. Elles faciliteront également le partage des connaissances par le biais du Réseau des cours supérieures (RCS).

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	27	Traduction vers l'arménien de la jurisprudence et des publications clés des normes de la CEDH	Arménie	01/09/2018	31/08/2021			167
	2311	Traduction et diffusion de la jurisprudence de la CEDH au Maroc	Maroc	01/07/2019	31/12/2021		4	27
	2569	Traduction et diffusion de la jurisprudence de la CEDH	Tunisie	01/09/2018	31/08/2020			13
		<i>Coordination</i>						17
Autres projets	239	Réduire le temps de traitement	Multilatéral	01/01/2011	31/12/2021		115	171
	265	Réduire l'arriéré d'affaires bien fondées de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/11/2012	31/12/2021		964	1 217
	1820	Production des publications et vidéos concernant les standards de la CEDH dans des langues non-officielles	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			500
	1826	Traduction de la jurisprudence de la CEDH	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2022			23
	1883	Enregistrement et diffusion sur Internet des audiences publiques de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2021			163
	2224	Partage des connaissances pour le Réseau des cours supérieures (RCS)	Multilatéral	01/04/2019	31/12/2022		17	136
	2443	Les défis des droits de l'homme à l'ère numérique	Multilatéral	20/03/2019	31/12/2020		7	
Total							1 107	2 433

DROITS DE L'HOMME

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Institution

Créée en 1999

Dunja Mijatović depuis 2018

► La Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire, indépendante et impartiale, créée en 1999 par le Comité des Ministres. La Commissaire est dotée d'un large mandat établi par la Résolution (99)50. Elle n'est pas liée par des procédures formelles et exerce ses fonctions en toute indépendance et avec impartialité. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances évolutives est l'un des principaux atouts de l'institution.

► La mission de la Commissaire est de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les États membres, en encourageant des mesures de réforme visant des améliorations concrètes dans le domaine.

► La Commissaire dialogue en permanence avec les États membres ainsi que d'autres acteurs. Elle se rend dans les États membres pour observer et évaluer la situation des droits de l'homme. Ses visites sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises avec la publication de rapports spécifiques par pays. La Commissaire sensibilise le grand public aux défis en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques. Elle peut intervenir en tant que tierce partie dans les procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin, elle contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

► La Commissaire aux droits de l'homme continuera de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les États membres, en encourageant des mesures de réforme visant des améliorations concrètes. La Commissaire définit ses priorités qui peuvent évoluer au cours du biennium pour refléter des développements dans la situation des droits de l'homme. La Commissaire coopère avec toute une série d'institutions nationales et internationales ainsi que de mécanismes de suivi des droits de l'homme, notamment les Nations Unies et ses Bureaux spécialisés, l'Union européenne et l'OSCE. Elle coopère aussi étroitement avec les structures nationales de protection des droits de l'homme et avec les principales ONG qui s'occupent des droits de l'homme, des universités et des groupes de réflexion.

► La Commissaire contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : Pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : Éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/commissioner

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	Par le biais d'un dialogue constructif empreint de confiance mutuelle, les problèmes ont été identifiés et des solutions concrètes proposées par la Commissaire aux gouvernements, afin d'assurer le respect des droits de l'homme dans les États membres.		
	Nombre de visites ciblées de la Commissaire et de missions organisées chaque année dans des États membres.	10	11
	Nombre de rapports écrits préparés chaque année (par exemple, des rapports de suivi par pays, memoranda, lettres).	10	9
RÉSULTAT ATTENDU 2	Le grand public et la société civile des États membres ont été informés sur des thèmes d'actualité concernant les droits de l'homme par le biais d'activités de sensibilisation.		
	Nombre de documents thématiques sur des sujets prioritaires ou d'actualité publiés chaque année (par exemple, document thématique, avis, position, recommandation, carnet des droits de l'homme).	10	7
	Nombre d'activités organisées sur des questions thématiques (par exemple, atelier, événement, table ronde).	2	2
	Pourcentage d'augmentation du nombre d'abonnés sur Twitter.	33 %	43 %
	Articles et interviews publiés dans les principaux médias nationaux et internationaux.		

SECRÉTARIAT

2020 : 27 postes (19A 8B)

2021 : 27 postes (19A 8B)

STRUCTURES

Commissaire aux droits de l'homme

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel/ Commissaire	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	3 431	346		3 778				3 778
2021	3 431	346		3 778				3 778

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires renforceront l'impact à moyen et long terme de l'action de la Commissaire aux droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, l'accent étant mis en particulier sur le renforcement de l'environnement propice nécessaire au travail des défenseurs des droits de l'homme et à leur protection, à leurs capacités et à leurs réseaux.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2477	Commissaire aux droits de l'homme 2020-2021	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			50
Total								50

DROITS DE L'HOMME

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH

L'efficacité à long terme du système de la CEDH repose sur l'exécution efficace et en temps voulu des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par les États parties, sur le règlement des questions soulevées par le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), sur un véritable dialogue intergouvernemental pour identifier et résoudre les principaux problèmes auxquels le système est confronté, sur une coopération étroite avec les organes et autorités compétents aux niveaux national et international, et sur l'élaboration en temps utile de normes pour faire face aux défis ou lacunes en matière de droits de l'homme dans des domaines tels que la liberté d'expression et la liberté des médias, la protection des données, le secteur biomédical et l'intelligence artificielle.

Le but de ce programme est d'améliorer la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme et des arrêts de la Cour au niveau national.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ soutenant États membres dans l'exécution efficace et en temps voulu des arrêts de la Cour (**Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme**) ;
- ▶ assurant le suivi de la mise en œuvre des normes du CPT (**Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)**);
- ▶ renforçant la capacité des États membres et des parties prenantes concernées à mettre en œuvre la CEDH, les arrêts de la Cour et d'autres normes pertinentes en matière de droits de l'homme et à relever les défis en la matière (**Efficacité du système CEDH aux niveaux national et européen**) (**Bioéthique**) (**Liberté d'expression, médias et protection des données**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

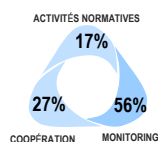
Résultat intermédiaire	Indicateurs
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme Les États défendeurs exécutent les arrêts de la Cour en temps voulu en offrant aux requérants une réparation appropriée et, le cas échéant, et changent leur législation et leurs pratiques conformément aux dispositions de la Convention.	<i>Preuve de changements dans la législation et les pratiques conformément aux exigences énoncées dans la Convention (décisions/résolutions du Comité des Ministres).</i>
Efficacité du système CEDH aux niveaux national et européen Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales en vue de mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme. Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT) Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques par la mise en œuvre des recommandations du CPT, et les maintiennent lorsqu'elles sont conformes aux normes du CPT.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales en vue d'améliorer la situation des personnes privées de liberté à la suite de visites antérieures du CPT.</i>
Bioéthique Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en vue d'assurer une protection appropriée des droits de l'homme dans le domaine biomédical.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales dans le domaine biomédical. Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>
Liberté d'expression, médias et protection des données Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour protéger et promouvoir efficacement la liberté d'expression, la liberté des médias et la protection des données conformément aux normes du Conseil de l'Europe.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales en matière de liberté d'expression, de médias, d'Internet et de protection des données. Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH	19 256		9 911	2 753	31 920	19 214		8 136	254	27 604
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	6 105				6 105	6 105				6 105
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 552		6 582	2 292	12 426	3 436		5 079	187	8 702
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)	5 497				5 497	5 497				5 497
Bioéthique	854				854	854				854
Liberté d'expression, médias et protection des données	3 248		3 329	461	7 038	3 322		3 057	67	6 446



DROITS DE L'HOMME - MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

► L'exécution pleine, efficace et rapide des arrêts de la Cour par les États Parties, autant qu'une surveillance efficace de la part du Comité des Ministres, est un élément crucial du système mis en place pour la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Elle repose également sur un engagement politique fort des États parties.

► L'exécution des arrêts relève de la responsabilité des États concernés qui, en vertu de l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme, se sont engagés à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans tous les litiges auxquels ils sont Parties. La Convention confère au Comité des Ministres la responsabilité de la surveillance de l'exécution des arrêts définitifs et décisions de la Cour.

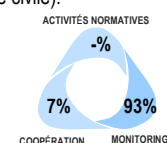
► Le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme assiste le Comité des Ministres dans la surveillance des arrêts définitifs et décisions de la Cour. Il soutient également les États défendeurs qui le souhaitent pour faciliter le processus d'exécution au moyen d'un dialogue bilatéral permanent sur les mesures individuelles nécessaires afin d'assurer que les victimes de violations obtiennent une réparation appropriée et/ou que des mesures générales sont prises concernant les violations de nature répétitive. Sur demande, un soutien et des conseils

ciblés de nature technique et juridique sont accordés aux autorités nationales concernées (notamment sous forme d'ateliers, de tables rondes, de formations et visites d'étude).

► **L'objectif est que les États défendeurs exécutent les arrêts de la Cour en proposant des réparations adéquates aux requérants et, le cas échéant, changent leur législation et leurs pratiques conformément aux exigences de la Convention.**

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur les problèmes importants structurels ou complexes, sur des problèmes similaires révélés par des arrêts pour lesquels des solutions adéquates n'ont pas été communiquées depuis plus de cinq ans et sur la question urgente des réparations individuelles. Parallèlement, la priorité sera également accordée à l'amélioration continue de la visibilité et de la transparence du processus d'exécution (demandeurs, États défendeurs, société civile).

www.coe.int/execution



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États défendeurs ont identifié des actions pour exécuter effectivement les arrêts de la Cour.		
	Nombre des affaires closes par résolution finale (au cours de l'année).	> 2 000 p.a.	2 705
	Nombre des affaires de référence closes par résolution finale (au cours de l'année).	> 250 p.a.	289
	Nombre d'affaires pendantes.	4 500	6 052
	Variation en pourcentage du nombre d'affaires de référence pendantes en procédure standard depuis plus de cinq ans.	-6 %	-8,8 %
	Nombre d'activités de coopération spécifiques sur site avec les États, en particulier ceux qui ont plus de 5 affaires de référence pendantes depuis plus de 5 ans en procédure standard.	50 p.a.	48
	Pourcentage de plans d'action/ rapports soumis après la date limite.	20%	28%
RÉSULTAT ATTENDU 2	Toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès amélioré et plus transparent au processus de surveillance et à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.		
	Date de disponibilité d'un vademecum complet sur les pratiques d'exécution et les procédures pertinentes.	31/12/2020	
	Nombre de fiches thématiques d'exemples de progrès accomplis au niveau national en réponse aux arrêts de la Cour élaborées aux fins de la diffusion de bonnes pratiques.	4	0
	Degré de participation des parties prenantes aux débats thématiques organisés par le Comité des Ministres dans des domaines d'intérêt particulier eu égard aux évolutions de la situation concernant les problèmes d'exécution les plus communs.	élevé	élevé
	Éléments prouvant que les parties prenantes bénéficient d'un accès amélioré et plus transparent, notamment par le biais de l'outil HUDOC, au processus de surveillance et à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.		

SECRETARIAT

2020 : 51 postes (35A 16B)

2021 : 51 postes (35A 16B)

STRUCTURES

Comité des Ministres

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	5 648	457		6 105				6 105
2021	5 648	457		6 105				6 105

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires serviront à régler des problèmes structurels afin d'appuyer les efforts déployés au niveau national par les États défendeurs pour assurer la pleine exécution des arrêts de la Cour. Cela concerne en particulier les questions relatives aux minorités, l'organisation judiciaire, les forces de sécurité, les questions de détention, la violence domestique et la liberté d'expression.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2619	Soutien à la définition des solutions à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire Zelenchuk c. Ukraine	Ukraine	01/01/2020	31/12/2020			80
		<i>Coordination</i>						13
Total								93

DROITS DE L'HOMME - MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN

► La mise en œuvre inefficace de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) au niveau national, en particulier en ce qui concerne les problèmes systémiques et structurels graves en matière de droits de l'homme, reste le principal défi auquel le système de la CEDH est confronté. La situation générale des droits de l'homme en Europe dépend de l'action des États et du respect qu'ils manifestent à l'égard des exigences de la Convention. Le soutien à la mise en œuvre nationale de la CEDH est donc au cœur de la stratégie globale du Conseil de l'Europe pour renforcer l'efficacité de cette Convention, conformément aux principes sous-jacents de subsidiarité et de responsabilité partagée.

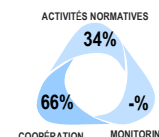
► Le Conseil de l'Europe facilite le dialogue intergouvernemental en vue d'identifier et de résoudre les principaux défis auxquels est confronté le système de la CEDH, notamment en élaborant de nouvelles normes au besoin. Il soutient également les autorités nationales, les institutions nationales indépendantes des droits de l'homme (INDH) et, le cas échéant, la société civile dans le traitement des questions soulevées par les arrêts de la Cour et par les mécanismes de suivi (CPT, Comité européen des droits sociaux et autres). A cette fin, le Conseil de l'Europe développe une assistance ciblée, y compris l'évaluation des besoins, l'expertise législative et le développement des capacités des professionnels du droit, en particulier par le biais du programme HELP (Programme européen de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit) - une plateforme transversale unique de formation adaptée aux professionnels du droit sur les normes du Conseil de l'Europe.

► Une coopération est en place notamment avec l'Union européenne, son Agence des droits fondamentaux (FRA) et l'Agence pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX), diverses agences des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de mieux appliquer la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national.**

► Au cours du biennium, la priorité sera accordée à l'examen des principaux défis auxquels est confronté le système de la CEDH ; aux actions visant à relever les défis en matière de droits de l'homme tels que le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort, l'environnement et les droits de l'homme, l'accueil des enfants réfugiés et migrants, les alternatives à la rétention des migrants, les institutions nationales de droits de l'homme (INDH) ; à la mise en œuvre efficace des normes du Conseil de l'Europe par le biais des formations HELP et en favorisant des interactions efficaces avec des organes indépendants des droits de l'homme.

www.coe.int/cddh
www.coe.int/hrlawpolicy
www.coe.int/capacitybuilding



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur des mesures juridiques et politiques pour améliorer l'efficacité du système de la CEDH au niveau européen et national.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'un rapport sur les principaux défis auxquels le système de la CEDH est confronté.	31/12/2021	
	Date de disponibilité de la recommandation mise à jour sur la publication et la diffusion de la jurisprudence de la CEDH (Rec(2002)13).	31/12/2021	
	Date de disponibilité des propositions pour améliorer le traitement et la résolution efficace des conflits interétatiques.	31/12/2021	
	Date de disponibilité des lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention, assorties d'un Guide des meilleures pratiques existantes.	31/12/2021	
	Nombre de nouvelles signatures et ratifications des Protocoles n°15 et 16 à la CEDH.	7	13
Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouveaux instruments juridiques dans le contexte de nouveaux enjeux de société.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date de disponibilité des lignes directrices sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants et des demandeurs d'asile.	31/12/2020	
	Date de disponibilité d'une déclaration du Comité des Ministres sur l'interdiction du commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort.	31/12/2021	
	Date de disponibilité de la recommandation révisée Rec(97)14 relative à l'établissement d'institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme.	31/12/2020	
	Date de disponibilité d'une recommandation sur l'environnement et les droits de l'homme.	31/12/2021	
	Date de disponibilité des lignes directrices sur l'accueil des enfants migrants et réfugiés.	31/12/2021	
	Nombre de manuels et outils finalisés (par exemple, environnement, intelligence artificielle, etc.).	2	-

Les autorités des États membres et les professionnels du droit ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre la CEDH, les arrêts de la Cour et les recommandations des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de pays ayant bénéficié d'activités de coopération.	50	48
	Nombre d'avis juridiques et de recommandations fournis.	15	6
	Nombre de changements législatifs à la suite d'activités de coopération et d'avis juridiques fournis.	> 20	-
	Preuve que des affaires de la Cour sous la supervision du Comité des Ministres sont closes à la suite d'activités de coopération.		
	Nombre de cours de formation HELP adaptés aux contextes nationaux.	80	-
	Nombre de pays où des cours HELP ont été intégrés dans les programmes nationaux de formation continue des professionnels du droit.	> 5	5
	Nombre de participants aux cours en ligne HELP certifiés.	3 000	-
	Pourcentage des répondants au questionnaire de suivi de la formation en ligne HELP qui ont déclaré avoir utilisé dans la pratique les connaissances acquises.	60 %	-
	Preuve de l'évolution de la jurisprudence nationale concernant la mise en œuvre de la CEDH et d'autres instruments pertinents du Conseil de l'Europe à la suite des activités de formation.		
Les structures nationales indépendantes de protection des droits de l'homme, la société civile et les organisations internationales ont renforcé leur capacité à faire face aux défis en matière de droits de l'homme.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre de demandes des INDH et des organisations de la société civile pour un soutien du Conseil de l'Europe sous diverses formes afin qu'elles soient en mesure de traiter des questions ad hoc ou structurelles relatives aux droits de l'homme.	25	18
	Nombre d'activités de soutien aux INDH et aux organisations de la société civile.	30	9
	Nombre de demandes de contributions du Conseil de l'Europe aux activités d'autres organisations internationales dans le domaine des droits de l'homme.	5	-
	Nombre de cours HELP utilisés/adaptés ou élaborés par/avec les structures nationales des droits de l'homme, la société civile et les organisations internationales.	4	2

SECRETARIAT

2020 : 14 postes (8A 6B)
2021 : 14 postes (8A 6B)

STRUCTURES

Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)
Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 710	1 051	791	3 552	6 582	2 292	8 874	12 426
2021	1 710	1 051	675	3 436	5 079	187	5 266	8 702

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires renforceront encore la mise en œuvre de la CEDH au niveau national. Dans le cadre des plans d'action et des documents de coopération du Conseil de l'Europe, les activités proposées visent, entre autres, à renforcer les capacités du pouvoir judiciaire et à renforcer le cadre réglementaire et les capacités opérationnelles en ce qui concerne les dispositions spécifiques de la CEDH, à harmoniser l'application des normes relatives aux droits de l'homme, à soutenir les réformes judiciaires et leur consolidation. Les projets comprennent également des initiatives de nature diverse visant à faciliter l'application de la CEDH. Grâce au programme HELP, des ressources extrabudgétaires permettront également de continuer à intégrer pleinement les normes de la CEDH, telles qu'interprétées par la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, dans les programmes nationaux des établissements de formation pour le développement professionnel des juges et procureurs dans tous les États membres du Conseil de l'Europe.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1879	Amélioration de la mise en œuvre des standards européens des droits de l'Homme en Ukraine (phase I -2018 ; phase II -2019)	Ukraine	01/04/2018	31/03/2020		88	
	1972	Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme	République de Moldova	01/03/2018	28/02/2021		1 136	
	2049	Améliorer la protection des normes européennes de droits de l'homme par la Cour constitutionnelle du Kosovo ²⁸ 2019-2020	Kosovo ²⁸	01/02/2019	31/07/2020		193	
	2057	Renforcer les institutions du Kosovo ²⁸ de lutte contre la torture, les mauvais traitements et les autres traitements dégradants	Kosovo ²⁸	01/12/2019	30/11/2021			670
	2059	PAII-T C6 - HELP	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	162		
	2074	PAII-T C8 - Appui à l'Instance pour la prévention de la torture	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	450		
	2083	Initiative pour la sécurité juridique et l'efficacité de la justice	Bosnie-Herzégovine	01/01/2019	30/06/2020		165	
	2190	Système de justice pénale conforme aux droits de l'homme	Ukraine	01/07/2019	31/12/2021		600	998
	2238	Soutenir le contrôle parlementaire de l'exécution des arrêts de la Cour européenne	Géorgie	01/04/2019	31/03/2021		125	
	2303	Éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP)	Maroc	01/06/2019	31/12/2021		3	80
	2304	Prévention de la torture	Maroc	01/03/2019	31/12/2021			171
	2305	Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme du Maroc (PANDDH)	Maroc	01/05/2019	30/04/2020			32
	2322	Assurer un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme	Arménie	01/09/2020	28/02/2023			401
	2324	Droits de l'homme et les femmes dans les forces armées	Arménie	01/06/2019	31/03/2020		85	
	2412	HFII : HELP dans les Balkans occidentaux	Régional	01/12/2019	23/05/2022			544
	2488	EU-AC : HELP	Régional	01/09/2019	31/08/2023			369
	2502	Soutien à la poursuite de l'amélioration du système de justice pénale conformément aux normes européennes	Azerbaïdjan	01/01/2020	31/12/2021			750
	2508	Professionnels du droit (LinK)	Kosovo ²⁸	01/01/2020	31/12/2021			800
	2589	Initiative pour la sécurité juridique et l'efficacité de la justice en Bosnie-Herzégovine - Phase II	Bosnie-Herzégovine	01/07/2020	31/12/2021			500
	2622	Renforcement de la capacité des barreaux et des avocats à appliquer efficacement les normes européennes	Régional	01/01/2020	30/06/2022			1 202
2625	Appui au Mécanisme National de Prévention de la Torture	Maroc	01/02/2020	31/12/2021			600	
	<i>Coordination</i>					110	76	308
Autres projets	328	Renforcer la capacité des barreaux et des avocats sur les normes européennes en matière de droits de l'homme	Turquie	01/04/2018	31/03/2021	1 458		
	1325	Renforcer le système de justice pénale et la capacité des professionnels de la justice en matière de prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme	Turquie	15/03/2019	14/03/2022	3 000		
	1825	HELP (Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) dans l'UE	Multilatéral	15/02/2018	14/02/2020	37		
	1921	Plateforme en ligne pour les droits de l'homme et les entreprises	Régional	01/01/2019	31/12/2020			211

²⁸ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2060	PS III C8 - Soutien à la mise en place de mécanismes nationaux pour la prévention de la torture (MNP) effectifs au Maroc, en Tunisie et dans les autres Pays du Voisinage Sud	Régional	01/03/2018	29/02/2020	10		
	2069	PS III c10 - Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2018	29/02/2020	7		
	2189	Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) dans l'UE - HELP dans l'UE II	Multilatéral	01/09/2019	28/02/2022	864		
	2325	HFII : Soutien à l'exécution des décisions judiciaires et arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Albanie	Albanie	24/05/2019	23/05/2022	397		
	2327	HFII : Renforcer la protection des droits de l'homme des demandeurs d'asile, des migrants et des victimes de la traite des êtres humains	Turquie	24/05/2019	23/05/2022	1 700		
	2363	HFII : Renforcement des voies de recours juridiques effectifs contre les violations systématiques des droits de l'homme	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	510		
	2369	HFII : Instituts de formation judiciaire pour la Qualité et la Pérennité	Régional	24/05/2019	23/05/2022	170		
	2370	HFII : Initiative pour la sécurité juridique dans les Balkans occidentaux	Régional	24/05/2019	23/05/2022	170		
	2372	HFII : Amélioration des garanties procédurales dans les procédures judiciaires	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	510		
	2385	HFII : Amélioration des garanties procédurales des personnes privées de libertés	Turquie	01/06/2019	30/11/2020	680		
	2401	Migrants et demandeurs d'asile en Europe du Sud-Est : accès aux droits	Régional	01/01/2020	30/06/2022			1 442
	2405	Exécution effective des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Europe du Sud-Est - Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité - (ILLEX)	Régional	02/09/2019	01/03/2021			389
	2414	HELP en Fédération de Russie (phase III)	Fédération de Russie	01/06/2019	31/05/2020			215
	2435	Prix Raoul Wallenberg 2020	Multilatéral	01/10/2019	29/02/2020		9	
	2452	UE-CdE HELP Prévention de la Radicalisation et Coopération Internationale en matière pénale	Multilatéral	15/03/2020	14/03/2022			593
	2509	HFII : Soutenir la mise en œuvre du "Plan d'action pour la prévention des violations de la CEDH en Turquie" et l'établissement de rapports à ce sujet.	Turquie	02/09/2019	01/03/2021	793		
	2510	Renforcement de la capacité institutionnelle du pouvoir judiciaire en matière de la lutte contre la discrimination conformément aux normes européennes	Turquie	01/09/2019	31/08/2021			1 875
	2555	Facultés de droit pour les droits de l'homme (Prochaine génération)	Régional	01/01/2020	31/12/2021			750
	2560	HELP coopération transfrontalière	Multilatéral	01/09/2020	31/08/2022			518
	2561	UE-CdE HELP UE III	Multilatéral	01/09/2021	29/02/2024			148
	2570	HELP + en Croatie	Croatie	01/01/2020	31/12/2021			750
	2585	Les avocats des droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			1 000
	2592	Renforcement de la subsidiarité: un soutien européen au partage des connaissances de la CEDH	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			1 400
2613	Programme HELP dans les Universités des pays du Partenariat oriental et en Russie	Régional	01/01/2020	31/12/2022			2 000	
2623	Soutien à la Fédération de Russie pour une meilleure mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme	Fédération de Russie	01/10/2019	30/09/2021			874	
	<i>Coordination</i>					1 312		
PA thématique	2577	HELP Protection des migrants et réfugiés	Multilatéral	01/02/2020	31/01/2022			511
Total						11 661	2 479	20 104

DROITS DE L'HOMME - MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH

PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS DÉGRADANTS (CPT)

► L'interdiction de la torture est un droit de l'homme absolu auquel il ne peut être dérogé. Le respect de l'intégrité physique et psychique des personnes est au cœur de la protection des droits de l'homme. Les États doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les personnes privées de liberté ne subissent pas de mauvais traitements. Malgré des réformes importantes dans les systèmes de justice pénale des États membres, d'importants problèmes persistent dans la zone géographique du Conseil de l'Europe dans des domaines tels que les mauvais traitements infligés par des représentants des services répressifs, la violence et la surpopulation en milieu carcéral, les conditions de vie dans les centres de rétention de migrants ou l'utilisation de moyens de contention dans les hôpitaux psychiatriques.

► Le Comité pour la prévention de la torture (CPT) est un mécanisme de contrôle unique, indépendant, non judiciaire et proactif, doté d'un mandat de nature préventive. Le CPT est investi de pouvoirs considérables qui lui permettent de se rendre sur des lieux de détention afin d'évaluer comment les personnes privées de liberté sont traitées. En complément du système judiciaire de la CEDH, qui se fonde sur le dépôt de plaintes, ses travaux contribuent à la prévention des violations de la CEDH.

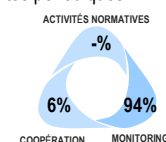
► Le CPT effectue des visites périodiques (généralement tous les quatre à cinq ans) dans tous les États membres, mais peut également faire des visites ad hoc lorsque cela s'avère nécessaire. Le CPT établit un rapport qui rassemble ses constatations et recommandations en vue d'améliorer la situation et demande une réponse détaillée concernant les problèmes

soulevés. Ce processus maintient un dialogue permanent avec les États concernés. Des entretiens à haut niveau et des tables rondes avec des structures gouvernementales spécifiques peuvent être organisées en complément pour aider les États concernés à mettre en œuvre les recommandations formulées par le CPT. Les travaux du CPT associent un grand nombre d'acteurs différents, parmi lesquels les ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires sociales, ainsi que les forces de l'ordre, l'administration pénitentiaire, les lieux de rétention de migrants en situation irrégulière, les hôpitaux psychiatriques, les foyers sociaux, les services judiciaires et de poursuite, les mécanismes de contrôle indépendants et les acteurs de la société civile.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques par la mise en œuvre des recommandations du CPT, et les maintiennent lorsqu'elles sont conformes aux normes du CPT.**

► Au cours du biennium, le CPT renforcera encore sa capacité à répondre rapidement à des situations spécifiques relevant de son mandat et à traiter les priorités thématiques qui ont émergé ou qui émergeront dans son domaine de compétence. Dans cette optique, l'accent sera mis davantage sur des visites ad hoc ciblées, y compris des visites de réaction rapide, tout en assurant un rythme acceptable de visites périodiques.

www.cpt.coe.int



Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres concernés ont identifié, sur la base des recommandations spécifiques contenues dans les rapports de visite du CPT, des mesures visant à améliorer la situation des personnes privées de liberté.		
	Nombre de visites périodiques et ad hoc, y compris de visites de réaction rapide.	36	18
	Nombre total de jours de visite.	360	163
	Nombre d'observations immédiates mises en œuvre.	20	13
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres sélectionnés ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre les recommandations du CPT.		
	Nombre d'« entretiens à haut niveau », de tables rondes/autres réunions tenues avec les autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.	8	4
RÉSULTAT ATTENDU 3	Des décideurs politiques nationaux/internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention et d'autres groupes concernés ont acquis des connaissances sur les normes du CPT.		
	Nombre de réunions de contact (y compris la participation à des séminaires/conférences) entre les membres du CPT et son Secrétariat et des groupes cibles sélectionnés.	130	95

SECRÉTARIAT

2020 : 24 postes (15A 9B)
2021 : 24 postes (15A 9B)

STRUCTURES

Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	3 282	2 216		5 497				5 497
2021	3 282	2 216		5 497				5 497

DROITS DE L'HOMME - MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH

BIOÉTHIQUE

► Dans le domaine biomédical, les évolutions scientifiques et technologiques sont sources d'avancées potentielles importantes pour la santé humaine. Toutefois, certains de ces développements et leurs applications peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux. L'évolution technologique récente ouvre en particulier de nouvelles possibilités d'agir sur l'être humain, en modifiant et en contrôlant la vie humaine, ce qui soulève des inquiétudes quant à d'éventuelles pratiques abusives et utilisations à mauvais escient de ces technologies, qui peuvent mettre en péril la dignité, l'intégrité et l'identité de l'être humain.

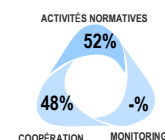
► La Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (STE 164) est le seul instrument juridiquement contraignant au niveau international portant spécifiquement sur la protection des droits de l'homme dans le domaine biomédical. Ses principes sont présentés de manière plus approfondie dans les protocoles additionnels consacrés à des domaines spécifiques.

► Les travaux portent notamment sur l'élaboration d'instruments juridiques visant à renforcer, là où cela s'avère nécessaire, le corpus juridique et sur la production d'outils destinés à faciliter la mise en œuvre de principes juridiques contraignants. Du matériel de sensibilisation est également développé. Ces travaux sont menés à la lumière de l'évolution de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme dans les domaines concernés.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en vue d'assurer une protection appropriée des droits de l'homme dans le domaine biomédical.**

► Au cours du biennium, la priorité sera donnée à la protection des droits de l'homme des personnes atteintes de troubles mentaux et au regard des développements technologiques. Il s'agira notamment de finaliser le Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires et un aperçu des initiatives existantes pour la promotion des mesures volontaires dans les soins de santé mentale, ainsi que de lancer un Plan d'action stratégique prévoyant une analyse des défis éthiques et juridiques que pose le développement de la modification du génome. Un inventaire de la législation et des pratiques pertinentes sera réalisé en vue de préparer un guide pour la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants en biomédecine ainsi qu'une étude sur les obligations et responsabilités en matière de droits de l'homme au regard des progrès technologiques dans le domaine biomédical, comme l'intelligence artificielle. L'intégration de la Convention d'Oviedo dans la formation nationale des professionnels du droit et de la santé sera assurée par le biais du lancement du cours HELP sur les principes essentiels des droits de l'homme en biomédecine dans plusieurs États membres.

www.coe.int/bioethics



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres et les parties prenantes ont pu s'appuyer sur un corpus juridique consolidé et des conseils pour la protection des droits de l'homme, y compris les droits des enfants, dans le domaine biomédical.		
	Date de disponibilité du nouveau Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine sur la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires.	31/12/2021	
	Date de disponibilité d'une étude sur la législation et les pratiques pertinentes en vue d'un guide à l'intention des professionnels de la santé sur la participation des enfants au processus décisionnel dans le domaine biomédical.	31/12/2021	
	Date de disponibilité d'une étude sur les bonnes pratiques en matière de soins de santé mentale encourageant les mesures volontaires.	31/12/2021	
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leur capacité à assurer une protection adéquate des droits de l'homme dans le domaine biomédical, notamment en ce qui concerne les défis pertinents posés par les nouvelles évolutions scientifiques et technologiques.		
	Nombre de langues dans lesquelles le cours en ligne HELP est disponible.	6	-
	Nombre d'activités visant à renforcer les capacités des États membres et des parties prenantes dans le cadre du Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les nouvelles technologies dans le domaine biomédical.	3	-
	Preuve de la diffusion du guide sur le débat public.		

SECRÉTARIAT

2020 : 4 postes (2A 2B)

2021 : 4 postes (2A 2B)

STRUCTURES

Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Comité de bioéthique (DH-BIO)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	511	306	36	854				854
2021	511	306	36	854				854

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de mieux faire connaître les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme en biomédecine en mettant à disposition le cours HELP dans différentes langues. L'action sera poursuivie dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2474	Protection des droits de l'homme en biomédecine II	Arménie	01/05/2019	30/06/2020			219
		<i>Coordination</i>						22
Autres projets	2194	CdE réseau académique (CEAN)	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2022			2 123
	2548	Mise à disposition du cours HELP sur les droits de l'homme en biomédecine dans dix autres langues européennes non officielles	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2020			88
	2550	État des lieux de la législation et des pratiques dans les États membres du Conseil de l'Europe en matière de processus décisionnel relatif aux enfants dans le domaine biomédical	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2020			10
	2551	Organisation d'un débat public européen sur les enjeux pour les droits de l'homme soulevés par les nouvelles technologies en biomédecine, telles que les neurotechnologies	Multilatéral	01/01/2020	30/06/2021			1 200
	2630	Protection des droits de l'homme dans le domaine de la biomédecine (bioéthique)	Fédération de Russie	01/01/2020	31/12/2020			540
Total								4 201

DROITS DE L'HOMME - MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CEDH

LIBERTÉ D'EXPRESSION, MÉDIAS ET PROTECTION DES DONNÉES

► Dans la sphère actuelle de l'information et de la communication profondément transformée, le droit à la liberté d'expression, avec son corollaire la liberté des médias, et le droit à la vie privée, tels que consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme, sont considérablement menacés. Les technologies numériques ont ouvert un éventail de nouvelles possibilités pour la consommation d'informations, le partage d'idées, la création de contenus, ainsi que pour l'augmentation de la production et de l'utilisation des données personnelles. Plus elles deviennent importantes pour le fonctionnement des sociétés et des économies, plus elles sont critiquées pour leur opacité, leur négligence à l'égard de la protection des données personnelles et pour avoir favorisé des intérêts privés - souvent source de division - au détriment du bien public. Cette évolution est exacerbée par un environnement qui ne cesse de se dégrader pour le journalisme d'investigation indépendant, ce qui n'est pas sans conséquence pour le pluralisme et la diversité des médias.

► En se fondant sur le système de la Convention, le Conseil de l'Europe est bien placé pour lutter contre les menaces à l'exercice des droits et libertés consacrés par les articles 8 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, que ce soit sur internet ou en dehors.

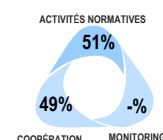
► Le Conseil de l'Europe élabore des normes, notamment des lignes directrices et des recommandations relatives à la liberté d'expression, aux médias y compris la protection des journalistes, à la gouvernance de l'Internet et à la protection des données. Les États membres sont aidés, à leur demande, pour mettre en œuvre ces normes par des activités de coopération auxquelles participent les professionnels des médias, les institutions, les associations et organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé. Le Conseil de l'Europe fait le lien entre ces différents

acteurs et d'autres afin de promouvoir le dialogue dans le cadre d'une approche partagée de la gouvernance de l'Internet, tout en maintenant la place de l'individu au cœur de son action et en veillant à la protection et au respect des droits de l'homme.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour protéger et promouvoir efficacement la liberté d'expression, la liberté des médias et la protection des données conformément aux normes du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, les risques auxquels sont confrontés les médias seront abordés, en particulier dans l'environnement numérique, tels que la manipulation de l'opinion publique, la diffusion de la désinformation ou de contenus préjudiciables, l'influence excessive sur les processus démocratiques et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. La 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des médias et de la société de l'information en 2020 devrait guider les travaux futurs dans ces domaines. Une étude de faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle seront préparés, ainsi qu'une stratégie intersectorielle du Conseil de l'Europe sur la gouvernance numérique 2020-2023. En ce qui concerne la protection des données, l'accent sera mis sur la promotion de la Convention modernisée (108+) sur la protection des données.

www.coe.int/media
www.coe.int/dataprotection
www.coe.int/informationssociety



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour protéger efficacement la liberté d'expression et la liberté des médias contre les menaces qui accompagnent l'évolution rapide de l'environnement des médias, notamment la transformation numérique.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'une étude de faisabilité et des éléments potentiels, sur la base de larges consultations multipartites, d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle basé sur les normes du Conseil de l'Europe.	31/12/2021	
	Nombre de réponses adéquates (notes d'orientation et/ou recommandations) aux défis auxquels sont confrontés les médias (gouvernance des médias et de la communication afin de faire face au passage des canaux traditionnels aux réseaux sociaux et aux risques connexes ; communication électorale et couverture médiatique de la campagne électorale ; exigences réglementaires et politiques, besoins des utilisateurs et possibilités techniques liées à l'établissement de priorités en matière de contenu d'intérêt public).	3	-
	Nombre de réponses adéquates (notes d'orientation et/ou recommandations) aux défis posés par les technologies numériques à la liberté d'expression.	2	-
	Date de disponibilité d'un instrument juridique global sur la lutte contre le discours de haine s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les textes existants du Conseil de l'Europe.	31/12/2021	
	Preuve de l'utilisation du Guide de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la sécurité des journalistes.		
	Preuve de la mise en œuvre de la prochaine Stratégie sur la gouvernance numérique.		
	Nombre d'activités avec les parties prenantes des médias pour faire connaître les outils développés au sein du Conseil de l'Europe pour promouvoir la diversité dans les médias.	3	3
	Nombre d'activités sur les réponses possibles au phénomène de la désinformation et de la manipulation dans l'écosystème de l'information numérique ("fake news").	5	4

Les États membres ont renforcé leur capacité à aligner leur législation et leurs pratiques nationales sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression, de médias et d'Internet.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre d'actions de renforcement des capacités et de sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté d'expression.	> 3	3
	Pourcentage des participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre les normes relatives à la liberté d'expression, aux médias et à Internet.	70 %	-
	Nombre de projets de coopération visant à promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne le pluralisme et l'indépendance des médias de service public, la sécurité des journalistes et la protection des lanceurs d'alerte, la protection de la vie privée dans les médias, la justice en matière de liberté des médias et d'Internet et les autorités régulatrices des médias.	6	6
	Nombre d'activités visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias.	4	3
	Nombre de conférences et d'événements de haut niveau organisés dans les États membres pour promouvoir la connaissance et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe, en particulier en ce qui concerne la liberté d'Internet, les rôles et responsabilités des intermédiaires d'Internet, le pluralisme des médias et la transparence en matière de propriété.	2	3
	Nombre d'activités d'assistance proposées aux États membres pour améliorer la législation et la pratique en matière de liberté d'expression conformément aux normes du Conseil de l'Europe.	3	1
Les États membres et d'autres pays ont pu s'appuyer sur les normes et orientations du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des données pour aligner leur législation et leurs pratiques sur celles-ci.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de nouvelles signature/ratification/adhésion(s) à la Convention modernisée sur la protection des données.	4	22
	Nombre de nouveaux observateurs au Comité de la Convention.	10	-
	Date de disponibilité d'une proposition de mécanisme de suivi et d'évaluation pour la Convention modernisée sur la protection des données.	31/12/2021	
	Date de disponibilité du rapport sur les implications pour la protection des données des progrès technologiques dans le domaine du profilage, de la reconnaissance faciale et de l'utilisation des données personnelles dans les systèmes éducatifs.	31/12/2021	
	Nombre d'activités d'assistance fournis pour améliorer la législation et la pratique en matière de droit à la protection des données, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.	2	-

SECRETARIAT

2020 : 14 postes (10A 4B)
2021 : 14 postes (10A 4B)

STRUCTURES

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)
Comité d'experts sur l'environnement des médias et la réforme (MSI-REF)
Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS)
Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHA)
Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 856	1 008	385	3 248	3 329	461	3 790	7 038
2021	1 856	1 008	459	3 322	3 057	67	3 125	6 446

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires fourniront des outils supplémentaires pour assurer le respect et la promotion de la liberté d'expression et d'information, y compris la liberté des médias et de l'Internet, la protection de la vie privée et des données dans certains États membres du Conseil de l'Europe (Europe du Sud-Est et orientale, Caucase du Sud), au Bélarus et dans les pays partenaires voisins (Maroc et Tunisie). Les activités proposées répondent aux besoins identifiés par les mécanismes de suivi de l'Organisation et répondent aux demandes spécifiques des pays en matière de société de l'information et de gouvernance de l'internet. Elles encouragent la mise en place et le fonctionnement efficace d'organes d'autorégulation afin de poursuivre la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans les plans d'action du Conseil de l'Europe, les documents-cadres de coopération et dans l'aperçu de la coopération avec le Kosovo²⁹. En outre, l'action dans ce domaine visera à continuer de renforcer l'expertise judiciaire en matière de liberté d'expression et de liberté des médias en Europe du Sud-Est et à promouvoir un journalisme éthique qui intègre la migration et la diversité tout en combattant le discours de haine.

Les projets comprennent un très large éventail d'activités telles que des avis juridiques, des programmes de formation et d'autres manifestations avec la participation d'agents publics, de professionnels des médias et du droit ainsi que de la société civile.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	158	Soutenir la liberté d'expression à travers les médias professionnels et éthiques	Kosovo ²⁹	01/09/2019	28/02/2021			155
	1787	Promouvoir la liberté de l'internet	République de Moldova	01/09/2019	31/08/2021			500
	1788	L'éducation aux médias contre le discours de haine	Bosnie-Herzégovine	01/03/2020	28/02/2022			643
	2034	Promouvoir l'égalité de genre et l'empowerment des femmes dans la couverture médiatique	République de Moldova	01/06/2019	31/05/2021			46
	2056	Consolidation de la société de l'information, la radiodiffusion publique et de la sécurité des journalistes	Ukraine	01/09/2019	31/08/2022	791		
	2061	PAII-T C4- Appui à l'Instance de communication audiovisuelle et à l'Instance d'accès à l'information	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	360		
	2079	PAII-T C5 - Appui à l'Instance nationale de protection des données personnelles	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	165		
	2088	CyberEast - Action contre la Cybercriminalité pour Cyber-résilience dans le Partenariat oriental	Régional	01/09/2019	31/08/2022	2 533		
	2235	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX2	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	23/05/2022	295		
	2237	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX2	Kosovo ²⁹	24/05/2019	23/05/2022	241		
	2290	Soutenir la liberté des médias et d'Internet	Géorgie	01/02/2019	31/01/2021		292	
	2294	Réconciliation par la coopération entre municipalités divisées : 2019-2021	Bosnie-Herzégovine	01/03/2019	31/12/2021		2	306
	2313	Promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias	Maroc	01/02/2019	31/12/2021		11	181
	2314	Appui à la protection des données personnelles	Maroc	01/01/2019	31/12/2021			65
	2404	Renforcer l'égalité des sexes et d'autres normes éthiques dans les médias azerbaïdjanais	Azerbaïdjan	01/07/2019	30/06/2021		217	
	2427	Promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information à travers l'éducation aux médias et le journalisme de qualité	Tunisie	01/01/2020	31/12/2021			570
	2433	Promouvoir la liberté des médias et d'Internet	Arménie	01/09/2019	28/02/2022			601
	2434	Promouvoir l'éducation aux médias et le journalisme de qualité	Maroc	01/07/2019	30/06/2021			322
	2500	Le rôle des médias dans la couverture des questions relatives aux droits de l'homme	Bosnie-Herzégovine	01/01/2020	31/12/2020			250
	2504	Soutenir la liberté d'expression à travers les médias professionnels et éthiques	Kosovo ²⁹	01/01/2020	31/12/2022			333
		<i>Coordination</i>				95	7	228
Autres projets	1771	Liberté des médias, pluralisme et journalisme respectueux de l'éthique	Serbie	01/01/2020	31/12/2021			750
	1777	Promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias	Turquie	01/01/2020	31/12/2022			2 000

²⁹ Voir note 28 page 32.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2026	PS III C15 - Renforcer la protection des données à caractère personnel dans les pays du voisinage Sud	Régional	01/03/2018	29/02/2020	2		
	2030	PS III C14 - Promouvoir la liberté d'expression et un rôle positif des médias dans la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes	Régional	01/03/2018	29/02/2020	3		
	2206	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe	Régional	24/05/2019	23/05/2022	419		
	2223	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias	Macédoine du Nord	24/05/2019	23/05/2022	289		
	2232	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX 2	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	332		
	2233	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe – JUFREX 2	Albanie	24/05/2019	23/05/2022	235		
	2236	HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe – JUFREX 2	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	283		
	2459	Soutenir la protection des données et la gouvernance de l'Internet	Bélarus	01/01/2020	31/12/2021			600
	2512	Éducation aux médias contre le discours de haine, les fausses informations et la cyberintimidation pour un meilleur engagement civique des jeunes	Albanie	01/01/2020	31/12/2021			800
	2524	Promouvoir le pluralisme des médias et la gouvernance de l'Internet	Albanie	01/01/2020	31/12/2021			600
		<i>Coordination</i>				342		
Total					6 386	528	8 951	

DROITS DE L'HOMME

ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

L'égalité et la dignité humaine font partie intégrante des droits de l'homme et sont des éléments fondamentaux de la démocratie. Toutefois, les femmes sont toujours confrontées à la discrimination et à la violence de manière généralisée et persistante, ce qui oblige les États membres à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes et du sexisme, et à agir face au recul croissant qui frappe les droits des femmes. La crise économique et sociale continue d'exercer des pressions sur les services sociaux et les systèmes de protection de l'enfance, ce qui nuit à la protection effective des droits des enfants. L'environnement numérique crée de nouveaux défis et risques de violence contre les femmes et les enfants. Des actions communes sont nécessaires, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe, pour assurer l'égalité de droit et de fait pour tous, créant ainsi les conditions de la pleine jouissance des droits de l'homme pour tous les membres de la société.

Le but de ce programme est d'assurer la protection effective des droits des femmes et des enfants à tous les niveaux.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ aidant les États membres à parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes (**Égalité de genre**) ;
- ▶ assurant le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et en aidant les États membres à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (**Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**) ;
- ▶ fournissant des conseils et un soutien aux États membres pour promouvoir et mieux protéger les droits de l'enfant, y compris la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (**Droits des enfants**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

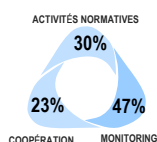
Résultat intermédiaire	Indicateurs
Égalité de genre Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales, conformément à la stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.</i>
Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) Les Parties contractantes changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques par la mise en œuvre des recommandations formulées par le GREVIO et le Comité des Parties.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales à la lumière des conclusions du GREVIO.</i> <i>Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>
Droits des enfants Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de respecter, protéger et promouvoir les droits des enfants conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe.</i> <i>Preuve de changements dans les politiques, la législation, les arrangements institutionnels et les pratiques en matière de prévention et de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels.</i> <i>Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : Pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : Éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : Inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

	2020 en K €				2021 en K €					
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE	4 854		829	953	6 636	4 897		562	162	5 621
Égalité de genre	1 277		548	614	2 439	1 312		437	162	1 911
Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	1 480				1 480	1 480				1 480
Droits des enfants	2 097		281	339	2 717	2 105		125		2 230



DROITS DE L'HOMME - ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

ÉGALITÉ DE GENRE

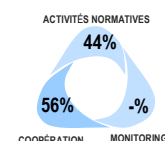
► Les inégalités entre les femmes et les hommes persiste dans toutes les sphères de la vie publique et privée et constitue l'un des principaux défis dans les sociétés européennes plurielles d'aujourd'hui. S'attaquer aux inégalités, poursuivre un objectif d'égalité et assurer la réalisation pleine et entière des droits humains pour toutes et pour tous représentent à la fois une nécessité et une obligation.

► Le Conseil de l'Europe soutient les États membres dans la mise en œuvre des textes et normes pertinents au moyen de toute une gamme de mesures (orientations politiques, renforcement des capacités, échange de bonnes pratiques entre pairs, sensibilisation), y compris par l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les politiques et activités de l'Organisation. Pour cela, et en s'appuyant sur ses normes et ses acquis, le Conseil de l'Europe a adopté des stratégies dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil de l'Europe entretient des partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales (organes des Nations Unies, Union européenne et ses agences spécialisées, OSCE, Banque mondiale, OCDE) et avec la société civile.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes.**

► Au cours du biennium, la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 continuera d'être mise en œuvre, en s'attaquant aux causes profondes de l'inégalité entre les femmes et les hommes, en prévenant la violence à l'égard des femmes et en réagissant à un dangereux recul des droits des femmes, avec un accent particulier sur la lutte et la prévention du sexisme, sur la promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux décisions politiques et publiques, sur la lutte contre la persistance des biais et violences liés au genre à travers les technologies de l'information et de la communication et sur les femmes migrantes et réfugiées.

www.coe.int/equality
www.coe.int/conventionviolence



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur les normes et le soutien du Conseil de l'Europe pour introduire des mesures politiques et législatives visant à réaliser l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'une nouvelle Recommandation sur les femmes migrantes et réfugiées.	31/12/2021	
	Nombre de pays effectuant des changements juridiques/politiques dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.	25 p.a.	23
	Pourcentage de comités et d'organes de suivi du Conseil de l'Europe menant des activités intégrant les questions de genre.	90 %	-
	Nombre d'études et de fiches d'information finalisées (par exemple, sur l'intelligence artificielle, le sexisme et violence à l'égard des femmes dans l'arène politique, les formes de violence en ligne contre les femmes, participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique).	3	-
	Nombre d'États ayant bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.	9	-
	Nombre d'événements au cours desquels des bonnes pratiques ont été diffusées.	30	12

SECRÉTARIAT

2020 : 7,5 postes (4,5A 3B)

2021 : 7,5 postes (4,5A 3B)

STRUCTURES

Commission pour l'égalité de genre (GEC)

Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	870	300	108	1 277	548	614	1 162	2 439
2021	870	300	142	1 312	437	162	600	1 911

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires continueront de promouvoir un système judiciaire soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'action sera poursuivie dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents cadres de coopération.

En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, des actions sont prévues pour traiter des problèmes dans d'autres pays d'Europe orientale, du Caucase du Sud, d'Europe du Sud-Est et du sud de la Méditerranée. L'accent sera mis sur les domaines suivants :

- la promotion de la Convention d'Istanbul et la voie de la ratification ;
- le soutien à l'amélioration et au renforcement des cadres juridiques, réglementaires et politiques ;
- le soutien à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la violence à l'égard des femmes ;
- l'aide à la mise en place et au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, y compris la coordination au niveau national.

Pour les États parties à la Convention, il sera tenu compte des recommandations formulées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1868	La Convention d'Istanbul : un outil pour progresser dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Ukraine	01/09/2018	30/06/2020		135	
	2068	Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (phase II)	Kosovo ³⁰	10/12/2018	09/12/2020		183	5
	2227	La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Arménie : poursuivre le processus en vue d'une ratification de la Convention d'Istanbul	Arménie	01/03/2019	31/08/2021		400	
	2296	Lutte contre la violence envers les femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants	Tunisie	01/03/2019	31/12/2021		17	97
	2306	Lutte contre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants	Maroc	01/02/2019	31/12/2021		23	96
	2612	Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité de genre	Azerbaïdjan	01/01/2020	31/12/2022			667
		<i>Coordination</i>					19	46
Autres projets	1925	Augmenter la sensibilisation et renforcer des capacités de lutte contre la violence à l'égard des femmes	République slovaque	16/09/2019	15/09/2020			167
	1967	Coopération sur la mise en œuvre de la stratégie d'action nationale de la Fédération de Russie en faveur des femmes (2017-2022)	Fédération de Russie	03/11/2018	02/05/2020	111		
	1971	Mise en œuvre des normes européennes pour lutter contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique	République tchèque	01/01/2020	31/12/2021			500
	2073	PGG II : 18. Accès des femmes à la justice : application de la Convention d'Istanbul et des autres normes européennes en matière d'égalité de genre dans les pays du Partenariat oriental	Régional	01/01/2019	31/12/2021	560		
	2410	HFII : Promotion d'une réponse institutionnelle globale à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique	Turquie	24/11/2019	23/05/2022			544
	2573	Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : programme multi-pays	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			800
		<i>Coordination</i>				314		
Total						985	776	2 923

³⁰ Voir note 28 page 32.

DROITS DE L'HOMME - ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (GREVIO)

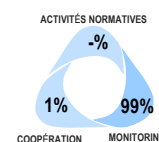
► La violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits de l'homme. Une femme sur trois en Europe a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Plus de la moitié d'entre elles ont été tuées par leur compagnon ou des membres de leur famille. La violence à l'égard des femmes ne connaît ni statut social, ni frontière géographique, elle est largement répandue et très peu signalée. Elle est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, son éradication doit donc s'inscrire dans le cadre de la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

► En vigueur depuis 2014, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) vise à prévenir la violence, protéger les victimes et poursuivre les responsables en justice. Le mécanisme de suivi de la Convention repose sur deux piliers : le Groupe d'experts indépendants sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et le Comité des Parties. Le GREVIO a commencé ses activités de suivi en 2016. Il établit des rapports par pays pour évaluer les mesures, notamment législatives, prises par les Parties pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention. Dans les cas où des mesures sont nécessaires pour prévenir une tendance grave, massive ou persistante à tout acte de violence visé par la Convention, le GREVIO peut engager une procédure d'enquête spéciale.

► **L'objectif est que les Parties contractantes changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques par la mise en œuvre des recommandations formulées par le GREVIO et le Comité des Parties.**

► Au cours du biennium, le GREVIO poursuivra son premier cycle d'évaluation de référence, en tenant compte de l'augmentation continue du nombre d'États parties à la Convention. Les activités de sensibilisation, le recensement de bonnes pratiques, les études et publications, et un soutien législatif et technique entre pairs auront pour but de combler les lacunes et de lever les obstacles à la mise en œuvre des dispositions de la Convention³¹. La coopération avec d'autres organisations internationales et mécanismes régionaux et internationaux sur les droits des femmes sera renforcée en vue d'accroître la cohérence, l'efficacité, l'impact et la visibilité des résultats. Des partenariats avec les secteurs public, non gouvernemental et privé seront également développés. La promotion de la Convention se poursuivra en vue d'encourager la ratification par tous les États membres en Europe et au-delà.

www.coe.int/conventionviolence



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

	Cible 2020-2021	Référence 2018	
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les Parties contractantes ont identifié des mesures sur la base d'une première évaluation par le GREVIO des actions qu'elles ont entreprises pour donner effet aux dispositions de la Convention d'Istanbul.		
	Nombre total de jours de visite.	60	20
	Nombre de Parties contractantes ayant fait l'objet d'une visite.	14	4
	Nombre de Parties contractantes ayant reçu les premiers rapports du GREVIO.	12	4
	Nombre de recommandations du Comité des Parties adoptées sur la base des rapports du GREVIO.	12	4
	Nombre de signatures et de ratifications de la Convention.	3	3

SECRÉTARIAT

2020 : 8 postes (5,5A 2,5B)
2021 : 8 postes (5,5A 2,5B)

STRUCTURES

Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
Comité des Parties à la Convention d'Istanbul

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/JPA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 001	465	14	1 480				1 480
2021	1 001	465	14	1 480				1 480

³¹ Les activités de coopération financées par les ressources extrabudgétaires sont présentées sous *Égalité de genre*.

DROITS DE L'HOMME - ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

DROITS DES ENFANTS

► La pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination et la violence touchent les enfants de manière disproportionnée. L'écart entre les cadres juridiques et la réalité reste important et ne garantit pas une protection efficace des enfants contre la violence : un enfant sur deux est soumis à la violence entre pairs, un enfant sur cinq est victime de violence sexuelle et les actes de violence restent souvent non signalés, en particulier la violence familiale et les sévices sexuels. Près d'une personne sur onze est aujourd'hui impliquée dans des conflits familiaux. Les enfants souffrent de ces situations alors que leur intérêt supérieur n'est pas dûment pris en compte. L'accès à des services de qualité et à la justice reste difficile, en particulier pour les enfants vulnérables mais aussi pour les enfants en conflit avec la loi.

► Le Conseil de l'Europe s'est engagé à faire des droits de l'enfant, tels que définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne et les autres conventions et recommandations pertinentes, une réalité pour les 150 millions d'enfants vivant dans ses États membres. Son travail est guidé par la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et la coopération intergouvernementale, avec la participation des parties prenantes, notamment les organisations internationales, la société civile, les médiateurs pour enfants, les réseaux universitaires, le secteur privé et les enfants. Les droits des enfants sont intégrés dans l'ensemble de l'Organisation et restent une priorité pour l'Assemblée parlementaire, la Commissaire aux droits de l'homme, le Congrès, la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et les comités intergouvernementaux.

► En ce qui concerne la violence sexuelle contre les enfants, le programme repose principalement sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), dont le suivi est effectué par le Comité

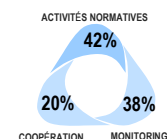
des Parties à la Convention (Comité de Lanzarote). Le suivi est scindé en cycles couvrant toutes les Parties et se concentrant sur un thème spécifique. Les informations, l'expérience, les pratiques prometteuses et les enjeux sont recensés et partagés afin d'améliorer les capacités des Parties à prévenir et combattre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels concernant des enfants, mais aussi à mieux protéger les victimes.

► Enfin, le Conseil de l'Europe établit des programmes de coopération pour aider les États membres à mettre en œuvre des normes et des lignes directrices relatives aux droits de l'enfant et à protéger les enfants contre la violence.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de respecter, protéger et promouvoir les droits des enfants conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur l'investissement dans une justice adaptée aux enfants et dans des services destinés aux enfants victimes et aux jeunes délinquants, la promotion des droits de l'enfant dans l'environnement numérique et la promotion de politiques de protection des enfants dans divers contextes. Les efforts porteront également sur l'accroissement de l'impact et de la visibilité de la Convention de Lanzarote et de son travail de suivi, ainsi que sur la promotion de stratégies nationales intégrées pour prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les enfants.

www.coe.int/children
www.coe.int/lanzarote



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres et les parties prenantes concernées ont pu s'appuyer sur des normes, lignes directrices et autres outils pour mettre en œuvre les normes internationales et celles du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de normes et/ou de nouveaux rapports et outils élaborés pour renforcer la protection des droits de l'enfant dans les États membres (par exemple sur les procédures de divorce et de séparation, les procédures de protection de l'enfance, les mécanismes de signalement de la violence contre les enfants, les centres d'information sur la violence, les jeunes délinquants, les processus décisionnels dans le domaine biomédical).	6	3
	Date de disponibilité d'un projet de stratégie pour les actions prioritaires du Conseil de l'Europe au-delà de 2021.	31/12/2021	
	Nombre de comités et de mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe qui promeuvent ou incluent les droits de l'enfant (recommandations, déclarations, politiques, lignes directrices, rapports, événements).	> 10	-
	Nombre d'États membres ayant mesuré les progrès réalisés en matière de participation des enfants en utilisant les normes, les outils et les méthodologies innovantes du Conseil de l'Europe dans ce domaine.	6	20
Les États membres ont identifié des mesures visant à renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations et des rapports de suivi.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date d'adoption du rapport de suivi évaluant la situation dans au moins 40 Parties en ce qui concerne la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.	10/2020	31/01/2018
	Preuve de la suite donnée à 10 recommandations du rapport spécial sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés et des migrants contre l'exploitation et les abus sexuels, par au moins 40 Parties, comme indiqué dans le rapport d'évaluation.		
	Nombre d'États membres ayant modifié leurs politiques, leur législation, leurs arrangements institutionnels et leurs pratiques en matière de prévention et de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.	> 22	-

Les États membres ont renforcé leur capacité à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants contre la violence.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre d'échanges, d'activités de renforcement des capacités et de visites consacrées à la promotion des droits de l'enfant (par exemple sur les enfants migrants et réfugiés, les problèmes de protection sociale et de protection de l'enfance pour les enfants rapatriés, les études d'impact sur les droits de l'enfant, la protection des données relatives aux enfants, une justice adaptée aux enfants, l'égalité des chances, l'environnement numérique).	9	-
	Nombre de participants ayant pris part à des activités de renforcement des capacités pour accroître leurs connaissances et leurs capacités en matière de droits de l'enfant	2 500	-
	Nombre d'activités menées par les États membres et les parties prenantes concernées à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre).	> 47 p.a.	44
	Nombre d'États ayant bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote.	> 6	0
	Nombre d'activités de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote organisées pour tous les États membres.	2	1

SECRETARIAT

2020 : 10 postes (5,5A 4,5B)
2021 : 10 postes (5,5A 4,5B)

STRUCTURES

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)
Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 412	622	63	2 097	281	339	620	2 717
2021	1 413	622	71	2 105	125		125	2 230

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de financer des activités visant à renforcer le cadre juridique et politique pour éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants grâce à un appui :

- aux États parties à la Convention de Lanzarote pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports du Comité de Lanzarote sur les abus sexuels concernant des enfants dans le cercle de confiance, et
- aux États membres pour interdire les châtiments corporels infligés aux enfants dans tous les contextes et élaborer une stratégie nationale intégrée pour la protection des enfants contre la violence.

Une attention particulière sera accordée à la protection des droits des enfants, y compris les enfants handicapés, et à la protection des enfants réfugiés et migrants.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1813	Lutte contre la violence à l'égard des enfants en Ukraine, Phase II	Ukraine	01/01/2020	31/12/2021			550
	1840	Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne des enfants@Europe	Multilatéral	01/07/2018	31/12/2020		339	
	1841	Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels	République de Moldova	15/10/2018	31/03/2020			68
	2617	Combattre la violence contre les enfants	République de Moldova	01/04/2020	31/12/2021			400
			<i>Coordination</i>					
Autres projets	1814	Protéger les enfants de la violence, y compris de l'exploitation et des abus sexuels	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2021			500
	1836	Protéger des enfants contre l'exploitation et la violence	Serbie	01/09/2019	31/08/2021			666
	1843	Projet européen d'élaboration de stratégies et d'actions visant à soutenir les enfants en tant qu'agents de changement dans la promotion de l'égalité de genre ainsi que de combattre la violence basée sur le genre, les stéréotypes de genre et le sexisme	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			700

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2244	SP III C4 - Égalité, dignité humaine & Droits des enfants	Régional	01/03/2018	29/02/2020	21		
	2467	Soutien à la mise en place de la Maison des enfants (Barnahus) - Phase II	Slovénie	01/07/2019	30/06/2021	376		
	2498	Renforcement de la participation des enfants dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions au niveau européen, national, régional et local.	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			850
	2558	EndOCSEA@Europe+ (Mettre fin à l'exploitation et l'abus sexuel des enfants en ligne @Europe Plus)	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2023			998
		<i>Coordination</i>				9		
Total						406	339	4 836

DROITS DE L'HOMME

ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

La discrimination est une violation de plus en plus fréquente des droits de l'homme qui menace la jouissance des droits pour tous. La rhétorique xénophobe et les discours de haine visant les minorités, les Roms et les Gens du voyage, ainsi que les migrants deviennent monnaie courante dans la vie politique et dans les médias sociaux. L'édification de sociétés plus inclusives, exemptes de discrimination et de haine, est une condition préalable à la sauvegarde et à la réalisation d'une véritable démocratie. Des réponses politiques communes, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe, sont nécessaires pour prévenir et contrer les divisions plus profondes, la méfiance et le rejet de la diversité qui compromettent l'inclusion et la sécurité démocratique des sociétés européennes.

Le but de ce programme est de prévenir et de combattre toute forme de discrimination et de promouvoir le respect de la diversité à tous les niveaux afin de contribuer à une meilleure inclusion.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ apportant des réponses concertées et efficaces aux défis communs afin de prévenir et combattre toute forme de discrimination et en aidant les États membres à assurer leur mise en œuvre (Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage – Minorités nationales, langues minoritaires et régionales – Migrants).
- ▶ soutenant les organes collégiaux de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et la Secrétaire Générale pour faciliter la réalisation effective du mandat social de la CEB (Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

Résultat intermédiaire

Indicateurs

Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage – Minorités nationales, langues minoritaires et régionales – Migrants

Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre toute forme de discrimination, protéger les droits des Roms et des Gens du voyage et des personnes appartenant à des minorités, y compris l'utilisation de leur langue, promouvoir le respect de la diversité et améliorer l'inclusion sociale.

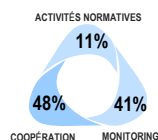
Preuve de changements dans la législation, les politiques ou les pratiques nationales dans les domaines de l'anti-discrimination, de la participation et de l'intégration des Roms et des Gens du voyage, des droits des minorités, des langues régionales ou minoritaires et de l'intégration interculturelle des migrants et des réfugiés.

Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : Pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : Éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : Inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : Changements climatiques ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.



	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION	9 654	1 464	3 484	1 302	15 904	9 474	1 484	2 247	512	13 717
Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage – Minorités nationales, langues minoritaires et régionales – Migrants	9 654		3 484	1 302	14 440	9 474		2 247	512	12 233
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe		1 464			1 464		1 484			1 484

DROITS DE L'HOMME - ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION – ROMS ET GENS DU VOYAGE – MINORITÉS NATIONALES, LANGUES MINORITAIRES ET RÉGIONALES – MIGRANTS

► La discrimination représente une violation de plus en plus fréquente des droits de l'homme et menace la jouissance des droits par tous. La rhétorique xénophobe et les discours de haine visant les minorités et les migrants deviennent monnaie courante dans la vie politique et les réseaux sociaux. Des divisions plus profondes, la méfiance et le rejet de la diversité constituent autant de menaces pour l'inclusion et la sécurité démocratique des sociétés européennes. Plus de 10 millions de Roms et de Gens du voyage constituent toujours l'un des groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés d'Europe.

► Le Conseil de l'Europe n'a cessé d'adopter des mesures énergiques et ciblées pour construire des sociétés plus inclusives, notamment en assurant le suivi de la mise en œuvre des normes par les États membres et en encourageant des réactions communes sur la base d'un travail multilatéral.

► La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit l'évolution de la situation dans l'ensemble des États membres, adresse des recommandations spécifiques à chacun d'entre eux dans le cadre de cycles quinquennaux et formule aussi des recommandations de politique générale à l'adresse de tous. L'ECRI travaille de concert avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité afin d'aider les autorités de la société civile à élaborer un programme commun de lutte contre les discours de haine et la discrimination et de promotion de politiques d'intégration efficaces.

► Le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC) et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX) évaluent la situation dans leurs domaines respectifs sur la base de rapports périodiques soumis par les États parties, ainsi que d'informations obtenues dans le cadre de visites sur place ou communiquées par les représentants de minorités nationales et d'ONG. Tous les cinq ans, ces organes adoptent un rapport d'évaluation, assorti d'avis, sur chaque État membre.

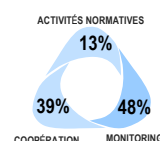
► Les travaux intergouvernementaux sur la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité et de l'insertion analysent la mise en œuvre des politiques des États membres et permettent des échanges thématiques, ainsi qu'un examen par les pairs des expériences et des bonnes pratiques, en vue d'élaborer des réponses politiques communes. Ces travaux sont axés sur la prévention et la lutte contre les discours de haine et toute forme de discrimination, la lutte contre l'antitsiganisme et l'amélioration de la participation active et de l'insertion sociale des Roms et des Gens du voyage, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales et l'utilisation des langues régionales ou minoritaires, ainsi que l'intégration interculturelle et le respect des droits individuels des migrants.

► Le programme Cités interculturelles fournit aux autorités locales, régionales et nationales des outils théoriques et pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies globales d'insertion des migrants et des minorités mettant l'accent sur la diversité en tant qu'atout. Les programmes de coopération relatifs aux Roms et aux Gens du voyage, aux minorités nationales, aux discours de haine et à la lutte contre la discrimination s'appuient sur des évaluations des besoins et débouchent sur une assistance législative ciblée ainsi que sur des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation des autorités nationales, régionales et locales et de la société civile, des communautés et des individus sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des conclusions et recommandations des organes de suivi.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre toute forme de discrimination, protéger les droits des Roms et des Gens du voyage et des personnes appartenant à des minorités, y compris l'usage de leur langue, promouvoir le respect de la diversité et améliorer l'inclusion sociale.**

► Au cours de l'exercice biennal, la priorité sera donnée aux activités de suivi à travers le sixième cycle de suivi de l'ECRI et au renforcement des mécanismes de suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML). Des outils conceptuels et pratiques seront fournis aux autorités à tous les niveaux pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'intégration interculturelle des migrants et des minorités, l'accent étant mis sur la diversité en tant qu'atout pour la société. La promotion de l'intégration des Roms et la lutte contre l'antitsiganisme se poursuivront par la mise en œuvre d'un document stratégique post-2019 fondé sur les résultats du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2016-2019. Le travail intergouvernemental sera lui aussi renforcé, notamment par l'élargissement de son périmètre et la création d'un comité intergouvernemental sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion. Ce dernier s'appuiera sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions et recommandations des organes de contrôle compétents pour élaborer des politiques et outils communs afin de lutter contre la rhétorique xénophobe, le discours de haine et toute forme de discrimination.

www.coe.int/ecri
www.coe.int/roma
www.coe.int/minorities
www.coe.int/minlang
www.coe.int/migrants



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

	Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont identifié des mesures sur la base des rapports de suivi et des recommandations de politique générale de l'ECRI, ainsi que du dialogue mené par cette dernière avec les organismes de promotion de l'égalité pour garantir la non-discrimination.	
Nombre de pays dans lesquels la situation est examinée.	30	16
Nombre de nouvelles recommandations de politique générale rédigées.	1	1
Nombre de tables rondes et autres manifestations.	8	4
Pourcentage d'organismes de promotion de l'égalité participant au séminaire annuel.	> 80 %	81 %

RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties ont identifié – sur la base des avis du Comité consultatif de la FCNM, des résolutions du Comité des Ministres et du dialogue avec le Comité consultatif – des mesures visant à protéger les droits des personnes appartenant aux minorités nationales.		
	Nombre d'avis du Comité consultatif.	16	6
	Nombre de résolutions du Comité des Ministres.	16	8
	Nombre de visites sur place.	16	7
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États parties ont identifié – sur la base des avis du Comité d'experts de l'ECRML, des résolutions du Comité des Ministres et du dialogue avec le Comité d'experts – des mesures visant à protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires.		
	Nombre d'évaluations par le Comité d'experts (rapports d'évaluation et conclusions relatives à des recommandations appelant à des mesures immédiates).	18	-
	Nombre de recommandations du Comité des Ministres.	10	6
	Nombre de visites sur place.	10	8
RÉSULTAT ATTENDU 4	Les États membres ont pu s'appuyer sur des instruments juridiques ou politiques mis à jour et des réponses politiques européennes communes pour lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité et l'inclusion.		
	Nombre d'outils (lignes directrices, rapports, etc.) relatifs à des questions d'actualité produits.	9	-
	Nombre de visites thématiques relatives à des questions touchant aux Roms et aux Gens du voyage effectuées.	4	-
	Date de disponibilité d'un nouvel instrument juridique complet sur la lutte contre les discours de haine.	31/12/2021	
	Date de disponibilité d'une étude identifiant les bonnes pratiques dans les États membres en matière de participation politique active des jeunes issus d'une minorité nationale.	31/12/2021	
RÉSULTAT ATTENDU 5	Les États membres ont renforcé leur capacité à lutter contre l'antitsiganisme et à combattre la discrimination et les discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage.		
	Nombre d'États membres couverts par les activités.	30	-
	Nombre d'activités de sensibilisation menées à bien.	4	-
	Nombre de participants ayant achevé les activités de formation relatives aux Roms et/ou aux Gens du voyage déployées dans le domaine de l'application des lois et de l'accès à la justice.	60	-
	Pourcentage de participants aux activités de formation déclarant avoir acquis des connaissances sur ces questions (application des lois et accès à la justice).	70 %	-
	Nombre d'activités visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité et à renforcer la diversité.	4	-
	Nombre d'activités éducatives visant à promouvoir l'enseignement de l'histoire des Roms et la mémoire de l'Holocauste des Roms.	6	10
	Preuve de l'utilisation efficace du soutien apporté par le Conseil de l'Europe à l'Institut européen rom pour les arts et la culture (ERAC).		
	Preuve de la mise en œuvre des parties/chapitres pertinents du document d'orientation stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage après 2019.		
RÉSULTAT ATTENDU 6	Les États membres ont renforcé leur capacité aux niveaux national, régional et local à favoriser la participation active et la pleine intégration des Roms et des Gens du voyage dans la société.		
	Nombre d'États membres couverts par les activités.	22	-
	Nombre d'activités visant à accroître la participation et la représentation des Roms et des Gens du voyage, en particulier des femmes et des jeunes, dans la vie politique et publique.	6	5
	Nombre de Roms ayant fréquenté les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe ou été formés dans les Écoles politiques roms.	120	-
	Pourcentage de participants roms aux activités de renforcement des capacités ayant déclaré qu'ils utilisaient dans la pratique les connaissances acquises.	60 %	-
	Nombre d'autorités locales participant aux activités de renforcement des capacités.	100	-
	Pourcentage des participants représentant des autorités locales aux activités de renforcement des capacités ayant déclaré qu'ils utilisaient dans la pratique les connaissances acquises.		
	Nombre de recommandations adoptées lors des réunions du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage.	24	-

RÉSULTAT ATTENDU 7	Les États membres ont renforcé leur capacité à élaborer des stratégies globales, ainsi qu'une législation et des politiques spécifiques, pour lutter contre les discours de haine et prévenir ou combattre toute forme de discrimination fondée sur les motifs couverts par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme.		
	Nombre de stratégies et/ou de politiques nationales/régionales/locales élaborées en ce qui concerne les droits des minorités et la lutte contre la discrimination.	3	3
	Nombre de lois élaborées ou révisées, avec le soutien du Conseil de l'Europe, portant sur les droits des minorités et/ou la lutte contre la discrimination.	9	5
	Nombre d'initiatives en matière d'information du public (actions de sensibilisation) sur l'accès aux droits et les mécanismes de plainte.	3	-
	Nombre d'États membres couverts par les activités de renforcement des capacités.	15	10
	Nombre de pays où les mécanismes de collecte de données ventilées relatives aux crimes motivés par la haine se sont améliorés.	3	-
RÉSULTAT ATTENDU 8	Les États membres ont renforcé leur capacité – au niveau national, régional et local – à élaborer des stratégies interculturelles globales en faveur de l'insertion des migrants et des minorités.		
	Nombre de villes et de régions procédant actuellement à l'élaboration ou à la révision de leurs stratégies en matière d'intégration interculturelle.	10	14
	Nombre de villes ayant recours à l'indice du réseau des Cités interculturelles pour surveiller la mise en œuvre de leurs stratégies.	18	10
	Nombre de villes ayant rejoint le réseau des Cités interculturelles.	145	128
	Nombre d'outils d'élaboration et de mise en œuvre de politiques.	5	4
	Nombre de réseaux nationaux de villes culturelles en opération.	12	6
	Nombre de participants ayant suivi une formation dans le cadre de sessions de l'Académie d'intégration interculturelle.	60	20
	Pourcentage de personnes ayant répondu au questionnaire de suivi de l'Académie d'intégration interculturelle et déclaré faire usage en pratique des connaissances acquises dans ce cadre.	60 %	-
RÉSULTAT ATTENDU 9	Les États membres ont pu s'appuyer sur des informations concernant la manière dont les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés sont protégés sur le terrain au sein des États membres, ainsi que sur des propositions d'action aux niveaux national et européen.		
	Nombre de rapports de missions d'information disponibles.	3	3
	Nombre de notes d'orientation adressées aux États membres.	> 2	1
	Preuve de la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action pour la protection des enfants réfugiés et migrants.		
	Nombre de réunions avec des partenaires internationaux tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF, l'UE et FRONTEX.	> 0	20
	Nombre d'activités de sensibilisation (publication de bulletins d'information, participation à des manifestations internationales).	> 622	622
	Preuve de l'amélioration des pratiques et de la législation en matière d'intégration sociale et de respect des migrants et des réfugiés, notamment par la mise en œuvre des recommandations.		

SECRETARIAT

2020 : 41,5 postes (25A 16,5B)

2021 : 41,5 postes (25A 16,5B)

STRUCTURES

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC)

Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX)

Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)

Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) - structure conjointe avec le CDMSI

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	5 559	3 329	765	9 654	3 484	1 302	4 787	14 440
2021	5 559	3 329	587	9 474	2 247	512	2 759	12 233

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront aux États membres d'appliquer plus efficacement les recommandations des mécanismes de suivi pertinents. Ils contribueront à sensibiliser tous les États membres et les États non membres concernés à leur valeur ajoutée dans la lutte contre le racisme et l'intolérance et dans l'amélioration du niveau de protection des droits des minorités, y compris l'utilisation de leur langue.

Elles contribueront également à renforcer l'inclusion sociale et politique des Roms, conformément à la Déclaration de Strasbourg, notamment en renforçant les capacités des autorités locales et régionales à élaborer et appliquer des plans et des politiques pour et avec les communautés roms. Les efforts viseront à encourager la coopération entre les municipalités impliquées dans la migration des Roms (anciennes et nouvelles résidences) dans les États membres du Conseil de l'Europe, en particulier en Europe du Sud-Est. Un financement extrabudgétaire est également recherché pour les activités visant à améliorer la participation et l'inclusion des jeunes Roms et leur accès à une éducation de qualité.

La promotion et la protection des droits des groupes vulnérables seront poursuivies dans le cadre des plans d'action et des documents de coopération du Conseil de l'Europe et par des actions dans les pays d'Europe orientale, du Caucase du Sud, du Sud de la Méditerranée et du Sud-Est de l'Europe. Plusieurs projets seront axés sur la promotion de la diversité et de l'égalité, le renforcement des normes anti-discrimination et la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)5. Un financement extrabudgétaire est également recherché pour des activités visant à lutter contre le discours de haine et à étendre les travaux sur les villes interculturelles en encourageant, entre autres, l'intégration des migrants.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	264	ROMACTED: Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	Régional	01/05/2017	30/04/2020	329		
	288	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme en ce qui concerne les droits de l'homme des Roms	République de Moldova	01/09/2019	31/12/2020			225
	1817	Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et les discours de haine	Géorgie	01/03/2018	28/02/2022		1 003	
	1874	Déplacement de population en Ukraine : apporter les solutions	Ukraine	01/04/2018	30/09/2020		537	
	1886	Protection des minorités nationales (y compris des Roms) et des langues minoritaires	Ukraine	01/03/2018	31/08/2020		186	
	2300	Lutte contre les discriminations	Tunisie	30/06/2019	31/12/2021			80
	2301	Cités interculturelles	Tunisie	01/07/2019	31/12/2021			19
	2307	Lutte contre les discriminations	Maroc	01/04/2019	31/12/2021		5	140
	2377	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	23/05/2022	368		
	2382	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité	Kosovo ³²	24/05/2019	23/05/2022	170		
	2497	Le renforcement de la capacité de la société civile en Ukraine pour promouvoir la société inclusive et tolérante	Ukraine	01/11/2019	30/04/2022			646
	2641	Étude de base évaluant les méthodes pour lutter contre le discours de haine	République de Moldova	01/11/2019	31/10/2020		20	
		<i>Coordination</i>						9
Autres projets	1849	Adopter des stratégies globales contre le discours de haine (en ligne) dans le cadre des droits de l'homme	Multilatéral	01/10/2019	30/09/2022			667
	2058	PS III C 13 - Cités Interculturelles dans le dans le voisinage Sud	Régional	01/03/2018	29/02/2020	3		
	2354	PGG II : 17. Renforcer l'accès à la justice par le biais de mécanismes de recours non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental	Régional	01/01/2019	31/12/2021	506		
	2376	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	368		
	2378	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité aux Balkans occidentaux	Régional	24/05/2019	23/05/2022	227		
	2380	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	142		
	2381	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité	Macédoine du Nord	24/05/2019	23/05/2022	142		
	2408	HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité	Albanie	24/05/2019	23/05/2022	227		

³² Voir note 28 page 32.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2483	Alternatives, nous pour le discours des droits de l'homme (WECANHRS)	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			360
	2493	Plateforme d'inclusion locale pour les Cités interculturelles	Multilatéral	02/12/2019	01/12/2023			2 002
	2495	Innovation pour l'inclusion sociale des migrants	Multilatéral	02/12/2019	01/06/2022			208
	2513	Combattre la discrimination et la violence sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre	Multiple spécifique au pays	26/07/2019	31/01/2021	168		
	2531	ROMACT 8 - Renforcer les capacités pour l'intégration des Roms au niveau local	Multiple spécifique au pays	01/12/2020	21/05/2022			1 083
	2534	Renforcer les engagements et l'expertise pour lutter contre la discrimination et protéger les droits des minorités nationales et de leurs langues	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			450
	2535	Prévenir la discrimination et promouvoir l'égalité dans l'utilisation des technologies numériques avancées (AI)	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			450
	2566	Académies d'Intégration Inclusive	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			179
		<i>Coordination</i>				486		
AP thématiques	1992	Alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : Apprentissage, Partage, Mise en œuvre	Multilatéral	13/04/2018	31/03/2020			32
	2028	ROMACT 6 - Renforcer les compétences pour l'intégration des Roms à l'échelle locale	Multiple spécifique au pays	26/10/2018	25/02/2020	79		
	2229	ROMACT 7 - Renforcer les compétences pour l'intégration des Roms à l'échelle locale	Multiple spécifique au pays	19/10/2019	18/06/2021	1 350		
	2383	JUSTROM 3 - Accès à la justice pour les femmes roms	Multiple spécifique au pays	01/09/2019	31/08/2021	1 167		
	2442	Écoles inclusives : changer pour les enfants roms 2 (INSCHOOL 2)	Multiple spécifique au pays	01/08/2019	31/12/2020			494
	2527	ROMACTED 2 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	Régional	01/05/2020	30/04/2023			1 778
	2537	8 ^e Conférence Internationale des femmes roms	Multilatéral	18/11/2021	19/11/2021			150
	1853	Cités interculturelles II	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2021			667
Total					5 731	1 814	11 427	

DROITS DE L'HOMME - ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

SÉCRÉTARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Accord partiel élargi

Créé en 1956

41 membres

► La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à caractère social créée en 1956. Elle participe au financement de projets d'investissement à vocation sociale. Œuvrant au renforcement de la cohésion sociale par ses activités de prêt, la CEB promeut les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe. En mettant l'accent sur les populations vulnérables, y compris les migrants, elle contribue à réduire les inégalités sociales et à construire des sociétés inclusives.

► Cette fiche concerne le secrétariat de l'Accord partiel sur la CEB, situé à Strasbourg. Il fournit des services de soutien aux organes collégiaux de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration et Comité de surveillance).

► Conformément aux dispositions du Statut de la CEB, les demandes de prêt ou de garantie sont soumises au Conseil d'administration pour approbation après que l'Avis de recevabilité du Secrétaire Général a été recueilli sur la conformité du projet avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe. Le secrétariat de l'Accord partiel est chargé d'élaborer ces avis. Il prépare également le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.

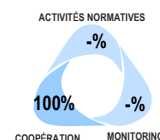
► Par ailleurs, le secrétariat assure la liaison entre la CEB et les organes du Conseil de l'Europe, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que d'autres entités de l'Organisation.

► L'objectif est de permettre aux acteurs de la CEB d'exercer efficacement leurs fonctions.

► Au cours du biennium, un soutien sera apporté à la mise en œuvre du nouveau Plan de développement de la CEB pour 2020-2022, qui augmentera les prêts aux communautés locales et régionales, dans le but de soutenir des villes inclusives et durables. Les investissements sociaux à caractère écologique seront encouragés et un alignement plus étroit du financement de la CEB sur les objectifs du Conseil de l'Europe sera assuré. Le secrétariat préparera également des avis sur des projets de plus en plus complexes, dont le volume a déjà atteint des niveaux records en 2018.

► 41 membres : Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo³³, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et Turquie.

www.coebank.org



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les organes de la CEB ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour leurs réunions statutaires.		
	Nombre de réunions organisées pour les organes de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration, Comité de surveillance et réunion commune).	22	11
	Pourcentage de documents mis à la disposition des membres, y compris ceux préparés par les services de la CEB, dans les délais impartis (2 semaines avant la réunion concernée).	100 %	100 %
	Preuve de la qualité du soutien apporté.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les membres des conseils ont reçu des avis de recevabilité sur les projets avant leur approbation, ainsi que le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.		
	Pourcentage des avis de recevabilité des projets d'un point de vue politique et social mis à disposition dans les délais impartis (2 semaines avant la réunion concernée).	100 %	100 %
	Date de soumission au Conseil d'administration et au Conseil de direction du rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.	15/03	31/05/2018
RÉSULTAT ATTENDU 3	La CEB et les entités du Conseil de l'Europe ont renforcé leur coopération.		
	Nombre de documents d'information et de conseils fournis sur demande.	160	82
	Preuve de l'assistance apportée aux représentants de la CEB dans la préparation de leur participation aux réunions.		
	Preuve de la participation (et de la représentation de la CEB, si nécessaire) aux réunions des comités du Conseil de l'Europe concernés, ainsi qu'aux conférences ministérielles auxquelles la CEB est invitée.		

SÉCRÉTARIAT

2020 : 9 postes (5A 4B)
2021 : 9 postes (5A 4B)

STRUCTURES

Conseil de direction
Conseil d'administration
Comité de surveillance
Gouverneur

³³ Voir note 28 page 32.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 112	353		1 464				1 464
2021	1 133	352		1 484				1 484

Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	1 464	1 484
Contributions des États membres	950	970
Autres recettes	514	514
TOTAL RECETTES	1 464	1 484

DROITS DE L'HOMME

DROITS SOCIAUX

La protection des droits sociaux et le progrès social sont l'un des objectifs du Conseil de l'Europe et l'un de ses principaux outils pour assurer la justice sociale et consolider des sociétés inclusives. Ils ne sont pas seulement une caractéristique de la démocratie, mais aussi un indicateur de son fonctionnement. Si le progrès social échoue et que les droits sociaux ne sont pas protégés, ou si la justice sociale n'est pas respectée, le lien opérationnel entre les citoyens et les représentants élus semble rompu. Avec la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne incarne le meilleur du modèle démocratique et social européen. Elle énonce les droits fondamentaux nécessaires pour garantir la dignité humaine : le droit à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à une rémunération équitable, à la sécurité sociale et à l'assistance sociale.

Le but de ce programme est de promouvoir et de protéger les droits sociaux.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ suivant la mise en œuvre de la Charte sociale européenne (Charte) et du Code européen de sécurité sociale (Code) et en aidant les États membres à relever les nouveaux défis de la cohésion sociale (**Droits sociaux**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

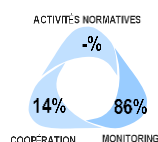
Résultat intermédiaire	Indicateurs
Droits sociaux Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mettre les situations en conformité avec la Charte et le Code lorsque les mécanismes de suivi identifient des lacunes.	Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales à la suite des conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux ou de rapports antérieurs concernant le Code. Nombre de ratifications de la Charte révisée et de son Protocole.

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : Pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : Éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : Inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : Changements climatiques ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DROITS SOCIAUX	4 194			261	4 455	4 194			198	4 392
Droits sociaux	4 194			261	4 455	4 194			198	4 392



DROITS DE L'HOMME – DROITS SOCIAUX

DROITS SOCIAUX

► L'écart entre riches et pauvres se creuse de plus en plus dans de nombreux États membres, avec un chômage élevé et un nombre croissant de "travailleurs pauvres". Lorsque le progrès social échoue ou que les droits sociaux ne sont pas protégés et que la justice sociale n'est pas respectée, la confiance des citoyens dans leurs institutions s'érode. Le respect des droits sociaux est un moyen de lutter contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale et de rétablir les liens sociaux et la confiance dans les institutions nationales. Cela participe à la réinsertion sociale des personnes les plus vulnérables de la société et de celles qui, pour diverses raisons, sont devenues marginalisées. Cela est d'autant plus nécessaire en période de crise et de difficultés économiques.

► La Charte sociale européenne (la Charte) est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques, comme pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Pierre angulaire du modèle européen des droits de l'homme, la Charte a été ratifiée par 43 États membres. Elle assure la protection d'une large gamme de droits de l'homme au quotidien relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

► Le système de suivi de la Charte se fonde sur des rapports nationaux annuels ; dans le cadre de la procédure de rapport, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) examine la conformité de la situation dans les États parties à la Charte. Le CEDS décide aussi de la recevabilité et du bien-fondé des réclamations émanant de syndicats, d'organisations d'employeurs ou d'ONG pour les 15 États ayant accepté la procédure de réclamations collectives. Le Comité des Ministres veille à ce que les États remédient aux lacunes identifiées par le CEDS en adoptant des résolutions ou recommandations les invitant à modifier leur législation ou leurs pratiques.

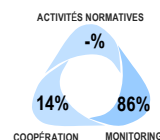
► Le Comité gouvernemental (CG), composé de représentants des États parties à la Charte et assisté d'observateurs des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des Ministres dans le cadre de la procédure de rapport.

► Le Code européen de sécurité sociale (le Code), ratifié par 21 États membres, définit des normes pour neuf branches de sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale, consacré à l'article 12 de la Charte sociale européenne. La conformité avec le Code est suivie dans le cadre d'une procédure de contrôle annuelle, fondée sur des rapports nationaux. A la suite des conclusions préparées par l'Organisation Internationale du Travail, le CG prépare des projets de résolutions pour chaque Partie contractante en vue de leur adoption par le Comité des Ministres.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour mettre les situations en conformité avec la Charte et le Code lorsque les mécanismes de suivi identifient des lacunes.**

► Au cours du biennium, outre le suivi de la conformité avec la Charte sociale européenne et de l'application du Code de sécurité sociale, et l'examen des réclamations collectives, l'accent sera mis sur l'identification des bonnes pratiques et la formulation de propositions en vue d'améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe, notamment par la simplification des procédures de suivi.

www.coe.int/socialcharter
www.coe.int/socialsecurity
www.coe.int/european-social-cohesion-platform



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États parties ont identifié des mesures sur la base des conclusions et décisions du CEDS concernant l'application de la Charte.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de rapports nationaux sur la Charte examinés par le CEDS.	43 p.a.	44
	Date d'adoption et de publication des conclusions.	Adoption : décembre Publication : janvier (année suivante)	Adoption : janvier 2019 Publication : mars 2019
	Durée moyenne de traitement au stade de la recevabilité.	6 mois	5,7 mois
	Durée moyenne de traitement pour le bien-fondé.	24 mois	24,8 mois
Les États parties ont identifié des mesures sur la base des conclusions et décisions du CEDS et les résolutions du Comité des Ministres concernant l'application du Code.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de résolutions et de recommandations adoptées par le Comité des Ministres donnant suite aux conclusions et décisions du CEDS.	4 (conclusions) 14 (décisions)	2 (conclusions) 7 (décisions)
	Nombre de rapports sur l'application du Code examinés par la Commission d'experts compétente de l'OIT pour chaque année. Ses conclusions sont examinées et adoptées par le Comité gouvernemental.	42	20
	Nombre de réunions bilatérales avec les autorités nationales organisées lorsque les résolutions du Comité des Ministres requièrent une coopération technique.	6	3

Les États membres et la société civile ont renforcé leur capacité à assurer la protection des droits sociaux et à relever les nouveaux défis qui se posent en matière de cohésion sociale.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de participants d'OING aux formations.	> 50 p.a.	50
	Pourcentage des répondants au questionnaire de suivi de la formation qui ont déclaré avoir amélioré leurs connaissances.	75 %	-
	Date de disponibilité d'une étude sur l'impact de la numérisation et des développements informatiques sur les droits sociaux.	31/12/2020	
	Preuve d'acceptation de dispositions supplémentaires (par la procédure relative aux dispositions non acceptées, des contacts de haut niveau, etc.) et de la procédure de réclamations collectives.		
	Preuves documentées des références aux conclusions et décisions du CEDS par la Cour européenne des droits de l'homme, d'autres mécanismes internationaux et tribunaux ou institutions nationaux.		
	Preuves documentées des références à la Charte dans les travaux des organisations de la société civile, dans les publications universitaires et dans les médias en général.		

SECRETARIAT

2020 : 23 postes (16A 7B)

2021 : 23 postes (16A 7B)

STRUCTURES

Comité européen des droits sociaux (CEDS)

Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (CG)

Plateforme européenne pour la cohésion sociale (PECS)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	2 772	1 394	28	4 194		261	261	4 455
2021	2 772	1 394	28	4 194		198	198	4 392

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de cibler des activités visant à renforcer davantage le respect des droits sociaux. Ces activités se dérouleront, en particulier, dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe et de la coopération-cadre, comme ceux avec le Kosovo³⁴, la République de Moldova et l'Ukraine.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	156	Promouvoir le respect des droits sociaux en conformité avec les normes de la Charte sociale européenne	Kosovo ³⁴	01/09/2019	31/12/2021			643
	1772	Assurer une mise en œuvre effective des droits garantis par la Charte sociale européenne	République de Moldova	01/09/2019	31/08/2021			625
	2503	Promouvoir les droits sociaux comme facteur clé d'une démocratie durable	Ukraine	01/09/2019	31/08/2021		396	
		<i>Coordination</i>					64	20
Autres projets	2611	La Charte sociale européenne - tous les jeunes européens agissent ensemble	Multilatéral	01/01/2020	30/06/2022			401
	2615	Promouvoir le système de traités de la Charte sociale européenne à travers le processus de Turin	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			800
Total							459	2 488

³⁴ Voir note 28 page 32.

ÉTAT DE DROIT

RENFORCER LE SYSTÈME FONDÉ SUR L'ÉTAT DE DROIT

ÉTAT DE DROIT

Ce pilier a pour objectif principal la création d'un espace juridique paneuropéen dans lequel des institutions et procédures démocratiques solides et accessibles, au niveau national, régional et local, sont fondées sur l'État de droit, contribuant ainsi concrètement à la sécurité démocratique en Europe.

L'État de droit est essentiel au bon fonctionnement des institutions publiques, à la jouissance effective des droits de l'homme au sein d'une société, ainsi qu'à la sécurité et à la protection des citoyens dans la vie quotidienne.

Selon les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'État de droit, il importe que la création et le fonctionnement des institutions publiques reposent sur des principes démocratiques, que toute personne bénéficie, sur un pied d'égalité, d'un accès effectif à la justice assurant la protection de ses droits, et que des lois et politiques soient adoptées et mises en œuvre pour protéger les individus des actes criminels, des abus et de l'arbitraire et offrir un environnement juridique sûr propice au développement individuel et social. Les normes de l'Organisation visent à aider les États membres et autres pays à s'attaquer efficacement aux défis et menaces posés à l'État de droit et à moderniser leurs systèmes constitutionnel et juridique. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe suit et évalue les éléments clés des systèmes judiciaires, la législation, les pratiques et arrangements institutionnels afin de remédier aux dysfonctionnements et d'assurer un cadre solide d'État de droit qui est pleinement opérationnel.

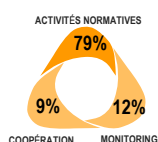
Il est nécessaire d'agir efficacement contre les menaces à l'État de droit découlant des activités criminelles, tout en respectant les exigences de la primauté du droit et les normes pertinentes en matière de droits de l'homme. Ces menaces incluent notamment le terrorisme et son financement ainsi que la corruption, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et d'autres formes d'activités criminelles, y compris dans le domaine du sport. Les risques pour la santé publique constituent également des défis à relever pour protéger les citoyens en garantissant la mise à disposition de médicaments et de soins de santé de qualité et leur accès.

L'action du Conseil de l'Europe dans ce pilier repose sur son arsenal de normes dans le domaine de l'État de droit et sur ses organes de monitoring pertinents, tels que le GRECO, MONEYVAL et le GRETA. La Commission de Venise et les structures intergouvernementales compétentes fournissent des orientations et conseils dans les domaines concernés, notamment pour le développement d'une assistance ciblée aux États. La CEPEJ propose un outil complet d'évaluation de la performance judiciaire. La Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM) fournit une base juridique et scientifique commune au contrôle de la qualité des médicaments et de leurs composants, tout au long de leur cycle de vie. Ce pilier attire une large part de ressources extrabudgétaires par le biais d'activités de coopération.

Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée autour de deux programmes :

- ▶ Institutions fondées sur l'État de droit ;
- ▶ Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ÉTAT DE DROIT	15 613	116 613	21 231	4 334	157 791	16 248	124 121	18 685	3 161	162 215
Institutions fondées sur l'État de droit	4 776	4 224	10 104	1 377	20 481	5 121	4 313	11 588	372	21 394
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	10 837	112 389	11 127	2 957	137 310	11 127	119 808	7 097	2 789	140 821



ÉTAT DE DROIT

INSTITUTIONS FONDÉES SUR L'ÉTAT DE DROIT

Le bon fonctionnement des structures juridiques et institutionnelles démocratiques fondées sur l'État de droit est nécessaire pour assurer la sécurité démocratique en Europe. L'indépendance, l'impartialité et l'efficacité de la justice sont essentielles pour inspirer confiance aux citoyens. Elles garantissent que tous les individus sont traités de manière égale devant la loi et que les droits et libertés sont respectés dans la pratique. Des réponses concertées et efficaces, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe, aux défis et menaces communs sont nécessaires pour consolider un espace juridique paneuropéen cohérent qui reflète pleinement les normes et les conclusions du Conseil de l'Europe, notamment dans le domaine du droit civil, public et privé et dans le droit international public.

Le but de ce programme est de développer un espace juridique paneuropéen dans lequel il existe à tous les niveaux des institutions et des procédures solides fondées sur l'État de droit.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ s'attaquant aux principaux défis auxquels sont confrontées les structures juridiques et constitutionnelles des États membres (**Démocratie par le droit (Commission de Venise)**) ;
- ▶ aidant les États membres à faire en sorte que des tribunaux indépendants rendent des décisions de qualité dans un délai raisonnable après un examen équitable des affaires (**Indépendance et efficacité de la Justice**) ;
- ▶ apportant des réponses concertées et efficaces aux défis communs en vue de renforcer l'espace juridique commun, en proposant des solutions lorsque des lacunes sont identifiées et en respectant les traités internationaux facilitant la coopération entre les États membres (**Coopération juridique**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

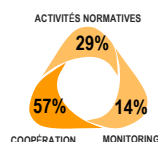
Résultat intermédiaire	Indicateurs
Démocratie par le droit (Commission de Venise) Les autorités nationales adoptent, amendent et mettent en œuvre leur constitution et leur législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise.	<i>Preuve de l'adoption d'amendements aux constitutions et législations nationales en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun suite aux recommandations de la Commission de Venise.</i> <i>Nombre de nouvelles adhésions à l'accord élargi.</i>
Indépendance et efficacité de la Justice Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer le rôle, le statut et la fonction des juges et des procureurs et de remédier à tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques visant à renforcer le rôle, le statut et la fonction des juges et des procureurs, et à remédier à tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice.</i>
Coopération juridique Les États membres changent leur législation et leurs pratiques en matière de droit civil, public et privé conformément aux normes du Conseil de l'Europe et agissent conformément aux normes universelles du droit international public dans leurs relations entre États.	<i>Preuve de changements dans la législation et les pratiques fondées sur les normes et bonnes pratiques européennes dans les domaines du droit civil, public et privé.</i> <i>Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
INSTITUTIONS FONDÉES SUR L'ÉTAT DE DROIT	4 776	4 224	10 104	1 377	20 481	5 121	4 313	11 588	372	21 394
Démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 224	1 400	132	5 756		4 313	1 172		5 485
Indépendance et efficacité de la Justice	3 503		8 704	1 245	13 452	3 849		10 416	372	14 637
Coopération juridique	1 273				1 273	1 272				1 272



ÉTAT DE DROIT - INSTITUTIONS FONDÉES SUR L'ÉTAT DE DROIT

DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Accord élargi

Créé en 1990

62 membres

► Afin de relever les défis majeurs qui se posent actuellement en Europe, les États membres doivent ajuster leurs structures juridiques et institutionnelles pour qu'elles soient en conformité avec les normes européennes et l'expérience internationale en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit ou pour qu'elles le restent.

► La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière constitutionnelle. Elle est composée d'experts indépendants dans le domaine du droit constitutionnel et international et des sciences politiques.

► Les avis de la Commission de Venise fournissent à l'État concerné (à son parlement ou à son gouvernement) des recommandations sur la manière de mettre leurs textes en conformité avec les normes internationales. La Commission met l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes en recommandant des dispositions constitutionnelles et législatives pertinentes, notamment des règles électorales favorisant une représentation appropriée des femmes. La Commission encourage l'élaboration de normes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle fournit aussi des recommandations sur la façon de faire des choix institutionnels ou juridiques viables sur la base de l'analyse comparative de l'expérience des États membres de la Commission de Venise.

► La Commission aide aussi les autorités nationales (autorités administratives, administrations électorales et cours constitutionnelles) dans l'interprétation et l'application correctes des textes juridiques, en apportant une assistance technique et des éléments de droit comparé.

► En outre, la Commission élabore des normes - au moyen d'études, de rapports généraux et de lignes directrices - souvent conjointement avec d'autres organisations internationales telles que l'OSCE/BIDDH, dans des domaines où elle estime que les législateurs nationaux gagneraient à recevoir des orientations plus nombreuses et plus détaillées pour élaborer des textes juridiques conformes aux normes internationales.

► La Commission de Venise agit en grande partie sur demande.

► **L'objectif est que les autorités nationales adoptent, amendent et mettent en œuvre leur constitution et leur législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise.**

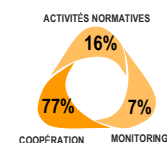
► Au cours du biennium, la Commission de Venise continuera à faire en sorte que les réformes constitutionnelles et législatives respectent les normes du Conseil de l'Europe et à mettre en œuvre et renforcer l'État de droit dans les pays membres de la Commission de Venise ainsi que dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale.

► 62 membres : tous les États membres du Conseil de l'Europe plus l'Algérie, le Brésil, le Canada, le Chili, le Costa Rica, Israël, le Kazakhstan, la République de Corée, le Kosovo³⁵, le Kirghizistan, le Mexique, le Maroc, le Pérou, la Tunisie et les États-Unis d'Amérique. Le Bélarus en est membre associé.

4 observateurs : l'Argentine, le Saint-Siège, le Japon, et l'Uruguay.

L'Union européenne, l'Afrique du Sud et l'Autorité nationale palestinienne ont un statut spécial de coopération.

www.venice.coe.int



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU	Description	Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les autorités nationales ont identifié des actions pour améliorer leur constitution et leur législation.		
	Nombre d'avis sur les réformes constitutionnelles et législatives émis dans les délais prévus par les organes demandeurs.	≥ 45	30
	Nombre d'avis pris en compte dans la législation ou les débats nationaux.	≥ 35	26
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les autorités nationales ont pu s'appuyer sur des normes détaillées pour élaborer leur législation.		
	Nombre de rapports, études ou lignes directrices adoptés.	6	3
	Nombre de bulletins de jurisprudence constitutionnelle publiés.	6	3
	Nombre de séminaires et conférences coorganisés (y compris la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle).	40	26
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les autorités nationales ont renforcé leurs capacités à assurer l'interprétation et la mise en œuvre de la constitution et de la législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun.		
	Nombre d'activités d'assistance préélectorale et de formations organisées.	> 10	10
	Nombre de missions d'observation des élections où un soutien juridique a été fourni.	10	7
	Nombre d'éléments de droit comparé fournis aux cours constitutionnelles.	60	36

SECRÉTARIAT

2020 : 23 postes (13A 10B)

2021 : 23 postes (13A 10B)

STRUCTURES

Commission de Venise
Conseil mixte de justice constitutionnelle
Conseil des élections démocratiques

³⁵ Voir note 28 page 32.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	3 099	1 125		4 224	1 400	132	1 532	5 756
2021	3 159	1 154		4 313	1 172		1 172	5 485

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de financer des activités de coopération spécifiques proposées dans les plans d'action spécifiques par pays du Conseil de l'Europe et des activités visant à répondre aux demandes urgentes des États membres concernant les réformes de la justice constitutionnelle, la réforme de la législation et des pratiques électorales et le soutien aux nouveaux organes directeurs démocratiques. Des ressources extrabudgétaires sont également nécessaires pour financer des activités dans le voisinage du Conseil de l'Europe afin de renforcer l'État de droit et la gouvernance démocratique dans ces régions.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1884	Soutien aux réformes constitutionnelles et législatives, la Cour constitutionnelle ainsi qu'assistance à la Rada dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer son fonctionnement	Ukraine	01/04/2018	31/03/2020		48	
	2075	PAII-T C3 - Aide de la Commission de Venise pour l'amélioration du cadre juridique et le renforcement des capacités des instances indépendantes	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	336		
	2310	Renforcer l'État de droit et la Démocratie	Maroc	01/03/2019	31/12/2021		46	85
	2332	AP-JUST C3 - Appui institutionnel - Commission de Venise	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	137		
	2489	UE-CA: promouvoir le fonctionnement efficace des institutions de l'État et de l'administration publique	Régional	01/09/2019	31/08/2023			805
		<i>Coordination</i>					94	4
Autres projets	1869	Commission de Venise	Multilatéral	01/03/2018	29/02/2020		34	34
	2039	PS III C3 - Soutien de la Commission de Venise aux pays du Sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2018	29/02/2020	37		
	2330	Action de la Commission de Venise en faveur du développement d'institutions démocratiques fondées sur la prééminence du droit et les droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2023			1 000
	2431	Appui aux réformes de la législation et de la pratique électorales et aux instruments et mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme dans les pays d'Amérique latine, d'Asie centrale et de la Mongolie	Multiple spécifique au pays	01/05/2019	30/04/2021	351		
		<i>Coordination</i>					1 616	
Total						2 572	132	1 925

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K €)

Activités	Coût estimé 2020	Coût estimé 2021
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et équipement) pour les quatre sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie) et du ministère des Affaires étrangères.	60	60

Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	4 224	4 313
Contributions des États membres	4 224	4 313
TOTAL RECETTES	4 224	4 313

ÉTAT DE DROIT - INSTITUTIONS FONDÉES SUR L'ÉTAT DE DROIT

INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

► L'indépendance judiciaire et le rôle des tribunaux sont actuellement de plus en plus contestés en Europe. Des initiatives sont en cours des juridictions dans le but d'interférer avec le travail et la composition des systèmes judiciaires nationaux. Un certain nombre de tribunaux sont également confrontés à de fortes contraintes financières. Ces menaces affectent le bon fonctionnement des institutions. En faisant respecter la loi et en assurant un règlement équitable des différends dans un délai raisonnable, l'appareil judiciaire préserve les droits et libertés fondamentaux et inspire la confiance du public.

► L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dispose que «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi». En sa qualité de garant de la Convention, le Conseil de l'Europe aide les États membres à combler toute lacune éventuelle à cet égard. Pour accomplir cette mission, il s'en remet aux travaux de trois organes distincts. Tout d'abord, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) apporte son soutien aux décideurs et aux professionnels de la justice par une analyse approfondie de données concernant le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires en Europe et par l'élaboration d'outils pragmatiques et innovants à usage national et local (tribunaux), tout en encourageant les méthodes les plus efficaces de collecte, de traitement et d'analyse de données sur le fonctionnement des systèmes judiciaires.

► Le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) adoptent des avis sur des questions d'intérêt commun concernant le statut des juges et des

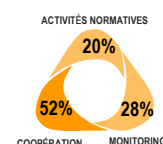
procureurs et l'exercice de leurs fonctions. Ils conseillent sur la façon de faire face à des situations spécifiques relatives aux juges et aux procureurs dans les États membres.

► Par ailleurs, les programmes de coopération aident les États membres à renforcer leurs systèmes judiciaires conformément aux conclusions et méthodes de la CEPEJ et aux principes du CCJE et du CCPE.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de renforcer le rôle, le statut et la fonction des juges et des procureurs et de remédier à tout dysfonctionnement dans l'administration de la justice.**

► Au cours du biennium, le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire continuera de guider l'action dans ce domaine. Le rapport biennal de la CEPEJ évaluant le fonctionnement des systèmes judiciaires en Europe, identifiant les tendances et incluant des recommandations pour les réformes, sera diffusé. De nouveaux outils seront mis au point dans le domaine de l'efficacité et de la qualité de la justice et de la gestion des tribunaux pour traiter des questions telles que la charge de travail ou l'utilisation de l'intelligence artificielle, d'une manière compatible avec les normes du Conseil de l'Europe.

www.coe.int/ccje
www.coe.int/ccpe
www.coe.int/cepej



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont identifié des actions sur la base de l'analyse et des résultats des évaluations et des outils de la CEPEJ afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de leur justice publique.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'un nouveau rapport de la CEPEJ sur l'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires dans au moins 45 États membres, faisant ressortir les tendances européennes et incluant des recommandations pour les réformes de la justice.	10/2020	10/2018
	Nombre d'États membres ayant pris en compte les conclusions de la CEPEJ dans l'orientation de leurs réformes judiciaires.	> 30	> 20
	Nombre d'États européens pour lesquels des informations ont été communiquées sur la durée des procédures judiciaires par le centre SATURN de la CEPEJ.	40	40
	Date de disponibilité de l'étude pour le tableau de bord de la justice dans l'Union européenne concernant les 28 pays.	15/12	15/12
	Nombre de nouveaux outils concernant l'efficacité de la justice et la gestion des tribunaux.	6	6
Les États membres ont identifié des mesures visant à améliorer les lois, règlements, institutions, pratiques ou financements liés au statut et au fonctionnement des professions des juges et procureurs.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date de disponibilité d'un rapport de situation sur l'impartialité et l'indépendance de la justice s'appuyant sur les informations reçues des membres du CCJE et du CCPE et sur les conclusions d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe.	31/12/2021	
	Nombre d'avis transmis au Comité des ministres par le CCJE, renforçant le corpus des normes relatives aux juges établies par le Conseil de l'Europe à l'attention des États membres.	2	1
	Nombre d'avis transmis au Comité des ministres par le CCPE, renforçant le corpus des normes relatives aux procureurs établies par le Conseil de l'Europe à l'attention des États membres.	2	1
	Nombre d'États membres qui ont traduit les avis du CCJE et/ou du CCPE.	5	-
	Nombre d'avis spécifiques concernant la situation des juges/procureurs dans certains États membres fournis à la demande des organes du Conseil de l'Europe (Secrétaire Générale, Comité des Ministres, Assemblée parlementaire).	> 4	4

Les États membres et, le cas échéant, les pays voisins, ont renforcé leurs capacités à améliorer leurs systèmes judiciaires.			
RESULTAT ATTENDU 3	Nombre d'États membres ou pays du voisinage ayant appliqué les méthodes et outils de la CEPEJ afin de guider les réformes de leur système judiciaire vers une plus grande efficacité et une meilleure qualité.	20	11
	Nombre de programmes de coopération de la CEPEJ élaborés conformément aux conclusions et méthodes de la CEPEJ.	6	6
	Nombre de tribunaux bénéficiant directement d'un soutien dans la mise en œuvre des outils de la CEPEJ et des avis des CCJE/CCPE.	20	-

SECRETARIAT

2020 : 15,5 postes (9A 6,5B)
2021 : 15,5 postes (9A 6,5B)

STRUCTURES

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)
Conseil consultatif de juges européens (CCJE)
Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 768	716	1 019	3 503	8 704	1 245	9 949	13 452
2021	1 768	716	1 365	3 849	10 416	372	10 788	14 637

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires contribueront à renforcer l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire conformément aux normes du Conseil de l'Europe, tant dans les États membres que dans les pays voisins. Les projets peuvent comporter des évaluations détaillées de l'efficacité des systèmes judiciaires et des tribunaux individuels et inclure des recommandations. Ils visent également à renforcer les capacités des institutions concernées et à promouvoir une coopération interinstitutionnelle pertinente ainsi que des contacts entre pairs entre professionnels du droit. Les projets comprennent également des analyses et des conseils en matière législative et un appui à la rédaction ou à la révision de nouveaux cadres législatifs, l'accent étant mis en particulier sur la charge de travail des juges, la responsabilité disciplinaire, l'aide juridique et la médiation. La CEPEJ soutient l'efficacité de la justice dans un large éventail d'États membres en Europe du Sud-Est, en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud à travers des projets de coopération. Des projets sur la méthodologie de la CEPEJ sont également en cours avec le sud de la Méditerranée et un nouveau projet est prévu au Kazakhstan.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1882	Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire	Ukraine	01/06/2018	30/11/2020		405	
	2054	AP-JUST C2 - Appui institutionnel - CEPEJ	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	1 028		
	2333	AP-JUST C4 - Appui aux acteurs non-étatiques	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	688		
	2396	HFII : Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice (KoSEJ II)	Kosovo ³⁶	24/05/2019	23/05/2022	567		
	2501	Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)	Maroc	01/01/2020	31/12/2020			500
	2557	Améliorer l'efficacité du système judiciaire	Kazakhstan	01/09/2019	30/06/2020			478
	2627	Soutien supplémentaire à l'exécution par l'Ukraine de jugements au titre de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme	Ukraine	01/11/2019	30/06/2021		720	
		<i>Coordination</i>				420	124	11
Autres projets	1257	Amélioration de la capacité du justice administrative et renforcement de la capacité institutionnelle du Conseil d'État	Turquie	21/12/2018	20/12/2021	2 000		
	1326	Renforcer l'efficacité et l'efficacité de la Cour de Cassation	Turquie	22/02/2019	21/02/2022	1 800		
	1855	Coopération de la CEPEJ avec la Commission européenne	Multilatéral	01/04/2017	31/03/2021		248	
	1871	Conseils juridiques et garanties d'accès à la justice	Roumanie	01/09/2019	31/08/2022			1 333
	2036	PS III C7 - Indépendance et efficacité de la justice dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2018	29/02/2020	10		
	2203	HFII : Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux- "Dashboard Western Balkans"	Régional	24/05/2019	23/05/2022	4 033		

³⁶ Voir note 28 page 32.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2246	HFII : Soutien à l'amélioration de l'accès à un service d'assistance judiciaire gratuite de meilleure qualité	Macédoine du Nord	24/05/2019	23/05/2022	453		
	2274	Soutien à l'amélioration des capacités de l'inspection auprès du Conseil supérieur de la magistrature de Bulgarie	Bulgarie	16/02/2019	15/02/2020	15		
	2287	Soutien à l'amélioration des programmes de formation dans le secteur judiciaire du Portugal	Portugal	01/09/2019	17/02/2020	23		
	2339	PGG II : 2. Soutenir la réforme de la justice civile en Arménie - renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire	Arménie	01/01/2019	31/12/2021	483		
	2340	PGG II : 3. Soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes	Arménie	01/01/2019	31/12/2021	275		
	2342	PGG II : 5. Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire	Azerbaïdjan	01/03/2019	31/08/2021	488		
	2344	PGG II : 7. Renforcer le droit à un procès équitable dans la justice pénale biélorusse	Bélarus	01/01/2019	31/12/2020	200		
	2345	PGG II : 8. Soutenir les réformes de la justice civile - renforcer le système judiciaire	Bélarus	01/01/2019	31/12/2020	68		
	2347	PGG II : 10. Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats	Géorgie	01/12/2019	31/12/2021	968		
	2348	PGG II : 11. Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires	Géorgie	01/01/2019	31/12/2021	272		
	2349	PGG II : 12. Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire	République de Moldova	01/01/2020	30/09/2021	440		
	2350	PGG II : 13. Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre une justice conforme aux normes européennes, notamment en matière de lutte contre la discrimination	République de Moldova	01/05/2019	30/09/2021	344		
	2353	PGG II : 16. Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes dans les pays du partenariat oriental	Régional	01/07/2019	31/12/2021	355		
	2365	HFII : La responsabilité et le professionnalisme du système judiciaire	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	453		
	2390	HFII : Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice (SEJ III)	Albanie	24/05/2019	23/05/2022	567		
	2402	HFII : Renforcement de l'indépendance et de la responsabilité du pouvoir judiciaire	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	425		
	2432	Renforcement du processus de réforme judiciaire	Serbie	01/07/2019	31/03/2020			119
	2468	Améliorer la réforme actuelle du système judiciaire et son processus de mise en œuvre ainsi que l'efficacité de la justice	Chypre	01/09/2019	28/02/2021	397		
	2469	Développer une stratégie digitale au service de la Justice	Malte	01/01/2020	31/12/2020	309		
	2470	Poursuite de l'appui à un système judiciaire performant	République slovaque	01/09/2019	31/08/2020	205		
	2471	Renforcement de l'accès à la justice en Lettonie par la consolidation des services de médiation et d'aide juridique, ainsi que le soutien au développement des politiques judiciaires et l'amélioration de la qualité de gestion des tribunaux	Lettonie	15/09/2019	14/03/2021	401		
	2540	Lobbying des organes publics : renforcer l'équité, la transparence et l'éthique	Multiple spécifique au pays	01/03/2020	28/02/2022			689
	2546	Enlèvement international d'enfants - améliorer la pratique des États membres pour respecter les ordonnances de retour internationales	Multilatéral	01/03/2020	28/02/2023			735
2591	Promouvoir une utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires européens	Multilatéral	01/10/2019	30/09/2021			655	
2649	Participation d'États observateurs auprès de la CEPEJ au cycle d'évaluation des systèmes judiciaires 2018-2020	Multilatéral	01/01/2019	31/10/2020			5	
		<i>Coordination</i>				1 433		
Total						19 120	1 616	4 408

ÉTAT DE DROIT - INSTITUTIONS FONDÉES SUR L'ÉTAT DE DROIT

COOPÉRATION JURIDIQUE

► Le droit civil et administratif régit les relations entre les individus et entre l'État et les individus. Des changements sociétaux, économiques et technologiques profonds ont un impact sur des domaines clés de la vie des personnes tels que l'accès à la justice, la numérisation des procédures juridiques et administratives, les relations familiales, l'accès à la nationalité et la protection juridique des personnes vulnérables. La réflexion au niveau européen aide les États membres à concevoir des solutions législatives et politiques appropriées.

► Par son action intergouvernementale, le Conseil de l'Europe établit et promeut des normes communes acceptées de tous qui contribuent à renforcer l'espace juridique commun. Des solutions sont proposées pour remédier aux lacunes de ce dernier, aux problèmes opérationnels et aux obstacles à la ratification et à la mise en œuvre des conventions.

► La coopération juridique concerne des domaines tels que l'indépendance, l'efficacité et les responsabilités des juges, le droit administratif, le droit de la famille et les questions de nationalité. Le cas échéant, l'action promeut les normes du Conseil de l'Europe en Europe et au-delà et facilite leur mise en œuvre dans les États membres.

► Le Conseil de l'Europe renforce le droit international public et la justice pénale internationale et d'autres sujets sensibles et complexes, en assistant les États membres et observateurs et les organisations internationales dans des domaines tels que les immunités, les réserves et

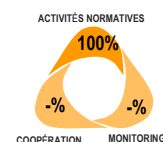
déclarations relatives à des traités internationaux, la mise en œuvre de sanctions internationales et le respect des droits de l'homme, le règlement pacifique des différends, y compris des différends de droit privé auxquels une organisation internationale est partie.

► En outre, des programmes de coopération soutiennent la réforme du secteur de la justice dans les États membres, notamment dans les domaines du droit et de la pratique judiciaires, civils et administratifs, conformément aux normes du Conseil de l'Europe³⁷.

► **L'objectif est que les États membres changent leur législation et leurs pratiques en matière de droit civil, public et privé conformément aux normes du Conseil de l'Europe et agissent conformément aux normes universelles du droit international public dans leurs relations entre États.**

► Au cours du biennium, les efforts porteront sur la finalisation d'une recommandation sur la rétention administrative des migrants et sur l'élaboration de nouveaux instruments sur la profession d'avocat, le règlement des litiges en ligne, l'aide juridique et les problèmes émergents liés à l'apatridie. En outre, l'accent sera mis sur le maintien et le renforcement du solide acquis en matière de droit international public au sein du Conseil de l'Europe.

www.coe.int/cdcj
www.coe.int/cahdi



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021 Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et orientations européennes nouvelles ou actualisées pour leur mise en œuvre dans les domaines du droit civil et du droit public et privé.				
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'un rapport sur les travaux accomplis jusqu'à présent sur les conditions de rétention administrative des migrants.	31/12/2021		
	Date de disponibilité des lignes directrices sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges en conformité avec les articles 6 (droit à un procès équitable) et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention européenne des droits de l'homme.	31/12/2020		
	Date de disponibilité d'une étude de faisabilité visant à protéger la profession d'avocat et, sous réserve de l'étude de faisabilité et des décisions du CDCJ et du CM, d'un instrument.	31/12/2021		
	Date de disponibilité des lignes directrices sur les systèmes d'assistance judiciaire.	31/12/2020		
	Date de disponibilité d'un rapport final examinant la mise en œuvre par les États membres du Plan d'action de Sofia sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.	31/12/2021		
	Date de disponibilité de l'analyse concernant la détermination et la résolution des cas d'apatridie.	31/12/2021		
	Nombre d'études comparatives réalisées sur des questions nouvelles et émergentes dans les domaines du droit civil, public et privé, y compris l'intelligence artificielle.	1	2	
	Nombre de propositions nouvelles de réforme juridique dans les États membres fondées sur des normes et bonnes pratiques européennes dans les domaines du droit civil, public et privé.	2	2	
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre d'autorités nationales ayant participé à des activités visant à promouvoir le suivi des recommandations du Comité des Ministres et des conventions dans les domaines du droit civil, public et privé.	15	9	
	Les États membres ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques pour renforcer leur coopération et contribuer au développement du droit international public au sein du Conseil de l'Europe et au-delà.			
	Nombre de positions communes sur des questions relatives au droit international public adoptées par le CAHDI à la demande du Comité des Ministres, en sa capacité de « conseiller juridique » de ce dernier.	4 p.a.	4	
	Nombre d'actions visant à coordonner les activités des États dans le domaine du droit international public entre les États membres et non membres.	5 p.a.	5	
	Nombre de réserves/déclarations sujettes à des objections examinées par le CAHDI en sa qualité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux.	20 p.a.	26	
	Nombre de nouveaux signataires de la « Déclaration sur les immunités juridictionnelles des biens culturels appartenant à l'État ».	1 p.a.	0	
Nombre de questions d'actualité en matière de droit international public examinées par le CAHDI dans le cadre de ses deux réunions annuelles.	10 p.a.	10		
Preuve de la coopération du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit international public avec les Nations Unies (6 ^e commission de l'Assemblée générale et Commission du droit international) et d'autres organisations internationales.				

³⁷ Les activités de coopération financées par les ressources extrabudgétaires sont présentées sous *Indépendance et efficacité de la Justice*.

SECRETARIAT

2020 : 7 postes (2,5A 4,5B)

2021 : 7 postes (2,5A 4,5B)

STRUCTURES

Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	899	373		1 273				1 273
2021	899	373		1 272				1 272

ÉTAT DE DROIT

ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

Pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme, préserver la stabilité démocratique et garantir la sécurité des citoyens et la préservation de nos valeurs, il est crucial de contrer toutes les menaces qui pèsent sur l'État de droit. Celles-ci incluent le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, la corruption, la cybercriminalité, la traite des êtres humains et des organes humains, ainsi que le trucage de matchs, la violence dans le sport et le dopage. Il est également important de disposer de prisons et de services de probation bien gérés, dotés d'un personnel en nombre suffisant et correctement formé, comme condition préalable indispensable au traitement humain et à la réinsertion sociale des délinquants et à l'exécution efficace des sanctions et mesures pénales, ainsi que pour protéger la société et éviter les récidives.

Le but de ce programme est de lutter contre les menaces qui pèsent sur l'État de droit et de protéger les citoyens.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ élaborant des normes et en assurant le suivi de leur mise en œuvre afin de lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, y compris le terrorisme et son financement, le blanchiment de capitaux, la corruption, la cybercriminalité, la traite des êtres humains et le trafic d'organes humains, les infractions visant les biens culturels (**Action contre le crime et protection des citoyens**) (**Lutte contre la corruption (GRECO)**) ;
- ▶ aidant les États membres à appliquer les normes du Conseil de l'Europe dans les prisons, les services de probation, la police et les autres organes chargés de faire appliquer la loi (**Prisons et police**) ;
- ▶ aidant les États membres et les autorités sanitaires à garantir la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de bonne qualité (**Qualité du médicament et soins de santé (EDQM)**) ;
- ▶ proposant des orientations et des outils pour faire face aux problèmes de l'**abus et du trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)** ;
- ▶ assurant le suivi de l'application des conventions relatives à la sûreté et à la sécurité des spectateurs, au trucage des matchs et à la lutte contre le dopage (**Conventions du sport**) et en élaborant des politiques et des normes visant à promouvoir un sport plus éthique, inclusif et plus sûr dans les États membres (**Accord partiel élargi sur le Sport (APES)**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

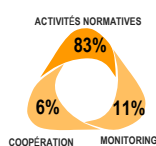
Résultat intermédiaire	Indicateurs
<p>Action contre le crime et protection des citoyens</p> <p>Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre les formes graves de criminalité comme le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes et la criminalité contre les biens culturels.</p>	<p>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, la corruption, la cybercriminalité, la traite des êtres humains et des organes humains et toute autre forme de criminalité grave en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.</p> <p>Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</p>
<p>Lutte contre la corruption (GRECO)</p> <p>Les États membres changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositifs institutionnels et leurs pratiques afin de prévenir et de lutter contre la corruption en conformité avec les normes de l'Organisation en la matière.</p>	<p>Preuve de changements dans les politiques, la législation, les arrangements institutionnels et les pratiques pour prévenir et combattre la corruption.</p> <p>Nombre d'adhésions à l'accord élargi.</p>
<p>Prisons et Police</p> <p>Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour faire en sorte que les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres services répressifs appliquent mieux les normes du Conseil de l'Europe.</p>	<p>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques concernant l'exécution des sanctions pénales par la police, les services pénitentiaires et de probation.</p> <p>Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</p>
<p>Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)</p> <p>Les autorités de santé, y compris les laboratoires officiels de contrôle des médicaments, et les autres établissements de santé dans les États membres et en dehors s'engagent dans des processus d'harmonisation qui aident à développer plus avant les normes de qualité et les bonnes pratiques dans le domaine des médicaments et des soins de santé et renforcent leur application</p>	<p>Preuve de l'existence de processus d'harmonisation visant à garantir des normes de qualité et des bonnes pratiques dans le domaine des médicaments et des soins de santé.</p> <p>Nombre d'adhésions à l'accord partiel.</p>
<p>Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)</p> <p>Les États membres et les États non membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de drogues en conformité avec les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe pour faire face aux problèmes de l'abus et du trafic illicite de drogues.</p>	<p>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques en matière de drogue, en conformité avec les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.</p> <p>Nombre d'adhésions à l'accord partiel élargi.</p>
<p>Conventions du sport</p> <p>Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour un sport équitable et sûr, en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.</p>	<p>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques nationales à la suite des recommandations.</p> <p>Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</p>
<p>Accord partiel élargi sur le sport (APES)</p> <p>Les États membres changent leurs politiques pour un sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr à la lumière des bonnes pratiques et des normes pertinentes.</p>	<p>Preuve de changements dans les politiques du sport en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.</p> <p>Nombre d'adhésions à l'accord partiel élargi.</p>

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ACTION CONTRE LE CRIME, SECURITE ET PROTECTION DES CITOYENS	10 837	112 389	11 127	2 957	137 310	11 127	119 808	7 097	2 790	140 821
Action contre le crime et protection des citoyens	8 054		7 591	372	16 017	8 506		4 483	2	12 991
Lutte contre la corruption (GRECO)		2 330			2 330		2 379			2 379
Prisons et Police	1 615		3 498	2 116	7 229	1 453		2 614	1 448	5 515
Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)		107 783		300	108 083		115 105		1 290	116 395
Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)		1 445	4	169	1 618		1 475		49	1 524
Conventions du sport	1 168		34		1 202	1 168				1 168
Accord partiel élargi sur le sport (APES)		831			831		849			849

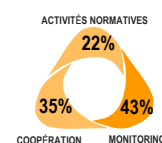


ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

ACTION CONTRE LE CRIME ET PROTECTION DES CITOYENS

- ▶ Les crimes graves sapent la confiance du public dans l'État de droit et dans la capacité des autorités publiques à garantir la sécurité démocratique. La lutte contre le terrorisme et son financement, contre la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité et la traite des êtres humains, y compris lorsqu'il s'agit d'actes relevant de la criminalité organisée, est cruciale pour maintenir l'État de droit, garantir la jouissance effective des droits individuels, sauvegarder la stabilité démocratique, assurer la sécurité des citoyens et défendre nos valeurs.
- ▶ Pour s'attaquer à ces formes de criminalité, le Conseil de l'Europe applique une approche multidisciplinaire. Il a mis au point des normes et des instruments juridiques essentiels dans des domaines comme la lutte contre le terrorisme et son financement, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, la corruption, la contrefaçon de produits médicaux, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes humains ou les infractions visant les biens culturels. L'accent est placé sur la mise en œuvre effective des normes existantes, l'identification et le relèvement précoce des nouveaux défis et la coopération technique s'agissant de résoudre les problèmes identifiés par les mécanismes pertinents du Conseil de l'Europe. L'Organisation a également élaboré une série de traités établissant une base commune de coopération en matière pénale dans toute l'Europe voire, de plus en plus, au-delà.
- ▶ En ce qui concerne le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Conseil de l'Europe a établi deux mécanismes distincts qui travaillent en étroite coopération. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe de suivi indépendant créé par le Conseil de l'Europe pour évaluer la conformité aux principales normes internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). MONEYVAL est un membre associé du GAFI. La Conférence des Parties (COP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198) est responsable du suivi de la mise en œuvre des dispositions de cet instrument. Elle apporte une valeur ajoutée à l'évaluation des normes internationales menée par MONEYVAL et le Groupe d'action financière (GAFI), car elle traite de domaines non couverts par ces deux organes.
- ▶ La lutte contre la corruption prend la forme de recommandations en vue de combler des lacunes adressées par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO³⁸), lesquelles servent de base pour aider les États membres dans ce domaine.
- ▶ Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et le Comité des Parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE 197) surveillent la mise en œuvre de cet instrument. Sur la base des rapports du GRETA, le Comité des Parties adopte des recommandations adressées à l'État partie concerné. De plus, le GRETA peut lancer une procédure d'urgence en vue de prévenir ou de limiter l'ampleur de certaines violations graves de la Convention. Le Conseil de l'Europe aide également les États à mettre en œuvre la Convention dans le cadre d'activités ciblées de coopération.
- ▶ **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour prévenir et combattre les formes graves de criminalité comme le terrorisme et son financement, la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes humains, ainsi que les infractions visant les biens culturels.**
- ▶ Au cours du biennium, la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) sera poursuivie, l'accent étant mis en particulier sur les multiples défis posés par le retour des combattants terroristes étrangers (et de leurs conjoints et enfants) conformément au principe de l'État de droit et aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Le 2^e Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur une coopération internationale renforcée et l'accès aux preuves dans le cloud sera finalisé et promu. L'évaluation du cinquième cycle de MONEYVAL se poursuivra et le GRETA continuera son troisième cycle d'évaluation de la Convention, l'accent étant mis sur l'accès à la justice et à des recours effectifs pour les victimes de la traite d'êtres humains. Des activités de coopération seront mises au point pour aider les États parties en privilégiant la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, la traite des enfants, des demandeurs d'asile et des migrants ainsi que l'information et la communication.

www.coe.int/web/counter-terrorism
www.coe.int/web/corruption
www.coe.int/en/web/cdpc
www.coe.int/tcj



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur un ensemble de normes consolidées et mises à jour dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'une proposition de définition juridique paneuropéenne du terrorisme.	31/12/2020	
	Date de disponibilité de lignes directrices sur des politiques concrètes de sensibilisation à la radicalisation.	31/12/2020	
	Date de disponibilité d'un instrument contraignant ou non-contraignant relatif à la collecte de preuves issues des zones de conflits aux fins de poursuites pénales pour crimes de terrorisme.	31/12/2021	
	Nombre d'analyses disponibles sur les derniers développements dans le domaine de la lutte contre le terrorisme (tels que les phénomènes des combattants terroristes étrangers et de l'autoradicalisation ou le rôle d'Internet dans le terrorisme, les organisations à but non lucratif et le financement du terrorisme, la réponse de la justice pour mineurs au terrorisme, l'évaluation de la dangerosité des personnes inculpées et condamnées pour des infractions terroristes).	5	-
	Preuve du bon fonctionnement du réseau d'échange d'informations policières 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.		

³⁸ Le GRECO est un accord partiel. Sa logique d'intervention est présentée sous *Lutte contre la corruption (GRECO)*.

RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes actualisées en matière pénale, ainsi que sur des outils pratiques visant à faciliter leur mise en œuvre.		
	Date de disponibilité des nouvelles normes réglementant les aspects pénaux des technologies numériques.	31/12/2020	
	Date de disponibilité d'un instrument juridique non contraignant ou de lignes directrices sur une réponse pénale en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants.	31/12/2020	
	Date de disponibilité d'un nouvel instrument juridique international garantissant la protection des droits des victimes dans le cadre du système de justice pénale.	31/12/2021	
	Nombre de nouveaux outils et/ou de nouvelles lignes directrices facilitant l'application des conventions relatives à la coopération en matière pénale.	4	-
	Date de disponibilité de nouvelles normes ou de nouveaux outils facilitant la coopération internationale en matière de récupération, gestion et partage des produits du crime.	31/12/2021	
	Nombre de nouvelles signatures /ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE 221)	4	-
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États, territoires et autres juridictions ont identifié des mesures appropriées pour lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.		
	Nombre de visites sur place de MONEYVAL ayant donné lieu à la communication de conclusions principales à l'État/territoire/autre juridiction faisant l'objet de l'évaluation.	10	4
	Nombre de rapports d'évaluation mutuelle du 5 ^e cycle de MONEYVAL.	10	4
	Nombre de rapports de suivi du 5 ^e cycle de MONEYVAL.	10	7
	Nombre d'études horizontales et de rapports de suivi de la Conférence des Parties à la STCE 198.	5	4
RÉSULTAT ATTENDU 4	Les États membres ont renforcé leurs capacités à prévenir et à combattre la criminalité économique et la corruption, la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales, notamment celles du Conseil de l'Europe, et aux recommandations du GRECO et de MONEYVAL.		
	Nombre d'interventions dans le cadre de projets visant un pays donné.	440	210
	Nombre de recommandations du GRECO et de MONEYVAL mises en œuvre de manière satisfaisante pour les États où il existe des modalités spéciales d'assistance technique et de coopération.	190	92
	Nombre de fonctionnaires/agents publics et de formateurs formés à la lutte contre la corruption, l'éthique, la récupération d'actifs, le blanchiment de capitaux, le terrorisme et son financement, ainsi que la criminalité économique.	10 000	5 600
	Nombre de nouveaux cadres législatifs et politiques conformes aux normes du Conseil de l'Europe et aux normes internationales en matière de lutte contre la corruption, d'éthique et de bonne gouvernance, de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.	120	62
RÉSULTAT ATTENDU 5	Les Parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ont identifié des mesures permettant de mettre correctement en œuvre les normes de ce traité, y compris des solutions en matière d'accès de la justice pénale aux preuves dans le cloud		
	Date de disponibilité du 2 ^e Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité.	12/2020	
	Date d'adoption et nombre d'évaluations et de rapports techniques émanant du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY).	12/2021	
	Nombre de Parties à la Convention de Budapest.	≥ 70	62
	Nombre de Parties au Protocole sur la xénophobie et le racisme.	≥ 36	31
RÉSULTAT ATTENDU 6	Dans le monde entier, des États ont renforcé leurs capacités en matière de justice pénale pour enquêter, poursuivre et juger la cybercriminalité et d'autres infractions impliquant des preuves électroniques sur la base de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de son Protocole sur la xénophobie et le racisme.		
	Nombre d'activités déployées pour appuyer l'amélioration de la législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques.	60	50
	Nombre d'activités déployées pour appuyer l'amélioration de la législation sur l'apologie de la xénophobie et du racisme par le biais de systèmes informatiques.	15	10
	Nombre de projets mis en œuvre pour soutenir des systèmes de formation pérennes à l'intention des juges, des procureurs et des services répressifs.	> 140	> 120
	Nombre d'activités déployées pour soutenir l'amélioration de la coopération internationale et de la coopération entre les secteurs public et privé.	60	50

Les États membres ont identifié des mesures pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Médicrime) et contre le trafic d'organes humains.			
RÉSULTAT ATTENDU 7	Nombre de nouvelles signatures/ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE 211) et de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE 216).	≥4	STCE 211 : 4 ratifications STCE 216 : 1 ratification et 4 signatures
	Preuves de discussions sur l'adhésion à la STCE 211 et à la STCE 216 au sein des gouvernements et parlements des États concernés.		
	Date de disponibilité d'une première évaluation des États parties aux Conventions.	31/12/2021	
Certains États parties ont identifié des mesures de lutte contre la traite d'êtres humains sur la base de rapports du GRETA évaluant leur mise en œuvre de la Convention et incluant des recommandations ciblées.			
RÉSULTAT ATTENDU 8	Nombre d'États parties ayant reçu un rapport à la suite d'une évaluation du GRETA.	21	11
	Nombre de recommandations du Comité des Parties adoptées sur la base de rapports du GRETA.	21	13
	Nombre de changements apportés à la législation et aux pratiques nationales à la suite de visites.	11	-
Les États parties ont renforcé leur capacité à mettre en œuvre les recommandations du GRETA et celles du Comité des Parties.			
RÉSULTAT ATTENDU 9	Nombre d'États parties ayant bénéficié d'un appui pour mettre en œuvre les recommandations du GRETA et du Comité des Parties.	6	3
	Nombre de projets dans le cadre desquels des conseils ont été prodigués aux pays donateurs ou bénéficiaires de programmes de financement sur la lutte contre la traite des êtres humains.	6	3

SECRETARIAT

2020 : 33 postes (16,5A 16,5B)

2021 : 33 postes (16,5A 16,5B)

STRUCTURES

Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)
 Groupe des Parties à la Convention de prévention du terrorisme
 Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme
 Comité des Parties à la Convention MEDICRIME
 Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)
 Conseil de coopération pénologique (PC-CP)
 Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)
 MONEYVAL
 Comité conventionnel sur la cybercriminalité (TC-Y)
 Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
 Comités des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (THB-CP)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	4 224	2 763	1 067	8 054	7 591	372	7 963	16 017
2021	4 224	2 763	1 518	8 506	4 483	2	4 486	12 991

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront en outre aux États et territoires évalués par MONEYVAL et aux États parties à la STCE 198 d'améliorer leur capacité à lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément aux normes internationales et aux normes du Conseil de l'Europe, y compris en identifiant les méthodes et les tendances en cause, et favoriseront l'application effective des normes internationales et européennes pertinentes au niveau national. Il s'agira également d'activités de sensibilisation liées à la STCE 198, qui porteront sur les problèmes de mise en œuvre. En ratifiant plus largement la STCE 198, davantage de Parties disposeront des outils nécessaires pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme.

Les ressources extrabudgétaires permettront de diffuser davantage les pratiques et outils européens de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux dans les États membres, sur la base des normes du Conseil de l'Europe, et contribueront à une coopération interrégionale accrue. Pour atteindre ces objectifs, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des autorités nationales à mieux mettre en œuvre les politiques de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance et de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les États membres et sur la promotion des normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans les régions voisines. Dans le domaine de la cybercriminalité, une coopération tant nationale que multilatérale sera menée en vue de soutenir la mise en œuvre du Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité et de renforcer les capacités internationales en matière de cybercriminalité.

Les ressources extrabudgétaires permettront de renforcer la capacité des autorités à identifier les victimes de la traite, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables grâce à la mise en œuvre de mécanismes d'orientation transnationaux, ainsi qu'à renforcer la coopération transnationale et l'échange d'informations entre autorités publiques responsables, secteurs non gouvernemental et privé.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	161	Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK II)	Kosovo ³⁹	01/01/2016	31/03/2020	116		
	293	Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention (CLEP)	République de Moldova	01/06/2017	31/05/2020	278		
	1316	EU-CA : Promouvoir la transparence et l'action contre le crime économique	Régional	01/09/2019	31/08/2023			1 884
	1763	Organismes à but non lucrative et les risques relatifs au financement du terrorisme	Régional	01/09/2019	28/02/2022			1 202
	1842	Lutte et prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (CPML-TF)	Bosnie-Herzégovine	01/01/2020	31/12/2022			1 000
	2077	PAII-T C7 - Appui à l'Instance de lutte contre la traite des personnes	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	345		
	2078	PAII-T C2 - Appui à l'Instance de la lutte contre le crime économique	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	1 050		
	2315	Lutte contre la traite des êtres humains	Maroc	24/06/2019	31/12/2021		21	98
	2407	HFII : Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	23/05/2022	397		
	2564	Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Kosovo ³⁹	01/01/2020	31/12/2021			550
	2588	Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK III)	Kosovo ³⁹	01/04/2020	31/03/2023			1 167
		<i>Coordination</i>				252	1	112
Autres projets	176	Action Globale sur la Cybercriminalité Élargie (GLACY+)	Multilatéral	01/03/2016	28/02/2021	2 800		
	245	CyberCrime@Octopus	Multilatéral	01/01/2014	31/12/2020			571
	273	Coopération sur la cybercriminalité dans la région du Voisinage Sud - Cybercrime@South	Régional	01/07/2017	30/06/2020	496		
	1861	Assistance contre les médicaments falsifiés dans la région du Sud Caucase (ASFAMED)	Régional	01/01/2020	31/12/2021			100
	1875	Lutte contre les infractions visant des biens culturels	Multilatéral	23/07/2018	30/06/2021			347
	1941	Contributions au cinquième cycle d'évaluation mutuelle de MONEYVAL	Multilatéral	01/06/2018	31/12/2022		352	346
	2024	PS III C2 - SNAC 3 - Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	Régional	01/03/2018	29/02/2020	39		
	2196	HFII: Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Macédoine du Nord	24/05/2019	23/05/2022	405		
	2247	PS III C9 - Lutte contre la traite des êtres humains dans le Sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2018	29/02/2020	8		
	2338	PGG II : 1. Renforcement des capacités institutionnelles pour combattre et prévenir la corruption en Arménie	Arménie	01/01/2019	31/12/2021	453		
	2341	PGG II : 4. Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avois	Azerbaïdjan	01/01/2019	31/12/2021	400		
	2343	PGG II : 6. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Bélarus	01/01/2019	31/12/2021	107		

³⁹ Voir note 28 page 32.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2346	PGG II : 9. Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Géorgie	01/01/2019	31/12/2021	267		
	2351	PGG II : 14. Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Ukraine	01/01/2019	31/12/2021	267		
	2352	PGG II : 15. Renforcement des mesures visant à prévenir et combattre la criminalité économique dans les pays du partenariat oriental	Régional	01/01/2019	31/12/2021	427		
	2389	HFII : Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	425		
	2391	HFII : Action contre le crime économique	Albanie	24/05/2019	23/05/2022	453		
	2392	HFII : Action contre le crime économique	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	397		
	2393	HFII : Action contre le crime économique	Macédoine du Nord	24/05/2019	23/05/2022	439		
	2394	HFII : Action régionale contre le crime économique en Europe du Sud-Est et en Turquie	Régional	24/05/2019	23/05/2022	383		
	2492	iPROCEEDS 2 - Projet sur le ciblage des produits de la criminalité sur Internet	Régional	01/01/2020	30/06/2023			2 543
	2494	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	Serbie	01/01/2020	31/12/2022			1 450
	2511	La protection des droits des entrepreneurs contre les pratiques de corruption au niveau régional et municipal dans la Fédération de Russie - PRECOP III	Fédération de Russie	01/01/2020	31/12/2022			1 667
	2533	CyberSud II	Régional	01/07/2020	30/06/2023			1 800
	2542	CyberBuda	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2024			1 247
	2553	GLACY++	Multilatéral	01/03/2021	29/02/2024			1 250
	2562	Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains	Albanie	01/09/2020	31/12/2022			286
	2563	Assistance contre la falsification des produits médicaux dans les Balkans occidentaux	Régional	01/01/2020	31/12/2022			200
	2621	Évaluation de la mise en œuvre concrète et de l'application effective de la 4 ^e directive anti-blanchiment d'argent dans les États membres de l'Union européenne	Multilatéral	15/07/2019	14/07/2021	547		
			<i>Coordination</i>				1 318	
Total						12 074	374	17 818

ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)

Accord élargi

Créé en 1999

49 membres

► La corruption mine la sécurité démocratique, met en danger la stabilité des institutions démocratiques, fausse la concurrence, entrave le développement économique et nuit à la croissance.

► Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la corruption et dans le conseil aux États (et à d'autres entités) sur les mesures correctives à prendre. Il contrôle le respect des instruments normatifs du Conseil de l'Europe relatifs à la lutte contre la corruption (notamment les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption, la Convention pénale sur la corruption et son Protocole additionnel et la Recommandation sur les Règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales). Les procédures d'évaluation, de conformité et ad hoc du GRECO contribuent à renforcer la crédibilité des institutions publiques, politiques et privées au niveau national et international, et la confiance du public dans celles-ci.

► Les activités de monitoring du GRECO associent un processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs. Une analyse détaillée et un ensemble de recommandations établis à l'issue d'une visite sur place et validés par le GRECO sont adressés à chaque État membre. Des études d'impact ultérieures (« procédures de conformité ») validées par le GRECO servent à vérifier les progrès accomplis et à encourager les États à progresser sur la voie de la conformité avec les recommandations. Une forte visibilité en matière de relations extérieures est maintenue pour garantir plus de soutien en faveur du respect des normes anti-corruption du Conseil de l'Europe et des résultats du processus de suivi du GRECO. Dans ce contexte, la coopération avec les Nations Unies, l'OCDE, l'OSCE/BIDDH, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et les organes compétents de l'Union européenne est maintenue.

Le Conseil de l'Europe aide également les États à mettre en œuvre la recommandation du GRECO par des activités de coopération (cf. *Action contre le crime*).

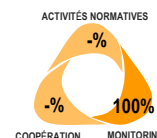
► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation, leurs dispositifs institutionnels et leurs pratiques afin de prévenir et de lutter contre la corruption en conformité avec les normes de l'Organisation en la matière.**

► Au cours du biennium, l'accent restera mis sur le rétablissement de la confiance des citoyens dans les institutions à travers la poursuite des 3^e, 4^e et 5^e cycles d'évaluation. Le GRECO réagira de manière proactive (article 34 du Règlement intérieur du GRECO) chaque fois qu'il recevra des informations fiables indiquant une situation nécessitant une attention immédiate. Les questions de genre sont intégrées tout au long du questionnaire d'évaluation et des rapports d'évaluation du 5^e cycle.

► 49 membres : tous les États membres du Conseil de l'Europe, plus le Bélarus et les États-Unis d'Amérique.

► 7 observateurs : l'OCDE, les Nations Unies – représentées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA), l'Organisation des États américains (OEA), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Union européenne.

www.coe.int/greco



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont identifié des actions visant à remédier aux lacunes dans la législation et les pratiques anticorruption en conformité avec les recommandations du GRECO à la suite des procédures d'évaluation, des procédures de conformité et des expertises ciblées.		
	Nombre d'États membres ayant reçu des rapports d'évaluation assortis de recommandations formelles.	18	10
	Nombre d'États membres ayant reçu des rapports de conformité.	58	29

SECRETARIAT

2020 : 12 postes (8A 4B)

2021 : 12 postes (8A 4B)

STRUCTURES

Comité statutaire

Plénière

Bureau

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 665	666		2 330				2 330
2021	1 697	682		2 379				2 379

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de contribuer davantage à l'intégration des normes du Conseil de l'Europe dans les politiques et pratiques nationales en matière de lutte contre la corruption.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2486	Soutien au programme d'activités du GRECO 2020/2021	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			230
Total								230

Budget du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO)

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	2 330	2 379
Contributions des États membres	2 330	2 379
TOTAL RECETTES	2 330	2 379

ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

PRISONS ET POLICE

- ▶ Les difficultés persistantes que posent les conditions de détention, en particulier la surpopulation en milieu carcéral et le traitement des détenus en vue d'une réinsertion sociale réussie, demeurent préoccupantes. Le recours excessif à la force, la discrimination, les comportements répréhensibles et l'impunité sapent la confiance du public dans une mise en œuvre effective et efficace de la loi.
- ▶ La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) font ressortir des points d'amélioration sur lesquels les États membres doivent agir pour appliquer correctement les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire et pour ce qui est de la conduite attendue des représentants des services répressifs.
- ▶ Le Conseil de l'Europe a élaboré des normes et instruments clés en la matière, notamment les Règles pénitentiaires européennes, les Règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation, le Code européen d'éthique de la police, les Règles européennes pour les délinquants mineurs, les Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté et les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent.
- ▶ La priorité est donnée à la bonne administration des établissements pénitentiaires, à la protection des droits de l'homme, en particulier pour les détenus vulnérables, à l'exercice d'activités policières fondé sur les droits de l'homme et à la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité au sein

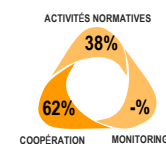
des structures répressives. Le Conseil de l'Europe fournit des informations de référence (statistiques pénales SPACE) et offre des plateformes de dialogue sur les nouveaux enjeux, notamment avec la Conférence annuelle des directeurs des services pénitentiaires et de probation.

- ▶ Dans les domaines identifiés comme étant à améliorer, le programme propose une assistance concrète aux services correctionnels, aux services de police et à d'autres services répressifs par la formation, une assistance en matière législative, des conseils sur les politiques à mener et la facilitation de l'échange de bonnes pratiques.

L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour faire en sorte que les services pénitentiaires et de probation, la police et les autres services répressifs appliquent mieux les normes du Conseil de l'Europe.

- ▶ Au cours du biennium, une assistance technique continuera à être fournie pour faire face aux violations des droits de l'homme constatées par la Cour européenne des droits de l'homme et aux recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture. Cela comprendra l'échange de bonnes pratiques, la mise à jour des statistiques pénales, des orientations pour la gestion des délinquants souffrant de troubles mentaux ou handicapés et la gestion des délinquants sexuels en prison et en probation.

www.coe.int/prison



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations mises à jour concernant les questions relatives aux services pénitentiaires et de probation.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'une recommandation visant à appuyer les stratégies pour lutter contre les discours terroristes dans le système carcéral.	31/12/2021	
	Date de disponibilité de la recommandation sur l'évaluation, la gestion et la réinsertion dans la société des personnes ayant commis des infractions sexuelles.	31/12/2020	
	Nombre de participants à la Conférence sur la surpopulation carcérale réunissant des représentants des ministères de la justice, du système judiciaire et des services pénitentiaires et de probation.	200	-
	Date de disponibilité des statistiques pénales annuelles mises à jour SPACE I et SPACE II.	Avant le 31/12	
	Nombre d'actions visant à aider les autorités nationales à mettre en œuvre les lignes directrices et le manuel à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent.	2	-
La direction et le personnel opérationnel et de santé d'établissements pénitentiaires ont renforcé leurs capacités à accomplir leurs fonctions quotidiennes en conformité avec la CEDH, les autres normes européennes et les recommandations du CPT.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de réunions multilatérales organisées pour échanger des bonnes pratiques sur des sujets présentant un intérêt particulier pour les services pénitentiaires et de probation.	6	4
	Nombre de publications rédigées et traduites sur les normes et les bonnes pratiques concernant des sujets présentant un intérêt particulier pour les services pénitentiaires et de probation.	2	1
	Nombre de pays où des projets spécifiques ont été élaborés et mis en œuvre.	15	13
	Nombre et type d'amendements juridiques introduits à la suite des activités de coopération.	10	7
	Nombre de membres de la direction et du personnel opérationnel et de santé pénitentiaires formés aux principes de bonne gestion des établissements pénitentiaires et de sécurité dynamique, à la fourniture de soins de santé en milieu carcéral et à l'application d'outils d'évaluation des besoins et du risque.	6 000	3 000
	Pourcentage des membres de la direction, du personnel opérationnel et de santé des établissements pénitentiaires ayant reçu une formation indiquant qu'ils ont amélioré leurs connaissances dans le domaine.	75 %	-

Les agents des services répressifs ont acquis des connaissances sur la manière d'accomplir leurs fonctions quotidiennes tout en respectant les normes et les meilleures pratiques européennes.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de pays où des projets spécifiques ont été élaborés et mis en œuvre.	4	5
	Nombre de pays où des activités bilatérales portant sur la jurisprudence pertinente de la Cour et les recommandations du Comité des Ministres ont été organisées.	5	3
	Nombre d'amendements et d'avis juridiques.	3	7
	Nombre d'agents des services répressifs formés aux garanties contre les mauvais traitements, à la déontologie policière et aux droits de l'homme dans la police.	700	-
	Pourcentage d'agents des services répressifs formés indiquant qu'ils ont amélioré leurs connaissances dans le domaine.	75 %	-

SECRETARIAT

2020 : 6,5 postes (2,5A 4B)
2021 : 6,5 postes (2,5A 4B)

STRUCTURES

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)
Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	795	452	368	1 615	3 498	2 116	5 613	7 229
2021	795	452	207	1 453	2 614	1 448	4 062	5 515

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les rapports nationaux du CPT et la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la violation des droits des personnes privées de liberté ont révélé la nécessité d'apporter une assistance spécifique supplémentaire aux États membres d'Europe centrale et orientale et du Sud-Est. Le Conseil de l'Europe vise à développer son assistance technique et sa coopération dans ce domaine par le biais de ses réseaux bien développés d'experts et de praticiens nationaux et internationaux. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées en particulier pour mener des activités de coopération visant à soutenir la mise en œuvre des normes du CPT et d'autres normes européennes, par une assistance à la réforme pénitentiaire et aux soins de santé dans les prisons ; pour renforcer le service de probation, combattre les mauvais traitements par les forces de l'ordre et les services d'enquête, et sensibiliser les services pénitentiaires aux moyens de prévenir la radicalisation dans les prisons. En outre, un projet vise à développer un réseau européen de mécanismes de surveillance des prisons pour faciliter la coopération judiciaire.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	26	Soutenir l'intensification du Service de probation	Arménie	01/09/2019	28/02/2022		656	
	1830	Gestion structurée des peines pour les détenus violents et extrémistes	Bosnie-Herzégovine	01/11/2018	31/10/2020		325	9
	2205	L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour renforcer la capacité de défenseur des droits en matière de protection des droits de l'homme	Ukraine	01/09/2019	31/08/2022	675		
	2208	Soutien à la réforme pénitentiaire	Ukraine	01/09/2019	31/08/2022	675		
	2295	Renforcer le traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme sur la base des normes européennes et des meilleures pratiques	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	23/05/2022	567		
	2400	Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons	Arménie	01/10/2019	30/09/2021		603	
	2538	Amélioration du traitement des personnes privées de liberté	Kosovo ⁴⁰	01/01/2020	31/12/2021			800
	2543	Renforcement des services pénitentiaires et de probation	République de Moldova	01/03/2021	28/02/2023			418
	2552	Des activités policières respectueuses des droits de l'homme	Azerbaïdjan	01/01/2020	31/12/2021			800
		Coordination					37	67

⁴⁰ Voir note 28 page 32.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	1240	Renforcer le système de santé de la prison	Grèce	01/06/2019	31/05/2021		425	
	1260	Renforcement de l'efficacité des Organismes de Surveillance Civile conformément aux normes européennes	Turquie	01/06/2019	31/05/2022		1 070	
	2023	Plus de soutien pour la réforme pénitentiaire 2	Azerbaïdjan	01/02/2019	31/01/2021	335		
	2225	HFII : Renforcement des capacités des pénitenciers dans la lutte contre la radicalisation en prisons dans les Balkans occidentaux	Régional	24/05/2019	23/05/2022	1 133		
	2230	HFII : Renforcer les capacités du système pénitentiaire et du mécanisme de contrôle externe	Macédoine du Nord	24/05/2019	23/05/2022	595		
	2288	Améliorer les procédures disciplinaires et de récompense pour les détenus, conformément aux normes européennes	Turquie	01/06/2020	31/05/2023			793
	2360	HFII : Renforcement de la protection des droits de l'homme pour les personnes détenues et condamnées	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	510		
	2364	HFII : Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues dans des prisons	Albanie	24/05/2019	23/05/2022	363		
	2366	HFII : Renforcer davantage la protection des droits de l'homme des personnes en détention et des condamnés	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	425		
	2462	Soutien aux détenus mineurs et adultes (JADES)	Géorgie	01/07/2019	30/06/2021		450	
	2536	Renforcement des capacités du Défenseur des droits de l'homme dans la prévention des violations des droits de l'homme des personnes en détention	Fédération de Russie	01/01/2020	31/12/2021			700
	2541	Améliorer le système de mise en œuvre de la mise en liberté sous condition et celui de gestion des ressources humaines dans les pénitenciers turcs conformément aux normes européennes	Turquie	01/09/2020	31/08/2024			2 036
	2547	Renforcer la capacité de la police turque à se conformer aux normes internationales des droits de l'homme	Turquie	01/01/2020	31/12/2021			1 000
	2620	Analyse longitudinale des données SPACE et promotion des résultats de la recherche ainsi que support du réseau des MNP	Multilatéral	01/10/2019	31/03/2021	250		
			<i>Coordination</i>				584	
Total						6 112	3 564	6 622

ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET DES SOINS DE SANTÉ (EDQM, PHARMACOPÉE)

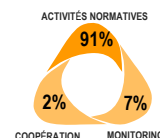
Accord partiel

Créée en 1964

39 membres

- ▶ Garantir la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité est un défi pour tous les États membres. Par son travail, la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM) œuvre pour la disponibilité et l'accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité, et pour la promotion et la protection de la santé publique et animale.
- ▶ La Pharmacopée Européenne de l'EDQM est un ouvrage de référence unique en matière de contrôle qualité des médicaments et de leurs composants dans les États signataires de la Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne. Elle fournit une base juridique et scientifique commune pour le contrôle qualité des produits tout au long de leur cycle de vie.
- ▶ L'EDQM est reconnue, dans le monde entier, comme une référence scientifique pour les normes harmonisées qu'elle élabore dans tous ses domaines d'activité. Ces normes (normes documentaires et étalons de référence matériels) sont mises à disposition grâce à la publication de la Pharmacopée Européenne, juridiquement contraignante, et à la distribution d'étalons de référence aux autorités de santé, à l'industrie pharmaceutique et aux industries apparentées (plus de 2 900 étalons de référence sont disponibles actuellement). Tous les fabricants de médicaments et/ou de substances pour usage pharmaceutique sont donc tenus de se conformer à ces normes qualité pour pouvoir commercialiser leurs produits dans les États signataires de la Convention et dans un certain nombre de pays non européens qui ont décidé d'appliquer la Pharmacopée Européenne. La promotion de l'application de la Convention témoigne de l'engagement de l'EDQM à parvenir à une harmonisation de la qualité des médicaments et des meilleures pratiques dans le domaine des soins de santé sur l'ensemble du continent européen et au-delà, ce qui contribue à protéger la santé humaine et animale.
- ▶ La procédure de certification visant à vérifier que la qualité des substances pour usage pharmaceutique est conforme aux normes juridiquement contraignantes de la Pharmacopée Européenne est menée en coopération avec les évaluateurs des autorités nationales compétentes. Elle est complétée par un programme d'inspection dont le but est de vérifier la conformité aux Bonnes pratiques de fabrication (BPF) et au dossier déposé en vue d'obtenir un certificat de conformité (CEP). La sélection des sites à inspecter est fondée sur une approche d'évaluation du risque.
- ▶ L'EDQM coordonne, en outre, le réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), qui contrôle la qualité des médicaments à usage humain et vétérinaire, et joue un rôle essentiel pour faciliter la mutualisation des travaux et la reconnaissance mutuelle des contrôles qualité effectués sur les médicaments dans toute l'Europe. Les travaux menés par l'EDQM à l'échelle intergouvernementale se concentrent sur des orientations et normes dans des domaines tels que : les normes d'éthique, de sécurité et de qualité pour la transfusion sanguine et de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ; la lutte contre la contrefaçon/la falsification des produits médicaux et les infractions similaires ; l'utilisation sûre des médicaments ; la protection de la santé des consommateurs via l'élaboration de normes relatives aux cosmétiques et aux matériaux pour contact alimentaire et via la coordination du contrôle des cosmétiques par les instances publiques.
- ▶ L'EDQM coopère avec les autorités de santé européennes et internationales (y compris l'Agence européenne des médicaments et l'Organisation mondiale de la Santé), des fabricants de matières premières et de produits pharmaceutiques, des organisations professionnelles et des associations de patients.
- ▶ **L'objectif est que les autorités de santé des États membres et d'ailleurs (y compris les OMCL et autres institutions sanitaires) s'engagent dans des processus d'harmonisation qui participent à l'élaboration continue de normes qualité et à la définition de bonnes pratiques dans le domaine des médicaments et soins de santé, et en renforcent l'application.**
- ▶ Au cours du biennium, l'accent sera mis sur l'élaboration continue de normes strictes et juridiquement contraignantes relatives aux médicaments à usage humain et vétérinaire et à leurs composants, sur l'évaluation continue de la qualité des substances pour usage pharmaceutique, ainsi que sur l'inspection des sites de fabrication jugés à risque. Des orientations et résolutions portant sur la transfusion sanguine, sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, sur l'utilisation sûre et appropriée des médicaments et sur des domaines spécifiques de la protection de la santé des consommateurs seront élaborées ou mises à jour.
- ▶ L'EDQM renforcera et continuera de développer ses principales activités et les techniques scientifiques établies pour atteindre ses objectifs, s'adapter aux évolutions dans le domaine pharmaceutique et faire face aux nouveaux enjeux de santé publique, tout en réduisant les risques de santé publique et les menaces contre l'État de droit résultant, par exemple, de la commercialisation de produits médicaux falsifiés et non conformes aux normes qualité. À ces fins, le renforcement de la coopération entre États membres sera essentiel, et l'EDQM continuera d'investir dans le développement de relations avec les pays observateurs existants et potentiels. Le nouveau site secondaire de Metz destiné au stockage et, en cas d'urgence, à la distribution des étalons de référence sera opérationnel dès 2020.
- ▶ 39 membres : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et Union européenne.
- ▶ 30 observateurs : Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Géorgie, Inde, Israël, Japon, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Maroc, République de Guinée, République de Corée, Fédération de Russie, Sénégal, Singapour, Afrique du Sud, Syrie, Tunisie, États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Taiwan Food and Drug Administration et Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

www.edqm.eu



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les autorités de santé et autres utilisateurs de la Pharmacopée Européenne d'Europe et d'ailleurs ont eu accès, en temps utile, à des normes juridiquement contraignantes, pertinentes et à jour, favorisant la mise sur le marché de médicaments de qualité, ainsi qu'à des informations pertinentes qui ont soutenu et facilité leur utilisation.		
	Pourcentage des trois suppléments de la Pharmacopée disponible dans toutes les versions (papier/en ligne/téléchargement), dans les délais et dans les deux langues officielles (au minimum six mois avant la date de mise en application pour permettre aux utilisateurs de s'adapter aux nouvelles normes).	100 %	100 %
	Pourcentage du catalogue d'étalons de référence disponibles pour distribution à tout moment pour permettre aux utilisateurs d'appliquer les normes qualité juridiquement contraignantes.	> 99 %	99,7 %
	Pourcentage de participants aux conférences et formations et webinaires ayant répondu qu'ils appliqueraient et/ou transmettraient les connaissances acquises.	> 80 %	84,2 %
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les autorités de santé et l'industrie pharmaceutique d'Europe et d'ailleurs ont eu accès à l'évaluation centralisée du dossier « Qualité » des substances pour usage pharmaceutique (CEP) afin de faciliter la gestion des demandes d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, ainsi qu'à des informations sur la conformité aux Bonnes pratiques de fabrication des fabricants concernés grâce à la mise en application du programme d'inspection.		
	Nombre de CEP en cours de validité visant à faciliter et à simplifier les échanges entre autorités réglementaires et industrie pour s'assurer que les substances utilisées pour la production des médicaments sont conformes à la Pharmacopée Européenne.	> 5 000	5 041
	Nombre de sites couverts par le programme d'inspection.	70 p.a.	82
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL) ont suivi les <i>guidelines</i> sur le management de la qualité (MQ) et utilisé des outils qui ont permis la reconnaissance mutuelle des résultats expérimentaux dans le but d'améliorer l'efficacité des contrôles qualité des médicaments mis sur le marché dans l'ensemble des États membres.		
	Nombre de pays ayant désigné au moins un OMCL au sein du réseau européen des OMCL (GEON).	> 40	40
	Pourcentage d'OMCL ayant mis à jour ou validé leurs saisies (compétences/activités) dans la Base inventaire des OMCL.	80 %	94 %
	Nombre moyen de rapports sur les produits autorisés via les procédures de reconnaissance mutuelle (PRM) ou décentralisée (PDC) reçus par les OMCL contrôleurs.	> 25 p.a.	35
	Note de satisfaction moyenne attribuée aux OMCL ayant participé à un audit mutuel conjoint (AMC).	> 4,5 sur 6	4,5
RÉSULTAT ATTENDU 4	Les autorités de santé et institutions concernées d'Europe et d'ailleurs ont pu s'appuyer sur des informations et des outils à jour pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité dans leurs domaines d'intervention respectifs.		
	Nombre d'établissements du sang et de laboratoires de contrôle des cosmétiques demandant à rejoindre le programme d'essais d'aptitude (PTS), qu'ils jugent bénéfique pour l'évaluation ou l'amélioration de leurs compétences.	B-PTS 200 COS 20	B-PTS 404 COS 21
	Nombre de téléchargements/d'achats de normes, guides et autres documents.	20 000	22 210

SECRÉTARIAT

2020 : 302 postes (98A 164B 35C 5L)

2021 : 309 postes (98A 171B 35C 5L)

STRUCTURES

Commission européenne de Pharmacopée
 Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH)
 Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO)
 Comité européen sur la transfusion sanguine (CD-P-TS)
 Comité européen sur les matériaux et objets pour contact alimentaire (CD-P-MCA)
 Comité européen sur les cosmétiques et la santé du consommateur (CD-P-COS)
 Comité directeur de la standardisation biologique
 Comité directeur de la certification
 Assemblée plénière du réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	29 097	78 685		107 783		300	300	108 083
2021	30 025	85 080		115 105		1 290	1 290	116 395

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Afin de remplir la mission de l'EDQM de protéger et promouvoir le droit à la santé par l'accès à des médicaments de bonne qualité et la fourniture de soins de santé, des ressources extrabudgétaires serviront à financer trois activités :

- les activités du réseau (OMCL), du programme de normalisation biologique et de la terminologie ;
- la coopération ad hoc sur des questions spécifiques liées à l'amélioration de la sécurité et de la qualité des composants, tissus et cellules sanguins ;
- le programme d'échantillonnage et d'essai des produits centralement autorisés (CAP).

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2439	BSP/OMCL 2018-2020	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2020		990	
	2438	Accord de coopération entre l'EMA et l'EDQM pour l'échantillonnage et le contrôle des produits autorisés par voie centralisée	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2024			Convenus annuellement
	2440	EU/EDQM	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2021		600	
Total							1 590	

Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (EDQM)

K €	Budget 2020	Budget 2021
Dotation au compte spécial investissements	4 600	4 600
Réserve pour investissements futurs	50 100	59 300
Autres dépenses ⁴¹	53 082	51 205
TOTAL DÉPENSES	107 782	115 105
Contributions des États membres	2 847	2 847
Autres recettes	104 935	112 258
Produits financiers	30	90
Autres recettes	15	15
Recettes des ventes et activités	63 090	64 633
Reliquat du budget de l'exercice précédent	41 800	47 520
TOTAL RECETTES	107 782	115 105

⁴¹ Inclut une dotation de 2 200 K € au compte spécial de l'accord partiel.

ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Accord partiel élargi

Créé en 1971

39 membres

► Les personnes qui consomment de la drogue ou qui souffrent de troubles liés à la toxicomanie ne devraient pas voir leurs droits de l'homme affectés. Outre les dimensions de droits de l'homme et de santé publique des problèmes liés à la drogue, le trafic de stupéfiants soulève des questions d'État de droit en raison de ses répercussions négatives sur la société. Il importe par conséquent d'examiner des solutions nouvelles aux problèmes de la drogue et des troubles connexes, en respectant les droits de l'homme et les valeurs du Conseil de l'Europe.

► Le Groupe Pompidou a été créé en vue d'élaborer des réponses multidisciplinaires aux problèmes d'abus et de trafic de stupéfiants. Il fournit des orientations et des outils aux décideurs politiques, aux responsables et aux praticiens qui interviennent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues.

► Le Groupe Pompidou est une plateforme de débat ouvert et un laboratoire d'idées innovantes qui facilite la liaison entre les politiques à mener, la recherche et la pratique parmi les différents acteurs étatiques et non étatiques et au sein de groupes de parties prenantes (responsables de l'élaboration des politiques, professionnels de santé, services répressifs, défenseurs des droits de l'homme, universitaires et société civile, par exemple).

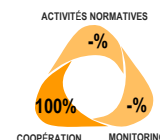
► Étant donné l'ampleur mondiale des problèmes de stupéfiants, le Groupe Pompidou est une institution essentielle qui relie l'Europe aux pays voisins et à d'autres régions du monde dans la coopération internationale pour l'élaboration de politiques en matière de drogues. Le groupe prévoit par ailleurs d'intégrer la dimension du genre et de faciliter la participation effective de la société civile dans la réduction de la consommation de drogue et de ses conséquences négatives sur le plan social et sanitaire.

► **L'objectif est que les États membres et les États non membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de drogues en conformité avec les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe pour faire face aux problèmes de l'abus et du trafic illicite de drogues.**

► Au cours du biennium, le processus de révision du mandat, du fonctionnement et des méthodes de travail du Groupe se poursuivra en vue de l'adoption éventuelle d'une nouvelle Résolution statutaire par le Comité des Ministres à l'occasion du 50^e anniversaire de l'établissement du Groupe, en 2021. L'accent continuera d'être mis sur la mise en œuvre du programme de travail 2019-2022 adopté par la Conférence ministérielle de Stavanger en novembre 2018, qui se concentre sur des politiques antidrogues durables et respectueuses des droits de l'homme.

► 39 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. La Commission européenne et l'EMCDDA participent au Groupe.

www.coe.int/pompidou



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

	Cible 2020-2021	Référence 2018	
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont pu s'appuyer sur des outils adaptés pour améliorer leurs politiques nationales sur les drogues conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et apporter des réponses aux problèmes émergents.		
	Nombre de documents d'orientation (principes, lignes directrices, outils sur les politiques à mener) adoptés par le Groupe Pompidou.	2	2
	Nombre de politiques, de stratégies et de plans d'action sur les drogues examinés sur la base des principes du Groupe Pompidou en la matière.	2	2
	Nombre de manuels mis à jour sur les mesures de répression relatives aux livraisons contrôlées et à l'aviation générale.	1	-
	Date d'adoption d'une nouvelle Résolution statutaire par les Correspondants permanents et adoption ultérieure par le Comité des Ministres.	06/2021	
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres et non membres ont renforcé leur capacité à réduire l'offre et la demande de substances psychoactives.		
	Nombre de pays participant au réseau méditerranéen (MedNET) et à la coopération en Europe du Sud-Est (ESE).	18 à MedNET, 14 en ESE	16 à MedNET, 14 en ESE
	Nombre de pays mettant en place de nouvelles mesures stratégiques et interventions sur les drogues dans la région méditerranéenne.	1	1
	Nombre de personnes formées à l'addictologie.	100	50
	Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités.	400	240
	Nombre de participants aux réunions annuelles sur les mesures de répression.	500	320
	Pourcentage de participants déclarant avoir amélioré leurs connaissances grâce aux activités de renforcement des capacités.	70 %	-
	Attribution du Prix européen de la prévention des drogues (9 ^e édition) pour soutenir des mesures de prévention axées sur les résultats des États membres.	oui	oui
Nombre de publications sur les questions liées à la drogue.	6	6	

SECRETARIAT

2020 : 7 postes (3A 4B)

2021 : 7 postes (3A 4B)

STRUCTURES

Correspondants permanents (CP)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	861	584		1 445	4	169	173	1 618
2021	877	598		1 475		49	49	1 524

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les projets de coopération viseront à renforcer les projets régionaux existants en Europe orientale et dans le sud de la Méditerranée (MedNet). Ils étayeront ainsi la dimension des droits de l'homme de la politique en matière de drogue et renforceront les synergies entre les travaux du Groupe Pompidou et un large éventail d'autres activités du Conseil de l'Europe mettant en avant la dimension des droits de l'homme des politiques en matière de drogue (enfants, genre, bioéthique, prisons, etc.), ainsi que la coopération policière en matière de drogue (cybercriminalité, par ex.). Des activités seront menées, notamment dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe et des partenariats de voisinage.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2298	Soutien à la formation professionnelle, la collecte de données et la prévention sur l'usage de drogues	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021		2	62
	2316	Soutien à la formation de professionnels aux addictions sur les drogues	Maroc	01/01/2019	31/12/2021		15	50
	2523	Renforcer les réponses fondées sur les droits de l'homme aux désordres dans les prisons dus à l'usage de substances	Multiple spécifique au pays	01/05/2019	31/03/2021		200	
	2653	Lutte contre l'usage et le trafic de drogues illicites	Bélarus	01/01/2020	31/12/2021			195
		<i>Coordination</i>					2	2
Autres projets	2025	PS III C12 - Lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues (Pompidou Group) dans le Sud de la Méditerranée à travers le comité MedSPAD	Régional	01/03/2018	29/02/2020	4		
Total						4	218	309

**Budget du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants
(Groupe Pompidou)**

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	1 445	1 475
Contributions des États membres	1 445	1 475
TOTAL RECETTES	1 445	1 475

ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

CONVENTIONS DU SPORT

► Le sport est confronté à d'importantes menaces contre l'État de droit et les valeurs démocratiques qui vont des risques pour la sécurité physique des spectateurs au dopage des athlètes en passant par la manipulation des résultats sportifs. Ces menaces représentent des défis majeurs pour l'intégrité du sport et sapent la confiance de la société dans les organisations sportives et les grands tournois.

► Le Conseil de l'Europe peut contribuer de manière efficace et concrète à l'action mondiale pour relever ces défis par le suivi de ses conventions relatives au sport (Convention sur la violence des spectateurs (STE 120), Convention contre le dopage (STCE 135), Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE 215) et Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football (STCE 218)). En même temps, en tant que composante majeure de la société, fondée sur des valeurs telles que le respect, la compréhension mutuelle, le respect des règles et le fair-play, le sport est un excellent outil pour la promotion des valeurs et des objectifs du Conseil de l'Europe.

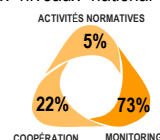
► En plus du suivi des conventions relatives au sport, le Conseil de l'Europe facilite la coordination de la position des autorités publiques européennes vis-à-vis des partenaires internationaux concernés sur le Programme mondial antidopage, pour faire entendre une voix européenne

forte dans le monde entier. Il assure également le secrétariat de la plateforme OneVoice mise en place par les autorités publiques de l'AMA pour un échange de vues permanent et l'élaboration de positions stratégiques mieux informées sur les questions antidopage actuelles et émergentes. Cette action implique de nombreux partenaires internationaux clés, dont l'UE, l'UNESCO, Interpol, la FIFA, l'UEFA, l'AMA et le CIO.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour un sport équitable et sûr conformément aux normes du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, la priorité sera donnée à la promotion des conventions relatives au sport et au suivi de la mise en œuvre de celles en vigueur. L'accent sera également mis sur les visites d'évaluation et les activités de coopération, en particulier avec les États qui sont sur le point d'accueillir ou de se porter candidat pour des manifestations sportives majeures (telles que, par exemple, l'EURO 2020 ou l'EURO 2024 de l'UEFA). Un nouvel ensemble de principes généraux de justice sportive fondés sur les droits de l'homme qui devraient s'appliquer dans le contexte de la lutte contre le dopage dans le sport aux niveaux national et international sera adopté.

www.coe.int/sport



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU	Cible 2020-2021	Référence 2018	
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États parties ont identifié des mesures appropriées pour rendre leurs politiques et leurs pratiques en matière de sécurité et de sûreté des spectateurs pleinement conformes au cadre réglementaire applicable.		
	Nombre d'États membres ayant reçu des recommandations ciblées à la suite d'une visite de suivi.	4	2
	Nombre de programme de coopération sur mesure pour les États accueillant des compétitions lors de l'Euro 2020 de l'UEFA.	1	8
	Nombre de visites de suivi visant à soutenir la mise en œuvre des recommandations.	3	0
	Nombre de ratifications de la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football (STCE 218).	10	3
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties ont défini des mesures appropriées pour rendre leurs politiques et leurs pratiques antidopage pleinement conformes au cadre réglementaire applicable.		
	Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations ciblées à la suite d'une visite de suivi.	6	3
	Taux de « respect du code » attribué par l'Agence mondiale antidopage.	> 90 %	100 %
	Nombre de rapports de suivi globaux signalant des lacunes dans les politiques nationales antidopage.	2	1
	Nombre de recommandations portant sur de nouveaux enjeux pour les politiques antidopage.	2	1
	Nombre de documents de coordination des pouvoirs publics au niveau européen adoptés par le CAHAMA.	6	3
	Date de disponibilité d'une nouvelle norme sur la justice sportive.	31/12/2020	
	Nombre de positions adoptées par la plateforme OneVoice.	5	3
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États ont identifié des mesures appropriées pour mettre en œuvre la Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE 215).		
	Nombre de signatures / ratifications.	2	1
	Nombre de plateformes nationales mises en place.	4	-
	Date de disponibilité d'une première évaluation de la conformité avec la Convention.	01/03/2021	
	Preuve du résultat positif de l'étude sur l'échange d'informations entre les autorités publiques et le mouvement sportif dans la lutte contre les manipulations.		

SECRETARIAT

2020 : 6 postes (2,5A 3,5B)

2021 : 6 postes (2,5A 3,5B)

STRUCTURES

Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO)

Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale anti-dopage (CAHAMA)

Comité permanent pour la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)

Comité européen sur la sûreté, la sécurité et les services lors de manifestations sportives (T-S4)

Comité de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	875	294		1 168	34		34	1 202
2021	875	294		1 168				1 168

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Afin de relever les défis auxquels le sport est actuellement confronté en Europe, des ressources extrabudgétaires contribueront à promouvoir l'intégration des normes du Conseil de l'Europe dans les politiques et pratiques nationales en matière de sûreté, de sécurité et de services lors des manifestations sportives, ainsi qu'à renforcer la lutte contre la manipulation criminelle des compétitions sportives.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	1322	Carton Rouge pour la Criminalité dans le sport - contre la manipulation de compétitions sportives 2018-2020 (KCOOS+)	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2020			300
	1859	Promouvoir et renforcer les normes du Conseil de l'Europe sur la sûreté, la sécurité et les services lors des matches de football et autres événements sportifs (ProS4+)	Multilatéral	01/07/2018	29/02/2020	34		
Total						34		300

ÉTAT DE DROIT - ACTION CONTRE LE CRIME, SÉCURITÉ ET PROTECTION DES CITOYENS

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Accord partiel élargi

Créé en 2007

37 membres

► Le domaine sportif est lui aussi touché par la crise de confiance beaucoup plus vaste qui érode les piliers de nos sociétés démocratiques. La restauration de l'intégrité du sport n'est donc pas seulement une question d'éthique sportive : elle s'inscrit dans une mission plus large visant à rétablir la confiance des citoyens dans les institutions sociales.

► L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) offre une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale dans le sport, impliquant à la fois les niveaux politiques et techniques (les pouvoirs publics de ses États membres, les organisations sportives et les ONG ayant un intérêt pour les activités sportives).

► L'APES élabore des politiques et des normes pour promouvoir les principes d'éthique dans le sport et le rendre plus inclusif et plus sûr dans les États membres. Il propose des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux pouvoirs publics et au mouvement sportif, tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les gouvernements et les organisations sportives. Enfin, l'APES suit l'application de la Charte européenne du sport et d'autres recommandations.

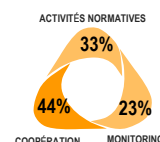
► L'APES travaille en coopération étroite avec les deux comités conventionnels existants et avec le CAHAMA sur les thèmes couverts par les conventions relatives au sport et les questions d'intérêt commun. L'accord partiel implique également des partenaires internationaux dont l'Union européenne, l'UNESCO et l'ONU, le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS), de nombreuses fédérations internationales et européennes, des organisations chapeautant le sport et des ONG actives dans ce domaine.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques pour un sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr à la lumière des bonnes pratiques et des normes pertinentes.**

► Au cours du biennium, l'APES préparera une version révisée de la Charte européenne du sport qui a l'ambition de devenir le texte de référence pour le développement des politiques sportives en Europe. L'APES facilitera également l'accord sur une norme mondiale de bonne gouvernance dans le sport, qui sera reconnue par les gouvernements et les organisations sportives. La création d'un observatoire international pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, qui tiendrait compte de l'expérience et de la méthodologie acquises jusqu'à présent, sera soutenue. L'APES coopérera également avec les pays et les organisations sportives qui souhaitent utiliser l'offre "Start to talk" sur la protection des enfants dans le sport.

► 37 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie et Suisse.

www.coe.int/epas



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour promouvoir un environnement sportif inclusif, sûr et qui respecte les principes d'éthique.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date d'établissement d'un partenariat international entre les autorités gouvernementales et le mouvement sportif, dans lequel les positions européennes sont coordonnées au niveau paneuropéen.	30/11/2020	
	Date de disponibilité de la Charte européenne du sport révisée.	30/11/2020	
	Date de mise en ligne de la base de données sur les cas présumés de corruption dans le sport.	01/10/2021	
	Date de disponibilité d'une norme internationale sur la bonne gouvernance dans le sport reconnue tant par les gouvernements que par le mouvement sportif international.	30/06/2020	
	Nombre d'États intégrant la dimension des droits de l'homme dans leurs politiques sportives.	25	-
	Date de la décision ministérielle sur un moyen durable de collecter des informations sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, en tenant compte de l'expérience et de la méthodologie du Conseil de l'Europe, au niveau international.	31/12/2021	
	Nombre de pays dans lesquels les organisations sportives élaborent des stratégies de protection des mineurs dans le sport.	24	18
	Preuve que les normes et l'expertise du Conseil de l'Europe en matière d'intégrité et d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport sont reconnues comme une référence par l'UNESCO dans la mise en œuvre de son Plan d'action de Kazan comprenant la création de l'Observatoire international pour l'égalité des sexes dans le sport.		
	Nombre d'États qui disposent d'un mécanisme de coordination et de prévention des risques liés aux sports de combat, conformément aux orientations fournies.	5	-

SECRETARIAT

2020 : 3 postes (1A 2B)

2021 : 3 postes (1A 2B)

STRUCTURES

Comité statutaire de l'APES
Comité de direction de l'APES
Bureau du Comité de direction
Comité consultatif

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	474	357		831				831
2021	484	365		849				849

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de promouvoir davantage les bienfaits du sport pour la société.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	214	Promouvoir les bienfaits du sport pour la société avec des actions de partenariat entre les gouvernements et le mouvement sportif	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2020			264
Total								264

Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DEPENSES	831	849
Contributions des États membres	831	849
TOTAL RECETTES	831	849

DÉMOCRATIE

LA SAUVEGARDE ET LA RÉALISATION D'UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE

DÉMOCRATIE

Ce pilier a pour objectif général de protéger et de mettre en place une véritable démocratie dans tous les États membres.

La démocratie constitue, avec les droits de l'homme et l'État de droit, l'un des trois éléments essentiels de la sécurité démocratique. L'instauration d'une véritable culture démocratique – l'ensemble d'attitudes et de comportements qui permettent le fonctionnement des institutions démocratiques dans la pratique – est devenue d'autant plus indispensable que l'Europe continue à faire face à des crises économiques et sociales profondes, qui à leur tour font le lit de phénomènes tels que le racisme, la xénophobie, l'intolérance et l'extrémisme violent.

Le système de la Convention européenne des droits de l'homme, pierre angulaire des valeurs et du travail de l'Organisation, exige une démocratie politique efficace pour fonctionner. Le Conseil de l'Europe est à la fois le gardien et un laboratoire de la démocratie. Grâce à sa nature paneuropéenne et intergouvernementale, il apporte une valeur ajoutée unique pour parvenir à des résultats dans ce domaine sensible.

L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la définition d'un agenda axé sur la sécurité démocratique pour tous en Europe. L'Assemblée, dont les membres représentent 830 millions d'Européens, donne un élan politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle joue un rôle moteur au sein de l'Organisation, surveille l'évolution de l'espace démocratique sur notre continent et s'efforce d'aider les États à remplir leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée – recommandations, résolutions et avis – servent de lignes directrices au Comité des Ministres ainsi qu'aux gouvernements, parlements et partis politiques au niveau national. Le Congrès joue un rôle similaire pour faciliter les processus démocratiques au plan local et régional.

Les activités déployées par le Conseil de l'Europe dans ce pilier visent à consolider la confiance dans les institutions et les valeurs démocratiques, à encourager le pluralisme politique, à donner aux citoyens et à la société civile les moyens d'agir, notamment par le biais des politiques éducatives, culturelles et de jeunesse, et à doter les citoyens et les décideurs de demain des compétences, connaissances, valeurs, attitudes et de l'esprit critique nécessaires pour développer une participation active et responsable dans des sociétés démocratiques véritablement inclusives.

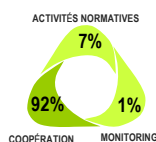
Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée autour de deux institutions :

- ▶ l'Assemblée parlementaire ;
- ▶ le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ;

et de trois programmes :

- ▶ Gouvernance démocratique ;
- ▶ Participation démocratique ;
- ▶ Centres européens de la jeunesse (bâtiments).

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DÉMOCRATIE	43 054	34 392	5 667	3 007	86 120	42 598	35 073	3 609	1 275	82 555
Assemblée parlementaire	16 638		613	157	17 408	16 635		480		17 115
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 442			937	7 379	6 442			441	6 883
Gouvernance démocratique	5 501		2 077	1 412	8 990	5 563		1 273	464	7 300
Participation démocratique	12 058	34 392	2 977	501	49 928	11 543	35 073	1 856	370	48 842
Centres européens de la jeunesse (bâtiments)	2 415				2 415	2 415				2 415



DÉMOCRATIE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Institution

Créée en 1949

324 membres

► L'Assemblée parlementaire est l'organe délibératif et statutaire du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au chapitre V du Statut et par son Règlement. Les parlementaires qui constituent l'Assemblée sont issus des parlements nationaux des 47 États membres de l'Organisation, reflétant leur composition, et représentent 830 millions de citoyens.

► **La mission de l'Assemblée est de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des normes les plus strictes en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit dans l'intérêt des peuples d'Europe. Elle a la volonté de jouer le rôle de conscience démocratique de l'Europe.**

► L'Assemblée encourage le débat sur des questions européennes nouvelles et d'actualité, identifie les tendances, partage les expériences et les pratiques encourageantes, et établit des normes et des références. Elle exerce un contrôle politique de l'action des gouvernements et des parlements dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe à la fois en Europe et – de plus en plus – dans les régions voisines. Elle veille par ailleurs à la mise en œuvre des obligations statutaires et des engagements contractés par les États membres lors de leur adhésion. L'Assemblée examine et adopte des recommandations, des résolutions et des avis sur toute question relevant du but et du domaine d'action du Conseil de l'Europe. Les textes adoptés par l'Assemblée servent de lignes directrices aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

► L'observation des élections fait partie intégrante de la procédure de suivi de l'Assemblée. Les délégations de l'Assemblée observent les élections dans le cadre de la Mission internationale d'observation électorale (MIOE), qui comprend l'AP de l'OSCE, le Parlement européen, l'OSCE/BIDDH et l'AP de l'OTAN, avec l'aide d'experts de la Commission de Venise.

► L'Assemblée assure une coopération interparlementaire, à laquelle participent des parlementaires et le personnel des parlements nationaux, pour garantir une meilleure connaissance de ses principales recommandations par les parlements nationaux des États membres et par les parlements qui jouissent du statut de partenaires pour la démocratie.

► L'Assemblée entretient des rapports étroits avec le Comité des Ministres, le secteur intergouvernemental, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission de Venise et les mécanismes de suivi indépendants de l'Organisation. Elle coopère également très étroitement avec plusieurs organisations régionales et internationales pour maximiser l'impact de son action.

► L'Assemblée se réunit quatre fois par an pour une session plénière qui dure une semaine. Le Secrétariat de l'Assemblée fournit à celle-ci l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'exécution de son mandat.

► Au cours du biennium, l'Assemblée continuera de se pencher sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie, aux niveaux national et régional, ainsi que sur l'évolution de la situation et les défis auxquels ses États membres sont confrontés. Elle apportera aux parlements nationaux le soutien et les orientations dont ils ont besoin pour y faire face et offrira un forum pour le partage de pratiques et d'expériences encourageantes. L'action visant à assurer le bon fonctionnement des démocraties, le respect de l'État de droit et la protection des droits de l'homme restera une priorité. Elle continuera à promouvoir la ratification et la mise en œuvre efficace des principales conventions du Conseil de l'Europe. Le cas échéant, elle sollicitera l'élaboration de nouvelles normes dans les domaines émergents.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : Éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : Inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : Changements climatiques ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

www.assembly.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU	Indicateur	Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les parlementaires ont bénéficié d'une organisation efficace des parties de session, des réunions des commissions, des audits et des conférences, conformément à leurs attentes.		
	Pourcentage des intervenants inscrits qui ont pu prendre la parole.	75 %	88 %
	Nombre de réunions par commission tenues chaque année.	< 10 p.a.	7,7
	Nombre de conférences et d'auditions organisées en même temps que des réunions de commissions.	≥ 100	50
RÉSULTAT ATTENDU 2	Degré de satisfaction des parlementaires quant à l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions de parties de session et les réunions de commissions.	élevé	élevé
	Les parlements des États membres concernés ont bénéficié de programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques et aux priorités du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de programmes de coopération élaborés.	> 16	11
	Preuve de la qualité et de la pertinence des activités organisées.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	L'Assemblée et les parlements des États membres concernés ont reçu des rapports d'observation évaluant les élections législatives ou présidentielles et contenant des recommandations ciblées.		
	Nombre de rapports de missions d'observation des élections adoptés par l'Assemblée.	15	9
	Preuve d'améliorations (modifications de la loi et des pratiques nationales) à la suite de visites antérieures.		

RÉSULTAT ATTENDU 4	L'opinion publique dans les États membres a été informée des activités de l'Assemblée et de ses membres par l'intermédiaire des médias traditionnels et des réseaux sociaux.		
	Nombre d'articles publiés dans la presse écrite faisant état des activités de l'Assemblée.	10 000	5 076
	Pourcentage d'augmentation du nombre d'utilisateurs externes du site web de l'Assemblée.	1,5 % p.a.	-1,17 %
	Nombres d'entretiens publiés via la Media Box.	400	219

SECRETARIAT

2020 : 85 postes (44A 40B 1HC)
2021 : 85 postes (44A 40B 1HC)

STRUCTURES

Bureau de l'Assemblée
Commissions
Comité des Présidents
Délégations nationales
Groupes politiques

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	11 308	5 251	79	16 638	613	157	770	17 408
2021	11 308	5 251	75	16 635	480		480	17 115

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► La mise en œuvre d'activités de coopération impliquant les parlementaires et le personnel des parlements nationaux vise à accroître la visibilité et l'impact des travaux de l'Assemblée. A cette fin, des ressources extrabudgétaires seront demandées pour renforcer la capacité des parlements nationaux de certains pays à superviser l'application des normes et politiques du Conseil de l'Europe. Les activités de coopération proposées comprennent la mobilisation des parlements nationaux contre la corruption et la promotion de la gouvernance démocratique.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1831	Renforcer le rôle du parlement dans la mise en œuvre les normes et politiques du Conseil de l'Europe Phase II	Ukraine	01/11/2018	30/04/2020		87	
	1867	PS III C6 - Assistance parlementaire et coopération dans la région du voisinage du sud de la méditerranée	Régional	01/03/2018	29/02/2020	14		
	2089	Renforcer les réformes démocratiques au Maroc: rôle clé du Parlement	Maroc	01/10/2019	30/09/2020		35	39
	2326	Renforcer la gouvernance démocratique et les droits de l'homme en Géorgie : rôle clé du Parlement	Géorgie	15/04/2019	14/04/2020		30	4
	2361	Renforcer les réformes démocratiques au Maroc: rôle clé du Parlement	Maroc	01/01/2020	31/12/2022	935		
		<i>Coordination</i>					6	1
Autres projets	2328	Manuel à l'intention des parlements nationaux, garants des droits de l'homme en Europe	Multilatéral	08/01/2019	31/12/2021			86
	2411	HFII : Coopération de l'APCE avec les assemblées parlementaires d'Albanie, Bosnie-Herzégovine et de Serbie en vue d'améliorer la législation	Régional	24/05/2019	30/06/2020	112		
	2480	Prix des Droits de l'homme Vaclav Havel	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			90
	2515	Action parlementaire pour les droits sociaux	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			100
	2517	Action parlementaire pour la santé public et développement durable	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			220
	2519	Action parlementaire pour les droits de l'enfant	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			150
	2582	Réseau Parlementaire pour "le droit des femmes de vivre sans violence"	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2022			550
	2583	Alliance Parlementaire contre la Haine 2020-2021	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			560
	<i>Coordination</i>					32		
Total						1 093	157	1 801

DÉMOCRATIE

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Institution

Créée en 1994

324 membres

► Le Congrès est une assemblée politique bicamérale d'élus locaux et régionaux (conseillers municipaux ou régionaux, maires ou présidents de collectivités locales). Il facilite la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres et leurs collectivités territoriales dans des domaines tels que les processus de décentralisation, la gouvernance multi-niveaux ou la participation citoyenne. Il est le seul gardien paneuropéen de la démocratie locale.

► **La mission du Congrès est d'améliorer la démocratie locale et régionale en Europe. Il encourage en outre les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions.**

► Depuis sa création, le Congrès a élaboré plusieurs traités internationaux, notamment la Charte européenne de l'autonomie locale, qui est devenue le texte international de référence en la matière. L'une des principales activités du Congrès consiste à assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de cette charte.

► En se fondant sur les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et sur ses visites de suivi dans les États membres, le Congrès aide les autorités nationales ainsi que les collectivités locales et régionales à mettre en œuvre les changements préconisés dans ses recommandations. Il apporte également son expertise dans plusieurs domaines, par exemple pour évaluer le cadre juridique et institutionnel ou contribuer à l'élaboration de nouvelles lois et politiques.

► Le Congrès observe également les élections locales et régionales à la demande des autorités nationales concernées. Ses recommandations (aux autorités nationales) et résolutions (aux collectivités locales et régionales) constituent la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux. Dans ce domaine, le Congrès coopère étroitement avec les autres

organisations internationales, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

► Le Congrès entretient des relations institutionnelles étroites avec les organisations partenaires européennes afin de créer des synergies et de coordonner les actions dans les domaines prioritaires communs. Un accord de coopération révisé a été signé en 2018 avec le Comité des régions de l'Union européenne pour assurer une complémentarité et éviter les doublons. Le Congrès a également des accords de coopération avec l'Assemblée des Régions d'Europe, la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes, l'Association des régions frontalières européennes, etc.

► Pour garantir la prise en compte de la dimension territoriale dans l'action du Conseil de l'Europe, le Congrès coopère avec les principaux organes de l'Organisation (Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs, Assemblée parlementaire, Commissaire aux droits de l'homme, directions générales opérationnelles, comités directeurs).

► Au cours du biennium, le Congrès poursuivra ses activités pour maintenir et renforcer la confiance dans toutes les institutions politiques au niveau local et régional en Europe. Le Congrès continuera d'agir en tant que forum d'échange d'élus locaux et régionaux, en tant qu'organe de suivi de la démocratie locale, en tant qu'organe consultatif du Comité des Ministres et en tant que partenaire opérationnel dans ce domaine.

► Le Congrès contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 10 : Inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

www.coe.int/congress

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU	Description	Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les responsables politiques locaux et régionaux ont échangé de manière constructive sur les principaux défis auxquels leurs habitants sont confrontés, grâce à l'organisation efficace de débats et au partage d'expériences entre pairs sur des questions qui les intéressent particulièrement.		
	Nombre de débats politiques thématiques dans les domaines définis comme prioritaires organisés par le Congrès lors de ses sessions plénières.	> 22	11
	Nombre de séminaires/tables rondes organisés.	> 10	1
	Nombre de recommandations au Comité des Ministres examinées et adoptées par le Congrès (recommandations thématiques n'étant pas directement issues du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale).	> 9	9
	Degré de satisfaction des responsables politiques locaux et régionaux quant à l'organisation des débats.	élevé	-
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports de suivi et leurs recommandations sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.		
	Nombre de rapports de suivi adoptés à la suite de missions de suivi.	14	8
	Nombre de visites de suivi.	14	-
	Preuve d'améliorations (changements dans les politiques, la législation et les pratiques) concernant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres concernés ont identifié des mesures en s'appuyant sur les rapports d'observation des élections et leurs recommandations .		
	Nombre d'élections observées à l'invitation des États membres.	> 6	6
	Nombre de recommandations et rapports correspondants adoptés.	6	6
	Preuve d'améliorations (changements dans les politiques, la législation et les pratiques) à la suite des recommandations du Congrès.		

RÉSULTAT ATTENDU 4	Les collectivités territoriales ont renforcé leurs capacités à répondre aux besoins et priorités spécifiques de leurs habitants par une plus grande participation des citoyens et un meilleur dialogue avec les autorités nationales.		
	Nombre de municipalités et régions qui participent à la Semaine européenne de la démocratie locale.	130	55
	Nombre de pays et de régions qui organisent la Semaine européenne de la démocratie locale.	42	18
	Nombre de visites officielles de haut niveau pour développer le dialogue politique et promouvoir les consultations entre les autorités nationales et locales.	20	13
Preuve d'un dialogue accru entre les citoyens et leurs autorités locales et régionales participant à la Semaine européenne de la démocratie locale.			

SECRÉTARIAT

2020 : 36 postes (13A 23B)
2021 : 36 postes (13A 23B)

STRUCTURES

Forum statutaire
Chambre des pouvoirs locaux
Chambre des régions
Bureau
3 commissions statutaires
Délégations nationales
Groupes politiques

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	4 026	2 396	20	6 442		937	937	7 379
2021	4 026	2 396	20	6 442		441	441	6 883

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'améliorer encore la qualité de la gouvernance locale et de consolider les réformes dans certains États membres et États non membres. Les actions renforceront les capacités de leadership des élus locaux et leur capacité à engager un dialogue constructif avec le gouvernement central et les habitants. Dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents cadres de coopération, les activités proposées visent à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance au niveau local.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1336	Renforcer la démocratie et générer la confiance au niveau local	Ukraine	01/07/2018	28/02/2021		697	
	1360	Renforcer la gouvernance démocratique au niveau local et régional - PHASE I	Maroc	01/04/2019	30/06/2020			58
	1365	Promouvoir la gouvernance locale - Phase I	Tunisie	01/04/2019	30/06/2020			77
	2002	Renforcement de l'Association des communautés de l'Arménie et de la gouvernance décentralisée participative et transparente	Arménie	01/07/2019	30/06/2022		609	
	2219	Soutenir le développement de l'autonomie locale	Bélarus	01/03/2019	28/02/2022			800
	2445	Promouvoir la gouvernance locale - Phase II	Tunisie	01/07/2020	31/12/2021			421
	2549	Développer la participation démocratique dans la ville de Mostar	Bosnie-Herzégovine	01/01/2020	30/06/2021			550
	2556	Renforcer la gouvernance démocratique au niveau local et régional - PHASE II	Maroc	01/07/2020	31/12/2021			478
	2593	Promouvoir la démocratie locale	Kosovo ⁴²	01/01/2020	30/06/2021			400
			<i>Coordination</i>					71
Total							1 378	2 863

⁴² Voir note 28 page 32.

DÉMOCRATIE

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

La confiance et le bon fonctionnement des institutions sont essentiels à la création de sociétés démocratiquement sûres. La démocratie et la gouvernance se renforcent mutuellement et sont essentielles pour prévenir les conflits, promouvoir la stabilité, faciliter le progrès économique et social et donc créer des communautés durables où les gens veulent vivre, travailler, maintenant et à l'avenir. Les démocraties se construisent grâce à des institutions démocratiques fortes aux niveaux central, régional et local. La démocratie ne peut être imposée de l'extérieur ; elle doit être acceptée par les dirigeants politiques nationaux et l'électorat et soutenue et protégée par des institutions démocratiques pleinement opérationnelles.

Le but de ce programme est d'assurer une gouvernance démocratique à tous les niveaux de gouvernement, en promouvant la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui aident à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ offrant une plateforme paneuropéenne pour promouvoir la bonne gouvernance, en soutenant les États membres dans leurs réformes de l'administration publique et de décentralisation, en favorisant un environnement propice à une participation réelle de la société civile et en facilitant le dialogue démocratique (**Gouvernance démocratique**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

Résultat intermédiaire

Indicateurs

Gouvernance démocratique

Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin d'assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux, et pour que les différents acteurs jouent un rôle positif à tous les niveaux de la gouvernance et dans la résolution des conflits.

Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques afin d'assurer une gouvernance démocratique dans les institutions publiques et dans les processus électoraux.

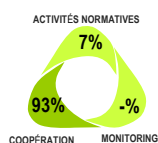
Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat pour le développement durable.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE	5 501		2 077	1 412	8 990	5 563		1 273	464	7 300
Gouvernance démocratique	5 501		2 077	1 412	8 990	5 563		1 273	464	7 300



DÉMOCRATIE

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

► La dernière décennie a montré une tendance inquiétante à la diminution de la confiance dans les institutions et de la satisfaction quant à l'état de la démocratie dans la plupart des pays européens. Le défi doit être relevé en améliorant à la fois la manière dont les institutions associent les citoyens à la prise de décision et la manière dont elles exercent l'autorité publique à tous les niveaux. Le rétablissement de la confiance des citoyens ne peut se faire qu'en renforçant la gouvernance démocratique conformément aux normes et aux politiques du Conseil de l'Europe.

► Le Conseil de l'Europe a adopté un certain nombre d'instruments juridiques visant à soutenir la démocratie et la bonne gouvernance, dont les 12 principes de bonne gouvernance démocratique. Il offre en outre une plateforme paneuropéenne pour soutenir la bonne gouvernance à tous les niveaux d'administration et une participation effective des citoyens, deux éléments essentiels de la démocratie. Pour aider les États membres dans leurs réformes de l'administration publique et leurs mesures de décentralisation, le Conseil de l'Europe diffuse des bonnes pratiques, prépare des lignes directrices, organise des examens par les pairs et fournit une assistance (conseils juridiques et stratégiques, renforcement des capacités et sensibilisation). Il s'appuie sur les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance, qui offre une assistance aux gouvernements centraux et aux collectivités locales. Les activités d'assistance électorale offrent un suivi concret des conclusions de missions d'observation électorale effectuées par l'Assemblée parlementaire, le Congrès et d'autres partenaires internationaux, et facilite la mise en œuvre des normes et avis de la Commission de Venise.

► Le Conseil de l'Europe facilite également le dialogue démocratique notamment par le biais du Forum mondial de la démocratie et de la Conférence des OING. Il entend renforcer la liberté effective d'association et favoriser un environnement propice à une véritable participation de la société civile. Le réseau des futurs dirigeants démocratiques qui participent aux écoles d'études politiques fait un travail de sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe, crée des liens et instaure la confiance entre les membres du réseau, par-delà les différents contextes politiques et professionnels et les frontières nationales.

► Les mesures de confiance visent à faciliter le dialogue entre les populations divisées dans des zones de post-conflit, notamment entre les groupes de professionnels, et à faire mieux connaître et respecter les principes de droits de l'homme tels que définis par les textes pertinents de l'Organisation. Elles cherchent en particulier à faire participer la société civile et les décideurs politiques locaux.

► La plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes facilite la diffusion d'informations sur les problèmes préoccupants concernant la liberté de la presse telle que garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cela encourage les États membres à prendre des mesures correctrices en cas de violation à l'égard des médias et le Comité des Ministres à adopter des réponses politiques appropriées à des tendances systémiques émergentes.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin d'assurer une gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans les processus électoraux, et pour que les différents acteurs jouent un rôle positif à tous les niveaux de la gouvernance et dans la résolution des conflits.**

► Au cours du biennium, les priorités thématiques dans le domaine de la bonne gouvernance seront la réforme de l'administration publique, la décentralisation, la participation accrue aux processus démocratiques, l'éthique publique, l'impact des technologies numériques sur les processus démocratiques et la responsabilité démocratique des élus et des organes. L'assistance électorale sera axée sur l'amélioration des processus électoraux grâce au renforcement des capacités des commissions électorales en matière de tenue des élections, au traitement rapide et juste des infractions électorales, à des règles équitables de financement des campagnes électorales et à une participation accrue, notamment de certains segments de la population généralement sous-représentés (femmes, personnes âgées, nouveaux électeurs, minorités). La Conférence des OING se concentrera sur la liberté de réunion, d'association et d'expression, et encouragera l'utilisation des Lignes directrices du Conseil de l'Europe relatives à la participation civile aux décisions politiques. L'expansion éventuelle du réseau des écoles d'études politiques dans des pays tels que Chypre, la Slovaquie et le Kirghizistan est envisagée. Les mesures de confiance continueront de mettre l'accent sur la sensibilisation et le respect des principes des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants, le droit à l'éducation, l'accès au traitement et à la prévention de la toxicomanie, grâce au dialogue entre les institutions de médiateurs, la société civile, les municipalités et divers groupes professionnels.

www.coe.int/web/good-governance/cddg
www.coe.int/web/good-governance/centre-of-expertise
www.coe.int/web/electoral-assistance
www.coe.int/web/world-forum-democracy
www.coe.int/sps
www.coe.int/web/media-freedom/the-platform



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouvelles normes et orientations pour faire face aux problèmes émergents et réformer les lois et procédures de l'administration publique à tous les niveaux en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité de l'étude sur l'impact de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle et l'automatisation des prises de décision, sur la démocratie et la bonne gouvernance.	31/12/2021	
	Date de disponibilité des normes sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral (y compris pour l'enregistrement des électeurs, la transmission et la tabulation des résultats).	31/12/2021	
	Date de disponibilité de la recommandation sur la responsabilité démocratique des représentants élus et des organes électifs aux niveaux local et régional.	31/12/2021	
	Nombre de langues dans lesquelles les lignes directrices et le manuel révisé sur l'éthique publique sont traduits.	4	-
	Nombre de boîtes à outils du Centre d'expertise mises à jour.	2	-

RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont identifié des actions sur la base des avis et des échanges entre pairs pour réformer les lois et procédures de l'administration publique à tous les niveaux en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe.		
	Nombre d'exams par les pairs pour mettre en œuvre des réformes/services de réponse rapide concernant la modernisation de l'administration publique, les finances locales, l'éthique publique, la participation citoyenne et la décentralisation.	16	8
	Nombre d'échanges de bonnes pratiques entre les États membres.	12	6
	Nombre d'avis juridiques harmonisant la législation des États membres avec les normes du Conseil de l'Europe.	18	9
	Nombre d'États membres dans lesquels les conseils stratégiques ont orienté la réorganisation des institutions de l'administration centrale.	8	4
	Nombre d'activités de renforcement des capacités.	60	30
	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités qui considèrent qu'ils ont amélioré leurs connaissances.	75 %	-
Nombre de pays où des réformes de la législation de l'administration publique et des changements dans la pratique sont observés suite à l'intervention du Conseil de l'Europe.	10	5	
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres ont amélioré leurs pratiques électorales et stimulé la participation des citoyens en conformité avec l'acquis du Conseil de l'Europe, les résultats des observations des élections précédentes et les meilleures pratiques européennes.		
	Nombre de recommandations de l'OSCE/BIDDH, de l'APCE et du Congrès mises en œuvre concernant l'amélioration de la gestion des élections.	6	3
	Nombre de recours traités de façon transparente par les administrations/juridictions électorales.	20	10
Nombre de pays où la participation des groupes sous-représentés est stimulée.	4	2	
RÉSULTAT ATTENDU 4	La société civile des États membres a bénéficié d'un environnement amélioré propice à sa participation aux processus démocratiques et d'une plateforme efficace d'interaction au sein du Conseil de l'Europe.		
	Nombre moyen d'OING participant aux sessions semestrielles de la Conférence des OING.	125	100
	Nombre d'activités d'assistance proposées aux États membres pour améliorer la protection de la liberté d'association et l'environnement favorable à la société civile.	8	3
	Nombre d'événements organisés pour promouvoir et faire mieux connaître les Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques et diffuser les bonnes pratiques à cet égard.	8	4
	Nombre d'avis, d'expertises et d'études publiés sur la législation des États membres et la jurisprudence européenne concernant les activités des ONG et la liberté d'association.	6	3
Preuve d'une meilleure représentativité et participation des OING aux sessions semestrielles et d'une participation accrue au sein des organes concernés du Conseil de l'Europe (comités directeurs, groupes de travail, etc.).			
RÉSULTAT ATTENDU 5	Des dirigeants politiques et des représentants de la société civile du monde entier ont partagé des initiatives et des idées novatrices, tournées vers l'avenir pour le développement démocratique.		
	Nombre de villes membres de l'Incubateur de démocratie participative.	40	18
	Nombre d'événements satellites du Forum organisés tout au long de l'année (pour l'intégration d'initiatives).	16	9
Preuve de la qualité et de la pertinence des échanges du Forum mondial de la démocratie.			
RÉSULTAT ATTENDU 6	Les nouvelles générations de dirigeants ont acquis des connaissances, une compréhension critique, des valeurs, des attitudes et des compétences qui favorisent la démocratie, la bonne gouvernance et le leadership.		
	Nombre de nouveaux dirigeants démocratiques ayant participé à des manifestations organisées par les écoles d'études politiques et le Conseil de l'Europe.	600	540
	Nombre d'écoles ayant organisé au moins une manifestation réunissant des anciens élèves.	32	16
	Nombre de manifestations bilatérales ou régionales d'échange entre pairs.	8	2
Preuve du rôle des jeunes leaders en tant que multiplicateurs, notamment de leur capacité à soutenir la diffusion de bonnes pratiques.			
RÉSULTAT ATTENDU 7	Les parties prenantes concernées dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés ont instauré un dialogue entre elles ou ont pris des mesures pour l'élaboration de politiques tenant compte de l'expérience et de la pratique européennes dans les domaines des droits de l'homme et de l'État de droit.		
	Nombre d'actions entreprises pour modifier les politiques pertinentes dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des principes des droits de l'homme, conformément aux décisions du Comité des Ministres.	38	19
	Nombre d'activités menées à bien dans le cadre de ces projets.	44	22
	Nombre d'initiatives auxquelles des ONG participent.	32	16
Preuve que les réseaux instaurés dans les régions concernées sont actifs.			
RÉSULTAT ATTENDU 8	Les États membres et les parties prenantes concernées ont été alertés à temps des graves préoccupations concernant la liberté et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe et ont identifié des actions pour y répondre.		
	Pourcentage d'actions de suivi d'alertes menées par les organes et le secrétariat du Conseil de l'Europe en dialogue avec les États membres concernés pour remédier aux lacunes identifiées.	≥ 62 %	62 %
Pourcentage de réponses des États membres aux alertes.	≥ 57,8 %	57,8 %	

SECRETARIAT

2020 : 22,5 postes (12A 10,5B)

2021 : 22,5 postes (12A 10,5B)

STRUCTURES

Conférence des OING

Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	3 062	2 171	268	5 501	2 077	1 412	3 489	8 990
2021	3 062	2 171	330	5 563	1 273	464	1 736	7 300

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Dans le cadre des Plans d'action et des documents cadres de coopération du Conseil de l'Europe, l'action du Conseil de l'Europe vise à modifier la législation sur les élections et les partis politiques, à renforcer encore les capacités d'organiser des élections conformément aux normes internationales et à améliorer les mécanismes pour traiter et régler les différends électoraux.
- Les ressources extrabudgétaires fourniront des conseils pratiques pertinents ainsi qu'une assistance juridique et technique à l'appui des réformes législatives et administratives territoriales et appuieront le gouvernement central et les autorités locales, tant dans les États membres que dans les États non membres, le cas échéant. Des ressources extrabudgétaires permettront également à l'Organisation de compléter les interventions spécifiques à chaque pays par des programmes régionaux pour renforcer la transparence et l'efficacité de la gouvernance locale en Europe du Sud-Est.
- Elles permettront également de soutenir le développement du Réseau d'écoles d'études politiques et d'améliorer la sécurité des journalistes et la liberté des médias dans les États membres.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	43	Promouvoir la bonne gouvernance	Bosnie-Herzégovine	01/01/2020	31/12/2021			950
	155	Promouvoir la confiance et la cohésion entre les communautés	Kosovo ⁴³	01/09/2019	31/12/2021			283
	1784	Amélioration des pratiques électorales	République de Moldova	01/04/2018	31/12/2020		146	
	1796	Développement des capacités des autorités de l'unité territoriale autonome de Gagaouzie, République de Moldova, en matière de bonne gouvernance, notamment la gestion des ressources humaines au niveau local	République de Moldova	01/09/2019	31/12/2021			600
	1799	Réforme territoriale : amalgamation et coopération renforcée	République de Moldova	01/09/2019	31/08/2022			1 067
	1835	Décentralisation et réforme de l'administration locale	Ukraine	01/03/2018	30/06/2020		425	
	1878	Promouvoir la participation civile à la prise de décision démocratique	Ukraine	15/11/2018	31/08/2020		209	14
	1978	Soutien à la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale	Ukraine	01/04/2018	31/03/2020		61	
	2019	Développement Démocratique, Décentralisation et Bonne Gouvernance	Arménie	01/12/2018	30/11/2021		957	
	2033	Mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr	République de Moldova	14/05/2018	31/12/2020			400
	2188	Réconciliation par le football en Europe du Sud-est	Multiple spécifique au pays	01/09/2019	31/12/2021			428
	2240	Renforcer la société civile : promouvoir la participation civile à la prise de décision par le dialogue avec les autorités publiques	Bélarus	01/01/2019	31/12/2021			733
	2292	Les femmes et la réconciliation : vie publique et politique	Bosnie-Herzégovine	01/06/2019	31/05/2022			280
	2302	Appui à l'École d'études politiques	Tunisie	01/03/2019	31/12/2021		6	96
	2319	Appui à l'École d'études politiques	Maroc	01/01/2018	31/12/2021			73
	2362	Promouvoir la participation civile	Azerbaïdjan	01/08/2019	31/07/2021			633
2464	Soutien à la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale et des processus électoraux	Arménie	01/09/2019	31/08/2022			400	
2526	Décentralisation et réforme de l'administration locale	Ukraine	01/07/2020	31/12/2021			1 000	

⁴³ Voir note 28 page 32.

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2584	Soutien à la décentralisation	Kirghizistan	01/01/2020	31/12/2022			667
	2607	LetsGov2020 - Transparence Locale : Soutien aux élections locales 2020 plus transparentes, justes et inclusives pour les gouvernements locaux plus participatifs	Ukraine	01/09/2019	31/08/2021			750
		<i>Coordination</i>					54	527
Autres projets	1330	Gestions des ressources humaines dans l'administration locale - phase 2	Serbie	19/12/2018	18/12/2021	2 400		
	1797	Renforcer la Liberté d'association dans les États membres du Conseil de l'Europe	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2022			1 333
	1854	Projet d'assistance technique à la mise en œuvre de la bonne gouvernance	Grèce	01/02/2019	31/01/2021	379		
	2052	Rationalisation de l'administration locale via la coopération entre les municipalités	Monténégro	01/01/2020	31/12/2021			850
	2055	PS III C 11 - Écoles d'études politiques en Tunisie et au Maroc: Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique dans le sud de la Méditerranée	Régional	01/03/2018	29/02/2020	7		
	2388	Engagement civique et responsabilité dans un monde en mutation	Multilatéral	01/08/2019	30/06/2020		7	69
	2409	Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			300
	2447	Promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les structures institutionnelles	Albanie	01/01/2020	31/12/2022			1 000
	2449	Consolider l'éducation à la citoyenneté démocratique	Albanie	01/10/2019	30/09/2023			693
	2472	Promouvoir la bonne gouvernance au niveau local	Lituanie	26/07/2019	25/01/2021	201		
	2473	Stratégie de renforcement de la gouvernance locale	République Slovaque	26/07/2019	25/01/2021	363		
	2554	Soutenir la participation civile à Tbilissi	Géorgie	01/07/2019	29/02/2020		11	
	2571	Promouvoir la gouvernance démocratique au niveau local	Bélarus	01/01/2020	31/12/2022			800
	2572	Soutien à la gouvernance démocratique	Turquie	01/01/2020	30/04/2022			1 546
2596	Réseau du Conseil de l'Europe des Écoles d'études politiques 2020-2021	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			500	
PA thématique	1832	Création d'une « Académie pour le leadership démocratique » pour des personnes issues de communautés de réfugiés	Multilatéral	01/09/2018	31/08/2020			77
Total						3 350	1 876	16 069

DÉMOCRATIE

PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

La menace d'un désengagement démocratique de la part de citoyens désenchantés, qui peuvent devenir des proies faciles des récits et politiques populistes, ne peut pas être contrée par les seules institutions et normes. Une protection efficace des droits de l'homme exige des citoyens qui comprennent l'importance des droits de l'homme pour eux-mêmes et sont prêts à les défendre. Les institutions ne peuvent fonctionner que dans une société dans laquelle les citoyens comprennent et soutiennent les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit et où ils ont les aptitudes et les compétences nécessaires pour prendre une part active à la vie démocratique. La durabilité d'une société démocratique repose sur la créativité, le dynamisme, l'engagement social et les compétences des jeunes.

Le but de ce programme est de renforcer la culture démocratique dans les États membres, en particulier au sein des jeunes générations, en tant que préalable essentiel à la sécurité démocratique.

Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de ce but en :

- ▶ renforçant les capacités des décideurs politiques et des autres acteurs de l'éducation à préparer les étudiants et les apprenants à la vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques (**Éducation pour la démocratie**) et en particulier en ce qui concerne l'enseignement des langues (**Centre européen pour les langues vivantes (Graz)**) et la promotion du dialogue et de la solidarité interculturels (**Interdépendance et solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)**) ;
- ▶ encourageant l'autonomie des jeunes et leur accès aux droits; en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de jeunesse (**Jeunesse pour la démocratie**), en soutenant les organisations de jeunesse de la société civile en tant que multiplicateurs (**Fonds européen pour la jeunesse**) et en facilitant la mobilité des jeunes (**Mobilité des jeunes par la Carte jeunes**) ;
- ▶ promouvant les politiques et pratiques culturelles, patrimoniales et paysagères aux niveaux national et local pour encourager l'appropriation et la participation des citoyens (**Culture, nature et patrimoine**) (**Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)**) (**Itinéraires culturels**) et en soutenant la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales afin de promouvoir la diversité en tant qu'élément essentiel de la démocratie pluraliste européenne (**Eurimages**).

LES CHANGEMENTS QUE L'ORGANISATION ENTEND INFLUENCER : PRINCIPAUX RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS

Résultat intermédiaire	Indicateurs
Éducation pour la démocratie Les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir des systèmes éducatifs de qualité, inclusifs et exempts de corruption, sur la base du Cadre de référence des compétences pour une culture démocratique du Conseil de l'Europe.	<i>Preuve de changements dans les politiques, la législation et les pratiques en matière d'éducation conformes aux normes du Conseil de l'Europe.</i>
Centre européen pour les langues vivantes (Graz) Les enseignants, les formateurs d'enseignants et les autres parties prenantes dans le domaine de l'éducation améliorent l'enseignement des langues à l'aide des outils et matériels pratiques élaborés par le Centre.	<i>Preuve d'amélioration de l'enseignement des langues. Nombre de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi.</i>
Interdépendance et solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) Les représentants des gouvernements, des parlements, des autorités locales et régionales et de la société civile engagés dans le quadrilogue prennent des mesures concrètes pour promouvoir le dialogue interculturel et la solidarité en adhérant aux valeurs du Conseil de l'Europe.	<i>Preuve de l'évolution de l'attitude des acteurs du quadrilogue et des mesures prises pour promouvoir le dialogue et la solidarité interculturels. Nombre de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi.</i>
Jeunesse pour la démocratie Les jeunes de tous les milieux des sociétés européennes sont responsabilisés pour participer à la démocratie pluraliste et promouvoir les droits de l'homme afin de protéger et construire des sociétés inclusives fondées sur l'égalité en dignité et en droits. Les États membres prennent des mesures concrètes pour développer et mettre en œuvre des politiques de jeunesse fondées sur les normes du Conseil de l'Europe, facilitant ainsi l'accès des jeunes à leurs droits.	<i>Preuve que les jeunes défendent les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe. Preuve que les États membres ont pris des mesures concrètes pour développer des politiques de jeunesse facilitant la participation démocratique des jeunes, en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.</i>
Fonds européen pour la jeunesse La société civile de jeunesse sensibilise et promeut les valeurs du Conseil de l'Europe.	<i>Preuve de l'utilisation par la société civile de jeunesse du soutien apporté à la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe.</i>
Mobilité des jeunes par la Carte jeunes Les États membres prennent des mesures adaptées pour élaborer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, en particulier en ce qui concerne les systèmes nationaux de carte jeunes.	<i>Preuve que les États membres ont pris des mesures pour élaborer de meilleures politiques de mobilité des jeunes. Nombre de nouvelles adhésions à l'accord partiel.</i>
Culture, nature et patrimoine Les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable - accessible à tous, comme base fondamentale des sociétés démocratiques.	<i>Preuve de l'inclusion de recommandations et de bonnes pratiques dans les politiques nationales dans le domaine de la culture, du patrimoine culturel, de la conservation de la nature et du paysage. Nombre de signatures et de ratifications des conventions du Conseil de l'Europe dans ces domaines.</i>
Eurimages Les professionnels de l'industrie cinématographique des États membres diffusent les valeurs du Conseil de l'Europe à travers des films originaux de qualité et largement diffusés.	<i>Preuve de coproduction de films originaux de qualité soutenus par Eurimages. Nombre de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi.</i>

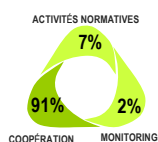
<p>Risques naturels et technologies (EUR-OPA) Les autorités nationales, régionales et locales adoptent des stratégies pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.</p>	<p><i>Preuve d'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe conformes aux recommandations de l'EUR-OPA.</i> <i>Nombre de nouvelles adhésions à l'accord partiel élargi.</i></p>
<p>Itinéraires culturels Les acteurs concernés par les itinéraires culturels certifiés et potentiels inspirent d'autres initiatives et promeuvent ces itinéraires en tant que modèle de développement durable et de coopération culturelle participative</p>	<p><i>Preuve de nouvelles initiatives prises pour promouvoir les itinéraires culturels (patrimoine culturel).</i> <i>Nombre de nouvelles adhésions l'accord partiel élargi.</i></p>

CONTRIBUTION AUX UNODD

Cette action contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : Pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : Éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : Égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : Inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : Villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : Changements climatiques ;
- l'objectif 14 : Vie aquatique ;
- l'objectif 15 : Vie terrestre ;
- l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat pour le développement durable.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE	12 058	34 392	2 977	501	49 928	11 543	35 073	1 856	370	48 842
Éducation pour la démocratie	5 115		2 023	400	7 538	5 020		1 523	370	6 913
Centre européen pour les langues vivantes (Graz)		1 377	395		1 772		1 406			1 406
Interdépendance et Solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)		735	358		1 093		745	333		1 078
Jeunesse pour la démocratie	4 644			100	4 744	4 644				4 644
Fonds européen pour la jeunesse		3 532			3 532		3 602			3 602
Mobilité des jeunes par la Carte jeunes		71			71		72			72
Culture, nature et patrimoine	2 299		201		2 500	1 879				1 879
Eurimages		27 577			27 577		28 124			28 124
Risques naturels et technologies (EUR-OPA)		733		1	734		749			749
Itinéraires culturels		367			367		375			375



DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

ÉDUCATION POUR LA DÉMOCRATIE

► Les menaces qui pèsent sur la démocratie, comme le populisme, se nourrissent de la frustration, mais aussi du manque de connaissances, de compétences, de volonté et de capacité à situer les problèmes dans un environnement politique et social de plus en plus complexe, ainsi que du manque de confiance dans les institutions et entre individus. Les institutions et les lois démocratiques ne peuvent fonctionner dans la pratique que si elles s'enracinent dans une culture démocratique – à savoir un ensemble de compétences, d'attitudes et de comportements, accompagnés de valeurs, de connaissances et de pensée critique – favorisant la résolution des conflits par le dialogue, reconnaissant que le principe des décisions adoptées à la majorité ne saurait porter atteinte à certains droits inaliénables et considérant la diversité des origines et des opinions comme un atout plutôt que comme une menace. L'éducation est une composante essentielle qui prépare les étudiants à devenir des citoyens actifs et responsables participant efficacement à la vie démocratique.

► Fort de son acquis en matière de normes et d'outils tels que le Cadre de référence des compétences pour une culture démocratique, la Recommandation CM/Rec(2012)13 sur la garantie d'une éducation de qualité et la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe est très bien placé pour aider les décideurs, les acteurs du secteur éducatif et les jeunes des États membres à acquérir les compétences citoyennes nécessaires pour construire et maintenir une véritable démocratie et insuffler la confiance dans un avenir européen commun.

► L'action se concentre sur le renforcement d'une culture de la démocratie au sein et par le biais de cadres éducatifs, eux-mêmes démocratiques et favorisant la participation et l'esprit critique, tout en valorisant la diversité et le dialogue dans un environnement d'apprentissage sûr. Les États membres reçoivent un soutien pour faire évoluer leur « offre » éducative grâce à un ensemble d'outils qui peuvent être adaptés en fonction des réalités nationales.

► L'action s'adresse directement aux décideurs politiques au sein des ministères de l'Éducation respectifs des États membres. Les acteurs de l'éducation publique au niveau des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des universités, des agences spécialisées et des organisations non gouvernementales sont également impliqués.

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques pour garantir des systèmes éducatifs de qualité, inclusifs et exempts de corruption, fondés sur le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur le soutien à l'élaboration de politiques et de pratiques éducatives qui favorisent une culture de la démocratie, de la non-discrimination, de l'intégration et de l'inclusion sociale et qui intègrent les principes d'éthique, de transparence et d'intégrité, tout en relevant les défis de l'ère numérique (en particulier ceux inhérents à l'intelligence artificielle) et en exploitant les possibilités qui en découlent. La promotion d'une culture de la démocratie se fera au moyen de cadres de référence et d'outils destinés aux écoles et aux établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de réseaux, de projets et d'activités sur l'enseignement supérieur, d'une politique linguistique, de l'enseignement de l'histoire et de la mémoire de l'Holocauste. Une culture de la confiance et de l'intégrité sera renforcée par la Plateforme pour l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) et l'élaboration d'un nouvel instrument-cadre stratégique sur la prévention de la fraude dans l'éducation. Les capacités des États membres seront renforcées puisqu'ils pourront bénéficier sur demande de conseils dans le domaine des politiques et pratiques éducatives, ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources en ligne, y compris l'autoapprentissage sur des thèmes d'actualité.

www.coe.int/edc



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour élaborer des politiques et des pratiques favorisant l'acquisition de compétences en vue d'une participation à une véritable démocratie et le renforcement de la confiance dans un avenir européen commun.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'outils et de lignes directrices produits à l'appui de l'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre effective du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie dans les systèmes éducatifs des États membres.	5	-
	Nombre d'exemples de bonnes pratiques nationales dans la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie identifiées grâce au Réseau des conseillers en politiques d'éducation.	10	-
	Niveau d'engagement des États membres pour mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices relatives à la conception d'un enseignement de l'histoire de qualité dans des sociétés plurielles et démocratiques.	élevé	moyen
	Date de disponibilité de recommandations politiques relatives à la mémoire de l'Holocauste.	31/12/2020	
	Degré d'accord entre les pouvoirs publics et les décideurs au sein des établissements d'enseignement supérieur sur les recommandations relatives au rôle desdits établissements en tant qu'acteurs de la démocratie et de l'insertion sociale, notamment au niveau local.	moyen	bas
	Nombre d'États membres bénéficiant de conseils stratégiques ou ponctuels sur les politiques éducatives favorisant l'acquisition de compétences en matière de participation à une véritable démocratie grâce à l'appui d'un mécanisme de réaction rapide.	5	2

Les États membres et les parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités à élaborer des politiques et des pratiques éducatives favorisant la non-discrimination, l'intégration et l'insertion sociale en assurant une éducation de qualité pour tous.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Preuve de la reconnaissance par les États membres du passeport européen des qualifications des réfugiés comme document donnant droit à l'accès aux études et à l'emploi.		
	Nombre de réfugiés recevant le passeport européen des qualifications des réfugiés sur la base d'entretiens en ligne ou en face à face.	300	150
	Nombre d'États membres ayant créé, en coopération avec le Conseil de l'Europe, une Académie de leadership démocratique pour les personnes issues de l'immigration et les réfugiés.	3	-
	Nombre d'institutions ou d'organismes ayant utilisé la Boîte à outils Intégration Linguistique des Migrants Adultes (ILMA).	30	< 5
	Nombre d'institutions ayant lancé des initiatives dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe « S'exprimer en toute liberté, apprendre en toute sécurité - Des écoles démocratiques pour tous ».	400	200
	Nombre de langues dans lesquelles les ressources développées dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe « S'exprimer en toute liberté, d'apprendre en toute sécurité - Des écoles démocratiques pour tous » sont disponibles.	10	2
Les États membres ont eu accès à des ressources utiles et ont partagé des connaissances pour élaborer des politiques et des pratiques éducatives intégrant les principes d'éthique, de transparence et d'intégrité.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre d'États membres partageant de bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption, la malhonnêteté académique, le plagiat, le recours à des « prête-plumes » et les « usines à diplômes ».	25	> 5
	Nombre d'États membres s'accordant sur l'élaboration d'un cadre d'action pour la prévention de la fraude dans le domaine de l'éducation.	15	> 5
	Nombre d'États membres et d'établissements d'enseignement supérieur utilisant les outils développés par la plateforme ETINED sur l'intégrité dans l'enseignement supérieur au niveau national.	30	10
	Nombre d'événements faisant la promotion de la Recommandation intitulée « Encourager une culture de l'éthique dans le corps enseignant ».	10	-
	Nombre d'États membres recevant des conseils stratégiques ou ponctuels sur leurs politiques éducatives afin d'intégrer les principes d'éthique, de transparence et d'intégrité grâce à l'appui d'un mécanisme de réaction rapide.	4	2
Les décideurs et la communauté éducative ont eu accès à des analyses et à des ressources utiles en matière d'apprentissage à l'ère numérique.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre d'États membres utilisant les outils de politiques du Conseil de l'Europe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique dans leurs propres politiques éducatives.	15	< 5
	Nombre d'États membres participant à l'analyse des stratégies élaborées par le Conseil de l'Europe pour exploiter le potentiel associé à l'intelligence artificielle dans le passage de leurs systèmes et pratiques éducatifs à l'ère numérique.	10	5
	Nombre d'utilisateurs de la plateforme du Conseil de l'Europe proposant des ressources d'enseignement et de formation.	15 000	8 000
	Nombre de participants aux master classes interactives consacrées aux « fake news » et la radicalisation.	400	70

SECRETARIAT

2020 : 21,5 postes (9A 12,5B)

2021 : 21,5 postes (9A 12,5B)

STRUCTURES

Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	2 785	1 783	548	5 115	2 023	400	2 423	7 538
2021	2 785	1 783	453	5 020	1 523	370	1 894	6 913

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires renforceront la capacité des systèmes éducatifs nationaux à dispenser une éducation de qualité à la culture de la démocratie et à la citoyenneté, à lutter contre la discrimination dans l'éducation, à soutenir l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation, à soutenir les mesures anticorruption, à renforcer la transparence et la gouvernance démocratique dans l'éducation et à combattre l'extrémisme et la violence dans les écoles. Les projets seront mis en œuvre dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des cadres de coopération. Les actions par pays seront complétées par des programmes régionaux mis en œuvre en Europe du Sud-Est. Un programme paneuropéen sur la mémoire de l'Holocauste visera à développer la pensée critique historique. L'éducation à la citoyenneté numérique pour protéger et autonomiser les enfants et les jeunes dans la société numérique est une autre priorité de l'action multilatérale.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1320	FRED - Favoriser le rapprochement par l'éducation à la démocratie et par l'apprentissage de langues	Kosovo ⁴⁴	01/05/2018	30/04/2020		17	98
	1794	Éducation pour la Démocratie	République de Moldova	01/01/2019	31/12/2022		541	
	2048	Prévention de la radicalisation et de la discrimination à travers l'éducation (PREVENT)	Kosovo ⁴⁴	01/09/2019	31/08/2022			800
	2050	Renforcer les capacités pour une éducation intégratrice (INCLUDE)	Kosovo ⁴⁴	01/05/2020	30/04/2024			834
	2080	Renforcement de l'intégrité académique en éducation supérieure	Bosnie-Herzégovine	01/01/2020	31/12/2022			800
	2197	HFII : Éducation de qualité pour tous	Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	23/05/2022	453		
	2321	HFII : Éducation de qualité pour tous	Serbie	24/05/2019	23/05/2022	510		
	2461	HFII : Éducation de qualité pour tous	Monténégro	24/05/2019	23/05/2022	453		
		<i>Coordination</i>					12	88
Autres projets	276	Renforcement de la Culture Démocratique dans l'Éducation de base	Turquie	03/08/2018	02/08/2021	1 900		
	1888	Campagne d'Éducation « S'exprimer en toute liberté, Apprendre en toute sécurité » - des écoles démocratiques pour tous	Multilatéral	14/11/2018	30/11/2022			297
	2444	Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			690
	2567	Académie pour le leadership démocratique des personnes issues de communautés de réfugiés	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			200
	2575	Enseignement de l'histoire et mémoire de l'Holocauste	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021		200	
		<i>Coordination</i>				230		
PA thématique	1816	Passeport européen des qualifications des réfugiés	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2020			250
	1931	L'enseignement des standards européens des droits de l'homme à l'école	Multilatéral	16/06/2018	15/06/2020			114
Total						3 547	770	4 170

⁴⁴ Voir note 28 page 32.

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES (GRAZ)

Accord partiel élargi

Créé en 1994

33 membres

► En Europe, on recense plus de 200 langues européennes, et bien davantage de langues parlées par des citoyens dont la famille est originaire d'un autre continent. Les compétences linguistiques sont cruciales pour la participation, le dialogue interculturel et la construction de sociétés démocratiques inclusives. En raison de la mondialisation, les citoyens ont de plus en plus besoin d'avoir des compétences en langues étrangères pour travailler efficacement au sein de leur propre pays. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies pour s'adapter et tirer profit de la diversité linguistique croissante au sein des systèmes éducatifs et sur le lieu de travail.

► Le Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz) a été créé pour promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues. Il coopère avec des décideurs au sein des États membres et réunit des professionnels des langues pour mettre au point des solutions fondées sur la recherche aux principaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'éducation aux langues. Le Centre de Graz met en œuvre un programme sur quatre ans, défini par les États membres et correspondant aux priorités nationales en matière d'enseignement des langues. Celui-ci est principalement constitué d'une série de projets organisés en coopération avec des multiplicateurs et des structures de formation et de conseil en enseignement des langues adaptés aux besoins concrets et aux contextes particuliers au sein de chaque pays.

► Par ailleurs, le Centre de Graz coordonne la Journée européenne des langues (célébrée chaque année le 26 septembre), qui rassemble des milliers d'apprenants et d'enseignants en langue dans toute l'Europe et au-delà.

► **L'objectif est que les enseignants, les formateurs d'enseignants et d'autres parties prenantes du domaine de l'éducation améliorent la pratique de l'enseignement des langues avec l'aide des outils et des supports pratiques mis au point par le Centre.**

► Au cours du biennium, la priorité sera la mise en œuvre du programme 2020-2023, intitulé " Inspirer l'innovation dans l'éducation aux langues : évolution des contextes, évolution des compétences ", fondé sur une approche inclusive de l'éducation plurilingue et interculturelle. Il met l'accent sur le développement d'une éducation linguistique de bonne qualité. Ses thèmes couvrent les priorités déclarées des États membres du Centre de Graz en matière d'éducation aux langues, telles que l'intégration des nouveaux arrivants dans les systèmes éducatifs nationaux, l'évaluation des compétences linguistiques, les méthodologies en langues étrangères pour le développement des compétences et les langues d'enseignement. Il aidera les États membres à appliquer des instruments clés tels que le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et son volume d'accompagnement qui représentent une norme mondiale en matière d'éducation aux langues. Le Centre impliquera directement environ 1 000 professionnels de l'éducation chaque année, coopérant activement avec les ministères de l'éducation, les institutions nationales, la Commission européenne et la société civile.

► 33 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède et Suisse.

www.ecml.at



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les enseignants en langues ont acquis des connaissances et des compétences professionnelles pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du Centre de Graz auquel elles ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles.	> 85 %	96 %
	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du Centre de Graz auquel elles ont participé a mis en évidence des aspects liés à la qualité dans l'enseignement des langues dont elles feront la promotion dans leur environnement professionnel.	> 85 %	98 %
	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du Centre de Graz les a encouragées à exercer plus d'influence sur les processus de réforme dans leur environnement professionnel.	> 85 %	95 %
La communauté professionnelle des enseignants en langues a partagé des informations et des connaissances.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du Centre de Graz les a motivées à s'impliquer de manière plus active dans le travail en réseau avec la communauté professionnelle.	> 85 %	99 %
	Nombre d'ateliers nationaux de formation et de conseil demandés chaque année par les États membres.	> 50	36
	Nombre de professionnels des langues qui prennent part chaque année à des activités de renforcement des capacités organisées par le Centre de Graz.	> 2 000	1 627
	Preuve du rôle des éducateurs en langues formés en tant que multiplicateurs pour diffuser les bonnes pratiques.		

RESULTAT ATTENDU 3	Les professionnels de l'éducation et le grand public ont accès aux informations et aux ressources nécessaires pour diffuser et promouvoir la valeur d'un apprentissage des langues de qualité.		
	Pourcentage des personnes interrogées jugeant la pertinence et la clarté du contenu professionnel des publications du Centre de Graz comme « bonnes » ou « excellentes ».	> 85 %	90 %
	Nombre de nouvelles ressources/publications.	10	-
	Pourcentage de l'augmentation annuelle du nombre d'abonnés au bulletin d'information bimensuel La Gazette européenne des langues (7 500 abonnés en 2014).	5 %	4,2 %
Nombre d'événements rentrés dans la base de données en ligne de la Journée européenne des langues avant septembre.	> 750 p.a.	1 291	

SECRETARIAT

2020 : 7 postes (3A 4B)
2021 : 7 postes (3A 4B)

STRUCTURES

Conseil de direction
Bureau du Conseil de direction

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	838	539		1 377	395		395	1 772
2021	854	552		1 406				1 406

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront d'améliorer davantage les examens linguistiques liés aux niveaux de référence communs en matière de compétences linguistiques et de continuer à soutenir les pratiques pédagogiques dans les salles de classe multilingues en Europe. Un soutien supplémentaire est également nécessaire pour l'intégration linguistique des enfants issus de l'immigration dans ces classes afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel éducatif. A cet égard, des ressources extrabudgétaires faciliteront l'organisation d'ateliers sur les méthodes novatrices et l'évaluation de l'apprentissage des langues.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2626	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues VII	Multilatéral	21/09/2019	20/09/2020	395		
Total						395		

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K €)

Activités	Coût estimé 2020	Coût estimé 2021
Les principaux frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un Mémoire d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe.	373	373

Budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz)

K €	Budget 2020	Budget 2021
Dépenses opérationnelles	919	948
Dépenses de programme	458	458
TOTAL DÉPENSES	1 377	1 406
Contributions des États membres	1 377	1 406
TOTAL RECETTES	1 377	1 406

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

INTERDÉPENDANCE ET SOLIDARITÉ MONDIALES (CENTRE NORD-SUD)

Accord partiel élargi

Créé en 1989

21 membres

► L'interdépendance mondiale lie les sociétés dans leur quête d'un développement plus durable et plus juste. Le caractère interdépendant des défis humains mondiaux d'aujourd'hui - auxquels sont confrontés le Nord et le Sud - exige une coopération coordonnée, systématique et structurée entre les pays ainsi que la compréhension et le respect entre leurs peuples.

► Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales - le Centre Nord-Sud - sensibilise l'Europe aux questions liées à l'interdépendance et à la solidarité mondiales et promeut le dialogue interculturel grâce à un cadre de coopération multilatérale et interrégionale et à une approche quadrilogue rassemblant des représentants des gouvernements, des parlements, des autorités locales et régionales et de la société civile. Le Centre Nord-Sud représente également la fenêtre du Conseil de l'Europe sur le Sud et constitue un instrument pertinent de sa politique à l'égard des régions voisines.

► Le Centre s'engage dans trois domaines thématiques prioritaires : l'éducation mondiale, la coopération des jeunes et l'autonomisation des femmes.

► En outre, le Centre Nord-Sud organise chaque année deux activités phares. Le Forum de Lisbonne réunit des parties prenantes de haut niveau d'Europe et d'ailleurs pour partager les bonnes pratiques et l'expertise sur la manière de relever les nouveaux défis dans le cadre d'un dialogue Nord-Sud. Le Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe distingue deux personnalités, l'une du Nord et l'autre du Sud, qui ont excellé dans leur engagement en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État

de droit, contribuant au dialogue Nord-Sud et à la sensibilisation à l'interdépendance mondiale.

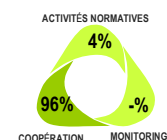
► **L'objectif est que les représentants des gouvernements, des parlements, des autorités locales et régionales et de la société civile engagés dans le quadrilogue changent d'attitude, adhèrent aux valeurs du Conseil de l'Europe et prennent des mesures concrètes pour promouvoir le dialogue interculturel et la solidarité.**

► Au cours du biennium, le Centre encouragera la coopération entre un large éventail de parties prenantes qui, par des actions de renforcement des capacités, de sensibilisation et de plaidoyer, renforceront leur engagement en faveur de :

- la promotion de l'éducation mondiale en Europe et au-delà ;
- un partenariat de jeunes pour la citoyenneté mondiale et le développement qui s'efforce également de déconstruire les stéréotypes Nord-Sud et de combattre la discrimination par les médias et l'éducation ;
- une plateforme de coopération euro-méditerranéenne pour la protection des femmes et des filles contre la violence.

► 21 membres : Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Maroc, Monténégro, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie et Tunisie.

www.coe.int/dg4/nscentre



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les représentants du "quadrilogue " ont échangé des connaissances et des bonnes pratiques dans le cadre d'une approche participative sur des questions liées principalement à l'interdépendance et à la solidarité mondiales.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'activités de renforcement des capacités, de mise en réseau, de sensibilisation et de plaidoyer impliquant des représentants du quadrilogue menées par le Centre Nord-Sud et/ou dans le cadre des activités du Centre Nord-Sud.	> 30	-
	Niveau de diversité des participants (quadrilogue, sexe)	Au moins deux parties du quadrilogue représentées 50 % hommes - 50 % femmes	Au moins deux parties du quadrilogue représentées 40 % hommes - 60 % femmes
	Nombre de lignes directrices/recommandations produites.	> 10	-
	Nombre de bonnes pratiques échangées.	> 25	> 15
	Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des activités réalisées par le Centre Nord-Sud.	> 70 %	-
	Pourcentage de participants ayant participé aux activités du Centre Nord-Sud qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances.	> 60 %	-
Des institutions/organisations ciblées, par l'intermédiaire de multiplicateurs pertinents (éducateurs, militants jeunes et des droits des femmes, médias), ont acquis des connaissances, des compétences et des outils en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, de participation démocratique, d'égalité entre les femmes et les hommes et de dialogue interculturel.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de multiplicateurs formés et dotés d'outils et de méthodologies en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, de dialogue interculturel, de participation structurée et d'égalité entre les femmes et les hommes.	120	-
	Niveau de diversité des participants (origine géographique, sexe)	Tous les pays par région cible représentés 50 % hommes - 50 % femmes	La plupart des pays par région cible sont représentés 40 % hommes - 60 % femmes
	Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des activités réalisées par le Centre Nord-Sud.	> 70 %	-
	Pourcentage des participants aux activités de formation qui ont déclaré avoir utilisé dans la pratique les connaissances acquises.	> 70 %	-

SECRETARIAT

2020 : 2 postes (2B)

2021 : 2 postes (2B)

STRUCTURES

Comité exécutif

Bureau du Comité exécutif

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	310	425		735	358		358	1 093
2021	316	430		745	333		333	1 078

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires contribueront à l'élaboration, à l'amélioration et au maintien des stratégies et du renforcement des capacités en matière d'éducation mondiale, en ciblant les institutions et les praticiens des secteurs formel, non formel et informel. L'éducation mondiale englobe le développement, les droits de l'homme et l'éducation interculturelle, l'éducation à la durabilité, ainsi que l'éducation pour la paix et la prévention des conflits. Dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines, les ressources extrabudgétaires permettront également de poursuivre l'action visant à promouvoir le dialogue, la mise en réseau, le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques éducatives, en particulier en ce qui concerne les jeunes et les femmes dans la région sud méditerranéenne, contribuant ainsi aux processus de consolidation démocratique dans les pays concernés.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2040	PS III C5 - Interconnecter les personnes : Fora de Lisbonne	Régional	01/03/2018	29/02/2020	15		
	2446	Cérémonie de remise du Prix Nord-Sud	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			40
	2482	iLEGEND II : Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	Multilatéral	26/07/2019	25/07/2022	667		
	2595	Promouvoir la diversité et l'égalité	Régional	01/01/2020	31/12/2021			100
	2606	Global Youth - Coopération interrégionale pour la participation des jeunes et la citoyenneté mondiale	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			400
		Coordination				9		
Total						691		540

Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	735	745
Contributions	733	743
Contributions des États membres	483	493
Contributions volontaires - Portugal	100	100
Autres contributions volontaires	50	50
Contributions de l'Union européenne	100	100
Produits financiers	2	2
TOTAL RECETTES	735	745

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K€)

Activité	Coût estimé 2020	Coût estimé 2021
Les locaux sont mis à disposition par le Ministère portugais des Affaires étrangères.	100	100

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

JEUNESSE POUR LA DÉMOCRATIE

► La durabilité d'une société démocratique repose sur la créativité, le dynamisme, l'engagement social et les compétences des jeunes. Toutefois, les changements démographiques, les évolutions technologiques et les niveaux croissants d'inégalité sociale placent les jeunes Européens dans une situation difficile : certains d'entre eux sont confrontés à des défis croissants pour la pleine jouissance des droits de l'homme, leur développement personnel, leur participation et leur inclusion significatives dans la société et une transition en douceur vers une vie autonome ; les groupes vulnérables et marginalisés de jeunes sont particulièrement exposés. Les craintes concernant un environnement sain et la durabilité des sociétés démocratiques sont des facteurs de tension supplémentaires pour une génération en transition vers l'autonomie.

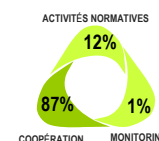
► Le système de cogestion du Conseil de l'Europe est un exemple concret de démocratie participative et de participation citoyenne. C'est un lieu de réflexion commune, combinant la voix des jeunes Européens et celle des autorités publiques en charge de la jeunesse. Grâce à ce dialogue, où chaque partie a une voix égale, les idées et les expériences peuvent être échangées, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels, conférant légitimité et pertinence au programme d'activités proposé par le Conseil conjoint sur la jeunesse et sens à la coopération intergouvernementale pour des politiques de jeunesse adaptées et fondées sur les besoins. L'inclusion des jeunes dans la recherche de réponses aux défis émergents permet également au Conseil de l'Europe de bénéficier de leur perspective, de leur expérience et de leurs attentes uniques sur des questions telles que le développement technologique et le changement climatique.

► Les activités visant à préparer les bénéficiaires à devenir des multiplicateurs des valeurs du Conseil de l'Europe ont lieu dans les Centres européens de la jeunesse (cours de formation, conférences, séminaires, réunions consultatives, camps de jeunes pour la paix, sessions d'étude). Des manuels de recherche et d'éducation sont également produits et largement diffusés, ce qui permet de toucher une population plus large d'animateurs socio-éducatifs, d'ONG et d'autorités nationales. Toutes les activités sont inclusives et tiennent compte de la perspective de genre.

► **Une double perspective est poursuivie. Le premier objectif est que les jeunes de tous les milieux des sociétés européennes soient responsabilisés pour participer à la démocratie pluraliste et promouvoir les droits de l'homme afin de protéger et construire des sociétés inclusives fondées sur l'égalité en dignité et en droits. Le deuxième est que les États membres prennent des mesures concrètes pour développer et mettre en œuvre des politiques de jeunesse fondées sur les normes du Conseil de l'Europe, facilitant ainsi l'accès des jeunes à leurs droits.**

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur trois priorités stratégiques : (i) promouvoir l'accès des jeunes aux droits et les aider à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie ; (ii) faciliter l'autonomie et la participation des jeunes par la promotion des politiques et du travail de jeunesse, ainsi que le soutien à la société civile des jeunes et (iii) associer les jeunes à la consolidation de la paix et la cohésion sociale pour combattre la discrimination et l'exclusion.

www.coe.int/youth



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les jeunes et les organisations de jeunesse ont renforcé leurs capacités à accéder à leurs droits et à plaider en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'animateurs de jeunesse, de travailleurs de jeunesse et d'autres multiplicateurs participant à des sessions d'étude, des cours de formation, des séminaires et d'autres activités sur l'accès aux droits, l'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique.	860	553
	Pourcentage de participants aux sessions d'étude déclarant avoir amélioré leurs connaissances sur l'accès aux droits, l'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique.	75 %	-
	Nombre de projets de jeunesse et d'initiatives politiques des municipalités et des organisations de jeunesse visant à mettre en œuvre la Recommandation ENTER ! sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (Recommandation CM/Rec(2015)3).	20	32
	Nombre de contributions des États membres et des organisations de jeunesse au passage en revue de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)7 sur l'accès des jeunes aux droits.	80	-
	Nombre d'organisations de jeunesse et autres multiplicateurs impliqués dans la mise en œuvre de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.	40	36
	Nombre d'animateurs de jeunesse participant à des activités de sensibilisation aux droits de l'homme dans les Centres européens de la jeunesse.	2 400	-

Les organisations de jeunesse et les États membres ont renforcé leurs capacités à développer les politiques de jeunesse et le travail de jeunesse pour la participation démocratique des jeunes.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre d'animateurs et de multiplicateurs de jeunes formés lors des sessions d'étude.	380	314
	Pourcentage des participants aux séances d'étude déclarant avoir amélioré leur capacité à élaborer des politiques de jeunesse.	75 %	-
	Nombre de jeunes et de fonctionnaires des pouvoirs publics soutenus par des cours de formation conjoints (50/50) et des séminaires sur la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Recommandation Rec(2004)13).	160	98
	Nombre d'organisations de jeunesse impliquées dans la participation des jeunes aux forums sur la gouvernance de l'internet aux niveaux européen et international.	10	-
	Nombre de multiplicateurs touchés par les activités visant à soutenir le développement de la qualité et la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels par l'application de la Recommandation CM/Rec(2017)4 sur le travail de jeunesse et le Portfolio du Conseil de l'Europe sur le travail de jeunesse.	450	70
	Date de disponibilité d'un document d'orientation contenant des recommandations sur la protection des organisations de la société civile des jeunes, adopté par les organes de cogestion.	31/12/2021	
Les animateurs de jeunesse et les jeunes ont acquis des connaissances et des compétences pour travailler à la consolidation de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre d'animateurs socio-éducatifs bénéficiant d'un soutien dans le cadre de cours de formation, de sessions d'étude et de camps de jeunes pour la paix et le dialogue réunissant des jeunes de régions en conflit.	360	199
	Pourcentage de participants aux sessions d'étude déclarant avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences pour travailler sur la consolidation de la paix et le dialogue interculturel.	75 %	-
	Nombre de multiplicateurs participant aux activités de dialogue interculturel entre animateurs de jeunesse européens et arabes.	200	168
	Nombre de jeunes réfugiés participant à des projets de travail de jeunesse inspirés par la Recommandation CM/Rec(2019)4 sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.	150	-
	Nombre de jeunes participant à des sessions d'étude sur la lutte contre toutes les formes de discrimination avec une approche intersectionnelle.	250	-
	Date de disponibilité des lignes directrices politiques sur la participation et l'inclusion des jeunes Roms au niveau national.	31/12/2021	
Les États membres ont renforcé leurs capacités à développer des politiques de jeunesse favorisant les normes du Conseil de l'Europe.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre de mesures d'assistance en matière de politique de jeunesse fournies aux États membres par le biais du renforcement des capacités et de conseils en matière de politiques	6	3
	Nombre de traductions des normes du Conseil de l'Europe en matière de politique de jeunesse en vue de leur diffusion dans les États membres .	12	13
	Nombre d'États membres ayant bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de normes de qualité pour les centres de jeunesse, notamment par le biais du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse.	4	2
	Date d'adoption de la stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur de la jeunesse 2030.	31/12/2020	

SECRÉTARIAT

2020 : 19 postes (9A 10B)
2021 : 19 postes (9A 10B)

STRUCTURES

Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)
Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)
Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)
Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	2 309	2 083	253	4 644		100	100	4 744
2021	2 309	2 083	253	4 644				4 644

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires soutiendront des initiatives de jeunesse développées aux niveaux local, régional et national conformément aux priorités du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ». Elles permettront également de soutenir d'autres initiatives en faveur de la jeunesse, conformément aux priorités du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ».

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2608	Soutenir en Azerbaïdjan le développement de la politique de jeunesse participative et fondée sur les droits, et le travail de jeunesse fondé sur les valeurs	Azerbaïdjan	01/08/2019	31/12/2020		99	
		Coordination					1	
Autres projets	221	Accès aux droits sociaux pour les jeunes dans des quartiers défavorisés	Multilatéral	01/05/2019	30/04/2020			33
	2429	Accord de partenariat entre la Commission et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2020	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2020			600
	2430	Accord de partenariat entre la Commission et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse 2021	Multilatéral	01/01/2021	31/12/2021			600
PA thématique	1823	Inclusion sociale des jeunes réfugiés	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2020			80
Total							100	1 313

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE

Fonds

Créé en 1972

50 membres

► La participation active des jeunes aux processus démocratiques est nécessaire pour faire entendre leur voix.

► Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été fondé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la participation et la coopération entre les jeunes. Le FEJ, qui comprend les 47 États membres du Conseil de l'Europe, apporte un soutien aux activités de jeunesse et à des ONG en Europe. Chaque année, ce sont environ 10 000 jeunes entre 15 et 30 ans, pour la plupart originaires d'États membres, qui bénéficient directement et indirectement des activités soutenues par le FEJ.

► Les ONG de jeunesse établies en Europe bénéficient de différents types de subventions : programmes d'activité annuels, projets internationaux ponctuels et activités pilotes locales. En outre, la viabilité des ONG internationales est soutenue par des subventions structurelles.

► Le FEJ finance également des activités de jeunesse d'organisations de la société civile basées dans trois États non membres signataires de la Convention culturelle européenne : le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan.

► Toutes les décisions relatives aux subventions accordées par le FEJ sont prises par le Comité de programmation pour la jeunesse, composé de représentants d'États et d'ONG siégeant sur un pied d'égalité, qui reflète le système de cogestion unique en son genre mis en place par le Conseil de l'Europe en 1972.

► **L'objectif est que la société civile de jeunesse sensibilise et promeuve les valeurs du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, les subventions du FEJ seront axées sur les priorités thématiques du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ».

www.eyf.coe.int/fej



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les ONG et les réseaux de jeunesse européens ont trouvé les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre leurs projets conformément aux priorités du programme « Jeunesse pour la démocratie ».			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'ONG de jeunesse internationales/européennes ayant reçu une subvention pour leur programme d'activités annuel (maximum 50 K € par subvention).	> 54	27
	Nombre d'ONG de jeunesse internationales/européennes ayant reçu une subvention pour leurs activités internationales ponctuelles (maximum 20 K € par subvention).	> 40	15
	Nombre d'ONG internationales ayant reçu une subvention structurelle pour renforcer leur viabilité (maximum 25 K € par subvention).	> 70	35
	Nombre d'ONG de jeunesse locales, régionales ou nationales ayant reçu une subvention pour mettre au point des activités pilotes (maximum 8,5 K € par subvention).	> 80	39
	Pourcentage de dossiers admissibles ayant bénéficié d'un soutien financier.	> 40 %	42,5 %
	Preuve que le FEJ joue un rôle de multiplicateur notamment par sa capacité à soutenir les bonnes pratiques à diffuser.		

SECRETARIAT

2020 : 7 postes (2A 5B)

2021 : 7 postes (2A 5B)

STRUCTURES

Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)

Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)

Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	732	2 799		3 532				3 532
2021	747	2 855		3 602				3 602

Budget du Fonds européen pour la jeunesse

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	3 532	3 602
Contributions	3 372	3 442
Contributions des États membres	3 352	3 422
Contributions volontaires	20	20
Autres recettes	160	160
Produits financiers	5	5
Recettes diverses	80	80
Solde de l'exercice précédent	75	75
TOTAL RECETTES	3 532	3 602

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Accord partiel

Créé en 1991

21 membres

► La mobilité des jeunes facilite leur participation aux processus démocratiques et leur engagement dans le développement de sociétés inclusives et pacifiques. Dans un contexte marqué par des difficultés persistantes à entrer sur le marché du travail, l'accès à la mobilité améliore l'employabilité des jeunes.

► Le Conseil de l'Europe travaille avec l'Association européenne des Cartes jeunes (AECJ) pour favoriser la mobilité des jeunes. L'AECJ encourage un plus grand nombre de jeunes à être mobiles du point de vue social, culturel, éducatif et économique, en leur offrant des services de qualité en ce qui concerne les cartes jeunes au niveau européen et en contribuant à améliorer les politiques de jeunesse.

► Le programme de travail est divisé de manière à générer et mobiliser des connaissances sur les questions de mobilité des jeunes, partager les bonnes pratiques et proposer de meilleures solutions politiques. Ces activités donnent lieu à des publications qui mettent en avant les bonnes pratiques et les recommandations adressées aux États membres et aux organisations nationales membres de l'AECJ concernant des mesures spécifiques à prendre.

► **L'objectif est que les États membres prennent des mesures adaptées pour élaborer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, en particulier en ce qui concerne les systèmes nationaux de carte jeunes.**

► Au cours du biennium, l'Accord partiel soutiendra directement les trois grandes priorités thématiques du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie ».

► 21 membres : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie et Suisse.

www.coe.int/youth
www.eyca.org



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont renforcé leurs capacités à développer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, y compris des systèmes nationaux de cartes jeunes.		
	Nombre d'activités destinées à soutenir le développement du système de carte jeunes.	6	2
	Proportion de représentants du gouvernement des États parties ayant participé à des activités menées en faveur du développement du système de carte jeunes.	> 1/3	> 1/3
	Nombre d'États non membres de l'Accord partiel sensibilisés grâce au séminaire promotionnel annuel.	> 10	6

SECRÉTARIAT

2020 : 0,5 postes (0,5B)

2021 : 0,5 postes (0,5B)

STRUCTURES

Conseil de coordination

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	14	57		71				71
2021	14	58		72				72

Budget de l'Accord partiel « Mobilité des jeunes par la Carte jeunes »

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	71	72
Contributions des États membres	71	72
TOTAL RECETTES	71	72

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE

► La culture, la nature et le patrimoine jouent un rôle clé dans la promotion du respect de la diversité, de la tolérance, de la compréhension et de l'inclusion et dans la pleine jouissance des droits de l'homme et du bien-être des personnes. Investir dans la culture et le patrimoine permet de promouvoir la liberté d'expression et la liberté de création, tout en préservant la biodiversité et les paysages et en favorisant l'exercice des droits de l'homme fondamentaux tels que le droit à la vie et à la santé et en contribuant au développement durable.

► Le Conseil de l'Europe a élaboré une série de conventions dans ces domaines (Convention culturelle européenne, Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, conventions sur la protection des patrimoines archéologique et architectural, Convention européenne du paysage, Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et Convention sur les infractions visant les biens culturels). Par le suivi de leur mise en œuvre, il peut aider les États membres à promouvoir l'accès à la culture et le respect de la diversité du patrimoine culturel et naturel et à inscrire l'aménagement du territoire dans des politiques du paysage dans la durée afin que les gouvernements veillent sans discrimination au bien-être commun des générations actuelles et futures.

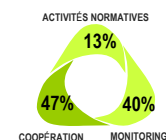
► Les activités facilitant la coopération intergouvernementale, le renforcement des capacités (assistance législative et technique) et le partage de bonnes pratiques sont activement poursuivies et la coopération

avec l'Union européenne et d'autres parties prenantes telles que les Nations Unies, l'UNESCO, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Conseil européen des urbanistes (CEU), la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA) assurent des synergies et augmentent les retombées dans les États membres

► **L'objectif est que les États membres changent leurs politiques afin de favoriser un espace culturel ouvert et diversifié et un environnement sûr et durable - accessible à tous, comme base fondamentale des sociétés démocratiques.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur la réponse aux défis d'une numérisation toujours plus poussée de la culture par le biais de lignes directrices politiques et de collections de bonnes pratiques pour accompagner les nouvelles pratiques de vie marquées par le progrès technologique et aider à protéger le patrimoine culturel européen dans sa diversité. Les travaux relatifs aux conventions de ce secteur se poursuivront. L'ouverture de la Convention européenne du paysage aux États non européens sera l'occasion de réaffirmer l'universalité de la dimension paysagère des droits humains et de la démocratie.

www.coe.int/web/culture-and-heritage
www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention
www.coe.int/web/bern-convention



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU	Description	Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont pu s'appuyer sur des lignes directrices pour élaborer des politiques culturelles favorisant la participation et l'inclusion et pour relever les défis de la numérisation de la culture et de l'intelligence artificielle.		
	Nombre d'orientations politiques mises à la disposition des États membres pour leur action face aux défis liés à la numérisation de la culture et à l'impact de l'intelligence artificielle.	2	2
	Nombre d'examen des politiques par les pairs permettant de réformer les politiques culturelles conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.	2	2
	Preuve de l'inclusion de recommandations dans les stratégies nationales des pays ayant fait l'objet d'un examen.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont amélioré leurs connaissances pour élaborer des politiques du patrimoine culturel en tenant compte de la Stratégie européenne pour le patrimoine culturel au XXI^e siècle.		
	Nombre d'ateliers et de séminaires consacrés à la Stratégie 21 et à la mise en œuvre de la Convention .	8	4
	Nombre de publications de sensibilisation diffusées dans les États membres.	4	2
	Nombre d'initiatives innovantes et intégrées relatives au patrimoine qui ont été identifiées dans les États membres et incluses dans les bonnes pratiques.	70	35
	Preuve d'inclusion des bonnes pratiques dans les stratégies nationales.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre les dispositions juridiques de la Convention de Berne.		
	Nombre de plans d'action élaborés pour la conservation des espèces menacées en Europe.	2	1
	Nombre de recommandations, de codes de conduite et de lignes directrices adoptés portant sur des problèmes urgents de conservation de la biodiversité.	10	5
	Superficie couverte par le Réseau Émeraude.	3 300 ha	-
	Preuve de l'inclusion des normes de la Convention de Berne dans les stratégies nationales relatives à la biodiversité des Parties contractantes.		

Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et des politiques du paysage, conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre de rapports nationaux et régionaux des États membres sur les politiques du paysage adoptés/élaborés conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe.	45	45
	Nombre d'États membres participant aux Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et de l'Alliance pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe.	88	65
	Nombre de recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.	2	2
	Preuve de l'inclusion des normes de la Convention européenne du paysage dans les politiques publiques aux niveaux national, régional et local (Rapports thématiques généraux sur les politiques du paysage, disponibles sur la plate-forme d'information de la Convention).		

SECRETARIAT

2020 : 8,5 postes (4A 4,5B)

2021 : 8,5 postes (4A 4,5B)

STRUCTURES

Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Comité permanent de la Convention de Berne

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 239	589	472	2 299	201		201	2 500
2021	1 239	589	52	1 879				1 879

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Le Conseil de l'Europe aidera les autorités nationales, régionales et locales à mettre en place de nouveaux mécanismes et procédures liés au développement local fondé sur l'utilisation durable des ressources du patrimoine. La visibilité de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel est promue en particulier par les Journées européennes du patrimoine. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires faciliteront la révision des cadres juridiques et institutionnels pertinents, la fourniture de conseils juridiques et techniques, ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires et des parties prenantes dans le domaine du patrimoine. Les programmes multilatéraux contribueront au développement durable des territoires et des communautés locales en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et dans les États membres de l'Union européenne.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2652	Soutien à la conservation de la biodiversité	Bélarus	01/11/2019	31/12/2020			39
Autres projets	1321	Favoriser le développement régional au moyen de politiques et de pratiques transnationales en matière de patrimoine culturel	Multilatéral	12/12/2017	11/06/2020	167		
	1785	Gouvernance démocratique par le biais des politiques culturelles et de patrimoine	Multilatéral	01/04/2019	31/12/2021			218
	1827	La voie de la Convention de Faro: une participation accrue dans le patrimoine culturel	Multilatéral	16/06/2018	15/06/2020	34		
	2453	Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : dimension territoriale des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2022			167
	2454	Renforcer la contribution de la Convention de Berne à la réalisation des Objectifs de Développement Durable sur l'environnement, la protection de la biodiversité et le changement climatique (ODD 13 et 15)	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2023			600
	2487	Journées européennes du paysage	Multilatéral	01/01/2020	30/06/2021			400
	2525	Promulguer la Convention de Nicosie - Une action commune pour la Convention relative aux infractions en matière de biens culturels	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2022			233
Total						201		1 656

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

EURIMAGES

Accord partiel élargi

Créé en 1988

40 membres

► L'accès des citoyens à une offre culturelle diversifiée dans le secteur audiovisuel est aujourd'hui menacé par l'évolution des habitudes de consommation et des technologies, ainsi que par d'éventuels abus de position dominante de quelques grands acteurs privés. La liberté des artistes d'exprimer leur point de vue doit également être respectée, alors que les intérêts publics et privés ont de plus en plus de pouvoir pour façonner la conformité de l'opinion. L'investissement européen dans la culture, notamment dans l'industrie cinématographique, représente un moyen de défendre la diversité culturelle, la liberté d'expression et la liberté de création, contribuant ainsi à la démocratie pluraliste européenne.

► Eurimages est le fonds du Conseil de l'Europe pour le soutien à la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales. Eurimages cherche à encourager la coopération entre les professionnels originaires de ses États membres. Il soutient le cinéma de qualité ayant une esthétique visuelle originale et un angle différent sur un sujet ou une histoire, un point de vue « d'auteur ». Depuis sa création, Eurimages a apporté son soutien à de nombreuses coproductions qui ont reçu des récompenses prestigieuses, notamment des Oscars, des Golden Globes, la Palme d'or (Cannes), l'Ours d'or (Berlin) ou le Lion d'or (Venise).

► L'activité principale d'Eurimages consiste à soutenir la coproduction de films de qualité, qu'il s'agisse de longs métrages de fiction, d'animation ou de documentaires destinés à la projection en salles. Le Fonds maintient des relations étroites avec les autorités ou les centres de l'industrie cinématographique à l'échelle nationale, les producteurs des États membres et les grandes structures publiques ou privées intervenant dans le secteur.

► Eurimages finance aussi la distribution de films indépendants et leur programmation dans les salles de cinémas appartenant au réseau Eurimages/Europa Cinémas (68 salles en 2018) présent dans des pays non membres du programme Europe créative MEDIA de l'Union européenne (en 2018, Arménie, Canada, Géorgie, Fédération de Russie, Suisse et Turquie).

► **L'objectif est que les professionnels de l'industrie cinématographique des États membres diffusent les valeurs communes et la diversité culturelle à travers des films originaux de qualité et largement diffusés**

► Au cours du biennium, Eurimages mettra en œuvre une réforme de sa gouvernance et de ses méthodes de travail, actuellement en discussion au sein de son Conseil d'administration, afin de rester un acteur pertinent et performant dans la coproduction cinématographique. Dans le même temps, le Fonds s'efforcera de renforcer la diversité culturelle, la liberté d'expression et l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel de ses États membres

► 40 membres : Albanie, Argentine (membre associé), Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada (membre associé), Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et Turquie.

www.coe.int/eurimages



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les producteurs des États membres ont trouvé le moyen financier pour coproduire des films de qualité.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Montant en euros du soutien accordé dans l'année.	40 000 K	19 940 K
	Nombre de projets reçus/éligibles/soutenus.	> 440 demandes ; > 422 éligibles ; > 130 soutenus	220 demandes ; 211 éligibles ; 63 soutenus
	Nombre de sélections/récompenses dans les grands festivals du film.	> 130	65
	Montant annuel en euros des remboursements reçus/films soutenus.	> 1 400 K	1 426 K
Les distributeurs et propriétaires de salles des États membres faisant partie du réseau Eurimages ont trouvé les moyens financiers pour accroître la distribution et la programmation de films éligibles non nationaux.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Montant en euros du soutien accordé.	2 800 K	1202 K
	Nombre de films bénéficiant d'un soutien pour leur distribution.	> 150	74
	Montant en euros du soutien aux salles de cinéma accordé.	> 1400 K	556 K
	Nombre de salles de cinéma membres du réseau.	> 68	68
	Nombre d'entrées dans les salles du réseau Eurimages pour des films non nationaux admissibles.	> 3 000 000	1 521 533

SECRÉTARIAT

2020 : 22 postes (12A 10B)

2021 : 22 postes (12A 10B)

STRUCTURES

Comité de direction

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	2 762	24 815		27 577				27 577
2021	2 821	25 303		28 124				28 124

Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »

K €	Budget 2020	Budget 2021
Dépenses opérationnelles	4 419	4 966
Dépenses de programme	23 158	23 158
TOTAL DÉPENSES	27 577	28 124
Contributions	26 067	26 614
Contributions obligatoires	26 067	26 614
Autres recettes	1 510	1 510
Produits financiers	110	180
Recettes provenant des activités de programme	1 400	1 330
TOTAL RECETTES	27 577	28 124

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Accord partiel élargi

Créé en 1987

25 membres

► Aujourd'hui, près d'un tiers de la population mondiale vit dans des zones à risque, où des catastrophes peuvent potentiellement se produire, qu'il s'agisse de risques naturels, liés à la dynamique endogène et exogène de la planète, ou de risques technologiques générés par les activités humaines. Les catastrophes naturelles menacent les populations les plus vulnérables de nos États membres et empêchent les citoyens de participer activement à la vie démocratique.

► L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) favorise la prévention et la gestion du risque de catastrophes pour les personnes, leur cadre de vie et l'environnement. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union européenne sont responsables de l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux praticiens dans le domaine.

► EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays européens et du sud de la Méditerranée en matière de catastrophes naturelles et technologiques majeures. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques.

► Au niveau politique, le Comité des correspondants permanents adresse des recommandations et des résolutions aux autorités compétentes des États membres et des directives pour leur mise en œuvre.

► Au niveau scientifique et technique, les travaux sont soutenus par le Réseau des 26 centres euro-méditerranéens spécialisés, dont le rôle spécifique est d'élaborer des projets, au niveau national comme au niveau

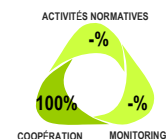
régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience aux risques majeurs parmi la population. Des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes sont aussi développées. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés pour proposer des mesures plus efficaces de prévention et de protection. Enfin, EUR-OPA partage et diffuse au sein de la population des connaissances sur les différents risques sur les réseaux sociaux, les téléphones portables et de publications adaptées.

► **L'objectif est que les autorités nationales, régionales et locales adoptent des stratégies pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.**

► Au cours du biennium, EUR-OPA continuera d'offrir une plateforme de coopération entre les pays européens et les pays du sud de la Méditerranée dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures. La vulnérabilité des individus et des communautés étant un facteur majeur qui accroît l'exposition aux risques de catastrophe, l'accord partiel axera ses activités prioritaires sur la résilience des groupes vulnérables.

► 25 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Macédoine du Nord, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie et Ukraine.

www.coe.int/europarisks



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont pu s'appuyer sur des orientations et des outils adaptés pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe.	Cible 2020-2021	Référence 2018
	Nombre de nouvelles recommandations et/ou de lignes directrices adoptées concernant des domaines d'actualité.	> 2	2
	Nombre de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité.	> 4	20
	Nombre de nouveaux instruments d'orientation concernant la réduction des risques de catastrophes.	> 4	3

SECRÉTARIAT

2020 : 3 postes (1A 2B)

2021 : 3 postes (1A 2B)

STRUCTURES

Comité des Correspondants permanents

Réunion des directeurs des centres spécialisés

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	386	347		733		1	1	734
2021	393	355		749				749

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de soutenir davantage la prévention et la gestion des risques de catastrophes touchant les populations, en particulier les populations vulnérables, et leur environnement.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2642	Accord EUR-OPA Risques majeurs	Multilatéral	12/08/2019	31/12/2021		1	2
Total							1	2

Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	733	749
Contributions des États membres	733	749
TOTAL RECETTES	733	749

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

ITINÉRAIRES CULTURELS

Accord partiel élargi

Créé en 2011

33 membres

► Le manque de compréhension mutuelle et d'appréciation de l'histoire, de l'identité et de la diversité européennes peut compromettre le soutien aux valeurs des droits de l'homme et de la démocratie. La promotion du patrimoine culturel est un moyen concret d'aborder cette question.

► L'Accord partiel élargi (APE) sur les Itinéraires culturels a été créé pour montrer comment le patrimoine des différents pays et cultures de l'Europe contribue à former un patrimoine culturel commun. Les Itinéraires culturels aident aussi à communiquer à l'échelon local sur les valeurs du Conseil de l'Europe, à savoir : les droits de l'homme, la démocratie culturelle, la diversité culturelle, la compréhension mutuelle et les échanges par-delà les frontières. Ils contribuent en outre au développement local durable, par leurs effets positifs sur la création d'emplois.

► L'action consiste à soutenir le développement de projets d'itinéraires culturels, à délivrer la certification "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" et à effectuer des évaluations régulières des itinéraires certifiés. En 2019, 38 itinéraires culturels ont été certifiés par le Conseil de l'Europe, couvrant un large éventail de thèmes culturels allant de l'art et de l'architecture, du paysage et du patrimoine religieux, aux grandes figures de l'histoire, de la musique et de la littérature européenne.

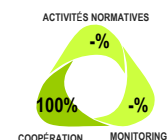
► L'APE travaille avec les réseaux européens responsables de la gestion des itinéraires culturels, composés de plus de 2 000 membres dont des autorités locales et régionales, des musées, des institutions culturelles, des universités et autres acteurs locaux. Son action est mise en œuvre avec le soutien de l'Institut européen des itinéraires culturels, créé en 1998 et financé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

► **L'objectif est que les acteurs concernés par les itinéraires culturels certifiés et potentiels inspirent d'autres initiatives et promeuvent ces itinéraires en tant que modèle de développement durable et de coopération culturelle participative.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur la recherche d'un équilibre dans la répartition géographique des itinéraires dans les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que sur la certification de nouveaux itinéraires traitant de thèmes spécifiques favorisant le dialogue interculturel.

► 33 membres : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suisse et Turquie.

www.coe.int/routes



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les acteurs concernés responsables d'itinéraires culturels certifiés et potentiels ont maintenu dans la durée de bonnes pratiques conformes aux critères de certification établis par le Comité des Ministres.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'États membres de l'APE.	35	32
	Nombre d'itinéraires culturels.	40	33
	Nombre d'évaluation annuelle de certification des itinéraires culturels.	15	10
	Nombre de nouveaux projets d'itinéraires culturels candidats à la certification.	> 12	8
	Nombre de participants au Forum consultatif annuel.	> 500	250
	Nombre de traductions des prospectus de visibilité.	9	4
	Nombre de visites sur le site internet.	180 000	80 000

SECRÉTARIAT

2020 : 1 poste (1A)

2021 : 1 poste (1A)

STRUCTURES

Conseil de direction

Comité statutaire

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	252	116		367				367
2021	256	119		375				375

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires soutiendront les activités de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2597	Soutien aux activités de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (APE)	Multilatéral	12/12/2017	31/12/2025			27
Total								27

Budget de l'Accord Partiel élargi « Itinéraires culturels »

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	368	375
Contributions des États membres	365	372
Contributions volontaires	3	3
TOTAL RECETTES	368	375

DÉMOCRATIE - PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1992

41 membres

► Accord partiel élargi, l'Observatoire européen de l'audiovisuel, a été créé en décembre 1992. Il s'agit du seul centre de cette nature à recueillir et à diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel européens. L'Observatoire vise à créer la transparence dans le secteur audiovisuel européen et à fournir des services d'information destinés aux professionnels des médias et aux décideurs dans le domaine de l'audiovisuel.

► Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines suivants : film, télévision, vidéo/DVD, nouveaux services de médias audiovisuels et politique publique cinématographique et télévisuelle. Ses informations se présentent sous forme de rapports de marché et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et communiqués de presse d'actualité, d'autre part.

► L'Observatoire diffuse ses informations grâce à des bases de données en ligne gratuites (LUMIÈRE – base de données sur les entrées pour les films distribués en Europe, KORDA – base de données sur le financement public pour le secteur cinématographique et audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes et entreprises de télévision dans l'Union européenne, IRIS MERLIN – base de données sur les informations juridiques concernant l'audiovisuel en Europe. Il propose également ses publications phares : l'Annuaire – film, télévision et vidéo en

Europe – et la ligne de publication IRIS de rapports juridiques, tous disponibles en ligne et en version papier. Enfin, il publie tous les mois, gratuitement, une lettre d'information juridique dans le cadre de sa ligne de publications IRIS.

► Pour recueillir ses informations, l'Observatoire s'appuie sur un réseau sans équivalent comprenant des organisations et institutions partenaires, des courtiers professionnels de l'information et des correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Ces informations sont destinées aux experts de l'audiovisuel, y compris les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les praticiens du droit et les consultants.

► 41 membres : Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

www.obs.coe.int

DÉMOCRATIE

CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE – BÂTIMENTS

► La jeunesse est une ressource essentielle pour construire une Europe inclusive. En n'apportant pas un soutien adéquat aux jeunes, c'est une occasion de renforcer la société civile contemporaine qui n'est pas saisie. Les jeunes et les organisations de jeunesse en Europe ont besoin d'espaces sûrs où ils peuvent se rencontrer, travailler, discuter et se former ensemble pour devenir des citoyens actifs et veiller au respect des droits fondamentaux des jeunes.

► Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest sont deux établissements de formation résidentiels du Conseil de l'Europe. Ce sont des centres de connaissances et de formation uniques en leur genre, qui élaborent et mettent en œuvre des programmes éducatifs novateurs à l'intention des jeunes.

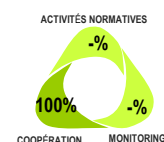
► Les CEJ offrent une infrastructure de qualité pour l'accueil et la formation de jeunes multiplicateurs, experts du domaine de la jeunesse et formateurs des États membres et des régions du voisinage. Les activités sont organisées principalement sous forme de sessions d'études et de séminaires internationaux, de réunions d'experts et de conférences. Les Centres favorisent la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe en mettant leurs infrastructures à disposition d'autres directions de l'Organisation, et accueillent aussi des activités autofinancées

spécifiquement par des organisations gouvernementales et de la société civile. Les deux Centres sont équipés de technologies de pointe pour la formation, d'équipements d'interprétation simultanée et de salles de conférences. Ils sont la vitrine du programme de label qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres européens de la jeunesse, et les services qu'ils proposent bénéficient donc d'une amélioration et d'un renforcement permanents.

► **L'objectif est de faciliter les interactions entre les jeunes Européens afin qu'ils jouent un rôle actif dans la construction des sociétés démocratiques fondées sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe**

► Au cours du biennium, les CEJ soutiendront directement les trois grandes priorités thématiques du sous-programme « Jeunesse pour la démocratie » en accueillant la plupart des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. Ce programme concerne la partie relative aux bâtiments des CEJ.

www.coe.int/web/youth/mission-and-mandate



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Les jeunes, d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et des partenaires extérieurs ont bénéficié d'infrastructures de qualité pour l'accueil et la formation.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'activités du programme organisées pour les jeunes.	150	74
	Nombre d'activités organisées par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.	204	102
	Nombre d'activités organisées par des partenaires extérieurs.	520	242
	Nombre total de participants à ces activités.	23 600	11 400
	Nombre total de nuitées au sein des Centres européens de la jeunesse.	43 600	20 600
	Pourcentage de participants/clients satisfaits de la qualité des services fournis.	> 70 %	-

SECRETARIAT

2020 : 20 postes (2A 10B 8C)

2021 : 20 postes (2A 10B 8C)

STRUCTURES

Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)

Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)

Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ)

Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 275	1 140		2 415				2 415
2021	1 275	1 140		2 415				2 415

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des ressources extrabudgétaires sont demandées pour aider à maintenir la qualité des centres de jeunesse.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	2199	Centre européen de la jeunesse Strasbourg Travaux de rénovation	Régional	01/11/2018	31/12/2021			25
Total								25

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K €)

Activités	Coût estimé 2020	Coût estimé 2021
L'immeuble du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000	1 000
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996.	250	250

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

MAXIMISER L'EFFICIENCE ET FAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE UNE ORGANISATION MODERNE ET ATTRACTIVE

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

Le pilier de soutien couvre les organes directeurs et les services communs à toute l'Organisation.

Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée autour de deux institutions :

- ▶ Comité des Ministres ;
- ▶ Secrétaire Générale, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet ;

et de quatre programmes :

- ▶ Présence sur le terrain ;
- ▶ Services communs ;
- ▶ Administration générale ;
- ▶ Investissements, provisions communes et autres.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES	81 380	33 822	376	123	115 701	86 772	36 686	377		123 835
Comité des Ministres	3 155				3 155	3 155				3 155
Secrétaire Générale, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	2 551				2 551	2 551				2 551
Présence sur le terrain	7 161		376	40	7 577	7 160		377		7 537
Services communs	14 806			83	14 889	14 806				14 806
Administration générale	41 957				41 957	41 957				41 957
Investissements, provisions communes et autres	11 750	33 822			45 572	17 143	36 686			53 829

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

COMITÉ DES MINISTRES

► Le Comité des Ministres est l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Il se compose des ministres des Affaires étrangères des États membres. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel et une fois par semaine au niveau des Délégués (Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe). La conduite des réunions des Ministres et de leurs Délégués est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des Groupes de Rapporteurs, des Coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

► Le Secrétariat du Comité des Ministres a pour rôle de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe décisionnaire. A cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires ; supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres, en faisant un très large usage des outils informatiques. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec les autres organisations internationales, et sensibilise le public aux travaux du Comité des Ministres.

www.coe.int/cm

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

Le Comité des Ministres et ses groupes subsidiaires ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour prendre des décisions et des mesures en toute connaissance de cause.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Pourcentage de documentation appropriée mise à disposition du Comité des Ministres dans les délais fixés par les Délégués : documents CM (4 semaines), ordres du jour annotés (le vendredi précédant la semaine de la réunion) ; et documents pour groupes subsidiaires (15 jours ouvrés).	≥ 90 % - documents CM ; ≥ 90 % - ordres du jour annotés ; ≥ 87 % - groupes subsidiaires	95 % - documents CM 93 % - ordres du jour annotés 91 % - groupes subsidiaires
	Degré de satisfaction des président(e)s /coordinateurs thématiques sur l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions /consultations.	élevé	élevé
	Pourcentage de documents mis en ligne à la date de distribution.	100%	100%
	Degré de satisfaction sur la qualité du site du Comité des Ministres, en particulier son outil de recherche.	élevé	élevé

SECRÉTARIAT

2020 : 23 postes (9A 14B)

2021 : 23 postes (9A 14B)

STRUCTURES

Comité des Ministres

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	2 797	358		3 155				3 155
2021	2 797	358		3 155				3 155

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE ET CABINET

► La Secrétaire Générale et la Secrétaire Générale Adjointe sont chargées de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, d'assurer la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de superviser la gestion quotidienne du Secrétariat.

► La Secrétaire générale propose un cadre stratégique pour le développement d'initiatives ciblées afin d'assurer un impact reposant sur l'interaction entre les normes de l'Organisation, le monitoring et la coopération.

► Le Cabinet aide la Secrétaire Générale et la Secrétaire Générale Adjointe dans ces activités.

► Au cours du biennium, la priorité sera donnée à la poursuite de la réforme du Conseil de l'Europe, pour que les activités de l'Organisation aient un impact maximum dans les États membres et que l'Organisation fonctionne de manière efficiente et efficace. Un accent particulier sera mis sur le suivi des décisions d'Helsinki.

► La Secrétaire Générale continuera de privilégier ses contacts au plus haut niveau national et international afin de mettre en application l'expertise du Conseil de l'Europe partout où elle peut apporter une valeur ajoutée.

www.coe.int/web/secretary-general

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

RÉSULTAT ATTENDU 1	L'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique pour mieux orienter son action pour accroître son impact et influencer des changements dans les États membres.		
	Preuve que l'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique.		
	Preuve de la mise en œuvre de nouvelles initiatives de réforme visant à accroître l'efficacité de l'Organisation.		
	Preuve du suivi des décisions d'Helsinki.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Un dialogue constructif basé sur la confiance mutuelle a été entretenu avec les principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales en vue d'intensifier la coopération et l'interaction.		
	Nombre de réunions et visites à haut niveau dans des États membres (niveau Secrétaire Générale/ministériel).	> 200	105
	Nombre de réunions et visites à haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies (niveau Secrétaire Générale/homologues).	> 20	10
	Nombre de consultations de la Secrétaire Générale avec des Représentants permanents (par exemple sessions de travail thématiques, initiatives en vue de consultations informelles).	> 40	21

SECRÉTARIAT

2020 : 17 postes (6A 9B 2HC)

2021 : 17 postes (6A 9B 2HC)

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 647	904		2 551				2 551
2021	1 647	904		2 551				2 551

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

► La présence sur le terrain du Conseil de l'Europe aide les États membres et les pays et entités partenaires à mettre en œuvre les normes européennes au moyen de programmes de coopération ciblés, et dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines.

► La présence sur le terrain (Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux de programme) fonctionne sur la base de mandats de quatre ans approuvés par le Comité des Ministres. Des bureaux existent à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Kiev, Moscou, Podgorica, Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Venise, Erevan, Pristina, Rabat et Tunis. Ils fournissent un soutien à plus de 135 projets.

► Au cours du biennium, les efforts continueront de porter sur l'exécution efficace des activités de coopération sur le terrain. L'accent sera mis sur des partenariats solides avec l'Union européenne et d'autres donateurs. Une importance particulière sera accordée à la méthodologie de gestion de projet (PMM) pour soutenir la mise en œuvre des projets en vue d'obtenir des résultats durables.

www.coe.int/web/portal/offices

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

L'Organisation a bénéficié du soutien efficace de la part des bureaux extérieurs en vue de renforcer l'efficacité des programmes de coopération.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Pourcentage d'agents basés sur le terrain chargés de la gestion financière qui ont reçu une formation annuelle en gestion financière, sensibilisation à la fraude et aux procédures dans ce domaine.	100 %	100 %
	Pourcentage du niveau d'absorption du budget suivi au sein des projets avec des mesures correctives prises en temps opportun (rapports financiers bimensuels accompagnés de notes analytiques ; rapports et de tableaux de bord semestriels).	100 %	100 %
	Preuve de satisfaction de l'infrastructure logistique et de TI pour permettre la mise en œuvre de projets de coopération en un lieu donné.		
	Preuve d'une meilleure harmonisation et normalisation des méthodes de travail dans la mise en œuvre des projets.		

SECRÉTARIAT

2020 : 33,5 postes (26,5A 7B)

2021 : 33,5 postes (26,5A 7B)

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	5 487	1 673		7 161	376	40	416	7 577
2021	5 487	1 673		7 160	377		377	7 537

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de continuer à soutenir l'exécution efficace des activités de coopération sur le terrain, en particulier dans la région sud-méditerranéenne.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	2297	Normes et politiques communes	Tunisie	20/12/2018	31/12/2021			141
	2312	Normes et politiques communes	Maroc	20/12/2018	31/12/2021		38	125
	2334	AP-JUST C5 - Informatisation	Tunisie	01/01/2019	31/12/2021	605		
		Coordination				148	2	5
Autre projet	2672	Soutien aux nouvelles méthodes de gestion de projet PMM	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			80
Total						753	40	350

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

SERVICES COMMUNS

Les services communs couvrent les domaines suivants : protocole, privilèges et immunités, communication, affaires politiques, relations extérieures, programme et budget, conseil juridique et audit interne et évaluation.

▶ En tant qu'organisation internationale, les questions liées au **protocole**, aux privilèges et immunités et aux relations avec les pays hôtes sont des aspects importants des activités du Conseil de l'Europe. Cela implique une planification et une organisation minutieuses des aspects protocolaires des visites officielles, des manifestations, y compris les conférences des ministres et les cérémonies officielles. L'application correcte de l'Accord général sur les privilèges et immunités est assurée et les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe est facilitée.

▶ La stratégie de **communication** du Conseil de l'Europe vise à améliorer l'ouverture de l'Organisation aux médias internationaux, aux décideurs et au grand public. Elle veille à ce que l'Organisation soit prête à réagir rapidement aux événements et aux crises politiques. D'autres objectifs sont d'axer les communications, les manifestations et les publications des médias sur des thèmes prioritaires et de développer les outils de communication en ligne les plus appropriés pour promouvoir les activités et les valeurs de l'Organisation auprès de ses principaux groupes cibles (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public).

▶ L'identification des développements politiques pertinents est essentielle pour fournir à la Secrétaire Générale, à la Secrétaire Générale Adjointe, au Comité des Ministres et aux grandes entités administratives (MAE) des conseils sur les **affaires politiques** et des propositions d'orientations, de priorités politiques, de priorités de coopération et d'action politique. La définition et la coordination des approches sur les questions politiques et sensibles sont également assurées, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance.

▶ Le maintien et le développement des **relations extérieures** avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU), ainsi qu'avec les États observateurs et d'autres États non membres, en particulier les États des régions voisines du Conseil de l'Europe, revêtent une importance particulière pour l'Organisation et sont assurés par une action coordonnée.

▶ Le **programme et budget** biennal de l'Organisation est établi en coopération avec les autres grandes entités administratives et suit une approche de gestion basée sur les résultats. Le suivi de l'exécution du programme et du budget est assuré conformément au Règlement financier et aux principes de bonne gestion. Des conseils, des formations et des informations sur les aspects budgétaires et programmatiques sont fournis aux différentes entités, notamment en vue de renforcer la culture de résultat au sein de l'Organisation.

▶ Le **Conseil juridique** fournit des avis juridiques concernant les activités de l'Organisation, y compris l'adoption, l'interprétation et l'application de ses instruments juridiques; veille au respect des privilèges et immunités et traite tout litige impliquant l'Organisation ; aide à l'élaboration, à la modification et à l'application des règles et règlements internes ; fournit une assistance juridique concernant les procédures d'achat et d'attributions des subventions. Le soutien juridique apporté à la Secrétaire Générale lui permet de remplir son rôle de dépositaire des traités du Conseil de l'Europe, de Chef du Secrétariat et de représentant de la personnalité juridique du Conseil de l'Europe, conformément à l'Accord général sur les privilèges et immunités. Pour garantir la cohérence des traités préparés au sein du Conseil de l'Europe, le Bureau des traités dispense des conseils juridiques tout au long du processus d'élaboration des traités.

▶ Le **contrôle interne** indépendant par le biais de l'audit interne, de l'évaluation et des enquêtes, fournit des services objectifs d'assurance et de conseil conçus pour ajouter de la valeur aux opérations de l'Organisation et les améliorer. La direction est aidée à s'acquitter efficacement de ses responsabilités en évaluant ses processus de contrôle interne et de gouvernance ainsi que les effets à moyen terme de ses activités et leur valeur ou leur importance par rapport aux changements qui en découlent. Une culture de responsabilité, de transparence et d'apprentissage organisationnel est également encouragée, ainsi qu'une bonne gouvernance, des contrôles internes, la sensibilisation à la fraude et la gestion des risques.

www.coe.int/web/portal/offices
www.coe.int
www.book.coe.int
www.coe.int/t/policy-planning
www.coe.int/der
www.conventions.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2020-2021

Référence 2018

L'Organisation a bénéficié de services protocolaires et de gestion des privilèges et immunités efficaces et de haute qualité.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de visites officielles et de manifestations sociales organisées.	≥ 280	143
	Nombre d'incidents lors des visites et cérémonies officielles.	0	0
	Nombre de demandes de visa traitées dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception ou dans les 5 jours ouvrables pour les membres des représentations permanentes ou immédiatement en cas d'urgence.	≥ 1 800	903
	Pourcentage de dossiers complets concernant les privilèges et immunités traités dans les 8 jours ouvrables.	100 %	100 %
	Pourcentage de dossiers complets concernant les privilèges fiscaux et douaniers traités dans les 3 jours ouvrables.	100 %	100 %
	Preuve de satisfaction à l'égard du service fourni lors de visites officielles et de manifestations sociales et à l'égard des privilèges et immunités.		

RÉSULTAT ATTENDU 2	Les publics cibles dans les États membres (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public) ont été informés des valeurs, normes, rôle, positions, programmes, publications et activités du Conseil de l'Europe.		
	Pourcentage d'augmentation du nombre de visiteurs uniques sur les sites web du Conseil de l'Europe.	> 20 %	-
	Pourcentage d'augmentation du nombre de flux vidéo sur les sites web du Conseil de l'Europe et sur certaines plateformes (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube).	> 20 %	-
	Pourcentage d'augmentation du nombre d'adeptes sur les plateformes de médias sociaux.	> 20 %	-
	Nombre de visiteurs accueillis dans l'Organisation.	> 60 000	-
	Pourcentage de visiteurs satisfaits à la suite de leur visite de l'Organisation.	> 95 %	96 %
	Nombre de pays où des activités de relations publiques sont organisées (en partenariat avec ELSA, avec des écoles de sciences politiques ou pour d'autres publics cibles).	> 50	32
	Nombre de nouveaux projets éditoriaux dans les domaines prioritaires ou de traductions de titres existants.	> 80	45
Nombre de visites sur les sites edoc et la librairie en ligne (book).	> 1 000 000	840 317	
RÉSULTAT ATTENDU 3	L'Organisation a pu s'appuyer sur des avis opportuns et pertinents concernant les orientations politiques, les priorités, les actions et les priorités de coopération.		
	Nombre de conseils fournis aux principaux partenaires, y compris les fiches pays et les revues hebdomadaires.	≥ 171 p.a.	171
	Nombre de dossiers spécifiques préparés en vue des visites et réunions de la Secrétaire Générale et de la Secrétaire Générale Adjointe.	≥ 264 p.a.	264
	Nombre de conseils préparés sur demande sur les priorités politiques concernant les programmes de coopération et les Plans d'action du Conseil de l'Europe.	≥ 11 p.a.	11
	Nombre de rapports de suivi et de bilans produits conformément aux décisions du Comité des Ministres.	≥ 2 p.a.	2
	Nombre de rapports consolidés de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie.	≥ 2 p.a.	2
	Nombre d'activités du Point d'information du Conseil de l'Europe à Minsk.	≥ 40 p.a.	40
Preuve de la contribution du Conseil de l'Europe aux rapports de suivi de l'UE dans les pays d'Europe du Sud-Est.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	La coopération entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales a été consolidée.		
	Date de disponibilité du rapport annuel sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.	15/05	9/05
	Degré d'intensité du dialogue politique avec l'Union européenne.	élevé	-
	Nombre de notes et d'analyses soumises en temps opportun à la Secrétaire Générale/Secrétaire Générale Adjointe.	100	100
	Preuve d'une coopération consolidée avec d'autres organisations internationales, en particulier avec l'Union européenne.		
Preuve du développement institutionnel de la politique de voisinage (par exemple, rapports annuels pour les sessions ministérielles du Comité des Ministres disponibles en mai).			
RÉSULTAT ATTENDU 5	L'Organisation a bénéficié des documents liés à la budgétisation basée sur les résultats dans son processus décisionnel.		
	Pourcentage de documents distribués dans les délais prescrits : Comité des Ministres (3 semaines) et Comité du budget (15 jours).	95 %	71 %
	Date de disponibilité du rapport annuel de suivi.	31/03	11/04/2018
	Date de disponibilité du projet de Programme et Budget 2022-2023.	31/08/2021	
	Date de disponibilité du projet de Budget ajusté pour 2021.	15/09/2020	
	Degré de satisfaction des coordonnateurs de programme et des responsables financiers concernant le soutien apporté pour la préparation du Programme et Budget.	élevé	élevé
Degré de connaissance des principes de la gestion basée sur les résultats au sein de l'Organisation.	élevé	-	
RÉSULTAT ATTENDU 6	L'Organisation a bénéficié de conseils juridiques cohérents, concis, clairs et constructifs et d'une bonne administration des traités adoptés.		
	Nombre d'avis juridiques.	700 p.a.	663
	Éléments attestant de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des modèles relatifs aux procédures d'achat et d'attribution des marchés.		
	Éléments attestant du respect des conditions et délais spécifiés dans le Statut du personnel et/ou fixés par le Tribunal administratif concernant le traitement des recours administratifs et des appels.		
	Nombre d'actes juridiques concernant les traités qui sont notifiés aux États.	580 p.a.	583
	Nombre de nouvelles signatures et ratifications gérées par le Bureau des Traités.	180 p.a.	184
Nombre d'avis juridiques dispensés concernant des projets de traités.	45 p.a.	46	

L'Organisation a bénéficié d'audits, d'évaluations et d'enquêtes indépendants ainsi que de services de conseil qui renforcent son cadre de gouvernance et sa culture de l'évaluation.			
RÉSULTAT ATTENDU 7	Nombre de rapports d'audit produits conformément au plan de travail de l'audit interne qui est établi selon une approche fondée sur les risques.	26	13
	Pourcentage de recommandations d'audit mises en œuvre dans les 12 mois suivant leur acceptation par les entités concernées.	80 %	87 %
	Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan de travail de l'évaluation.	10	4
	Pourcentage des recommandations d'évaluation mises en œuvre dans les 24 mois suivant leur acceptation par les entités concernées.	80 %	71 %
	Nombre d'enquêtes/évaluations préliminaires effectuées en temps opportun.	30	18
	Nombre d'activités de formation/sensibilisation pertinentes et de qualité menées pour renforcer les capacités de l'Organisation en matière de culture basée sur les résultats et d'évaluation, de responsabilisation et de sensibilisation à la fraude.	10	-

SECRETARIAT

2020 : Services Communs : 119,5 postes (49A 70,5B)
Publications : 1,5 postes (1,5B)
2021 : Services Communs : 119,5 postes (49A 70,5B)
Publications : 1,5 postes (1,5B)

STRUCTURES

Comité du budget
Comité consultatif d'Audit et d'Évaluation

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	12 772	2 034		14 806		83	83	14 889
2021	12 772	2 034		14 806				14 806

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €) PAR ENTITÉ

Services communs	Personnel	Opérationnel	Total 2020	Personnel	Opérationnel	Total 2021
Protocole	855	135	990	855	135	990
Communication	4 781	1 255	6 036	4 781	1 255	6 036
Affaires politiques	1 583	82	1 664	1 583	82	1 664
Relations extérieures	1 601	127	1 728	1 601	127	1 728
Programme et Budget	999	110	1 109	999	110	1 109
Conseil juridique	1 438	53	1 491	1 438	53	1 491
Audit interne et évaluation	1 515	273	1 788	1 515	273	1 788
TOTAL	12 772	2 034	14 806	12 772	2 034	14 806

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des ressources supplémentaires soutiendront le fonctionnement du point d'information au Bélarus, afin de mieux faire connaître les valeurs fondamentales, les instruments juridiques et les activités de l'Organisation. Ils faciliteront également l'échange d'expériences concernant les procédures de sélection des juges des tribunaux internationaux en vue d'identifier les bonnes pratiques.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1870	Fonctionnement du Point d'information du Conseil de l'Europe à Minsk 2018-2019	Bélarus	01/06/2018	30/09/2020		83	
Autres projets	2399	Sélection des juges internationaux : Processus national et international et rôle des panels consultatifs indépendants	Multilatéral	01/10/2019	30/09/2020			15
	2660	Concours de plaidoiries sur les droits de l'homme 2020-2021	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			50
	2661	Impact de la Convention européenne des droits de l'homme 2020-2021	Multilatéral	01/01/2020	31/12/2021			90
Total							83	155

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► L'Administration promeut une organisation agile, confiante dans son savoir-faire et ses talents, qui encourage la créativité et la responsabilisation des équipes et des individus, dans un environnement de travail adapté disposant de méthodes et d'outils de travail performants et sécurisés. Son périmètre d'activités couvre deux dimensions principales : 1) **améliorer de façon continue** les méthodes et les outils de travail ainsi que la réglementation interne, pour permettre à l'Organisation de relever les défis actuels et futurs de façon efficace et efficiente, et 2) apporter les services et le soutien nécessaires au **bon fonctionnement de l'Organisation au quotidien**.

► L'Administration est responsable de la bonne gestion des ressources humaines, patrimoniales et financières de l'Organisation tout en faisant évoluer sa culture et ses méthodes de travail. Elle déploie des systèmes innovants et rentables, et propose des prestations et services au personnel et aux autres parties prenantes de l'Organisation afin de leur permettre de travailler de façon efficace et dans de bonnes conditions. Les services d'appui à la réalisation et à la continuité des activités opérationnelles constituent le cœur de métier de l'Administration. L'ensemble de ses activités contribue à renforcer une culture axée sur les résultats et la culture de l'évaluation, fondée sur une approche rationnelle et durable, répondant de façon optimale aux besoins des parties prenantes et assurant une exécution et un suivi des résultats en temps voulu.

► En 2020-2021, l'Administration se concentrera sur la mise en œuvre des plans stratégiques entamée en 2018-2019 :

- La **Stratégie des ressources humaines 2019-2023** a pour objectif de doter l'Organisation d'un personnel performant et capable de s'adapter à l'évolution des besoins ainsi que d'un environnement de travail et d'une culture organisationnelle modernes et motivants. Elle s'appuie sur un plan d'action et un plan de gestion des effectifs, établi à l'issue d'une analyse de la situation actuelle et des besoins à venir en la matière, qui couvriront la durée d'un biennium.
- Les mesures concernant les **méthodes et procédures de travail** sont décrites dans le document CM(2019)88. Elles visent à améliorer en permanence les méthodes, les processus et les procédures qui touchent l'Organisation de manière transversale, en s'appuyant sur un sens accru de la responsabilité et des chaînes de contrôle rationalisées. Une attention particulière est accordée aux domaines

suivants : la politique de gestion des voyages, la révision de la politique et des pratiques liées à la fonction de gestion financière, les processus et pratiques de traduction et d'interprétation, la politique et la gestion des achats, la gestion des événements ainsi que les prestations et les outils qui leur sont respectivement dédiés, la production et la diffusion de documents, la politique de gestion des risques, la mise à jour de la réglementation interne et la consolidation des mesures en place pour une gestion efficiente de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation.

- Le **Plan d'action stratégique 2018-2022 pour les technologies de l'information** a pour objectif d'assurer la transformation numérique de l'Organisation et d'accompagner sa réforme administrative. Les technologies de l'information occupent un rôle clé pour soutenir le bon fonctionnement des activités opérationnelles de l'Organisation et aider à l'accroissement de sa productivité globale. Elles contribuent au renforcement de ses capacités à planifier, mettre en œuvre et gérer efficacement les activités ainsi qu'à une meilleure organisation et préservation du patrimoine informationnel. L'utilisation des technologies du Cloud permettra à l'Organisation de devenir plus souple, moderne et réactive face à des besoins en constante évolution. Plusieurs projets d'envergure tels que la gestion électronique des documents, la dématérialisation des achats et la gestion intégrée des événements, sont développés avec les services concernés et contribuent à une efficacité accrue de l'Organisation dans son ensemble.
- Du fait de l'allongement à 20 ans du **Schéma directeur Immobilier**, les actions se concentrent sur le respect des échéances réglementaires du Pays hôte (accessibilité des personnes handicapées, mise en conformité de la détection incendie, mise en conformité des ascenseurs) et sur les objectifs de garantie de la sécurité des personnes et des biens (système de sécurité incendie du Palais, désamiantage du garage du Palais). Par ailleurs, des actions permettant d'optimiser les frais de maintenance et d'exploitation continuent à être menées. Des solutions innovantes d'occupation des bureaux, visant à accompagner l'adaptation des méthodes de travail et l'optimisation des surfaces immobilières, sont poursuivies dans la mesure du possible.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

	Cible 2020-2021	Référence 2018
RÉSULTAT ATTENDU 1	L'Organisation a bénéficié d'un processus d'amélioration continue pour relever ses défis.	
	Éléments attestant de la qualité et de la pertinence du soutien fourni pour orienter et accompagner le changement ⁴⁵ .	
	Éléments attestant de la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines conformément à son calendrier ⁴⁶ .	
	Éléments attestant de la qualité des services d'appui transversaux fournis dans les domaines de la réglementation.	
	Éléments attestant de la compatibilité et de la pertinence de la stratégie informatique avec les besoins de l'Organisation et de sa mise en œuvre conformément à son calendrier ⁴⁷ .	
	Éléments attestant de l'exécution des travaux prioritaires du Schéma directeur Immobilier.	

⁴⁵ Le document CM(2019)88 contient plus de détails sur ces indicateurs.

⁴⁶ Le document CM(2019)58-final contient plus de détails sur ces indicateurs.

⁴⁷ Le document CM(2019)88-add contient plus de détails sur ces indicateurs.

L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des ressources.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Éléments attestant de la qualité des outils et des pratiques de gestion et d'évaluation des compétences.		
	Éléments attestant de la qualité et la pertinence des formations proposées.		
	Éléments attestant des améliorations dans le domaine de l'égalité des genres et de l'équilibre de représentation géographique.		
	Éléments attestant que les recrutements sont en adéquation avec les besoins identifiés. ⁴⁶		
	Certification de conformité des États Financiers par l'Auditeur externe.	<i>oui</i>	<i>oui</i>
	Éléments attestant de l'efficacité des services de gestion financière et comptable.		
	Éléments attestant de la qualité de la gestion du patrimoine (par exemple maintien de la valeur du patrimoine).		
	Pourcentage du volume de contributions obligatoires recouvrées à la fin de l'exercice.	100 %	89 %
L'Organisation, son personnel et les autres parties prenantes de l'Organisation ont bénéficié d'une gestion efficace et saine des services.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Éléments attestant de l'efficacité, de la pertinence et de la qualité des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des équipements		
	Degré de conformité aux règles applicables dans le pays hôte concernant la sûreté et la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.	<i>élevé</i>	<i>élevé</i>
	TCO (Coût total de possession) moyen par m ² de bureau.	727 €	727 €
	Éléments attestant de la qualité et de l'efficacité des services de production et de distribution des documents et du courrier.		
	Éléments attestant de la qualité et de l'efficacité des services de traduction.		
	Niveau de satisfaction des utilisateurs des technologies de l'information.	<i>élevé</i>	<i>élevé</i>
	TCO (Coût total de possession) moyen par poste de travail informatique, y compris l'accès aux applications centralisées.	3 040 €	3 040 €
	Élément attestant du niveau de sécurité du système d'information.		
	Éléments attestant de la qualité et de l'efficacité du support fourni à l'Organisation pour la gestion des événements, l'interprétation et la gestion des voyages.		
	Éléments attestant de l'efficacité des services de gestion des achats.		
	Nombre d'incidents ayant perturbé la continuité de l'activité de l'Organisation	0	0

SECRETARIAT

2020: Administration générale : 255 postes (48A 146B 61C)
 Interprétation : 9 postes (6L 3B)
 Traduction : 31 postes (26L 5B)
 Documents: 22 postes (16B 6C)

2021 : Administration générale : 255 postes (48A 146B 61C)
 Interprétation : 9 postes (6L 3B)
 Traduction : 31 postes (26L 5B)
 Documents: 22 postes (16B 6C)

STRUCTURES

Comité ad hoc d'experts sur les bâtiments (CAHB)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	23 832	18 125		41 957				41 957
2021	23 832	18 125		41 957				41 957

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €) PAR ENTITÉ

Administration générale	Personnel	Opérationnel	Total 2020	Personnel	Opérationnel	Total 2021
Logistique	7 133	11 197	18 330	7 133	11 197	18 330
Technologies de l'information	4 414	4 682	9 096	4 414	4 682	9 096
Ressources humaines et autres services communs	12 284	2 246	14 531	12 284	2 246	14 531
TOTAL	23 832	18 125	41 957	23 832	18 125	41 957

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES

INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES

Ce programme est composé de quatre sous-programmes :

- ▶ Provisions communes et autres dépenses ;
- ▶ Investissements ;
- ▶ Budget extraordinaire ;
- ▶ Pensions.

	2020 en K €					2021 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES	11 750	33 822			45 572	17 143	36 686			53 829
Provisions communes et autres dépenses	3 593				3 593	8 986				8 986
Investissements	8 157				8 157	8 157				8 157
Budget extraordinaire		5 104			5 104		5 104			5 104
Pensions		28 718			28 718		31 582			31 582

INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**INVESTISSEMENTS**

Cette ligne budgétaire comprend la partie de la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le plan des projets d'investissement 2020-2021 est présenté en **Annexe V**.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020		8 157		8 157				8 157
2021		8 157		8 157				8 157

INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES DÉPENSES**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des différents éléments de ce sous-programme.

	A : Montant gardé en réserve sous « Provisions communes et autres »		B : Montant alloué aux lignes de programme pertinentes		Total (A + B)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
PROVISIONS	440	5 833	11 342	11 342	11 782	17 175
Fonctionnaires nationaux mis à disposition	144	144	1 217	1 217	1 360	1 360
Indemnités de stage	240	480			240	480
Programmes conjoints			5 136	5 136	5 136	5 136
Plans d'action et actions prioritaires			1 160	1 160	1 160	1 160
Réserve pour dépenses de personnel	-1 109	-1 150			-1 109	-1 150
Réserve pour hausse de prix	1 165	6 359	3 829	3 829	4 994	10 188
Provision pour l'ajustement salarial 2019	3 881	3 962			3 881	3 962
Économies à identifier	-3 881	-3 962			-3 881	-3 962
AUTRES DÉPENSES	3 153	3 153				
Plans de cessation anticipée de fonction	1 308	1 308				
Contribution spéciale au Fonds de réserve pour les pensions	700	700				
Langues additionnelles	307	307				
Audit externe	150	150				
Coûts administratifs de la gestion des pensions	176	176				
Comité d'audit et d'évaluation	19	19				
Comité du Personnel, Amicale, Tribunal administratif	494	494				
TOTAL PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES	3 593	8 986				

a. Provisions

Les provisions communes ont été allouées, le cas échéant, aux différents programmes concernés sur la base des informations connues lors de l'élaboration du budget. Ces affectations doivent être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Dans l'attente de son affectation, la partie restante de la provision non encore affectée est incluse sous « provisions communes et autres ».

Fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution(2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

Indemnités de stage – Pour garantir l'égalité des chances aux stagiaires de tous les États membres, le paiement d'une indemnité a été prévu dans le cadre d'un programme de stages restructuré qui sera introduit au deuxième semestre 2020. Cela fait partie des mesures de réforme proposées dans le cadre de la Stratégie des Ressources Humaines du Conseil de l'Europe (CM(2018)58).

Programmes conjoints – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre un certain nombre de programmes conjoints. La majorité de ces programmes sont spécifiques à chaque pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Sur la base des programmes en cours ou signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée aux programmes correspondants.

Plans d'action et actions prioritaires – Cette provision est destinée à permettre le financement d'activités d'assistance dans des domaines prioritaires notamment par le biais de plans d'actions thématiques ou par pays. La provision a été affectée aux programmes correspondants sur la base des besoins identifiés pour les plans d'action en cours en excluant les besoins liés aux accords partiels.

Réserve pour dépenses de personnel – Le Programme et Budget 2020-2021 prévoit des économies à réaliser grâce à la mise en œuvre de mesures de réforme au sein de l'Organisation, y compris le plan de départ anticipé lancé en 2019. Le financement a été utilisé pour renforcer les secteurs prioritaires. Au cours de l'exercice, il peut s'avérer nécessaire d'ajuster le niveau des crédits en personnel afin de répondre à des situations imprévues telles que des changements dans le statut d'un agent ou la nomination d'un agent d'un coût très différent du coût prévu au budget.

Réserve pour hausse de prix – Par mesure de prudence une provision pour hausse de prix a été constituée pour chaque année. Elle est basée sur l'ajustement pour l'inflation de 2,1 % pour les deux ans. Le montant restant dans la réserve comprend l'impact de l'ajustement salarial de 2020 sur les budgets de service (441 K €).

Provision pour l'ajustement salarial 2019 et Économies à identifier – Une provision a été constituée pour l'ajustement salarial 2019 sur le Budget ordinaire et les budgets de service (2,5 % pour la France). Une proposition de financement de l'ajustement sera présentée au Comité des Ministres début 2020.

b. Autres dépenses

Plans de cessation anticipée de fonction – En 2016, le Comité des Ministres a renouvelé le mécanisme de prêt interne pour cessation de fonction anticipée qui constituent un outil important pour adapter les qualifications du personnel aux nouveaux besoins en permettant le départ d'agents dont les compétences ne correspondraient plus aux besoins de l'Organisation et pour lesquels un redéploiement interne ne serait pas possible. Le montant total de 2,4 M € est remboursé par annuités de 0,48 M € sur une période de 5 ans. Ce prêt interne sera totalement remboursé à la fin de 2020. Un deuxième plan a été approuvé en 2018 dans le cadre du processus de réforme. Le montant total de 4,9 M€ est remboursé par annuités de 0,82 M € sur une période de six ans. Ce prêt interne sera intégralement remboursé à la fin de l'année 2023.

Contribution spéciale au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) – Au cours des discussions budgétaires pour l'exercice 2018-2019, une contribution supplémentaire au Fonds de réserve pour les pensions a été approuvée sur le Budget ordinaire pour compenser le déficit de financement créé par la décision du Comité des Ministres d'augmenter progressivement le total des contributions des États membres sur une période de quatre ans pour atteindre le niveau requis déterminé par calcul actuariel.

Réserve pour langues supplémentaires – Cette provision est destinée à permettre à la Secrétaire Générale de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586^e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 830 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

Audit externe – Les crédits couvrent les honoraires annuels forfaitaires des auditeurs externes. Le Président de la Cour des comptes française a été désigné comme auditeur externe pour la période 2019-2023.

Coûts administratifs de la gestion des pensions – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe aux coûts générés par le calcul et le paiement des pensions des agents retraités de l'Organisation dont le traitement est sous-traité au Service International des Pensions et des Traitements (SIRP).

Comité d'audit et d'évaluation – Ce comité évalue indépendamment les systèmes de contrôle internes et externes de l'Organisation et le suivi attribué aux recommandations de l'Audit Interne, de l'Audit Externe et de l'Évaluation. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation à des réunions de celui-ci.

Comité du Personnel, Amicale et Tribunal administratif – Les crédits couvrent le coût d'un agent du Comité du personnel et deux agents du Tribunal administratif ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions en particulier des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales du système coordonné. Ils couvrent aussi la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2020	1 145	2 448		3 593				3 593
2021	4 881	4 104		8 986				8 986

SECRETARIAT

2020 : 3 postes (1A 2B)

2021 : 3 postes (1A 2B)

STRUCTURES

Tribunal administratif

Comité du personnel

INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants. Il couvre à ce titre le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg ainsi qu'à compter de 2016 une dotation au compte spécial investissements⁴⁸.

Comme indiqué dans le tableau des annuités de remboursement du prêt bancaire présenté ci-après le remboursement de la dernière échéance aura lieu en 2024.

**REMBOURSEMENT DU PRÊT BANCAIRE REVISÉ SOUSCRIT POUR
LE FINANCEMENT DU NOUVEAU BÂTIMENT GÉNÉRAL**

Année	Remboursement annuel en K €
2007	5 083
2008	5 090
2009	5 090
2010	5 090
2011	5 090
2012	5 090
2013	5 090
2014	5 090
2015	5 090
2016	5 090
2017	5 090
2018	5 090
2019	5 090
2020	5 090
2021	5 090
2022	5 090
2023	5 090
2024	1 071

Budget extraordinaire

K €	Budget 2020	Budget 2021
Opérationnel	5 104	5 104
Remboursement annuel du prêt	5 090	5 104
Dotation aux investissements	14	
TOTAL DÉPENSES	5 104	5 104
Contributions des États membres	5 104	5 104
TOTAL RECETTES	5 104	5 104

⁴⁸ A la suite de l'inclusion de la Turquie dans le groupe des grands contributeurs en 2016, une dotation au compte spécial pour les investissements a été incluse dans le Budget extraordinaire pour 357,2 K €. Lorsque la Turquie est revenue à un statut de contributeur normal, en 2018, cette subvention a été réduite de 343,5 K€.

INVESTISSEMENTS, PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**PENSIONS****1. Contributions au Fonds de réserve pour les pensions**

Le financement des obligations des États membres au titre des différents régimes de pensions⁴⁹ est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (PRF) pour lequel le Comité des Ministres a adopté un Statut révisé en 2006.

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] « b) les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles. La prochaine étude sera réalisée en 2013, puis tous les quatre ans et en outre à chaque fois que le Comité des Ministres le jugera nécessaire ».

L'étude, qui a servi de base au calcul des contributions pour les années 2018 à 2021, a été réalisée en 2017 (cf. CM(2017)48-add). Elle a été réalisée par un actuaire qualifié du Service international des rémunérations et des pensions (ISRP). L'étude a déterminé que le taux de contribution global (TCG) requis des États membres au Fonds de réserve pour les pensions, afin d'assurer sa pérennité sur le long terme, était évalué à 37,85 % appliqué aux salaires agrégés. Cela signifie que le total des contributions des États membres au PRF aurait dû ainsi augmenter de 8,8 M € pendant le biennium 2018-2019 pour atteindre le niveau de financement requis en 2019.

Lors de leur 1300^e réunion (Budget) (21-23 novembre 2017), les Délégués ont convenu de lisser les augmentations du montant total des contributions des États membres sur une période de quatre ans, soit une augmentation de 2,2 M € chaque année, afin d'atteindre le montant requis déterminé par l'étude en 2021. Les contributions au Fonds de réserve pour les pensions présentées ci-dessous sont basées sur cette décision.

K €	2020	2021
BESOINS DE FINANCEMENT		
Montant déterminé par l'étude actuarielle ⁵⁰	56 798	59 021
Ajustement résultant de l'inflation 2020 (2,1%)	1 193	1 193
Ajustement résultant de l'inflation 2021 estimée (2,1%)	-	1 264
Ajustement résultant de l'ajustement salarial 2019 (2,5%)	1 450	1 480
Budget de fonctionnement du Secrétariat du PRF	513	531
Études actuarielles	22	22
TOTAL BESOINS DE FINANCEMENT	59 976	63 511
SOURCES DE FINANCEMENT		
Budget ordinaire	22 743	23 220
Contributions directes des États membres au Fonds de réserve pour les pensions	28 718	31 582
Sous-total Budget ordinaire et contributions directes	51 461	54 802
Accords partiels	5 414	5 557
Budget annexes et budgets de service	1 091	1 114
Comptes spéciaux	1 310	1 338
Sous total autres contributions	7 815	8 009
Total contributions	59 276	62 811
Contribution spéciale du Budget ordinaire	700	700
TOTAL SOURCES DE FINANCEMENT	59 976	63 511

⁴⁹ Trois régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe :

- ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1er janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11 ;
- ceux recrutés entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2013 sont couverts par le Nouveau régime des pensions créé par la Résolution Res(2002)54 ;
- ceux recrutés depuis le 1er avril 2013 sont couverts par un nouveau régime (dit « troisième régime ») créé par la Résolution(2013)6.

⁵⁰ En tenant compte de la décision du Comité des Ministres de 2017 d'étaler l'augmentation sur 4 ans (CM/Del/Dec(2017)1300/11.1-Part3B).

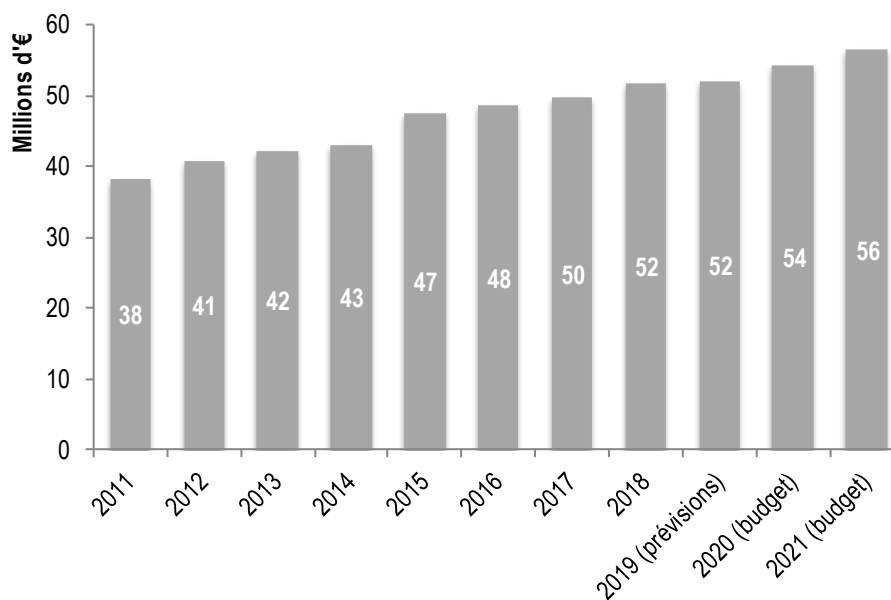
2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre de différents régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus,

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des pensions.

Pour information, l'évolution des dépenses (réelles ou prévisionnelles) de pensions sur dix années est la suivante :



Budget des pensions

K €	Budget 2020	Budget 2021
Pensions	51 142	53 217
Indemnités de départ	2 600	2 600
Gestion du PRF et étude actuarielle	535	553
TOTAL DÉPENSES	54 277	56 370
Contribution du PRF	54 277	56 370
TOTAL RECETTES	54 277	56 370

RECETTES – BUDGET ORDINAIRE

Les recettes comprennent les éléments suivants :

K €	Budget 2020	Budget 2021
Contributions	247 326	252 520
Contributions obligatoires	247 326	252 520
Autres recettes	7 519	7 717
Participations forfaitaires des Accords partiels	6 574	6 673
Intérêts	200	300
Recettes diverses	745	745
TOTAL RECETTES	254 845	260 237

Participations forfaitaires des Accords partiels – Les contributions forfaitaires couvrent les coûts des frais généraux encourus au Budget ordinaire pour les Accords partiels. Les montants forfaitaires par postes sont fixés de la manière suivante :

K €	2020-2021
Accords partiels à Strasbourg	27,9
Accords partiels hors Strasbourg	8,7
EDQM	14,1

Intérêts – Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française et la refacturation de diverses prestations (et notamment de prestations informatiques).

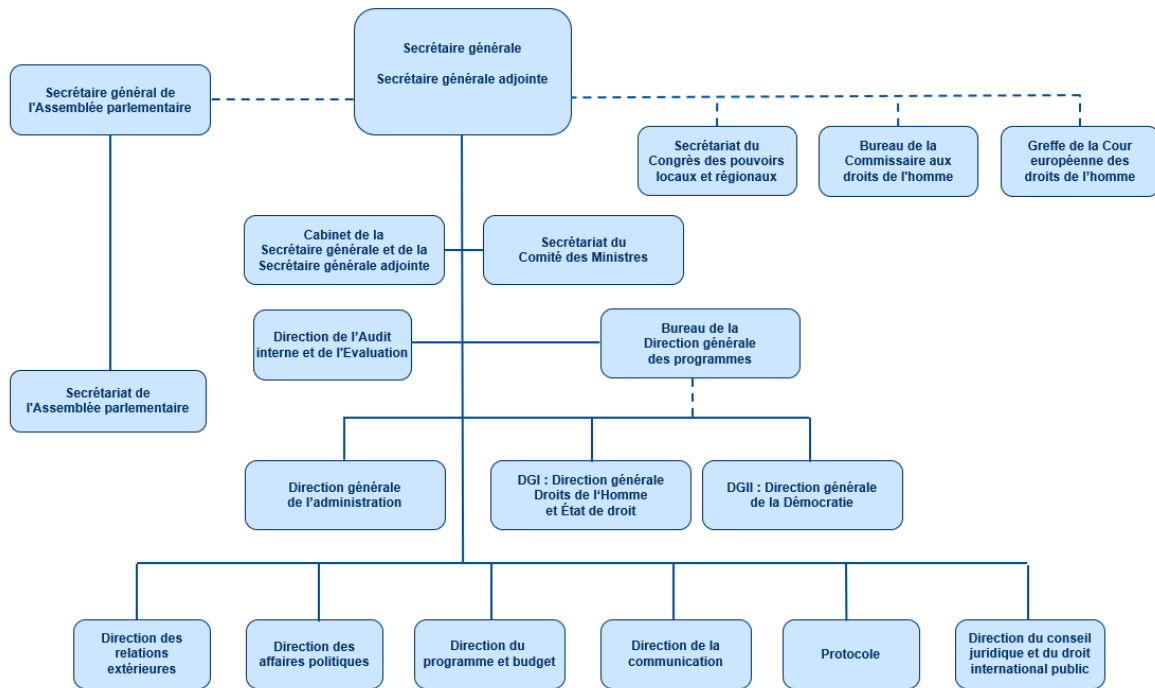
Contributions des États membres – Le Programme et Budget est basé sur la croissance réelle zéro. Cela représente une augmentation des contributions des États membres au Budget ordinaire de 2,1 %⁵¹ chaque année.

Les contributions obligatoires des États membres sont présentées au **Tableau 2**.

⁵¹ Ceci correspond au taux d'inflation corrigé des variations saisonnières d'Eurostat pour la France, pour la période s'achevant en février 2019.

ANNEXES

Annexe I – Organigramme du Secrétariat



Annexe II – Thématiques transversales et contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies

I. Thématiques transversales

PILIER / Programme	EQUITE DE GENRE	LIBERTE D'EXPRESSION	GOUVERNANCE NUMERIQUE	DROITS DES ENFANTS	ROMS	MIGRANTS	CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES	DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES	INDEPENDANCE DE LA JUSTICE	TERRORISME/RADICALISATION	CORRUPTION/CRIME ORGANISE	JEUNESSE
DROITS DE L'HOMME												
Cour européenne des droits de l'homme	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Commissaire aux droits de l'homme	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Mise en œuvre effective de la CEDH	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Egalité et dignité humaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Anti-discrimination, diversité et inclusion	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Droits sociaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ETAT DE DROIT												
Institutions fondées sur l'Etat de droit	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DEMOCRATIE												
Assemblée parlementaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gouvernance démocratique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Participation démocratique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Liste des Stratégies et Plans d'Action du Conseil de l'Europe

- Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (CM(2017)148-final)
- Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance numérique 2020-2023 (à adopter)
- Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016-2021 (CM(2015)175-final)
- Document politique stratégique post-2019 sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (à adopter; suite du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2016-2019 SG/Inf(2015)38-final)
- Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023 (CM(2016)155)
- Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (CM(2016)36-final)
- Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme 2018-2022 (CM(2018)86-final)
- Plan d'action sur le crime organisé transnational 2016-2020 (CM(2016)2-add1final)
- « Le futur de la politique jeunesse du Conseil de l'Europe : Agenda 2020 » (Résolution CM/Res(2008)23) et Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse 2030 (à adopter)

II. Contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies⁵²

PILIER / Programme	Objectif 1 : Pas de pauvreté	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être	Objectif 4 : Éducation de qualité	Objectif 5 : Égalité des sexes	Objectif 8 : Travail décent et croissance économique	Objectif 10 : Inégalités réduites	Objectif 11 : Villes et communautés durables	Objectif 13 : Changements climatiques	Objectif 14 : Vie aquatique	Objectif 15 : Vie terrestre	Objectif 16 : Paix, Justice et institutions efficaces	Objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable
DROITS DE L'HOMME												
Cour européenne des droits de l'homme											✓	
Commissaire aux droits de l'homme	✓	✓	✓	✓							✓	
Mise en œuvre effective de la CEDH	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Egalité et dignité humaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
Anti-discrimination, diversité et inclusion	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
Droits sociaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
ETAT DE DROIT												
Institutions fondées sur l'Etat de droit			✓								✓	
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens		✓	✓	✓							✓	
DEMOCRATIE												
Assemblée parlementaire		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
Gouvernance démocratique			✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
Participation démocratique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

⁵² Plus d'informations sur l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies sont disponibles sur <http://www.coe.int/web/un-agenda-2030>.

Annexe III – Mesures de réforme - impact potentiel en termes d'économies ou de gains d'efficacité

Les mesures de réforme en cours au Conseil de l'Europe visent à maximiser l'efficacité, à optimiser les ressources (« *value for money* ») et à faire du Conseil de l'Europe une organisation moderne et attractive. Les gains attendus de ces réformes peuvent prendre deux formes : une productivité accrue par l'amélioration et une plus grande rationalisation des méthodes de travail, ou la génération d'économies directes pouvant être réinvesties. Ces réinvestissements permettront ensuite de dégager des capacités supplémentaires pour mettre en œuvre le processus de réforme, en particulier dans des secteurs nécessitant un investissement initial sous forme de dotations budgétaires ou de temps de travail, et/ou de renforcer des secteurs prioritaires.

Le tableau ci-dessous présente succinctement les principales mesures de réforme, leur impact, les économies qui en sont attendues et comment il est envisagé de les utiliser.

Toutes les économies identifiées devraient être dégagées d'ici 2021 du fait de la mise en œuvre des mesures correspondantes. Elles seront dégagées progressivement en fonction de la complexité, de la nature et du niveau de maturité des mesures de réforme. Les mesures de réforme sont interconnectées. Leur nature spécifique est représentée dans les tableaux ci-dessous par les icônes suivantes :





Mesures de réforme 2020-2021 : Améliorer notre façon de travailler ensemble





RESSOURCES HUMAINES				
Secteur visé pour l'amélioration continue et la réforme		Impact de la mesure (Qualitative et/ou quantitative)	Économies ou gains d'efficacité potentiels	Utilisation des économies ou gains d'efficacité
1. Introduction de nouveaux outils de recrutement. Évaluations en ligne, entretiens par visioconférence etc. et passage en revue des processus administratifs concernés.	Réduction des dépenses concernant les voyages (candidats et agents), les locaux et les fournisseurs de services pour les concours. Réduction du temps de travail des agents consacré à des tâches logistiques et administratives (organisation des concours etc.).	80 K € ⁵³	Des ressources mobilisées pour des tâches administratives à faible valeur ajoutée sont réorientées vers des activités de recrutement plus focalisées (chasseurs de tête) et/ou réinvesties dans le développement de nouveaux outils de recrutement.	
2. Gestion des ressources humaines renforcée. L'accent sera davantage placé sur la gestion prévisionnelle des emplois, la mobilité interne, le redéploiement et la gestion de la sous-performance, avec un cadre réglementaire interne simplifié. Meilleurs outils informatiques de RH.	Réduction de la charge administrative liée à la gestion des postes, des indemnités et des congés au foyer. Plus de flexibilité dans la gestion des catégories/grades ; l'accent sera placé sur des rôles basés sur des compétences plutôt que sur des grades.	Sur le moyen terme, les mesures accroîtront l'efficacité administrative et réduiront la charge de travail des agents chargés de la gestion administrative des ressources humaines à la DRH et dans les MAE. Les économies seront quantifiées une fois que les mesures et leur mise en œuvre auront été complètement définies.		
3. Passage en revue de la stratégie de formation. Renforcement de l'analyse des besoins en formation. Développement d'un réseau interne de formateurs. Expansion des formats de sessions en ligne. Renforcement des parcours de formation pour le management.	Sessions de formation plus ciblées. Réduction des cours de formation traditionnels et remplacement par des modules en e-learning ou des formations organisées par des agents du Conseil de l'Europe.	40 K € ⁵⁴	Économies réinvesties dans des formations ciblées destinées à soutenir le développement des équipes et du personnel conformément à la Stratégie des ressources humaines et aux objectifs de la réforme.	

⁵³ 50 à 60 % d'économies selon les estimations sur les coûts liés aux épreuves par l'introduction d'une technologie permettant des tests en ligne et l'entretien par visioconférence. Comparaison avec les frais engagés en 2016 pour les déplacements liés au recrutement.

⁵⁴ Sur la base de 5 % des formations remplacées par des formateurs internes, 5 % remplacées par des modules en e-learning, ce qui devrait dégager une économie d'environ 40 % par cours.















<p>4.</p> 	<p>Passage en revue de la politique contractuelle.</p> <p>Introduction des contrats sans date de fin ; recours plus large aux contrats jeunes professionnels et limitation des recours aux agents temporaires ; introduction de la signature électronique pour les contrats.</p>	<p>Réduction de la charge administrative liée au renouvellement des contrats des agents à durée déterminée ou temporaires et à l'administration des contrats papier (économies dégagées à la fois à la DRH et dans d'autres entités).</p> <p>Le Programme jeunes professionnels fournira du personnel hautement qualifié à un coût raisonnable.</p>	<p>50 K €⁵⁵</p> <p>180 K €⁵⁶</p>	<p>Économies réinvesties dans la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines, notamment dans un programme destiné aux stagiaires.</p> <p>Économies réinvesties dans des activités à forte valeur ajoutée dans toute l'Organisation.</p>
<p>5.</p> 	<p>Structures d'organisation du travail moins complexes.</p> <p>Structures plus plates.</p> <p>Renforcement de la gestion de la performance des équipes et individuelle, (« améliorer la façon dont nous travaillons ensemble », renforcement de l'organisation du travail en équipe, meilleur système de gestion de la performance ...).</p>	<p>Réduction, lorsque cela le nécessite, du fonctionnement hiérarchisé (responsabilités accrues, chaînes de visa plus courtes, structures plus plates et plus flexibles, portée de contrôle élargie ...).</p> <p>Réduction du nombre de postes managériaux si cela est possible après le passage en revue des postes de haut niveau lorsque le titulaire part en retraite.</p>	<p>Il n'est pas possible d'indiquer un montant spécifique à ce stade.</p> <p>Les économies dégagées sont réparties dans toute l'Organisation. Elles seront réinvesties dans des profils de niveau opérationnel dans des secteurs clés/prioritaires.</p>	

MÉTHODES ET PROCÉDURES DE TRAVAIL



<i>Secteur visé pour l'amélioration continue et la réforme</i>		<i>Impact de la mesure (Qualitative et/ou quantitative)</i>	<i>Économies ou gains d'efficacité potentiels</i>	<i>Utilisation des économies ou gains d'efficacité</i>
<p>6.</p> 	<p>Transformation numérique pour passer à un nouvel environnement de travail et système de gestion des documents.</p>	<p>Le déploiement d'un nouveau Système de gestion des documents et d'un nouvel environnement de travail (Office 365) renforcera la productivité grâce à un archivage et des recherches plus rapides des documents et un accès plus facile aux dossiers de n'importe où à tout moment grâce à des solutions dans le Cloud. Cela renforcera également la gouvernance et la sécurité globale tout en assurant un environnement collaboratif sécurisé.</p>		<p>Ces mesures renforceront la productivité de l'ensemble des agents (et des agents des Représentations permanentes). Les effets à moyen/long terme devraient être significatifs, mais ne sont pas quantifiables à ce stade.</p>
<p>7.</p> 	<p>Mise en œuvre d'un outil intégré de gestion des événements.</p> <p>Guichet unique pour tous les aspects liés à la gestion des conférences.</p>	<p>Réduction de la charge administrative liée à la gestion des événements et des réunions.</p>		<p>Cette mesure renforcera la productivité des agents concernés par l'organisation/gestion des événements. Le nouveau système rationalisera les processus d'activité et renforcera la communication entre équipes opérationnelles ainsi que l'information institutionnelle dans toute l'Organisation concernant des événements. Les effets à moyen/long terme devraient être significatifs, mais ne sont pas quantifiables à ce stade.</p>
<p>8.</p> 	<p>Introduction de Skype for business et des petites salles de réunions avec Visioconférence par BlueJeans.</p>	<p>Collaboration renforcée, facilitation de la participation virtuelle à des conférences et entretiens.</p> <p>Réduction des frais de mission et gains d'efficacité.</p>	<p>200 K €</p>	<p>Économies réinvesties dans des équipements de vidéoconférence et des secteurs prioritaires.</p>
<p>9.</p> 	<p>Révision de la politique des voyages.</p> <p>Introduction d'un plafond de remboursement des frais de déplacement pour d'autres catégories de voyageurs.</p> <p>Introduction d'outils en self-service pour les voyageurs.</p> <p>Sélection d'une nouvelle agence de voyage.</p>	<p>Réduction des frais de voyage et de la charge administrative liée à la gestion des voyages.</p>	<p>500 K €</p>	<p>Ces économies sont réparties dans toute l'Organisation. Elles seront réinvesties dans des activités à forte valeur ajoutée et secteurs prioritaires.</p>

⁵⁵ Correspondant à une réduction de la charge administrative répartie sur plusieurs grades B chargés de la gestion administrative contractuelle à la DRH.

⁵⁶ Correspondant à une estimation de réduction de charge administrative répartie sur le personnel pertinent dans la gestion RH décentralisée au sein de toutes les MAE.










10.	 Renégociation des tarifs des interprètes hors Strasbourg et Paris , en tenant compte des barèmes salariaux locaux. Extension des contrats-cadre d'interprétation aux activités de coopération financées par le Budget ordinaire.	Réduction des honoraires d'interprétation ; les réunions seront moins chères.	Bien que sur le moyen à long terme, l'on s'attende à ce que ces mesures génèrent des économies, les retombées effectives ne sont pas quantifiables à ce stade car elles dépendent du résultat de la renégociation de l'accord avec l'AIC.	
11.	  Introduction de l'interprétation à distance et des réunions virtuelles.	Réduction des frais de voyage; les réunions/activités seront moins chères.	40 K €	Économies réinvesties dans de l'équipement pour l'interprétation à distance et dans des secteurs prioritaires.
12.	  Rationalisation de la gestion des traductions. Nouvelle politique de la traduction. Rationalisation accrue du workflow des traductions. Diversification des barèmes de traduction.	Réduction de la longueur et/ou du type de documents nécessitant une traduction officielle, ce qui réduira les coûts de traduction.	280 K € ⁵⁷	Économies réinvesties dans le développement de nouvelles technologies en particulier pour soutenir la rationalisation des processus de traduction et proposer des facilités de reconnaissance vocale pour convertir le discours en texte écrit.
13.	  Centralisation de la gestion financière à la DGA et regroupement des ressources de petites entités pour la gestion financière.	Les tâches financières seront moins chronophages ; économies d'échelle.	180 K € ⁵⁸	Économies réinvesties dans le développement d'outils de gestion et de reporting financier.
14.	   Renforcement du reporting financier.	Les activités de reporting seront moins chronophages. Gains qualitatifs, prise de décision mieux informée.	Cette mesure renforcera la productivité des agents impliqués dans la gestion financière. Les effets à moyen/long terme ne sont pas quantifiables à ce stade.	
15.	  Révision de la politique des achats (seuils pour les passations de marché) et déploiement complet d'un système informatisé (« e-procurement system »).	Les achats seront moins chronophages et plus efficaces, économies d'échelle.	120 K €	Cette mesure renforcera la productivité des agents impliqués dans les achats dans toute l'Organisation. Le temps gagné servira à faire des activités à forte valeur ajoutée.
16.	  Mise en œuvre d'une politique zéro-papier dans le cadre d'une politique en faveur de l'écologie. Réduction accrue des versions papier des documents de travail pour les réunions officielles. Nouvelle stratégie éditoriale.	Réduction des coûts d'impression, de courrier et de distribution. Davantage de documents diffusés en format électronique.	300 K €	Ces économies sont réparties dans toute l'Organisation. Elles seront réinvesties dans des activités à forte valeur ajoutée et secteurs prioritaires.

INSTITUTIONS






<i>Secteur visé pour l'amélioration continue et la réforme</i>	<i>Impact de la mesure (Qualitative et/ou quantitative)</i>	<i>Économies ou gains d'efficacité potentiels</i>	<i>Utilisation des économies ou gains d'efficacité</i>
17.   Réforme de la CEDH - Développement de la communication électronique. Communication électronique avec les représentants des demandeurs et mise en place d'un service d'échange d'information et de correspondance via une plateforme dédiée (technologie du cloud) .	Traitement accéléré. Échange rapide d'information ; moins de papier, moins d'impression.	On estime que la production de papier par affaire baissera, contribuant ainsi à la réduction globale du budget des documents de l'Organisation (cf. mesure 16).	Ces mesures généreront des gains d'efficacité à réinvestir pour réduire encore le volume des affaires en souffrance, sans affecter la qualité des services rendus.

⁵⁷ Basé sur la tendance actuelle d'une baisse de 6 %.

⁵⁸ Correspondant au coût de 1 poste A et 1 poste B.

<p>18.</p> 	<p>Réforme CEDH - Introduction d'une phase non-contentieuse (post-communication) pour tenter un règlement amiable.</p>	<p>Traitement accéléré.</p> <p>Règlement des affaires moins onéreux sans avoir à suivre l'intégralité de la procédure.</p> <p>Réduction de la charge administrative liée à la gestion des affaires.</p>	<p>L'économie potentielle générée par cette mesure lancée en janvier 2019 ne peut pas encore être estimée car elle dépend de la coopération des parties.</p>	
<p>19.</p>  	<p>Réforme CEDH – Approfondissement du partage des connaissances.</p> <p>Guichet unique d'accès aux informations pertinentes (jurisprudence), entrées et sorties d'information.</p> <p>Développement supplémentaire prévu qui permettra à l'avenir un accès partiel aux utilisateurs externes.</p>	<p>Renforcement du processus de rédaction : qualité (informations actualisées et pertinentes sur la jurisprudence) et quantité (production plus rapide de documents).</p>	<p>L'arriéré Brighton a baissé de 13 % entre le 01/01/2018 et le 01/04/2019 (données avril 2019). Cette tendance devrait continuer sur la base de ces mesures de réforme mais il n'est pas possible d'identifier de cible précise à ce stade.</p>	
<p>20.</p> 	<p>Réforme CEDH - Développement d'un portail sur le traitement des affaires (plateforme TI).</p> <p>Avec notamment l'introduction de nouvelles fonctionnalités telles que la rédaction assistée par ordinateur dans la phase initiale.</p>	<p>Accélération du traitement des affaires dans toutes les catégories.</p>		
<p>21.</p> 	<p>Réforme CEDH - Renforcement du Réseau des Cours supérieures (SCN).</p> <p>Développement d'une plateforme numérique (actuellement 73 cours supérieures relevant de 36 États).</p>	<p>Le dialogue et l'échange promeuvent la compréhension mutuelle et le respect de la jurisprudence de la Cour, et davantage d'affaires sont traitées au niveau national.</p>		
<p>22.</p>  	<p>Réforme de l'APCE.</p> <p>(Sous réserve d'accord formel)</p>	<p>Changement de la méthode de production des rapports verbatim des débats en plénière.</p>	<p>Inclus dans le plan de contingence de l'Assemblée.</p>	<p>Fait partie du plan de contingence de l'Assemblée.</p>
<p>23.</p>  	<p>Réforme du Congrès.</p> <p>Changement de politique linguistique. Rationalisation des méthodes de travail (rapports, composition des réunions etc.). (Sous réserve d'accord formel).</p>	<p>Réduction des coûts d'interprétation. Réduction des frais de voyage. Réduction des coûts administratifs.</p>	<p>250 K €</p>	<p>Économies réinvesties dans des activités à forte valeur ajoutée et des secteurs prioritaires du Congrès.</p>

INFRASTRUCTURE

	<i>Secteur visé pour l'amélioration continue et la réforme</i>	<i>Impact de la mesure (Qualitative et/ou quantitative)</i>	<i>Économies ou gains d'efficacité potentiels</i>	<i>Utilisation des économies ou gains d'efficacité</i>
<p>24.</p>  	<p>Passage en revue et rationalisation de la gestion de l'infrastructure informatique.</p> <p>Transition pour passage au Cloud. Optimisation des contrats de maintenance. Rationalisation des services de TI fournis.</p>	<p>Réduction des frais de maintenance et d'exploitation.</p>	<p>400 K €</p>	<p>Économies réinvesties dans le développement de nouveaux services de TI en vue de répondre à de nouveaux besoins dans le cadre de la Stratégie des TI.</p>
<p>25.</p>  	<p>Rationalisation de l'utilisation des bâtiments.</p> <p>Fermeture durant la coupure d'été. Réduction des heures d'ouverture. Facturation systématique des espaces de bureau et de parking à tous les utilisateurs.</p>	<p>Réduction des frais de maintenance et d'exploitation.</p>	<p>150 K €</p>	<p>Économies réinvesties dans le Schéma Directeur Immobilier et les mesures d'efficacité énergétiques (cf. mesure 26).</p>
<p>26.</p> 	<p>Mesures d'efficacité énergétique.</p>	<p>Réduction de la facture énergétique.</p>	<p>100 K €</p>	<p>Économies réinvesties dans le Schéma Directeur Immobilier et les mesures d'efficacité énergétiques.</p>

Annexe IV – Budgets Annexes

Interprétation

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2020-2021 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre estimé de jours d'interprétation en 2020-2021 est de 2 950 par an.

Le coût standard du jour d'interprétation s'élève à 2 060,65 €⁵⁹.

Secrétariat : 9 postes (6L 3B) en 2020 et 2021.

Les performances attendues relatives aux services d'interprétation sont incluses dans le programme « Administration générale ».

Budget de l'interprétation

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	6 569	6 569
Autres recettes	6 569	6 569
Refacturation des prestations d'interprétation en interne	6 133	6 133
Refacturation des prestations d'interprétation à des tiers	436	436
TOTAL RECETTES	6 569	6 569

Traduction

Les services de la traduction sont fournis par une équipe composée de traducteurs permanents qui est complétée par des traducteurs rémunérés à la page (60 % des pages en 2018).

Le nombre estimé de pages de traduction pour 2020-2021 est de 93 500 par an.

Le coût standard pour chaque page traduite est de 33,35 €⁵⁹.

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Secrétariat : 31 postes (26L 5B) en 2020 et 2021.

Les performances attendues relatives au service de la traduction sont incluses dans le programme « Administration générale ».

Budget de la traduction

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	4 984	4 984
Autres recettes	4 984	4 984
Refacturation des services de traduction	3 120	3 120
Dotation du Budget ordinaire	1 864	1 864
TOTAL RECETTES	4 984	4 984

⁵⁹ Le coût standard a été maintenu à son niveau de 2019, en tenant compte de l'impact potentiel des mesures de réforme envisagées.

Documents

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation ;
- les coûts d'affranchissement ;
- les coûts des activités de prépresse.

Le budget des documents est basé sur des volumes de production estimés pour 2020-2021 à 22 millions de pages.

Le coût moyen de 100 pages imprimées est de 6,77 €.

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Le budget des documents continue de refléter une baisse importante des volumes. Avec 80 % des coûts couvrant les coûts fixes (contrats de service et personnel), le coût standard par page augmente pour couvrir ces coûts.

Secrétariat : 22 postes (16B 6C) en 2020 et 2021.

Les performances attendues en ce qui concerne le budget des documents sont incluses dans le programme « Administration générale ».

Budget des documents

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	2 842	2 842
Autres recettes	2 842	2 842
Dotation du Budget ordinaire	294	294
Refacturation de service : fabrication de documents	1 688	1 688
Refacturation de service : prépresse	551	551
Refacturation de service : affranchissement	310	310
TOTAL RECETTES	2 842	2 842

Publications

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Les performances attendues en ce qui concerne le budget des publications sont incluses dans le programme « Services communs ».

Secrétariat : 1,5 postes (0,1 A et 1,4 B) en 2020 et 2021.

Budget des publications

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	250	250
Autres recettes	250	250
Recettes des ventes et activités	85	85
Recettes des publications de la Cour		
Dotation provenant du Budget ordinaire	114	114
Solde Budget années précédentes	52	52
TOTAL RECETTES	250	250

Centres européens de la jeunesse (CEJ)

Ce budget subsidiaire est financé par une dotation du Budget ordinaire (2 939 K € en 2020 et 2021) et par d'autres recettes générées par des activités « autofinancées ».

Les activités du programme ayant lieu dans les CEJ sont incluses dans le programme Participation démocratique. Par ailleurs, les CEJ accueillent d'autres activités de jeunesse pour le Fonds européen pour la Jeunesse, le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et la Mobilité des jeunes par la carte jeune. Ce budget finance également les coûts de fonctionnement des bâtiments des CEJ.

Dans le cadre des activités « autofinancées », les CEJ accueillent des activités pour les directions du Conseil de l'Europe qui utilisent les infrastructures existantes à un coût économique et pour d'autres organisations partenaires. Ces activités génèrent des recettes qui complètent la dotation annuelle du Budget ordinaire du Conseil de l'Europe aux Centres. D'autres recettes sont générées par les frais d'inscription demandés pour certaines activités du programme. Pour 2020-2021 les frais d'inscription s'élèvent à :

Sessions d'études : 50 €

Formations : 60 €

Symposiums/Conférences : 40 €

En cas de recettes supplémentaire en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, les crédits seront ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des CEJ.

Budget des Centres européens de la jeunesse

K €	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES	3 925	3 925
Autres recettes	3 925	3 925
Droits d'inscription	36	36
Hébergement et location de salles	950	950
Dotation du Budget ordinaire	2 939	2 939
TOTAL RECETTES	3 925	3 925

Annexe V – Plans des projets d'investissement 2020-2021

En 2015, le Conseil de l'Europe a entrepris un examen approfondi de ses besoins en investissements stratégiques clés au sein des secteurs fondamentaux, à savoir les bâtiments et les technologies de l'information pour lesquels les besoins en investissement sont cruciaux pour maintenir la valeur de l'actif, maximiser la gestion des connaissances et accroître l'efficacité des méthodes de travail.

Ces besoins en investissement se déclinent comme suit :

- **TI**: le plan d'action stratégique 2018-2022 en matière de technologies de l'information définit les principaux domaines d'investissement dans le domaine des technologies de l'information sur une période de cinq ans (GR-PBA(2018)9). L'objectif est de veiller à ce que le système informatique soit fortement aligné sur les objectifs stratégiques globaux de l'Organisation. La stratégie se concentre sur quatre grands domaines d'investissement, chacun développant plusieurs projets pour assurer l'évolution d'un système informatique puissant et flexible et pour améliorer la productivité et l'efficacité globales.

- **Bâtiments** : le Schéma Directeur Immobilier, initialement présenté dans le document GR-PBA(2015)2 et révisé tous les 15 à 20 ans (CM(2018)156), donne un aperçu des investissements dans le domaine immobilier. Le CAHB (Comité ad hoc d'experts des bâtiments) examine régulièrement les plans détaillés et rend compte de ses réunions au Comité des Ministres.

- **Cour européenne des droits de l'homme** : le renouvellement de l'équipement informatique, l'amélioration des bases de données et l'achat de nouveaux logiciels pour la Cour.

Plans des projets d'investissement 2020-2021

K €	Budget 2020	Budget 2021
Lignes de programme		
1. Stratégie TI	3 903	3 903
2. Schéma Directeur Immobilier	4 388	4 388
3. CEDH Solutions Métiers TI	600	600
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENT	8 891	8 891
Financements disponibles		
1. Dotation du Budget ordinaire		
- Investissements	8 157	8 157
- Exécution des arrêts	120	120
- Cour européenne des droits de l'homme	600	600
2. Dotation du Budget extraordinaire	14	14
TOTAL FINANCEMENTS DISPONIBLES	8 891	8 891

Autres dépenses en immobilisations

Le Programme et Budget pour l'exercice biennal comprend également les dépenses d'immobilisations qui ne figurent pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui peuvent être considérées comme des investissements au sens de la définition des normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, dans d'autres budgets et dans la location. A titre de référence, les dépenses au sein des budgets et comptes spéciaux 2018 (hors EDQM) se sont élevées à 2,1 M €.

Afin de donner une vision globale des montants réels des investissements, les dépenses détaillées ventilées par budget et par compte spécial sont présentées dans les comptes de gestion budgétaire.

Plan des projets d'investissement EDQM 2020-2021

Afin de mieux assurer sa mission, à savoir contribuer au droit humain fondamental que constitue l'accès à des médicaments et soins de santé de qualité et plus largement promouvoir et protéger la santé humaine et animale, l'EDQM a procédé à un réexamen de ses besoins en matière d'investissements stratégiques pour les deux années à venir. Le plan des projets d'investissement de l'EDQM couvre trois grands domaines.

- **Investissements techniques / scientifiques** : achat de nouveaux équipements pour faire face à des activités nouvelles ou en cours de développement, par exemple un nouvel instrument plus puissant de résonance magnétique nucléaire (RMN), et remplacement d'équipements existants (la durée de vie des équipements varie de 4-5 ans à 8-10 ans selon le type d'équipement), afin de maintenir la valeur des actifs et la capacité opérationnelle.

- **Investissements informatiques** : développement de nouveaux systèmes informatiques et de bases de données, maintien à jour des systèmes existants. La ligne de programme 2020-2021 prévoit une extension supplémentaire du système SAP afin d'y ajouter des fonctionnalités de gestion de projets scientifiques, la modernisation et la standardisation des sites web de l'EDQM (y compris la boutique en ligne de l'EDQM) et la modernisation des outils informatiques existants.

- **Investissements concernant les bâtiments** : il s'agit notamment de rénover le bâtiment existant pour le rendre conforme à la réglementation en améliorant l'alimentation électrique, par exemple, en renouvelant l'équipement audiovisuel pour la tenue de réunions virtuelles et en face à face, et en créant des locaux à bureaux flexibles.

Plan des projets d'investissement EDQM 2020-2021

K €	Budget 2020	Budget 2021
Lignes de programme		
1. Investissements et renouvellements scientifiques et techniques	800	830
2. Investissements et renouvellements informatiques	1 201	501
3. Renouvellement et mise en conformité des bâtiments	3 065	2 665
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENT	5 066	3 996
Financements disponibles		
1. Dotation du Budget de l'EDQM	4 600	4 600
2. Solde des projets des années précédentes et des projets achevés dans l'exercice	497	31
TOTAL FINANCEMENTS DISPONIBLES	5 097	4 631
Solde disponible pour investissements futurs	31	635

Autres dépenses en immobilisations

Le budget de l'EDQM pour l'exercice biennal comprend également des dépenses en immobilisations ne figurant pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui répondent à la définition des investissements telle que spécifiée par les normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, d'autres budgets et leasing. Comme point de référence, les dépenses dans le budget de 2018 s'élevaient à 1,3 M €.

Afin de donner une vision globale des dépenses réelles en investissement, le détail des dépenses, ventilé par budget et compte spécial, sera rapporté dans les comptes de gestion budgétaire.

Annexe VI – Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2020-2021 – détail par sous-programmes

	2020				2021				2020-2021				
	Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (1)		Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (1)		Activités normatives	Monitoring	Coopération		
	Budget Ordinaire	Autres budgets	UEPJ Montant assuré	CV Montant assuré	Budget Ordinaire	Autres budgets	UEPJ Montant assuré	CV Montant assuré					
DROITS DE L'HOMME	114 798	1 464	14 224	6 376	136 862	114 619	1 484	10 945	1 126	128 174	15%	54%	3%
Cour européenne des droits de l'homme	73 062			1 107	74 169	73 062				73 062			
Commissaire aux droits de l'homme	3 778				3 778	3 778				3 778			
Mise en œuvre effective de la CEDH	19 296		9 911	2 753	31 920	19 214	8 136	254	27 604	17%	56%	27%	
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	6 105				6 105	6 105			6 105	93%	93%	7%	
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 552		6 562	2 292	12 426	3 436	5 079	187	8 702	34%	94%	6%	
Prévention de la torture et des traitements dégradants (CPT)	5 497				5 497	5 497			5 497	52%	52%	48%	
Bioéthique	854				854	854			854	5%	5%	49%	
Liberté d'expression, médias et protection des données	3 248		3 329	461	7 038	3 322	3 057	67	6 446	30%	47%	23%	
Égalité et dignité humaine	4 854		829	953	6 636	4 897	562	162	5 621	44%	44%	56%	
Égalité de genre	1 277		548	614	2 439	1 312	437	162	1 911	44%	44%	9%	
Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVO)	1 480				1 480	1 480			1 480	42%	42%	20%	
Droits des enfants	2 097		281	339	2 717	2 105	125		2 230	11%	11%	48%	
Anti-discrimination, diversité et inclusion	9 654	1 464	3 484	1 302	15 904	9 474	1 484	512	13 717	13%	41%	48%	
Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et gens du voyage - minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - Migrants	9 654		3 484	1 302	14 440	9 474		512	12 233	100%	100%		
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe		1 464			1 464		1 484		1 484				
Droits sociaux	4 194			261	4 455	4 194		198	4 392	79%	12%	9%	
ÉTAT DE DROIT	15 613	116 613	21 231	4 334	157 791	16 248	124 121	18 685	3 161	162 215	29%	14%	57%
Institutions fondées sur l'État de droit	4 776	4 224	10 104	1 377	20 481	5 121	4 313	1 172	372	21 394	6%	7%	77%
Démocratie par le droit (Commission de Venise)	3 503		4 224	1 400	5 766	3 849	4 313	1 046	372	14 637	20%	28%	52%
Indépendance et efficacité de la justice	1 273			8 704	13 452	1 272				1 272	100%	100%	
Coopération juridique	10 837	112 389	11 127	2 957	137 310	11 127	119 808	7 097	2 789	140 821	83%	11%	6%
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	8 054	2 330	7 591	372	16 017	8 506	2 379	4 483	2	12 991	22%	43%	35%
Action contre le crime et protection des citoyens	1 615		3 498	2 116	7 229	1 453		2 614	1 448	5 515	38%		62%
Lutte contre la corruption (GRECO)													
Prisons et Police		107 783		300	108 083		115 105		1 290	116 395	9%	7%	2%
Qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée Européenne)		1 445	4	169	1 618		1 475		49	1 524	5%	73%	22%
Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 168		34		1 202	1 168				1 168	33%	23%	44%
Conventions du sport		831			831		849			849			
Accord partiel élargi sur le Sport (APES)													

DEMOCRATIE	43 054	34 392	5 667	3 007	86 120	42 598	35 073	3 609	1 275	82 555	7%	1%	92%
Assemblée parlementaire	16 638	613	157	17 408	16 635	480				17 115			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 442		937	7 379	6 442	441			441	6 883			
Gouvernance démocratique	5 501		2 077	1 412	8 990	5 563		1 273	464	7 300	7%		93%
Participation démocratique	12 088	34 392	2 977	501	49 928	11 543	35 073	1 856	370	48 842	7%	2%	91%
Éducation pour la démocratie	5 115		2 023	400	7 538	5 020		1 523	370	6 913	51%		49%
Centre européen pour les langues vivantes (Graz)		1 377	395	1 772	1 406					1 406			100%
Interdépendance et solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)		735	358	1 093	745			333		1 078	4%		96%
Jeunesse pour la démocratie	4 644			100	4 744	4 644				4 644	12%	1%	87%
Fonds européen pour la Jeunesse		3 532			3 532		3 602			3 602			100%
Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes		71		71	72					72			100%
Culture, nature et patrimoine	2 299		201	2 500	1 879					1 879	13%	40%	47%
Eurimages		27 577		27 577	28 124					28 124			100%
Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)		733		1	734		749			749			100%
Itinéraires culturels		367		367	375					375			100%
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 415				2 415	2 415				2 415			100%
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES	81 380	33 822	376	123	115 701	86 772	36 686	377		128 835			
Comité des Ministres	3 155				3 155	3 155				3 155			
Secrétaire Générale, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	2 551				2 551	2 551				2 551			
Présence sur le terrain	7 161		376	40	7 577	7 160		377		7 537			
Services communs	14 806			83	14 889	14 806				14 806			
Administration générale	41 957				41 957	41 957				41 957			
Investissements, provisions communes et autres	11 750	33 822			45 572	17 143	36 686			53 829			
Provisions communes et autres dépenses	3 593				3 593	8 986				8 986			
Investissements	8 157				8 157	8 157				8 157			
Budget extraordinaire		5 104			5 104		5 104			5 104			
Pensions		28 718			28 718		31 582			31 582			
Piliers opérationnels	173 465	152 469	41 122	13 717	380 773	173 465	160 678	33 239	5 562	372 944			
Pilier d'appui	81 380	33 822	376	123	115 701	86 772	36 686	377		128 835			
TOTAL DÉPENSES	254 845	186 291	41 498	13 840	496 474	260 237	197 364	33 616	5 562	496 779			
Contributions des Etats membres	247 326	78 896			326 222	252 520	82 647			335 167			
Autres recettes	7 519	107 395	41 498	13 840	170 252	7 717	114 717	33 616	5 562	161 612			
TOTAL RECETTES	254 845	186 291	41 498	13 840	496 474	260 237	197 364	33 616	5 562	496 779			

(1) Les ressources extrabudgétaires, incluant les contributions de l'Union européenne aux programmes conjoints (P-J) et les contributions volontaires (VC), sont un élément significatif des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE et les VC pour lesquelles il existait un accord au 30 septembre 2019 sont incluses comme ressource extrabudgétaire - montants assurés au prorata temporis de la durée de chaque projet. Ces chiffres sont susceptibles de changer avec le temps.

Note: les accords partiels/élargis apparaissent en italique.

Annexe VII – Analyse des crédits par nature 2020 - Budget ordinaire

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services d'appui et autres		Total 2020 (1)	
	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%
Personnel permanent (2)	73 311	63,9%	7 231	46,3%	21 351	49,6%	40 836	50,2%	142 729	56,0%
Personnel temporaire	108	0,1%			652	1,5%	1 177	1,4%	1 937	0,8%
Fonctionnaires mis à disposition	497	0,4%	180	1,2%	270	0,6%	414	0,5%	1 361	0,5%
Autres dépenses de personnel	625	0,5%			28	0,1%	1 598	2,0%	2 251	0,9%
Économies à identifier (3)							(2 587)	-3,2%	(2 587)	-1,0%
Total Personnel	74 541	64,9%	7 411	47,5%	22 301	51,8%	41 438	50,9%	145 691	57,2%
Secrétaire Générale/Secrétaire Générale Adjointe/Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire					264	0,6%	570	0,7%	834	0,3%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	11 794	10,3%					291	0,4%	12 085	4,7%
Missions (personnel/juges/commissaire)	962	0,8%	420	2,7%	926	2,2%	763	0,9%	3 071	1,2%
Consultants et activités externalisées	766	0,7%	232	1,5%	774	1,8%	1 039	1,3%	2 811	1,1%
Frais de voyage/séjour/honoraires	5 209	4,5%	2 554	16,4%	3 952	9,2%	269	0,3%	11 984	4,7%
Fonds de réception	72	0,1%	7	0,0%	135	0,3%	174	0,2%	388	0,2%
Interprétation (2)	2 120	1,8%	551	3,5%	2 443	5,7%	600	0,7%	5 714	2,2%
Traduction (2)	1 127	1,0%	404	2,6%	944	2,2%	2 256	2,8%	4 731	1,9%
Publications, documents et affranchissement (2)	857	0,7%	190	1,2%	551	1,3%	951	1,2%	2 549	1,0%
Bâtiments, véhicules et équipements	95	0,1%			46	0,1%	10 442	12,8%	10 583	4,2%
Technologies de l'information	1 395	1,2%	46	0,3%	180	0,4%	5 141	6,3%	6 762	2,7%
Médias et relations publiques	22	0,0%	2	0,0%	53	0,1%	391	0,5%	468	0,2%
Subventions à des groupes politiques					770	1,8%			770	0,3%
Investissements (dotation)	720	0,6%					8 157	10,0%	8 877	3,5%
Dotations (3)	434	0,4%			3 763	8,7%	1 550	1,9%	5 747	2,3%
Réserve pour hausse de prix							1 314	1,6%	1 314	0,5%
Économies à identifier (3)							(1 294)	-1,6%	(1 294)	-0,5%
Indemnité ex SG							116	0,1%	116	0,0%
Autres types de dépenses	830	0,7%	192	1,2%	613	1,4%	970	1,2%	2 605	1,0%
Programmes conjoints	1 659	1,4%	2 137	13,7%	1 340	3,1%			5 136	2,0%
Plans d'action et actions prioritaires	544	0,5%	317	2,0%	299	0,7%			1 160	0,5%
Total autres dépenses	28 606	24,9%	7 052	45,2%	17 053	39,6%	33 700	41,4%	86 411	33,9%
Total avant contribution au PRF	103 147		14 463		39 354		75 138		232 102	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	11 651	10,1%	1 149	7,4%	3 701	8,6%	6 242	7,7%	22 743	8,9%
TOTAL	114 798		15 612		43 055		81 380		254 845	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Y compris les économies résultant de la réforme de 1,1 M € non allouées dans Organes Directeurs, Services d'appui et autres.

(3) Les économies à identifier pour couvrir l'ajustement salarial 2019 sont réparties sur personnel et autres dépenses.

(4) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services d'appui et autres comprend une dotation de 1,9 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,3 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

(5) Ceci comprend les dotations vers les comptes spéciaux et autres budgets (Plans de départs anticipés 1,3 M €, panel des juges 0,04 M € et Centres européens de Jeunesse 2,9 M €) ainsi que vers les organisations externes (y compris l'ERAC 0,2 M € et les Écoles politiques 0,5 M €).

Annexe VII (suite) – Analyse des crédits par nature 2021 - Budget ordinaire

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services d'appui et autres		Total 2021 (1)	
	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%	K €	%
Personnel permanent (2)	73 311	64,0%	7 231	44,5%	21 351	50,1%	43 950	50,6%	145 843	56,0%
Personnel temporaire	108	0,1%			652	1,5%	1 177	1,4%	1 937	0,7%
Fonctionnaires mis à disposition	497	0,4%	180	1,1%	270	0,6%	414	0,5%	1 361	0,5%
Autres dépenses de personnel	625	0,5%			28	0,1%	(845)	-1,0%	(192)	-0,1%
Réserve pour hausse de prix										
Economies à identifier (3)										
Total Personnel	74 541	65,0%	7 411	45,6%	22 301	52,4%	44 696	51,5%	148 949	57,2%
Secrétaire Générale/Secrétaire Générale Adjointe/Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire					264	0,6%	570	0,7%	834	0,3%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	11 794	10,3%					297	0,3%	12 091	4,6%
Missions (personnel/juges/commissaire)	961	0,8%	420	2,6%	926	2,2%	763	0,9%	3 070	1,2%
Consultants et activités externalisées	766	0,7%	232	1,4%	774	1,8%	1 040	1,2%	2 812	1,1%
Frais de voyage/séjour/honoraires	5 209	4,5%	2 554	15,7%	3 952	9,3%	269	0,3%	11 984	4,6%
Fonds de réception	72	0,1%	7	0,0%	135	0,3%	174	0,2%	388	0,1%
Interprétation (4)	2 120	1,8%	551	3,4%	2 443	5,7%	600	0,7%	5 714	2,2%
Traduction (4)	1 127	1,0%	403	2,5%	945	2,2%	2 260	2,6%	4 735	1,8%
Publications, documents et affranchissement (4)	856	0,7%	190	1,2%	551	1,3%	951	1,1%	2 548	1,0%
Bâtiments, véhicules et équipements	95	0,1%			46	0,1%	10 442	12,0%	10 583	4,1%
Technologies de l'information	1 395	1,2%	46	0,3%	180	0,4%	5 136	5,9%	6 757	2,6%
Médias et relations publiques	22	0,0%	2	0,0%	53	0,1%	391	0,5%	468	0,2%
Subventions à des groupes politiques					770	1,8%			770	0,3%
Investissements (dotation)	720	0,6%					8 157	9,4%	8 877	3,4%
Dotations (5)	434	0,4%			3 763	8,8%	1 550	1,8%	5 747	2,2%
Réserve pour hausse de prix							2 991	3,4%	2 991	1,1%
Economies à identifier (3)							(1 321)	-1,5%	(1 321)	-0,5%
Indemnité ex SG							116	0,1%	116	0,0%
Autres types de dépenses	832	0,7%	192	1,2%	613	1,4%	970	1,1%	2 607	1,0%
Programmes conjoints	1 480	1,3%	2 773	17,1%	883	2,1%			5 136	2,0%
Plans d'action et actions prioritaires	544	0,5%	317	2,0%	299	0,7%			1 160	0,4%
Total autres dépenses	28 427	24,8%	7 687	47,3%	16 597	39,0%	35 356	40,7%	88 067	33,8%
Total avant contribution au PRF	102 968		15 098		38 898		80 052		237 016	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	11 651	10,2%	1 149	7,1%	3 700	8,7%	6 720	7,7%	23 220	8,9%
TOTAL	114 619		16 247		42 598		86 772		260 236	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Y compris les économies résultant de la réforme de 1,1 M € non allouées dans Organes Directeurs, Services d'appui et autres.

(3) Les économies à identifier pour couvrir l'ajustement salarial 2019 sont réparties sur personnel et autres dépenses.

(4) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services d'appui et autres comprend une dotation de 1,9 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,3 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

(5) Ceci comprend les dotations vers les comptes spéciaux et autres budgets (Plans de départs anticipés 1,3 M €, panel des juges 0,04 M € et Centres européens de Jeunesse 2,9 M €) ainsi que vers les organisations externes (y compris l'ERAC 0,2 M € et les Écoles politiques 0,5 M €).

Annexe VIII – Personnel (suite)

Répartition géographique des emplois de la catégorie A

[cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres]

Situation au 30 juin 2019 sur la base des postes prévus au budget 2020-2021

États membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux postes occupés	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota	
			plafond	plancher
Albanie	18,0	8,0	11	5
Andorre	2,5	8,0	11	5
Arménie	24,0	8,0	11	5
Autriche	39,0	43,5	48	39
Azerbaïdjan	12,5	10,0	13	7
Belgique	53,5	53,0	58	48
Bosnie-Herzégovine	15,0	8,0	11	5
Bulgarie	51,0	9,0	12	6
Chypre	2,5	8,0	11	5
Croatie	19,0	8,0	11	5
République tchèque	14,0	24,5	28	22
Danemark	20,5	34,0	37	31
Estonie	10,0	8,0	11	5
Finlande	26,5	27,0	30	24
France	418,5	270,0	297	243
Georgie	15,0	8,0	11	5
Allemagne	248,5	270,0	297	243
Grèce	45,0	26,0	29	23
Hongrie	28,5	17,5	21	15
Islande	6,5	8,0	11	5
Irlande	37,5	30,0	33	27
Italie	185,5	270,0	297	243
Lettonie	7,5	8,0	11	5
Liechtenstein	0,0	8,0	11	5
Lituanie	10,0	8,0	11	5
Luxembourg	2,5	8,0	11	5
Malte	7,5	8,0	11	5
République de Moldova	29,0	8,0	11	5
Monaco	0,0	8,0	11	5
Monténégro	5,0	8,0	11	5
Pays-Bas	48,0	87,0	96	78
Macédoine du Nord	11,0	8,0	11	5
Norvège	28,0	44,0	48	40
Pologne	53,0	68,0	75	61
Portugal	22,5	26,0	29	23
Roumanie	69,5	28,0	31	25
Fédération de Russie	144,0	270,0	297	243
Saint-Marin	0,0	8,0	11	5
Serbie	28,0	8,0	11	5
République slovaque	7,5	12,0	15	9
Slovénie	13,5	8,0	11	5
Espagne	108,0	148,0	163	133
Suède	25,0	56,5	62	51
Suisse	33,5	71,0	78	64
Turquie	100,0	102,0	112	92
Ukraine	51,5	32,5	36	29
Royaume-Uni	178,0	270,0	297	243
TOTAL	2 275,5	2 467,5		

Annexe VIII – Personnel (suite)
Répartition géographique des emplois de la catégorie A⁽¹⁾
 [cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres]
Tableau synoptique de l'évolution au cours des dix dernières années

ETATS MEMBRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Albanie	11,5	8,0	14,0	8,0	15,5	8,0	20,5	8,0	23,0	8,0
Andorre	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	0,0	8,0
Arménie	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	16,5	8,0	19,0	8,0
Autriche	38,0	38,0	38,0	34,5	39,0	34,5	39,0	41,5	40,0	41,5
Azerbaïdjan	10,0	8,0	11,5	8,0	11,5	8,0	12,5	10,0	10,5	11,0
Belgique	48,5	43,5	50,0	43,0	48,5	42,5	58,5	49,0	54,5	53,0
Bosnie-Herzégovine	7,5	8,0	7,5	8,0	10,0	8,0	12,5	8,0	15,0	8,0
Bulgarie	39,5	8,0	37,0	8,0	37,0	8,0	46,0	8,0	51,0	8,0
Croatie	19,0	8,0	19,0	8,0	16,5	8,0	18,0	8,0	16,5	8,0
Chypre	2,5	8,0	2,5	8,0	16,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
République tchèque	16,5	18,0	19,0	19,5	19,0	20,0	19,0	23,0	19,0	24,0
Danemark	34,5	29,0	26,5	28,5	26,5	27,5	23,0	31,0	20,5	33,5
Estonie	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0	10,0	8,0
Finlande	23,0	23,0	19,0	22,5	19,0	21,5	24,0	26,5	26,5	27,0
France	335,0	216,5	337,5	212,0	316,5	202,5	397,0	426,0	401,0	270,5
Georgie	10,0	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	15,0	8,0	15,0	8,0
Allemagne	203,5	216,5	188,5	212,0	199,5	202,5	288,0	249,5	255,0	270,5
Grèce	37,0	32,0	44,0	31,0	41,5	30,0	41,5	45,5	46,0	45,0
Hongrie	20,0	16,0	17,5	15,5	20,0	15,0	14,0	16,0	15,5	17,0
Irlande	9,0	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	4,0	8,0	6,5	8,0
Israël	29,0	23,5	27,0	23,0	29,5	20,0	32,0	22,0	33,5	26,5
Italie	165,5	216,5	180,0	212,0	167,0	202,5	184,0	185,5	185,5	270,5
Lettonie	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0
Lechstein	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Lituanie	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0
Luxembourg	13,0	8,0	13,0	8,0	13,0	8,0	13,0	8,0	2,5	8,0
Malte	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0
République de Moldova	20,0	8,0	20,0	8,0	21,5	8,0	31,5	8,0	29,0	8,0
Monaco	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Monténégro	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	7,5	8,0	5,0	8,0
Pays-Bas	52,5	73,0	45,0	72,0	45,0	70,0	45,5	79,0	52,0	86,5
Macédoine du Nord	6,5	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	11,0	8,0
Norvège	24,0	34,5	24,0	35,0	24,0	36,0	25,0	46,0	28,0	44,0
Pologne	54,0	50,0	52,5	50,0	50,0	53,0	54,5	62,0	55,5	53,0
Portugal	25,0	23,5	25,0	23,0	25,0	23,0	34,5	24,5	26,5	22,5
Roumanie	44,0	21,0	51,0	22,5	51,0	22,0	57,0	26,0	63,0	69,5
Fédération de Russie	118,0	216,5	118,0	212,0	120,5	202,5	134,5	249,5	149,0	270,5
Saint-Marin	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Serbie	10,0	8,0	10,0	8,0	18,0	8,0	29,5	8,0	29,5	8,0
Slovaquie	10,5	8,0	10,5	9,0	10,5	9,0	11,5	10,5	7,5	12,0
Slovénie	10,0	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	13,5	8,0	13,5	8,0
Espagne	118,5	138,0	119,5	138,5	120,5	135,5	118,5	141,5	113,0	148,0
Suède	38,5	42,0	33,5	41,0	33,5	39,5	19,5	52,0	25,0	56,5
Suisse	44,0	41,0	44,0	40,0	41,5	43,0	39,0	61,0	36,0	66,5
Turquie	77,0	75,0	82,0	80,5	82,0	84,5	83,0	107,5	102,5	104,5
Ukraine	45,0	30,0	47,5	31,0	47,5	30,0	47,5	36,0	49,0	51,5
Royaume-Uni	191,0	216,5	180,0	212,0	165,5	202,5	198,0	249,5	191,0	270,5
Total	1 996,5	2 023,5	1 993,0	2 006,0	1 958,5	1 953,0	2 003,0	2 338,5	2 291,0	2 467,5

(1) Les emplois et leurs titulaires relevant de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament ne sont pris en compte qu'à partir de 2016 dans la répartition géographique.
 (2) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points correspondant aux postes et fonctions actuellement occupés et financés par le budget ordinaire ; le second représente le nombre de points attribués à chaque Etat membre en fonction du tableau des emplois, conformément à la Directive du 20 janvier 1978.
 Secrétaire Générale : Mme Marija PEČIČIĆ-BURIĆ (Croatie) (à partir du 18 septembre 2019)
 Secrétaire Générale Adjointe : Mme Gabriela BATTAINI-DRAGONI (Italie) (depuis le 1^{er} septembre 2021)
 Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire : M. Wojciech SAWICKI (Pologne) (depuis le 1^{er} février 2011)

Annexe VIII – Personnel (suite)
Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

Nature des dépenses	Budget 2020 (1) K €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2021 (1) K €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
DROITS DE L'HOMME	103 147		102 968	
Personnel	74 541	72,27%	74 541	72,39%
Juges	11 572	11,22%	11 572	11,24%
Commissaire aux Droits de l'Homme	222	0,22%	222	0,22%
Autres dépenses	16 812	16,30%	16 633	16,15%
ÉTAT DE DROIT	14 463		15 098	
Personnel	7 411	51,24%	7 411	49,09%
Autres dépenses	7 052	48,76%	7 687	50,91%
DÉMOCRATIE	39 354		38 898	
Personnel	22 301	56,67%	22 301	57,33%
Fonctionnaires hors cadre (2)	264	0,67%	264	0,68%
Autres dépenses	16 789	42,66%	16 333	41,99%
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES	75 138		80 052	
Personnel	41 438	55,15%	44 696	55,83%
Fonctionnaires hors cadre (2)	570	0,76%	570	0,71%
Autres dépenses	33 130	44,09%	34 786	43,45%
Total Budget ordinaire	232 102		237 016	
Personnel	145 691	62,77%	148 949	62,84%
Fonctionnaires hors cadre	834	0,36%	834	0,35%
Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 794	5,08%	11 794	4,98%
Autres dépenses	73 783	31,79%	75 439	31,83%
Total services internes refacturés	14 094		14 375	
Personnel (3)	6 143	43,59%	6 272	43,63%
Autres dépenses	7 951	56,41%	8 103	56,37%
Total Personnel - Plafond salarial	151 834	65,42%	155 221	65,49%
Personnel - Budget ordinaire	145 691	62,77%	148 949	62,84%
Personnel - Services internes refacturés	6 143	2,65%	6 272	2,65%
Total Budget ordinaire après contribution au Fonds de réserve pour les pensions	254 845		260 236	
Total Budget ordinaire avant contribution au Fonds de réserve pour les pensions	232 102		237 016	
Contribution au Fonds de réserve pour les pensions	22 743		23 220	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût de personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont la Secrétaire Générale, la Secrétaire Générale Adjointe et le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

(3) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

Annexe IX – Ressources extrabudgétaires : besoins globaux pour 2020-2021

Coopération et assistance technique pour les normes européennes

Les programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe font partie intégrante du triangle stratégique constitué par les activités normatives, de suivi et de coopération. La coopération vise à aider les États membres à remplir leurs obligations statutaires et spécifiques et à mettre en conformité leur législation, leurs institutions et leurs pratiques avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Elle repose largement sur des ressources extrabudgétaires.

Les Plans d'action par pays et les documents de programmation par pays, arrêtés entre le Conseil de l'Europe et les autorités concernées d'un État membre ou d'un pays du voisinage partenaire, sont des instruments programmatiques stratégiques et sectoriels qui permettent de mener les activités de coopération selon une approche inclusive et cohérente. Ils peuvent comporter un passage en revue du cadre législatif, politique et réglementaire, ce qui aide à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, et peuvent aboutir à des recommandations pour une meilleure conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques internationales. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau régional et national pour les pouvoirs publics, les praticiens et la société civile sont essentielles pour une coopération réussie avec les États membres, accompagnées par des formations et ateliers spécialisés ciblés.

Des documents programmatiques spécifiques ont été élaborés et adoptés par les Délégués des Ministres pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine, le Kosovo⁶⁰ et le Bélarus, ainsi que pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Maroc et la Tunisie dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Un certain nombre de nouveaux documents programmatiques spécifiques par pays sont en préparation pour 2020 et au-delà et seront présentés pour adoption en temps voulu.

Lorsqu'aucun Plan d'action ou document de programmation par pays n'existe, les priorités sont négociées avec les autorités du pays concerné sur la base des recommandations des mécanismes de suivi et d'autres sources pertinentes. En principe, les actions spécifiques par pays sont mises en œuvre par l'intermédiaire de la présence du Conseil de l'Europe sur le terrain. Depuis 2014, le Conseil de l'Europe est éligible au titre de l'APD (Aide Publique au Développement) avec un coefficient de 40 % applicable aux contributions des États membres au Budget ordinaire, comptabilisable en tant qu'APD multilatérale. Les contributions volontaires pour les activités de développement menées dans des pays ou territoires inscrits sur la Liste du CAD des bénéficiaires de l'APD sont comptabilisables en tant qu'APD bilatérale à hauteur de 100 %.

Coopération multilatérale et assistance technique

Des actions de niveau régional renforcent l'approche spécifique par pays grâce à l'échange de bonnes pratiques, les évaluations par les pairs ou encore des formations. Les projets relevant de cette catégorie) permettent d'obtenir des résultats supplémentaires qui viennent renforcer l'impact spécifique pour le pays concerné.

Les projets régionaux sont mis en œuvre depuis Strasbourg, et les Bureaux du Conseil de l'Europe qui servent de pôle régional, et, pour ce qui est des activités relatives à la cybercriminalité, à partir du Bureau de Programme sur la Cybercriminalité à Bucarest.

Présence sur le terrain

La présence sur le terrain, qui compte 340 agents, joue un rôle essentiel à toutes les étapes, depuis les contacts avec les partenaires et la mobilisation des ressources jusqu'à la mise en œuvre et la coordination locale des projets. La présence actuelle sur le terrain est fondée sur la Résolution sur le statut des Bureaux du Conseil de l'Europe de 2010 (CM/Res(2010)5). Le Conseil de l'Europe dispose d'un réseau de 17 bureaux de coopération à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Kiev, Moscou, Pristina, Sarajevo, Tbilissi, Tirana et Erevan. Une présence opérationnelle limitée est assurée à Podgorica, Rabat, Skopje et Tunis pour assurer la mise en œuvre effective des activités d'assistance du Conseil de l'Europe, et notamment les priorités de la coopération de voisinage. Une présence limitée existe également à Venise. Les Bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres, fonctionnent sur la base de mandats de quatre ans adoptés par le Comité des Ministres, avec les fonctions suivantes :

- représenter la Secrétaire Générale auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promouvoir et soutenir les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liée à l'adhésion au Conseil de l'Europe ;
- fournir des conseils, un soutien et une coordination globale sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps utile d'activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris des Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- faciliter l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- mener des activités de collecte de fonds pour des projets spécifiques ;
- coordonner les activités dans le pays avec d'autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU), ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mener une politique de communication proactive, afin d'accroître la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Projets thématiques

Le Conseil de l'Europe met en œuvre un certain nombre de programmes multilatéraux thématiques. Pour les priorités identifiées par le Comité des Ministres, des Plans d'action thématiques peuvent être élaborés. Un axe thématique ne conduit pas nécessairement à un plan d'action.

⁶⁰ Voir note 28 page 32.

Cadres de coopération à plus long terme

Pour renforcer la programmation et l'impact stratégiques, le Conseil de l'Europe s'efforce de conclure des cadres de coopération à plus long terme, qui permettent une meilleure prévisibilité des ressources et facilitent la planification des ressources humaines. De tels cadres existent avec l'Union européenne pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus (Partenariat pour la bonne gouvernance) ainsi que pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Turquie et le Kosovo⁶¹ (Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie). En outre, les pays du voisinage méridional sont couverts par le Programme Sud. Les négociations en vue d'un programme régional pour l'Asie centrale sont en cours de finalisation avec l'Union européenne. Ces cadres de coopération sont complémentaires des différents Programmes conjoints.

En 2019, le Conseil de l'Europe et le Service d'appui aux réformes structurelles de l'Union européenne (SRSS) ont signé un Accord-cadre pour aider les États membres de l'UE à renforcer leur capacité à préparer des réformes structurelles et de soutien à la croissance liées à l'État de droit, à la protection des droits de l'homme et à une gouvernance démocratique efficace.

Des accords pluriannuels et multi-pays ont également été négociés avec la Norvège et la Suède.

Coordination

Le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) coordonne la programmation et la mobilisation des ressources pour des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que la mise en œuvre décentralisée par le biais des 17 Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux de programme. L'apport substantiel en termes de coopération et d'assistance technique est fondé sur les recommandations des mécanismes de suivi, ainsi que les activités de suivi et d'observation de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Commissaire aux droits de l'homme.

Une étroite coopération avec d'autres organisations internationales, tant au niveau du Siège que sur le terrain, contribue à éviter les doublons et à créer des synergies et un renforcement mutuel. L'Union européenne est le partenaire le plus important du Conseil de l'Europe, partageant les mêmes valeurs, objectifs et de nombreuses années d'action conjointe dans le domaine de la coopération. Des consultations à intervalle régulier complètent les mécanismes existants bien établis, et permettent l'échange d'informations et le réglage fin de l'action menée avec l'Union européenne à Bruxelles et avec les délégations de l'Union européenne.

Gestion de projet pour la coopération et l'assistance

Une méthodologie spécifique de gestion de projet (PMM) s'applique aux activités de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe. Elle s'appuie sur la théorie du changement de l'Organisation et met particulièrement l'accent sur la durabilité des résultats. Une approche fondée sur les droits de l'homme, la coopération avec la société civile, l'intégration de la dimension de genre⁶², la non-discrimination et le développement complet d'une approche pluri-institutionnelle spécifique au Conseil de l'Europe sont des questions transversales qui s'appliquent indépendamment du sujet traité. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe apportent également une contribution significative à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dans un souci de transparence, des informations sur les activités de coopération technique de l'Organisation sont mises à la disposition du public sur le site Web du Bureau de la Direction générale des programmes⁶³.

PILIER/PROGRAMME	Plan d'action par pays			Plan d'action thématique			Cadres de coopération/ Autres projets			Total besoins
	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	
DROITS DE L'HOMME	6 069	6 372	16 653	2 596		3 631	16 505	1 131	37 221	57 505
Cour européenne des droits de l'homme		5	223					1 102	2 209	2 433
Commissaire aux droits de l'homme									50	50
Mise en œuvre effective de la CEDH	5 202	2 998	11 881			511	12 845	9	20 957	33 349
Égalité et dignité humaine		1 116	2 034				1 392		5 725	7 759
Anti-discrimination, diversité et inclusion	867	1 795	1 227	2 596		3 120	2 268	20	7 079	11 427
Droits sociaux		459	1 287						1 201	2 488
ÉTAT DE DROIT	7 624	3 208	10 560				32 291	4 287	21 315	31 875
Institutions fondées sur l'État de droit	3 270	1 347	1 881				18 421	401	4 452	6 333
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens	4 354	1 861	8 679				13 869	3 886	16 863	25 542
DÉMOCRATIE	2 366	4 063	14 468			520	6 911	218	13 479	28 467
Assemblée parlementaire	949	157	45				144		1 756	1 801
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1 377	2 863							2 863
Gouvernance démocratique		1 858	8 902			77	3 350	18	7 090	16 069
Participation démocratique	1 417	671	2 659			444	3 417	200	4 607	7 709
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments									25	25
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES D'APPUI ET AUTRES	753	123	270						235	505
Présence sur le terrain	753	40	270							350
Services communs		83	0						155	155
Total	16 812	13 767	41 952	2 596		4 151	55 707	5 635	72 250	118 353

⁶¹ Voir note 28 page 32.

⁶² Voir par exemple la Boîte à outils sur l'intégration de la dimension de genre dans les projets de coopération.

⁶³ <https://www.coe.int/fr/web/programmes/project-data>.

Annexe X – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
			en K € ¹	en %	en K € ¹	en %
DROITS DE L'HOMME			64 854		8 844	
Mise en œuvre effective de la CEDH						
Renforcer la capacité des barreaux et des avocats sur les normes européennes en matière de droits de l'Homme en Turquie	01/04/2018	31/03/2021	3 500	90%	390	10%
Renforcer le système de justice pénale et la capacité des professionnels de la justice en matière de prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme en Turquie	15/03/2019	14/03/2022	4 500	90%	500	10%
Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) dans l'UE (UE-CdE)	15/02/2018	14/02/2020	895	80%	224	20%
PAII-T C6 - HELP ³	01/01/2019	31/12/2021	243	90%	27	10%
PAII-T - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	166	100%		0%
PSIII C8 - Soutien à la mise en place de mécanismes nationaux pour la prévention de la torture effectués au Maroc, en Tunisie et dans les autres pays du voisinage Sud ³	01/03/2018	29/02/2020	120	90%	13	10%
PSIII C10 - HELP dans le sud de la Méditerranée ³	01/03/2018	29/02/2020	81	90%	9	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	85	100%		0%
PAII-T C8 - Appui à l'Instance pour la prévention de la torture ³	01/01/2019	31/12/2021	675	90%	75	10%
HFII : Soutien à l'exécution des décisions judiciaires et arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Albanie ³	24/05/2019	23/05/2022	595	85%	105	15%
HFII : Renforcer la protection des droits de l'homme des demandeurs d'asile, des migrants et des victimes de la traite des êtres humains en Turquie ³	24/05/2019	23/05/2022	2 550	85%	450	15%
HFII : Renforcer les voies de recours juridiques effectifs contre les violations systématiques des droits de l'homme en Serbie ³	24/05/2019	23/05/2022	765	85%	135	15%
HFII : Instituts de formation judiciaire pour la Qualité et la Pérennité ³	24/05/2019	23/05/2022	255	85%	45	15%
HFII : Initiative pour la sécurité juridique dans les Balkans occidentaux ³	24/05/2019	23/05/2022	255	85%	45	15%
HFII : Amélioration des garanties procédurales dans les procédures judiciaires au Monténégro ³	24/05/2019	23/05/2022	765	85%	135	15%
HFII : Soutenir la mise en œuvre du "Plan d'action pour la prévention des violations de la CEDH en Turquie" et l'établissement de rapports à ce sujet ³	01/06/2019	30/11/2020	1 020	85%	180	15%
HFII : HELP dans les Balkans occidentaux ³	01/12/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	1 229	100%		0%
UE-CdE HELP Prévention de la radicalisation et coopération internationale en matière pénale ⁴	15/03/2020	14/03/2022	647	80%	160	20%
Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) dans l'UE - HELP dans l'UE II	01/09/2019	28/02/2022	1 080	80%	270	20%
EU-AC: HELP	01/09/2019	31/08/2023	737	90%	82	10%
PGGII : Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	729	100%		0%
Professionnels du droit au Kosovo ^{2 4}	01/01/2020	31/12/2021	800	90%	89	10%
Renforcement de la capacité institutionnelle du pouvoir judiciaire en matière de la lutte contre la discrimination conformément aux normes européennes en Turquie ⁴	01/09/2019	31/08/2021	2 250	90%	250	10%
UE-CdE HELP UE III ⁴	01/09/2021	29/02/2024	1 107	80%	270	20%
Appui au Mécanisme National de Prévention de la Torture au Maroc ⁴	01/02/2020	31/12/2021	600	100%		0%
Promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias en Turquie ⁴	01/01/2020	31/12/2022	2 700	90%	300	10%
PSIII C15 - Renforcer la protection des données à caractère personnel dans les pays du voisinage Sud ³	01/03/2018	29/02/2020	27	90%	3	10%
PSIII C14 - Promouvoir la liberté d'expression et un rôle positif des médias dans la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes ³	01/03/2018	29/02/2020	41	90%	5	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	29	100%		0%
Renforcement de la protection des droits de l'homme en Ukraine - Consolidation de la société de l'information, la radiodiffusion publique et de la sécurité des journalistes en Ukraine ³	10/07/2019	09/07/2021	1 055	90%	117	10%
PAII-T C4 - Appui à l'Instance de communication audiovisuelle et à l'Instance d'accès à l'information ³	01/01/2019	31/12/2021	540	90%	60	10%
PAII-T C5 - Appui à l'Instance nationale de protection des données personnelles ³	01/01/2019	31/12/2021	247	90%	28	10%
PAII-T - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	142	100%		0%
CyberEast - Action contre la cybercriminalité pour cyber-résilience dans le partenariat oriental	20/06/2019	19/06/2022	3 800	90%	422	10%
HF II - Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	510	100%		0%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe ³	24/05/2019	23/05/2022	629	85%	111	15%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias en Macédoine du Nord ³	24/05/2019	23/05/2022	434	85%	76	15%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX 2 - Serbie ³	24/05/2019	23/05/2022	497	85%	88	15%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX2 - Albanie ³	24/05/2019	23/05/2022	353	85%	62	15%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX2 - Bosnie et Herzégovine ³	24/05/2019	23/05/2022	442	85%	78	15%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX2 - Monténégro ³	24/05/2019	23/05/2022	425	85%	75	15%
HFII : Liberté d'expression et liberté des médias dans le Sud-Est de l'Europe - JUFREX2 - Kosovo ^{2 3}	24/05/2019	23/05/2022	361	85%	64	15%
Égalité et dignité humaine						
Coopération sur la mise en œuvre de la stratégie d'action nationale de la Fédération de Russie en faveur des femmes (2017-2022)	03/11/2018	02/05/2020	500	90%	56	10%
PGGII - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	361	100%		0%
PGGII : 18. Accès des femmes à la justice: application de la Convention d'Istanbul et des autres normes européennes en matière d'égalité des genres dans les pays du partenariat oriental ³	01/01/2019	31/12/2021	840	80%	210	20%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	110	100%		0%
HFII : Promotion d'une réponse institutionnelle globale à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique en Turquie ³	24/11/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
PSIII C4 - Égalité, dignité humaine & droits des enfants ³	01/03/2018	29/02/2020	252	90%	28	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	107	100%		0%
SRSS - Soutien à la mise en place de la Maison des enfants (Barnahus) - Phase II ³	01/07/2019	30/06/2021	502	89%	59	11%
Anti-discrimination, diversité et inclusion						
PGGII : 17. Renforcer l'accès à la justice par le biais de mécanismes de recours non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du partenariat oriental ³	01/01/2019	31/12/2021	759	80%	190	20%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité en Serbie ³	24/05/2019	23/05/2022	553	85%	97	15%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité en Bosnie-Herzégovine ³	24/05/2019	23/05/2022	553	85%	97	15%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité aux Balkans occidentaux ³	24/05/2019	23/05/2022	340	85%	60	15%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité au Monténégro ³	24/05/2019	23/05/2022	213	85%	37	15%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité en Macédoine du Nord ³	24/05/2019	23/05/2022	213	85%	37	15%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité au Kosovo ^{2 3}	24/05/2019	23/05/2022	255	85%	45	15%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	400	100%		0%
PGGII : Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	326	100%		0%
HFII : Promotion de la diversité et de l'égalité en Albanie ³	24/05/2019	23/05/2022	340	85%	60	15%
Alternatives, nous pour le discours des droits de l'Homme (WECANHRs) ⁴	01/01/2020	31/12/2021	360	80%	90	20%
Combattre la discrimination et la violence sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre	01/08/2019	31/01/2021	233	80%	58	20%
ROMACTED - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	01/05/2017	30/04/2020	3 000	80%	750	20%
ROMACT 6 - Renforcer les compétences pour l'intégration des Roms à l'échelle locale	26/10/2018	25/02/2020	700	80%	175	20%
PS III C 13 - Cités Interculturelles dans le dans le voisinage Sud ³	01/03/2018	29/02/2020	40	90%	4	10%
PS III - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	17	100%		0%

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
			en K € ¹	en %	en K € ¹	en %
Anti-discrimination, diversité et inclusion						
ROMACT 7 - Renforcer les compétences pour l'intégration des Roms à l'échelle locale	01/07/2019	28/02/2021	1 500	90%	170	10%
JUSTROM 3 - Accès à la justice pour les femmes roms	01/09/2019	31/08/2021	1 400	80%	350	20%
INSCHOOL 2 - Écoles inclusives: changer pour les enfants roms 2 ⁴	01/08/2019	31/12/2020	700	70%	300	30%
Plateforme d'inclusion locale pour les Cités interculturelles ⁴	02/12/2019	01/12/2023	4 005	100%		0%
Innovation pour l'inclusion sociale des migrants ⁴	02/12/2019	01/06/2022	2 335	90%	259	10%
ROMACTED 2 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local ⁴	01/05/2020	30/04/2023	3 200	90%	356	10%
ROMACT 8 - Renforcer les capacités pour l'intégration des Roms au niveau local ⁴	01/12/2020	21/05/2022	1 500	90%	170	10%
ÉTAT DE DROIT			88 428		11 539	
Institutions fondées sur l'État de droit						
PSIII C3 - Soutien de la Commission de Venise aux pays du Sud de la Méditerranée ³	01/03/2018	29/02/2020	447	90%	50	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	190	100%		0%
PAII-T C3 - Aide de la Commission de Venise pour l'amélioration du cadre juridique et le renforcement des capacités des instances indépendantes en Tunisie ³	01/01/2019	31/12/2021	504	90%	56	10%
PAII-T Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	91	100%		0%
AP-JUST C3 - Appui institutionnel - Commission de Venise- Tunisie ³	01/01/2019	31/12/2021	206	90%	23	10%
AP-JUST - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	50	100%		0%
Appui aux réformes de la législation et de la pratique électorales et aux instruments et mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme dans les pays d'Amérique latine, d'Asie centrale et de la Mongolie	01/05/2019	30/04/2021	500	95%	27	5%
UE-CA: promouvoir le fonctionnement efficace des institutions de l'État et de l'administration publique ³	01/09/2019	31/08/2023	1 610	90%	179	10%
PGGII : Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	323	100%		0%
PGGII : Mécanisme de réponse rapide ³	01/01/2019	31/12/2021	751	80%	188	20%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	138	100%		0%
HFII: Mécanisme de coordination de l'expertise ³	24/05/2019	23/05/2022	850	85%	150	15%
Amélioration de la capacité du justice administratif et renforcement de la capacité institutionnelle du Conseil d'État en Turquie	21/12/2018	20/12/2021	3 000	90%	335	10%
Renforcer l'efficacité et l'efficience de la Cour de Cassation en Turquie	22/02/2019	21/02/2022	2 700	90%	300	10%
PS III C7 - Indépendance et efficacité de la justice dans le sud de la Méditerranée ³	01/03/2018	29/02/2020	122	90%	14	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	52	100%		0%
AP-JUST C2 - Appui institutionnel - CEPEJ - Tunisie ³	01/01/2019	31/12/2021	1 542	90%	171	10%
AP-JUST - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	630	100%		0%
HFII : Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux - "Dashboard Western Balkans" ³	24/05/2019	23/05/2022	931	85%	164	15%
HFII : Soutien à l'amélioration de l'accès à un service d'assistance judiciaire gratuite de plus haute qualité en Macédoine du Nord ³	24/05/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
Soutien à l'amélioration des capacités de l'inspecteur auprès du Conseil supérieur de la magistrature de Bulgarie	16/02/2019	15/02/2020	180	90%	20	10%
Soutien à l'amélioration des programmes de formation dans le secteur judiciaire du Portugal	01/09/2019	17/02/2020	70	90%	8	10%
AP-JUST C4 - Appui aux acteurs non-étatiques en Tunisie ³	01/01/2019	31/12/2021	1 033	90%	115	10%
PGGII : 2. Soutenir la réforme de la justice civile en Arménie - renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire ³	01/01/2019	31/12/2021	724	80%	181	20%
PGGII : 3. Soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie ³	01/01/2019	31/12/2021	412	80%	103	20%
PGGII : 5. Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan ³	01/03/2019	31/08/2021	732	80%	183	20%
PGGII : 7. Renforcer le droit à un procès équitable dans la justice pénale biélorusse ³	01/01/2019	31/12/2020	400	80%	100	20%
PGGII : 8. Soutenir les réformes de la justice civile - renforcer le système judiciaire en Biélorus ³	01/01/2019	31/12/2020	136	80%	34	20%
PGGII : 10. Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats en Géorgie ³	01/12/2019	31/12/2021	976	80%	244	20%
PGGII : 11. Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires en Géorgie ³	01/01/2019	31/12/2021	408	80%	102	20%
PGGII : 12. Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova ³	01/11/2019	31/10/2021	480	80%	120	20%
PGGII : 13. Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre une justice conforme aux normes européennes, notamment en matière de lutte contre la discrimination, en République de Moldova ³	01/05/2019	30/09/2021	475	80%	119	20%
PGGII : 16. Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes dans les pays du partenariat oriental ³	01/07/2019	31/12/2021	444	80%	111	20%
PGGII : Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	1 501	100%		0%
HFII : La responsabilité et le professionnalisme du système judiciaire au Monténégro ³	24/05/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
HFII : Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice en Albanie (SEJ III) ³	24/05/2019	23/05/2022	850	85%	150	15%
HFII : Renforcement de la qualité et de l'efficience de la justice au Kosovo ³ (KoSEJ II) ³	24/05/2019	23/05/2022	850	85%	150	15%
HFII : Renforcement de l'indépendance et de la responsabilité du pouvoir judiciaire ³	24/05/2019	23/05/2022	638	85%	112	15%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	641	100%		0%
SRSS - Améliorer la réforme actuelle du système judiciaire et son processus de mise en œuvre ainsi que l'efficacité de la justice ³	01/09/2019	28/02/2021	511	89%	60	11%
SRSS - Développer une stratégie digitale au service de la justice à Malte ³	01/01/2020	31/12/2020	309	89%	36	11%
SRSS - Poursuite de l'appui à un système judiciaire performant en Slovaquie ³	01/09/2019	31/08/2020	307	89%	36	11%
SRSS - Renforcement de l'accès à la justice en Lettonie par la consolidation des services de médiation et d'aide juridique, ainsi que le soutien au développement des politiques judiciaires et l'amélioration de la qualité de gestion des tribunaux ³	15/09/2019	14/03/2021	516	89%	61	11%
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens						
Action globale sur la cybercriminalité élargie (GLACY+)	01/03/2016	28/02/2021	12 000	90%	1 350	10%
Coopération sur la cybercriminalité dans la région du voisinage Sud - Cybercrime@South	01/07/2017	30/06/2020	3 000	90%	350	10%
Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention (CLEP) - République de Moldova	01/06/2017	31/05/2020	2 000	90%	225	10%
EU-CA : Promouvoir la transparence et l'action contre le crime économique ³	01/09/2019	31/08/2023	3 771	90%	419	10%
PSIII C2 - SNAC 3 - Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ³	01/03/2018	29/02/2020	463	90%	51	10%
PSIII C12 - Lutte contre l'abus et le trafic illégal de drogues (Pompidou Group) dans le Sud de la Méditerranée à travers le comité MedSPAD ³	01/03/2018	29/02/2020	45	90%	5	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	215	100%		0%
PAII-T C7 - Appui à l'Instance de lutte contre la traite des personnes - Tunisie ³	01/01/2019	31/12/2021	517	90%	58	10%
PAII-T C2 - Appui à l'Instance de la lutte contre le crime économique - Tunisie ³	01/01/2019	31/12/2021	1 575	90%	175	10%
PAII-T - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	377	100%		0%
HFII: Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Macédoine du Nord ³	24/05/2019	23/05/2022	608	85%	107	15%
PGGII : 1. Renforcement des capacités institutionnelles pour combattre et prévenir la corruption en Arménie ³	01/01/2019	31/12/2021	680	80%	170	20%
PGGII : 4. Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs en Azerbaïdjan ³	01/01/2019	31/12/2021	600	80%	150	20%
PGGII : 6. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Biélorus ³	01/01/2019	31/12/2021	160	80%	40	20%
PGGII : 9. Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Géorgie ³	01/01/2019	31/12/2021	400	80%	100	20%
PGGII : 14. Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Ukraine ³	01/01/2019	31/12/2021	400	80%	100	20%
PGGII : 15. Renforcement des mesures visant à prévenir et combattre la criminalité économique dans les pays du partenariat oriental ³	01/01/2019	31/12/2021	640	80%	160	20%
PGGII - Coordination ³	01/01/2019	31/12/2021	1 238	100%		0%

Programme et Budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe

Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE		Contribution du CdE	
			en K € ¹	en %	en K € ¹	en %
Action contre le crime, sécurité et protection des citoyens						
HFII : Action contre le crime économique en Albanie ³	24/05/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
HFII : Action contre le crime économique au Monténégro ³	24/05/2019	23/05/2022	595	85%	105	15%
HFII : Action contre le crime économique en Macédoine du Nord ³	24/05/2019	23/05/2022	659	85%	116	15%
HFII : Action régionale contre le crime économique en Europe du Sud-Est et en Turquie ³	24/05/2019	23/05/2022	574	85%	101	15%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	407	100%		0%
iPROCEEDS 2 ⁴	01/01/2020	30/06/2023	4 450	91%	445	9%
CyberSud II ⁴	01/07/2020	30/06/2023	3 600	90%	400	10%
GLACY++ ⁴	01/03/2021	29/02/2024	4 500	90%	500	10%
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ² (PECK III) ⁴	01/04/2020	31/03/2023	2 000	90%	225	10%
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ² (PECK II)	01/01/2016	31/03/2020	2 000	90%	225	10%
PSIII C9 - Lutte contre la traite des êtres humains dans le Sud de la Méditerranée ³	01/03/2018	29/02/2020	101	90%	11	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	43	100%		0%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	299	100%		0%
HFII : Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Serbie ³	24/05/2019	23/05/2022	638	85%	112	15%
HFII : Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine ³	24/05/2019	23/05/2022	595	85%	105	15%
Plus de soutien pour la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan ²	01/02/2019	31/01/2021	619	80%	155	20%
Renforcement de la protection des droits de l'homme en Ukraine - l'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour renforcer la capacité de défenseur des droits en matière de protection des droits de l'homme ³	10/07/2019	09/07/2021	900	91%	89	9%
Renforcement de la protection des droits de l'homme en Ukraine - Soutien à la réforme pénitentiaire en Ukraine ³	10/07/2019	09/07/2021	900	77%	273	23%
HFII : Renforcement des capacités des pénitenciers dans la lutte contre la radicalisation en prisons dans les Balkans occidentaux ³	24/05/2019	23/05/2022	1 700	85%	300	15%
HFII : Renforcer les capacités du système pénitentiaire et du mécanisme de contrôle externe en Macédoine du Nord ³	24/05/2019	23/05/2022	893	85%	157	15%
Renforcer le traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme sur la base des normes européennes et des meilleures pratiques en Bosnie-Herzégovine	24/05/2019	23/05/2022	850	85%	150	15%
HFII : Renforcement de la protection des droits de l'homme pour les personnes détenues et condamnées en Serbie ³	24/05/2019	23/05/2022	765	85%	135	15%
HFII : Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues dans des prisons en Albanie ³	24/05/2019	23/05/2022	544	85%	96	15%
HFII : Renforcer davantage la protection des droits de l'homme des personnes en détention et des condamnés au Monténégro ³	24/05/2019	23/05/2022	638	85%	112	15%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	875	100%		0%
Évaluation de la mise en œuvre concrète et de l'application effective de la 4ème directive anti-blanchiment dans les États membres de l'UE	24/07/2019	23/07/2021	691	100%		0%
Analyse longitudinale des données SPACE et promotion des résultats de la recherche ainsi que support du réseau des MNP	01/10/2019	31/03/2021	300	80%	75	20%
Promouvoir et renforcer les normes du Conseil de l'Europe sur la sûreté, la sécurité et les services lors des matchs de football et autres événements sportifs (ProS4+)	01/07/2018	29/02/2020	336	72%	129	28%
DÉMOCRATIE			21 769		5 062	
Assemblée parlementaire						
PSIII C6 - Assistance parlementaire et coopération dans la région du voisinage Sud ³	01/03/2018	29/02/2020	172	90%	19	10%
PSIII - Coordination ³	01/03/2018	29/02/2020	73	100%		0%
Renforcer les réformes démocratiques au Maroc : rôle clé du Parlement ⁴	01/01/2020	31/12/2022	1 402	90%	156	10%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	39	100%		0%
HFII : Coopération de l'APCE avec les Parlements d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie en vue de réaliser des améliorations législatives ³	24/05/2019	30/06/2020	242	85%	43	15%
Gouvernance démocratique						
Gestions des ressources humaines dans l'administration locale - phase 2 - Serbie	19/12/2018	18/12/2021	3 600	90%	400	10%
Projet d'assistance technique à la mise en œuvre de la bonne gouvernance en Grèce	01/02/2019	31/01/2021	700	90%	78	10%
PSIII C 11 - Écoles d'études politiques en Tunisie et au Maroc : assurer la durabilité de la gouvernance démocratique dans le sud de la Méditerranée ³	01/03/2018	29/02/2020	81	90%	9	10%
Promouvoir la participation civile en Azerbaïdjan ⁴	01/08/2019	31/07/2021	1 000	90%	111	10%
SRSS - Promouvoir la bonne gouvernance au niveau local en Lituanie ³	26/07/2019	25/01/2021	278	89%	33	11%
SRSS - Stratégie de renforcement de la gouvernance locale en République slovaque ³	26/07/2019	25/01/2021	503	89%	59	11%
Participation démocratique						
Renforcement de la culture démocratique dans l'éducation de base - Turquie	03/08/2018	02/08/2021	3 600	80%	400	20%
Renforcer les capacités pour une éducation intégratrice (INCLUDE) - Kosovo ^{2 4}	01/05/2020	30/04/2024	2 000	80%	223	20%
HFII : Éducation de qualité pour tous (Quality ED - Bosnie-Herzégovine) ³	24/05/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
HFII : Éducation de qualité pour tous ³	24/05/2019	23/05/2022	765	85%	135	15%
HFII : Coordination ³	24/05/2019	23/05/2022	345	100%		0%
Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école ⁴	01/01/2020	31/12/2021	690	60%	460	40%
HFII : Éducation de qualité pour tous ³	24/05/2019	23/05/2022	680	85%	120	15%
Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues VII	21/09/2019	20/09/2020	528	80%	132	20%
PSIII - Coordination	01/03/2018	29/02/2020	111	100%		0%
PSIII C5 - Interconnecter les personnes : Fora de Lisbonne 2018 et 2019 ³	01/03/2018	29/02/2020	180	90%	20	10%
iLEGEND II : Apprentissage Interculturel à travers l'éducation à la citoyenneté globale, le networking et le dialogue	24/10/2019	23/10/2022	1 000	75%	333	25%
Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2020 ^{4 5}	01/01/2020	31/12/2020	600	50%	600	50%
Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2021 ^{4 5}	01/01/2021	31/12/2021	600	50%	600	50%
Favoriser le développement régional au moyen de politiques et de pratiques transnationales en matière de patrimoine culturel	12/12/2017	11/06/2020	1 000	90%	111	10%
La voie de la Convention de Faro : une participation accrue dans le patrimoine culturel	16/06/2018	15/06/2020	150	50%	150	50%
Journées européennes du paysage ^{4 5}	01/01/2020	30/06/2021	400	50%	400	50%
Promulguer la Convention de Nicosie - Une action commune pour la Convention relative aux infractions en matière de biens culturels ⁴	01/01/2020	31/12/2022	350	50%	350	50%
TOTAL			175 051		25 444	

HFII : Facilité horizontale II

PAII-T : Projet d'Appui aux Instances Indépendantes en Tunisie

PGGII : Partenariat pour une bonne gouvernance II

PSIII : Programme Sud III

SRRS : Service d'appui aux réformes structurelles

- (1) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement
- (2) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.
- (3) Les montants et la répartition par la ligne budgétaire sont indicatifs et sujets à changement.
- (4) En cours de négociation.
- (5) Programme récurrent.

Annexe XI – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2020 (en €)

	2020
Indemnités journalières	
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire	175
Journalistes invités à Strasbourg	123
Membres de l'Assemblée parlementaire et Délégués des Ministres, juges et juges ad hoc de la Cour européenne des droits de l'homme, membres du Panel consultatif et Commissaire aux droits de l'homme en mission officielle	269
Membres des organes du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	
Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175
Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité d'experts de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	
Par jour de fonction	323
Pour les travaux à domicile (sauf pour les experts assistant le CPT)	147
Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Membres (y compris Président et Vice-président)	30 700
Honoraires	
Honoraires des juges ad hoc : au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc	
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572
Visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144
Visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>
Indemnité kilométrique	
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe	0,25

